



Convention ad hoc de mise à disposition réciproque de moyens relative au Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS)

Entre

Grenoble-Alpes Métropole, sise 3 rue Malakoff, 38 031 GRENOBLE,
Représentée par son président, Christophe FERRARI, dûment habilité à cet effet par une
délibération du conseil métropolitain en date du,
Ci-après dénommée « la Métropole »,
D'une part,

Et les communes de :

Bresson, Représentée par son maire, Audrey GUYOMARD, dûment habilité à cet effet par
une délibération du conseil municipal en date du,

Brié-et-Angonnes, Représentée par son maire, Claude SOULLIER, dûment habilité à cet
effet par une délibération du conseil municipal en date du,

Champagnier, Représentée par son maire, Florent CHOLAT, dûment habilité à cet effet par
une délibération du conseil municipal en date du,

Champ-Sur-Drac, Représentée par son maire, Francis DIETRICH, dûment habilité à cet effet
par une délibération du conseil municipal en date du,

Claix, Représentée par son maire, Christophe REVIL, dûment habilité à cet effet par une
délibération du conseil municipal en date du,

Corenc, Représentée par son maire, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, dûment habilité
à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du,

Domène, Représentée par son maire, Chrystel BAYON, dûment habilité à cet effet par une
délibération du conseil municipal en date du,

Echirolles, Représentée par son maire, Amandine DEMORE, dûment habilité à cet effet par
une délibération du conseil municipal en date du,

Eybens, Représentée par son maire, Nicolas RICHARD, dûment habilité à cet effet par une
délibération du conseil municipal en date du,

Fontaine, Représentée par son maire, Franck LONGO, dûment habilité à cet effet par une
délibération du conseil municipal en date du,

Gières, Représentée par son maire, Pierre VERRI, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Grenoble, Représentée par son maire, Eric PIOLLE, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Herbeys, Représentée par son maire, Françoise FONTANA, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Jarrie, Représentée par son maire, Raphaël GUERRERO, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

La Tronche, Représentée par son maire, Bertrand SPINDLER, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Le Fontanil-Cornillon, Représentée par son maire, Stéphane DUPONT-FERRIER, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Le Gua, Représentée par son maire, Simon FARLEY, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Le Pont-de-Claix, Représentée par son maire, Christophe FERRARI, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Le Sappey-en-Chartreuse, Représentée par son maire, Dominique ESCARON, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Meylan, Représentée par son maire, Philippe CARDIN, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Miribel-Lanchâtre, Représentée par son maire, Michel GAUTHIER, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Montchaboud, Représentée par son maire, Gut SOTO, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Mont-Saint-Martin, Représentée par son maire, Marc DESPINOIS, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Murianette, Représentée par son maire, Cédric GARCIN, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Notre-Dame-de-Commiers, Représentée par son maire, Patrick MARRON, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Notre-Dame-de-Mesage, Représentée par son maire, Jérôme BUISSON, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Noyarey, Représentée par son maire, Nelly JANIN-QUERCIA, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Poisat, Représentée par son maire, Ludovic BUSTOS, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Proveysieux, Représentée par son maire, Christian BALESTRIERI, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Quaix-en-Chartreuse, Représentée par son maire, Pierre FAURE, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Saint-Barthélémy-de-Séchillienne, Représentée par son maire, Gilles STRAPPAZZON, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Saint-Egrève, Représentée par son maire, Laurent AMADIEU, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Saint-Georges-de-Commiers, Représentée par son maire, Norbert GRIMOUD, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Saint-Martin-d'Hères, Représentée par son maire, David QUEIROS, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Saint-Martin-le-Vinoux, Représentée par son maire, Sylvain LAVAL, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Saint-Paul-de-Varces, Représentée par son maire, Cécile CURTET, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Saint-Pierre-de-Mesage, Représentée par son maire, Christian MASNADA, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Sarcenas, Représentée par son maire, Sylvain DULOUTRE, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Sassenage, Représentée par son maire, Michel VENDRA, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Séchillienne, Représentée par son maire, Cyrille PLENET, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Seyssinet-Pariset, Représentée par son maire, Guillaume LISSY, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Seyssins, Représentée par son maire, Fabrice HUGELÉ, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Varces-Allières-et-Risset, Représentée par son maire, Jean-Luc CORBET, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Vaulnaveys-le-Bas, Représentée par son maire, Jean-Marc GAUTHIER, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Vaulnaveys-le-Haut, Représentée par son maire, Jean-Yves PORTA, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Venon, Représentée par son maire, Marc ODDON, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Veurey-Voroize, Représentée par son maire, Pascale RIGAULT, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du,

Vif, Représentée par son maire, Guy GENET, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du,

Vizille, Représentée par son maire, Catherine TROTON, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du,

D'autre part,

Etant entendu que la convention lie également chacune des communes entre elles.

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dite Loi Matras ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants ;

Vu le code civil, et notamment l'article 1240 ;

Vu le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure, et notamment les articles L.731-4 et suivants et R.731-1 à R.731-8 ;

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole approuvés par arrêté préfectoral du 4 novembre 2022 ;

Vu l'arrêté n° 1AR250196 du Président de Grenoble-Alpes Métropole en date du 4 juillet 2025 approuvant le Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) ;

Vu les arrêtés des Maires des 49 communes de la Métropole approuvant le PICS ;

Préambule

Le Code de la sécurité intérieure, dans son article R.731-5-I, précise que « *Le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) organise [...] la solidarité et la réponse intercommunales au profit de toutes les communes membres face aux situations de crise. Il a pour objectifs l'expertise, l'appui, l'accompagnement ou la coordination réalisés par l'établissement ou par le service commun au profit des communes en matière de planification ou lors des crises.* »

D'un point de vue pratique, le PICS est un plan qui vise à anticiper et gérer les crises sur le territoire métropolitain. Il doit de ce point de vue être appréhendé comme une boîte à outils la plus opérationnelle possible afin de donner aux gestionnaires de crise du bloc communal les clés (données, moyens, process) pour faire face aux crises. Le contenu du PICS se doit d'être adapté et dimensionné pour permettre de répondre le plus efficacement possible aux différentes crises, au regard des capacités de gestion du territoire dans son ensemble.

Au regard de la loi Matras et de son décret d'application, les PICS comportent :

- Une mise en commun des analyses des risques et des recensements des enjeux réalisés par les communes membres dans le cadre de leurs PCS respectifs ;
- Une analyse des risques à l'échelle intercommunale, traitant notamment des enjeux propres à l'EPCI ;
- Les modalités d'appui aux communes lors de la gestion de crise ;
- Un inventaire des moyens et ressources disponibles et mobilisables, au sein de l'EPCI, des communes membres, mais aussi auprès d'acteurs publics et privés extérieurs ;
- Les ressources et outils à disposition des communes ;
- La planification des mesures de continuité d'activité.

En complément de ces exigences, il est très fortement recommandé d'intégrer dans le PICS les éléments suivants :

- Les modalités de mobilisation et d'organisation d'un poste de coordination intercommunal ;
- Des fiches réflexes, déclinées par fonction et selon les différents risques présents sur le territoire ;
- L'ensemble des éléments relatifs au maintien en conditions opérationnelles de ce plan, à l'échelle intercommunale.

Ainsi, les modalités de coopération entre la Métropole et chaque commune, et entre les communes membres de l'EPCI, doivent être définies préalablement à tout déclenchement du PICS, à travers une convention de mise à disposition.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir, dans le cadre du déclenchement du PICS, les modalités et les conditions de la mise à disposition des moyens, humains et matériels, mobiliers et immobiliers, entre la Métropole et les communes membres, et entre les communes membres de l'EPCI.

La convention précise les conditions dans lesquelles la Métropole assure la coordination et la planification des moyens mobilisés face aux situations de crise.

La présente convention de mise à disposition ad hoc permet de répondre aux problématiques du PICS en tenant compte des spécificités liées à ce dispositif, telles que la temporalité indéterminée de la mise à disposition, la nécessité de forte réactivité en cas de crise, le transfert des responsabilités, le principe de solidarité et l'absence de flux financiers.

Il est parfaitement entendu entre les parties que la présente convention n'entraîne aucun transfert de propriété du matériel mis à disposition.

ARTICLE 2 : DUREE

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des parties. Elle est conclue pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de l'arrêt du PICS par la Métropole, soit le 4 juillet 2030.

ARTICLE 3 : NATURE DES MOYENS MIS A DISPOSITION

Les moyens, humains et matériels, mobiliers et immobiliers, comprennent à la fois :

- Les ressources et outils métropolitains mis à disposition des communes ;
- Les moyens mutualisés entre les communes ;
- Les moyens des communes mis à disposition de la Métropole ;
- Les moyens privés et publics mobilisables recensés par la Métropole et les communes membres.

Ces moyens font l'objet d'un recensement intégré à l'annexe 6 du PICS. Ils sont utilisables sur tout le territoire métropolitain à des finalités de solidarité.

La Métropole assure un recensement permanent de ses moyens. De même, les communes s'engagent à tenir à jour leur propre recensement et à répondre aux sollicitations d'actualisation de la Métropole.

ARTICLE 4 : MODALITES DE COORDINATION

Le pouvoir de décision en matière de gestion de crise et la responsabilité d'alerter et de mettre en sécurité la population reste de la compétence de chaque maire sur le territoire de sa commune. Le maire reste responsable de l'organisation des opérations de secours et de sauvegarde de la population. En d'autres termes, le PICS ne peut en aucun cas conduire à un transfert de responsabilité du maire vers le président de l'EPCI. Le maire reste donc l'interlocuteur direct du préfet.

La Métropole assure par ordre priorité :

- **Le rétablissement de ses compétences**
La Métropole intervient prioritairement à l'aide de ses agents et moyens matériels propres pour rétablir ses compétences dans les meilleurs délais (GEMAPI, eau potable, assainissement, espaces publics et voirie métropolitaine...).
- **La coordination des capacités communales mutualisées**
La Métropole assure la coordination de la mise à disposition des moyens. Elle assure la priorisation de l'affectation des moyens disponibles, mis à disposition par les communes. En cas d'insuffisance des moyens, il appartient à la commune sinistrée de saisir le Préfet qui se positionne sur les priorités à donner.
- **La coordination des moyens des communes vers la Métropole**
En application de la réciprocité et à la demande de la Métropole, les communes mettent à disposition de la Métropole les moyens propres dont elles disposent. En cas d'insuffisance des moyens ou si la Métropole ne peut pas statuer sur l'affectation des moyens, il lui appartient de saisir le Préfet qui se positionne sur les priorités à donner.
- **La coordination des moyens propres de la Métropole vers les communes**
En tout état de cause, la Métropole ne peut mettre à disposition que les moyens propres dont elle dispose et est en charge de la priorisation de l'affectation de ceux-ci. En cas d'insuffisance des moyens ou si la Métropole ne peut pas statuer sur l'affectation des moyens, il lui appartient de saisir le Préfet qui se positionne sur les priorités à donner.

4.1. Critères et modalités de sollicitation

La commune doit avant tout mobiliser ses propres moyens. Lorsque ceux-ci sont indisponibles, insuffisants, inadaptés, voire inexistants (règle des « 4i » telle que définie dans le volet opérationnel du PICS), après avoir déclenché son PCS, la commune peut solliciter la Métropole ou, toujours par l'intermédiaire de la Métropole, une autre commune partie à la convention pour bénéficier de la mise à disposition de moyens supplémentaires qui lui sont nécessaires.

De même, la Métropole peut solliciter l'aide matérielle ou humaine d'une ou plusieurs communes lorsque ses moyens sont indisponibles, insuffisants, inadaptés ou inexistants.

4.2. Critères d'arbitrage

Il appartient à la Métropole de prioriser l'affectation des moyens. Cette priorisation se fait au vu des critères suivants et dans l'ordre :

- ❖ Primauté de l'activation (réponse aux premiers besoins exprimés),
- ❖ Criticité de l'action (protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement ainsi qu'en cas d'atteinte à des enjeux stratégiques),
- ❖ Proximité des moyens disponibles (pour le choix de la ou des collectivités solidaires),

Dès lors, dans l'hypothèse où une demande ultérieure revêt un caractère de criticité supérieur à une demande antérieure, elle devient prioritaire.

Si la crise est pilotée par le Préfet, ou en cas de demandes multiples et complexes, une demande d'arbitrage (priorité) et/ou de moyens supplémentaires est formulée au Préfet par la Métropole.

ARTICLE 5 : MODALITES DE MISE A DISPOSITION

La Métropole et les communes s'engagent à affecter le personnel qualifié ainsi que le matériel nécessaire à la résorption de la crise, dès lors qu'ils sont disponibles. Il est entendu que les matériels affectés seront manipulés par des agents habilités.

5.1. Modalités de mise à disposition de personnel

Les personnels mis à disposition par les signataires de la convention conservent leur statut d'origine. Leur employeur d'origine garde à sa charge leurs rémunérations et prestations annexes et leurs assurances professionnelles. Dans le cadre du déclenchement du PICS, ils sont placés sous l'autorité fonctionnelle du bénéficiaire.

S'agissant d'une mise à disposition ponctuelle liée au déclenchement du PICS, elle s'achève à la fin de la mission de l'agent, précisée dans la main courante, ou, au plus tard, à la fin de l'activation du PICS, quelle que soit la durée de l'événement.

5.2. Modalités de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers

Au préalable, il est rappelé que le bénéficiaire renonce à tout recours envers le propriétaire en cas de défaillance du matériel.

Le matériel nécessitant une habilitation (permis, CACES...) est mis à disposition avec l'agent habilité qui assure son acheminement et son utilisation.

Le bénéficiaire déclare formellement être d'accord sur les moyens mis à sa disposition. Il reconnaît, en outre, que les matériels lui sont remis en bon état.

Dès la prise en charge du matériel par le bénéficiaire et pour toute la durée de l'intervention, le matériel mis à disposition est placé sous sa responsabilité exclusive.

Il s'engage à utiliser le matériel mis à disposition uniquement pour l'usage auquel il est prévu, et pour lequel il lui a été confié, et à le restituer dans le même état dès la fin de l'activation du PICS.

Pour les autres matériels ne nécessitant pas une habilitation particulière, le bénéficiaire peut le récupérer directement auprès du prêteur.

Le bénéficiaire répond des pertes, vols, dégradations et sinistres non couverts par les polices d'assurance, en indemnisant le propriétaire à hauteur du coût du préjudice.

La commune solidaire peut demander à la Métropole le retour de son moyen pour son propre compte à tout moment en cas de besoin pour faire face à une crise. Dans ce cas, la solidarité intercommunale doit être réactivée pour renouveler le matériel mis à disposition de la commune sinistrée.

Chaque mise à disposition fait l'objet d'un suivi et d'un état des lieux spécifique (avant le prêt et au retour du matériel).

Des biens immobiliers, communaux ou intercommunaux, peuvent également faire l'objet d'une mise à disposition, et font l'objet d'un suivi de mise à disposition.

La mise à disposition de moyens matériels s'achève à la réalisation de l'effet à obtenir, ou, au plus tard, à la fin de l'activation du PICS, quelle que soit la durée de l'événement.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITES ET ASSURANCES

Les communes doivent impérativement informer leurs compagnies d'assurance respectives de l'existence de la présente convention.

6.1 - La mise à disposition d'agents

A - Le cas des dommages causés par un agent

Dans le cadre du déclenchement du PICS, le ou les agents (fonctionnaires, contractuels ou personnels de droit privé) mis à disposition par la Métropole ou une commune membre agissent pour le compte et sous la responsabilité de la collectivité sinistrée. Par conséquent, les dommages de toute nature (corporels, matériels, immatériels) qui pourraient être causés aux tiers par le ou les agents mis à disposition relèvent de l'assurance responsabilité civile générale de la collectivité sinistrée.

A cet égard, la collectivité sinistrée s'engage à souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile générale, y compris les risques liés à l'exécution de la présente convention, et en justifiera sur simple demande de la Métropole ou de toute autre commune à l'origine de toute mise à disposition d'agents.

B- Le cas des dommages subis par un agent

En cas d'accident, le ou les agents (fonctionnaires, contractuels ou personnels de droit privé) mis à disposition par la Métropole ou une commune membre restent couverts par les assurances du personnel de leur collectivité d'appartenance.

C-La protection fonctionnelle

La protection fonctionnelle est accordée par la collectivité employeur, y compris lorsque l'agent est mis à disposition.

6.2 - La mise à disposition de biens

A- Les biens immobiliers

Dans le cadre du déclenchement du PICS, les biens immobiliers mis à disposition par la Métropole ou une commune membre restent garantis par l'assurance « Dommages aux biens » de la collectivité propriétaire ou occupante à titre permanent couvrant les dommages matériels et immatériels.

En cas de sinistre garanti, si la responsabilité civile de la collectivité sinistrée est engagée, celle-ci ainsi que son assureur, pourront toutefois faire l'objet d'un recours de la part de l'assureur du bâtiment concerné.

En cas de sinistre non garanti (cas d'exclusion ou montant des dommages inférieur à la franchise), la collectivité sinistrée s'engage à indemniser la collectivité propriétaire à hauteur du sinistre sur production de devis de réparation ou factures acquittées.

Les dommages corporels causés par tout ou partie des bâtiments sont couverts par l'assurance responsabilité civile générale de la collectivité qui met le bien immobilier à disposition.

B- Les biens mobiliers

Les dommages causés aux tiers par un bien mobilier mis à disposition, alors qu'il est actionné par un agent, sont garantis par l'assurance responsabilité civile générale de la collectivité sinistrée pour le compte de qui l'agent agit.

S'il intervient en dehors de toute intervention humaine, le dommage causé aux tiers par le bien est garanti par l'entité bénéficiaire qui en a la garde au sens juridique, caractérisée par les pouvoirs d'usage, de contrôle et de direction sur cette chose.

Les dommages subis par les biens mobiliers mis à disposition sont quant à eux couverts par les garanties soit « Assurance pour compte », soit « Tous risques objet » ou « Biens confiés » potentiellement souscrites par la collectivité bénéficiaire. A défaut, ou dans le cas d'un montant des dommages inférieurs à la franchise, celle-ci indemnise la collectivité propriétaire du bien mis à disposition sur ses deniers propres, à hauteur du sinistre sur production de factures acquittées, ou, le cas échéant, à dire d'expert.

Les cas particuliers :

Véhicules et bateaux

Les dommages occasionnés à un tiers par un véhicule terrestre à moteur ou par un bateau mis à disposition restent couverts par la garantie responsabilité civile souscrite par la Métropole ou une commune membre pour garantir les dommages causés aux tiers du fait de ces biens.

Les dommages que ces moyens de transport pourraient subir à l'occasion de la mise à disposition sont couverts par la garantie dite « tous risques » (Dommages tous accidents). La collectivité sinistrée s'engage toutefois à rembourser à la Métropole ou à la commune membre le montant de la franchise restée à sa charge.

A défaut d'une garantie « tous risques » et en l'absence de tiers responsable, la collectivité bénéficiaire s'engage à indemniser la Métropole ou la commune membre à hauteur du montant de l'ensemble des réparations (sur production de devis de réparation ou factures acquittées).

Drones

Les dommages de toute nature causés par un drone sont couverts par l'assurance responsabilité civile générale de la collectivité bénéficiaire. A défaut d'avoir souscrit une garantie à ce titre ou en cas d'exclusion, la collectivité bénéficiaire s'engage à indemniser les tiers pour les dommages de toute nature causés par l'utilisation du ou des drones mis à disposition (sur production de devis de réparation ou factures acquittées).

ARTICLE 7 : FINANCEMENT

Au préalable il est rappelé par l'article R.731-7 du Code de Sécurité Intérieure (CSI) que « les capacités intercommunales, conformément au II de l'article L. 731-4, lorsqu'elles sont placées pour emploi à la disposition d'une ou plusieurs communes dont le territoire a été sinistré, relèvent de leur établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre au titre de la solidarité communautaire ».

Conformément au CSI, au titre du principe de solidarité, les mises à dispositions sont effectuées à titre gratuit.

Toutefois, au-delà de 96 heures (4 jours), la collectivité solidaire peut demander le remboursement, par le bénéficiaire de la mise à disposition, des frais de fonctionnement du service sur la base de coûts unitaires de fonctionnement du service approuvés par la Métropole puis délibérés par chaque commune. Cette disposition est valable pour chaque effet à obtenir pour lequel une mise à disposition de moyens a été demandée. Pour tout nouvel effet à obtenir (nouvelle nature) le délai de gratuité de la solidarité de 96 heures est réinitialisé.

ARTICLE 8 : MODIFICATION ET RESILIATION

8.1. Modification

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant approuvé dans les mêmes conditions.

8.2. Résiliation

La sortie d'une commune du périmètre de l'EPCI, entraîne de fait le terme de la convention entre celle-ci, la Métropole et les autres communes.

ARTICLE 9 : LITIGES

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relève de la compétence du Tribunal administratif de Grenoble.

Les parties s'engagent, préalablement à une action juridictionnelle, à se rapprocher afin de rechercher une issue amiable à tout litige.

Fait à Grenoble en deux exemplaires originaux conservés par Grenoble-Alpes Métropole. Une copie de la convention sera remise à chaque signataire.

le.....

Signatures : 1 page pour la Métropole et 1 page pour chacune des 49 communes

Fait à Grenoble Alpes Métropole, le

Pour Grenoble Alpes Métropole

Le Président

Christophe FERRARI

Fait à Bresson, le

Pour la ville de Bresson

Le Maire

Audrey GUYOMARD

Fait à Brié-et-Angonnes, le

Pour la ville de Brié-et-Angonnes

Le Maire

Claude SOULLIER

Fait à Champagnier, le

Pour la ville de Champagnier

Le Maire

Florent CHOLAT

Fait à Champ-Sur-Drac, le

Pour la ville de Champ-Sur-Drac

Le Maire

Francis DIETRICH

Fait à Claix, le

Pour la ville de Claix

Le Maire

Christophe REVIL

Fait à Corenc, le

Pour la ville de Corenc

Le Maire

Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN

Fait à Domène, le

Pour la ville de Domène

Le Maire

Chrystel BAYON

Fait à Echirolles, le

Pour la ville de Echirolles

Le Maire

Amandine DEMORE

Fait à Eybens, le

Pour la ville de Eybens

Le Maire

Nicolas RICHARD

Fait à Fontaine, le

Pour la ville de Fontaine

Le Maire

Franck LONGO

Fait à Gières, le

Pour la ville de Gières

Le Maire

Pierre VERRI

Fait à Grenoble, le

Pour la ville de Grenoble

Le Maire

Eric PIOLLE

Fait à Herbeys, le

Pour la ville de Herbeys

Le Maire

Françoise FONTANA

Fait à Jarrie, le

Pour la ville de Jarrie

Le Maire

Raphaël GUERRERO

Fait à La Tronche, le

Pour la ville de La Tronche

Le Maire

Bertrand SPINDLER

Fait à Le Fontanil-Cornillon, le

Pour la ville de Le Fontanil-Cornillon

Le Maire

Stéphane DUPONT-FERRIER

Fait à Le Gua, le

Pour la ville de Le Gua

Le Maire

Simon FARLEY

Fait à Le Pont-de-Claix, le

Pour la ville de Le Pont-de-Claix

Le Maire

Christophe FERRARI

Fait à Le Sappey-en-Chartreuse, le

Pour la ville de Le Sappey-en-Chartreuse

Le Maire

Dominique ESCARON

Fait à Meylan, le

Pour la ville de Meylan

Le Maire

Philippe CARDIN

Fait à Miribel-Lanchâtre, le

Pour la ville de Miribel-Lanchâtre

Le Maire

Michel GAUTHIER

Fait à Montchaboud, le

Pour la ville de Montchaboud

Le Maire

Guy SOTO

Fait à Mont-Saint-Martin, le

Pour la ville de Mont-Saint-Martin

Le Maire

Marc DESPINOIS

Fait à Murianette, le

Pour la ville de Murianette

Le Maire

Cédric GARCIN

Fait à Notre-Dame-de-Commiers, le

Pour la ville de Notre-Dame-de-Commiers

Le Maire

Patrick MARRON

Fait à Notre-Dame-de-Mesage, le

Pour la ville de Notre-Dame-de-Mesage

Le Maire

Jérôme BUISSON

Fait à Noyarey, le

Pour la ville de Noyarey

Le Maire

Nelly JANIN-QUERCIA

Fait à Poisat, le

Pour la ville de Poisat

Le Maire

Ludovic BUSTOS

Fait à Proveysieux, le

Pour la ville de Proveysieux

Le Maire

Christian BALESTRIERI

Fait à Quaix-en-Chartreuse, le

Pour la ville de Quaix-en-Chartreuse

Le Maire

Pierre FAURE

Fait à Saint-Barthélémy-de-Séchilienne, le

Pour la ville de Saint-Barthélémy-de-Séchilienne

Le Maire

Gilles STRAPPAZZON

Fait à Saint-Egrève, le

Pour la ville de Saint-Egrève

Le Maire

Laurent AMADIEU

Fait à Saint-Georges-de-Commiers, le

Pour la ville de Saint-Georges-de-Commiers

Le Maire

Norbert GRIMOUD

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le

Pour la ville de Saint-Martin-d'Hères

Le Maire

David QUEIROS

Fait à Saint-Martin-Le-Vinoux, le

Pour la ville de Saint-Martin-Le-Vinoux

Le Maire

Sylvain LAVAL

Fait à Saint-Paul-de-Varces, le

Pour la ville de Saint-Paul-de-Varces

Le Maire

Cécile CURTET

Fait à Saint-Pierre-de-Mesage, le

Pour la ville de Saint-Pierre-de-Mesage

Le Maire

Christian MASNADA

Fait à Sarcenas, le

Pour la ville de Sarcenas

Le Maire

Sylvain DULOUTRE

Fait à sassenage, le

Pour la ville de Sassenage

Le Maire

Michel VENDRA

Fait à Séchilienne, le

Pour la ville de Séchilienne

Le Maire

Cyrille PLENET

Fait à Seyssinet-Pariset, le

Pour la ville de Seyssinet-Pariset

Le Maire

Guillaume LISSY

Fait à Seyssins, le

Pour la ville de Seyssins

Le Maire

Fabrice HUGELÉ

Fait à Varcès-Allières-et-Risset, le

Pour la ville de Varcès-Allières-et-Risset

Le Maire

Jean-Luc CORBET

Fait à Vaulnaveys-Le-Bas, le

Pour la ville de Vaulnaveys-Le-Bas

Le Maire

Jean-Marc GAUTHIER

Fait à Vaulnaveys-Le-Haut, le

Pour la ville de Vaulnaveys-Le-Haut

Le Maire

Jean-Yves PORTA

Fait à Venon, le

Pour la ville de Venon

Le Maire

Marc ODDON

Fait à Veurey-Voroize, le

Pour la ville de Veurey-Voroize

Le Maire

Pascale RIGAULT

Fait à Vif, le

Pour la ville de Vif

Le Maire

Guy GENET

Fait à Vizille, le

Pour la ville de Vizille

Le Maire

Catherine TROTON

ANNEXE 1 : LISTE ET TARIFS DES MATERIELS POUVANT ETRE MIS A DISPOSITION

Désignation	Avec ou sans chauffeur	Unité de durée de prêt	Tarif unitaire (€ TTC)
Engins mis à disposition			
Petit Camion Benne PTAC 3,5T (Permis B) - CU de 400 à 900Kg	Sans chauffeur	½ j	73 €
Camion plateau PTAC 19 ou 26 T (CU de 6 à 14T)	Sans chauffeur	½ j	87 €
Tractopelle 8T (y compris forfait carburant et chauffeur)	Avec chauffeur	½ j	461 €
Camion grue PTAC 19T (y compris forfait carburant et chauffeur)	Avec chauffeur	½ j	515 €
Mini pelle de 2,7T avec remorque	Sans chauffeur	½ j	67 €
Benne à ordures ménagères (BOM) PTAC de 7,5T (7m3)	Sans chauffeur	½ j	85 €
Benne à ordures ménagères (BOM) PTAC 19T (16m3)	Sans chauffeur	½ j	113 €
Benne à ordures ménagères (BOM) PTAC 26T (21m3)	Sans chauffeur	½ j	117 €
Tracteur + Epareuse (y compris forfait carburant et chauffeur)	Avec chauffeur	½ j	481 €
Nacelle PTAC 3,5T (hauteur 15m) (y compris forfait carburant)	Avec chauffeur	½ j	382 €
Chariot élévateur de chantier (CU 3,5T)	Sans chauffeur	½ j	69 €
Transport de l'engin sur site communal			
Camion Porte-char PTAC 38T (y compris forfait carburant et chauffeur)	Avec chauffeur	h	69 €
Matériels mis à disposition			
Cylindre tandem vibrant (largeur 0,8 m)	Sans objet	½ j	36 €
Plaque vibrante thermique (60 à 70 kg)	Sans objet	½ j	27 €
Pilonneuse thermique	Sans objet	½ j	27 €
Compresseur mobile 7 bars sur essieu	Sans objet	½ j	35 €
Nettoyeur à eau à haute pression thermique	Sans objet	½ j	26 €
Carotteuse	Sans objet	½ j	30 €
Main d'œuvre (chauffeur)			
Main d'œuvre services voiries (horaires jours ouvrés)	/	h	50 €



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

S²LOW

ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_02-DE

COLLECTION RAPPORT

2024 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS



Table des matières

5 PARTIE 1 - **2024 en images**

19 PARTIE 2 - **Carte d'identité express**

- 5 Le territoire
- 8 Les compétences métropolitaines
- 12 L'intercommunalité grenobloise en quelques dates
- 26 Le Conseil Métropolitain - trombinoscope

29 PARTIE 3 - **Lutte contre le changement climatique**

33 PARTIE 4 - **Environnement et services publics**

- 34 Énergie
- 38 Qualité de l'air
- 41 Gestion des déchets
- 45 Eau potable, assainissement
- 50 Grand cycle de l'eau
- 53 Politique funéraire
- 55 Divagation animale

57 PARTIE 5 - **Cohésion sociale**

- 58 Développement social et égalité
- 62 Emploi et insertion

65 PARTIE 6 - **Aménagement du territoire**

- 66 Politique foncière
- 69 Urbanisme, paysages et autorisations du droit des sols
- 72 Grands projets et renouvellement urbain
- 75 Politique de l'habitat/ Accès au logement et à l'hébergement
- 78 Montagne - Biodiversité - Trame verte et bleue
- 81 Agriculture - Alimentation - Forêt
- 84 Risques majeurs et résilience métropolitaine
- 86 Système d'Information Territoriale

89 PARTIE 7 - **Économie et attractivité**

- 90 Développement Économique / Commerce et Artisanat
- 94 Tourisme, attractivité du territoire et innovation
- 97 Sport
- 101 Culture, enseignement supérieur et recherche

107 PARTIE 8 - **Proximité et espaces publics**

- 108 Plan vélo et modes actifs
- 111 Végétalisation des espaces publics et plan canopée
- 115 Ouvrages d'art
- 121 Espaces publics - Voirie

125 PARTIE 9 - **Pilotage et transformation numérique**

- 126 Relation usagers
- 132 Participation citoyenne
- 138 Pilotage, transformation & performance interne
- 140 Un comité d'accompagnement des organisations
- 141 Juridique
- 144 Instances
- 146 Mutualisations - Relations aux communes - Coopération
- 150 Ressources numériques

155 PARTIE 10 - **Les moyens au service des ambitions**

- 156 Ressources humaines
- 158 Santé, prévention et sécurité au travail
- 162 Finances
- 166 Contractualisations financières
- 170 Commande Publique
- 172 Moyens matériels, bâtiments et flotte
- 175 Communication interne & externe

179 ANNEXE - **Liste des sigles**

PARTIE 1

2024 en images

JANVIER

LANCEMENT
DE LA PÉTITION CITOYENNE :
UNE PREMIÈRE EN FRANCE !

Ce nouveau dispositif mis en place pour la première fois en France à l'échelle d'une métropole permet aux citoyens de demander l'ouverture d'un débat en conseil métropolitain, sur un sujet ou une proposition d'intérêt collectif, légale, non-discriminante et de compétence métropolitaine.



FÉVRIER

TECH&FEST,
LE RENDEZ-VOUS
DE L'INNOVATION

La première édition de Tech&Fest se tient à Alpexpo. Un événement d'envergure nationale qui vise à célébrer l'innovation sous toutes ses formes, par le biais de conférences, rencontres, masterclass mais aussi de détente autour de concerts festifs.



JANVIER

UNE 44^E CHAUFFERIE
AU BOIS POUR LA MÉTROPOLE

La 44e chaufferie au bois financée par la Métropole et l'Ademe a été inaugurée au Pont-de-Claix. D'une capacité de 1 200 MWh par an, elle alimente en chauffage une douzaine de bâtiments publics et privés.



FÉVRIER

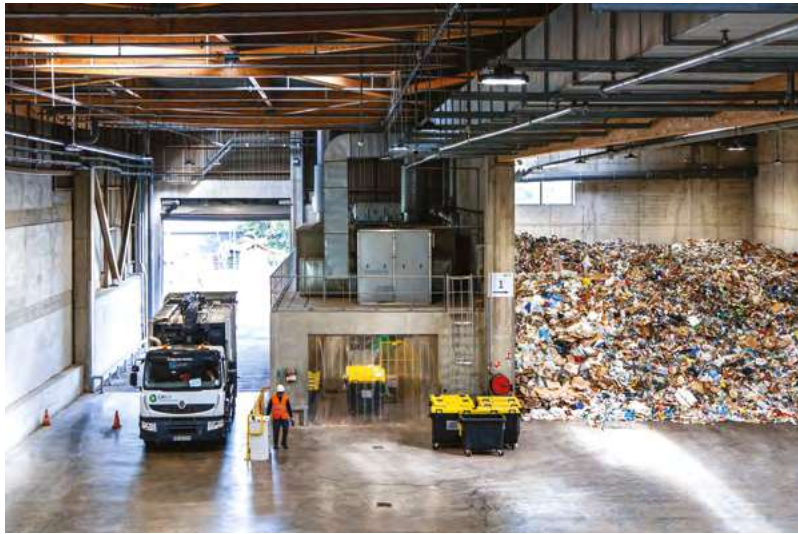
PARKINGS :
DES TARIFS SELON LE POIDS
DU VÉHICULE

La Métropole modifie sa grille tarifaire pour les abonnements aux parkings, et instaure un tarif environnemental : les voitures essence ou diesel pesant plus de 1 550 kg et les voitures électriques ou hybrides dépassant 1 800 kg sont majorées de 10%.

JANVIER

MODÈLE DU GENRE,
LE CENTRE DE TRI
DES DÉCHETS ATHANOR
OUVRE SES PORTES

La Métropole inaugure un nouveau centre de tri des déchets, construit en partenariat avec 6 territoires voisins, sur le site d'Athanor à La Tronche. Un outil moderne et performant, bien intégré dans le paysage, qui assure le traitement des déchets de 740 000 habitants.



FÉVRIER

RÉNOVATION TOTALE
DE L'ÉCOLE D'ART ET DESIGN

Nouveau souffle pour l'ESAD, École d'art et design de Grenoble, rue Lesdiguières : un important chantier de rénovation de ce bâtiment remarquable a débuté en 2024. 5,7 millions d'euros investis par la Métropole pour diminuer par presque trois fois la consommation énergétique du bâtiment.





MARS

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES USAGERS
DE LA BICYCLETTE DÉCOUVRE
LA MÉTROPOLE

Le congrès annuel de la FUB, fédération française des usagers de la bicyclette, se tient au Centre de Congrès de Grenoble, en présence de l'ensemble des acteurs des mobilités alternatives, qui en profitent pour découvrir les aménagements cyclables de la Métropole.



AVRIL

LA RÉSERVE NATURELLE
RÉGIONALE DES ISLES
DU DRAC RESTAURÉE

Les travaux du projet de restauration écologique du site de La Rivoire dans la réserve naturelle des Isles du Drac à Saint-Georges-de-Commiers sont terminés. Ce site naturel possède un patrimoine remarquable à protéger avec des centaines d'espèces animales terrestres et d'espèces végétales.



MARS

DES MOYENS
SUPPLÉMENTAIRES
POUR LES QUARTIERS
PRIORITAIRES

Le nouveau contrat de ville Engagement quartiers 2030 est signé entre l'État et la Métropole pour accorder des moyens spécifiques aux dix quartiers prioritaires du territoire, en finançant les projets des associations et acteurs desdits quartiers.



MAI

1^{ER} MOIS DE LA MOBILITÉ
POUR SE DÉPLACER
AUTREMENT

30 jours pour apprendre à mieux se déplacer : le mois de mai est dédié à la promotion des mobilités douces et à toutes les alternatives à la voiture individuelle au quotidien.



AVRIL

MOINS CHAUD, MOINS FROID :
LE MOIS DE L'ÉNERGIE DONNE
DES SOLUTIONS

Chauffage, rénovation thermique, énergies renouvelables, comment réduire sa facture... un mois pour découvrir des solutions à travers une série d'événements sur tout le territoire métropolitain.



MAI

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE :
LES AIDES AUX ENTREPRISES
RENFORCÉES

Les petites et moyennes entreprises aussi ont besoin d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs locaux. La Métropole renforce son dispositif Mur Mur pour les TPE et PME, portant l'aide aux travaux jusqu'à 50 000€.



📅 JUIN

LA MÉTROPOLE
LANCE LES DÉBATS
POUR LE CLIMAT

Dans la continuité de la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le climat la Métropole lance son premier « débat pour le climat » autour de l'alimentation avec la thématique « On met quoi dans nos assiettes ? ».



📅 AOÛT

NETTOYAGE DÉCENNAL
À AQUAPOLE

C'est l'heure du nettoyage décennal de la cloche du digesteur d'Aquapole, qui sert à produire du biogaz à partir des boues. La cloche de 120 tonnes et 24 mètres de diamètre est déposée pour plusieurs semaines de nettoyage et contrôle.



📅 JUILLET

UNE CHRONOVÉLO
QUI FAIT LE TOUR DE L'AGGLO

La création de la Chronovélo périphérique répond à l'une des propositions issues de la Convention citoyenne métropolitaine pour le Climat. Les premiers coups de pioche sont donnés pour la création du premier tronçon de la voie cyclable circulaire n°6 qui reliera le centre-ville de Poisat au parc d'activités des Ruires à Eyben.



📅 SEPTEMBRE

M RESO :
PLUS VITE ET PLUS LOIN POUR
LES TRANSPORTS EN COMMUN

La politique de développement des transports en commun connaît une nouvelle étape grâce au déploiement, par le Smmag, de M réso, avec de nouvelles lignes, nouvelles amplitudes et une tarification avantageuse.

📅 AOÛT

L'ALLÉE ÉLISA-DEROCHE
INAUGURÉE À GRANDALPE

La déconstruction de l'autopont Marie-Reynoard à Grand Place a laissé place à une nouvelle rue : l'allée Élisabeth-Deroche. Cette rue végétalisée, arbore une piste Chronovélo et de larges trottoirs permettant la traversée aux piétons et aux cyclistes entre Grenoble et Échirolles.



📅 SEPTEMBRE

JOURNÉE EUROPÉENNES
DU PATRIMOINE :
LES ÉQUIPEMENTS
MÉTROPOLITAINS FONT LE PLEIN

Visite du chantier du siège, du stade des Alpes, de la patinoire, du centre de tri des déchets... La Métropole reçoit des dizaines de visiteurs dans ses équipements à l'occasion des journées européennes du patrimoine.



📅 SEPTEMBRE

LES EAUX USÉES TRAITÉES
PAR LES ROSEAUX À
NOTRE-DAME-DE-COMMIERS

À Notre-Dame-de-Commiers, la nouvelle station d'épuration fonctionne sans électricité et grâce à des roseaux et des galets qui filtrent l'eau.



📅 SEPTEMBRE

MOBILISATION GÉNÉRALE
POUR VENCOREX ET LA
PLATEFORME CHIMIQUE

La Métropole se mobilise dès l'annonce du placement en redressement judiciaire de Vencorex, sur la plateforme chimique de Pont-de-Claix, afin de soutenir les salariés et préserver cette industrie.



📅 SEPTEMBRE

LE 1 000^e COMMERCE
MÉTROPOLITAIN AIDÉ

La Casa Italiana, traiteur italien installé à Vif, a reçu deux aides de la Métropole, pour plus de 10 000 € au total, pour se moderniser et embellir sa façade. C'est le 1000^e commerce aidé, sur les 7 000 que compte le territoire métropolitain.



📅 OCTOBRE

LA CONSTRUCTION
DU SIÈGE MÉTROPOLITAIN
EST LANCÉE

Ce bâtiment ultra performant aboutira en 2027, au terme d'un chantier exemplaire au niveau environnemental.

📅 SEPTEMBRE

100 NOUVELLES BORNES
DE COLLECTE TEXTILE
DÉPLOYÉES

100 bornes textiles sont déployées dans les 39 communes de la Métropole. Les vêtements, chaussures, sacs et linges de maison sont revendus ou recyclés par les acteurs locaux.



📅 OCTOBRE

DÉBATS ET ATELIERS
À LA MC2 POUR LE CLIMAT
LIBÉ TOUR

Le journal Libération organise, en partenariat avec Grenoble Alpes Métropole, l'étape grenobloise du Climat Libé Tour à la MC2. Deux jours de rencontres, débats, ateliers... pour évoquer l'adaptation des territoires au changement climatique.



📅 OCTOBRE

LA SAISON 2
CONFIRME LE SUCCÈS DE
PRESSE CITRON

Deuxième volet du cycle de conférences lancé par la Métropole, Presse Citron, qui confirme l'envie du public d'approfondir et partager ses réflexions sur les transitions.



📅 OCTOBRE

LA COMBE DE GIÈRES
EN TRAVAUX POUR
QUELQUES MOIS

La Métropole entreprend des travaux d'assainissement puis un aménagement cyclable dans la combe de Gières. La fin de l'ensemble du chantier est prévue pour l'été 2026.



📅 OCTOBRE

LA ROUTE DE CHARTREUSE
REFAITE À NEUF

Rénovation de la chaussée, création d'un trottoir, aménagement des carrefours, les travaux d'aménagement de la route de Chartreuse (RD512), à La Tronche qui permet notamment de rejoindre le col de Porte depuis La Tronche via le Sappey-en-Chartreuse, se sont achevés.



📅 NOVEMBRE

CONSOMMER AUTREMENT :
LE DÉFI DU MOIS
DE NOVEMBRE

Limiter le gaspillage alimentaire, réduire les emballages, acheter d'occasion, réparer, donner ou apprendre à faire soi-même... Le mois de novembre est consacré à l'accompagnement des habitants pour une consommation plus durable.

📅 OCTOBRE

L'APPROVISIONNEMENT
EN EAU POTABLE
DE SAINT-ÉGRÈVE ET
DU FONTANIL-CORNILLON

Grâce au raccordement du réseau d'eau potable à la nappe phréatique du DRAC, les habitants de Saint-Egrève et du Fontanil-Cornillon, soit 20 000 habitants, bénéficient d'une eau de robinet de meilleure qualité sans traitement, et sans risque de pénurie, comme 85 % des habitants de la Métropole.



📅 NOVEMBRE

LA MÉTROPOLE CLASSÉE 1^{RE}
POUR SES POLITIQUES
ENVIRONNEMENTALES

L'ADEME (agence de la transition écologique) récompense Grenoble Alpes Métropole pour ses politiques publiques environnementales à travers deux labels « Territoire Engagé Transition Écologique ».



📅 NOVEMBRE

1 000^{ÈME} MAISON INDIVIDUELLE
RÉNOVÉE AVEC "MURMUR"

En participant à la rénovation thermique des logements, la Métropole souhaite encourager la sobriété, les économies d'énergies et améliorer le confort des habitants. Objectif : 3 000 maisons rénovées en 2030 avec MurMur.



📅 DÉCEMBRE

L'ISÈRE RESPIRE MIEUX
À LA TRONCHE

À La Tronche, les berges de l'Isère, au niveau du quai Charpenay, sont consolidées grâce à un enrochement, et renaturées avec des végétaux adaptés.



📅 DÉCEMBRE

LES MEILLEURS
PATINEURS MONDIAUX
À POLESUD

La patinoire Polesud accueille les meilleurs patineurs mondiaux pour la finale du prestigieux Grand Prix de patinage artistique et de danse sur glace.

📅 DÉCEMBRE

«ANGELA »
POUR LUTTER CONTRE
LE HARCÈLEMENT DE RUE

La Métropole s'inscrit dans le dispositif national de lutte contre le harcèlement de rue « Angela ». Les employés de commerces ou lieux accueillant du public sont sensibilisés pour accueillir les personnes importunées sur la voie publique.



PARTIE 2

**Carte
d'identité
express**



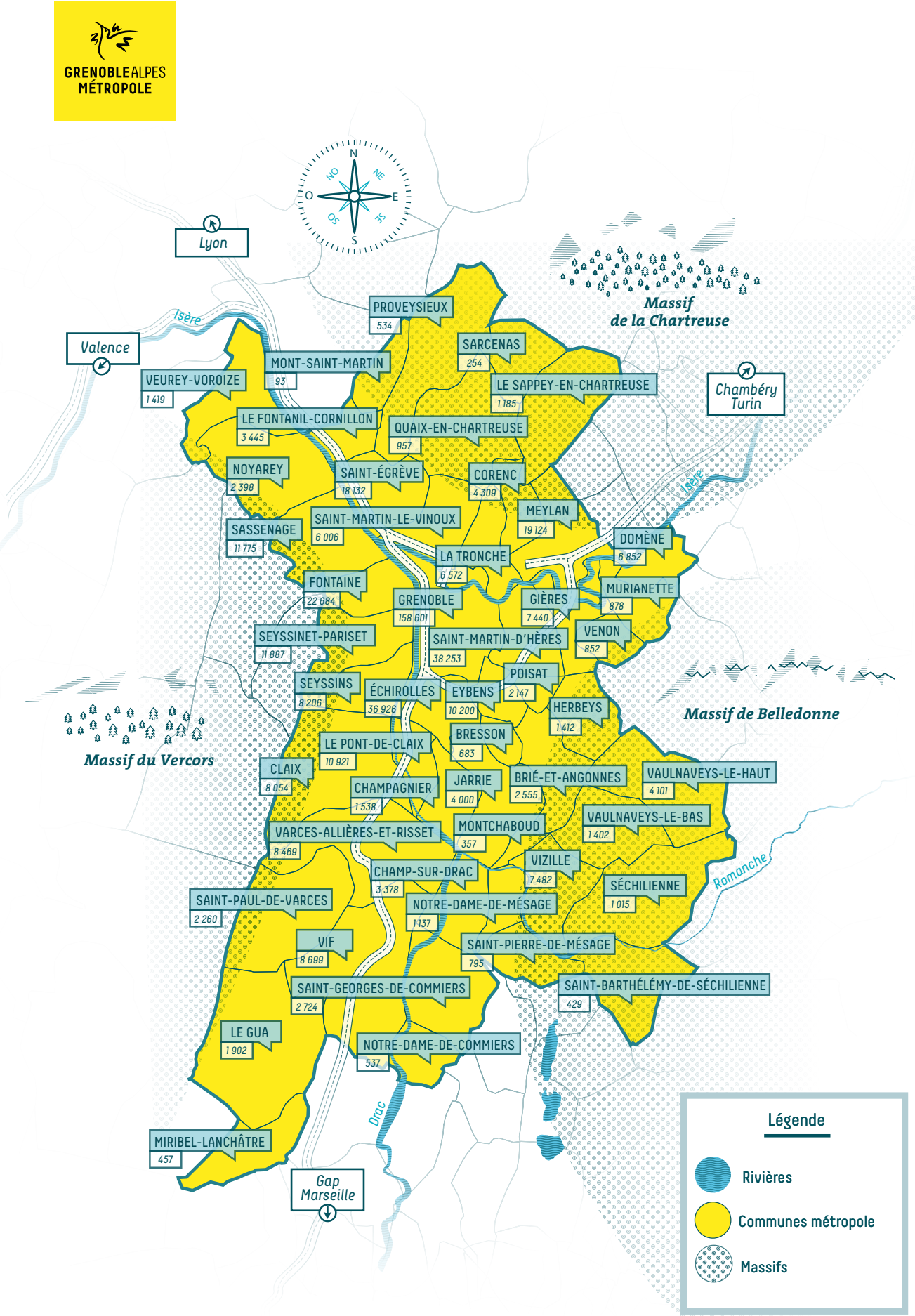
Le territoire

49 communes **455 436** habitants **Superficie 546 km²**

23 communes dans le périmètre des Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Vercors

COMMUNE LA PLUS PEUPLÉE
Grenoble (158 601 habitants)

COMMUNE LA MOINS PEUPLÉE
Mont-Saint-Martin (93 habitants)



Les compétences métropolitaines

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE EXERCE DE
PLEIN DROIT, EN LIEU ET PLACE DES COMMUNES
MEMBRES, LES COMPÉTENCES SUIVANTES :

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- ❖ Déchets ménagers (dont déchets d'activité à risque infectieux)
- ❖ Contribution à la transition énergétique
- ❖ Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- ❖ Plan climat-air-énergie territorial
- ❖ Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz
- ❖ Réseaux de chaleur ou de froid urbains
- ❖ Infrastructures de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- ❖ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- ❖ Lutte contre la pollution de l'air
- ❖ Lutte contre les nuisances sonores

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

- ❖ Zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique
- ❖ Actions de développement économique et participation au pilotage des pôles de compétitivité
- ❖ Construction et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain
- ❖ Promotion du tourisme
- ❖ Soutien et aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

- ❖ Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme
- ❖ Organisation de la mobilité
- ❖ Espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain
- ❖ Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain
- ❖ Établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications

GESTION DES SERVICES D'INTÉRÊT COLLECTIF

- ❖ Eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales
- ❖ Cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain et crématoriums
- ❖ Abattoirs et marchés d'intérêt national
- ❖ Services d'incendie et de secours
- ❖ Service public de défense extérieure contre l'incendie

POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT

- ❖ Programme local de l'habitat
- ❖ Politique du logement, aides financières et actions en faveur du logement social, actions en faveur du logement des personnes défavorisées
- ❖ Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
- ❖ Aires d'accueil des gens du voyage

POLITIQUE DE LA VILLE

- ❖ Diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- ❖ Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- ❖ Programmes d'actions définis dans le contrat de ville

II. GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE EXERCE PAR AILLEURS LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES SUIVANTES :

- ➊ Emploi et insertion
- ➋ Interventions relatives à l'économie agricole et à la forêt péri-urbaine
- ➌ Nouvelles infrastructures nécessaires à l'exploitation forestière
- ➍ Espaces naturels et de loisirs Bois français, Sentiers de la Frange verte, Parc de l'île d'Amour, Parc des Vouillants, Parc Hubert Dubedout, Parc de l'Ovalie et Site de Prémol
- ➎ Sites du Col de Porte et du Sappey-en-Chartreuse (activités sportives, de loisirs, pastorales et sylvicoles, à l'exclusion du ski alpin)
- ➏ Sentiers de randonnée
- ➐ Refuge et fourrière dans le cadre de la protection contre la divagation des animaux
- ➑ Développement du réseau métropolitain de lecture publique
- ➒ Promotion de la culture chorégraphique via le centre chorégraphique national de Grenoble (CCN2).
- ➓ Assistance et conseil en matière d'urbanisme, d'architecture et de paysage
- ➔ Valorisation des espaces agricoles ou forestiers
- ➕ Promotion, de valorisation et de développement de l'agriculture
- ➖ Pompes funèbres
- ➗ Risques naturels et technologiques : participation à la communication préventive, soutien aux forêts de protection

III. PAR CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE, GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE EXERCE ÉGALEMENT LES COMPÉTENCES SUIVANTES :

- ➊ Gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental
- ➋ Aide aux jeunes en difficulté
- ➌ Prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté
- ➍ Schéma d'aménagement touristique
- ➎ Plan des itinéraires de randonnée
- ➏ Activité du spectacle vivant assuré par la MC2

Du Syndicat intercommunal à la Métropole :

L'intercommunalité grenobloise en quelques dates

1966

Création du **Siepurg** (Syndicat intercommunal d'études des problèmes d'urbanisme de la région grenobloise) par 23 communes.

1973

Fondation du **Sieparg** (Syndicat intercommunal d'études, de programmation et d'aménagement de la région grenobloise) qui réunit **23 communes** et **360 000 habitants**.

1994

Naissance de la **communauté de communes** qui se substitue au Sieparg

1996

La communauté de communes prend le nom de **Grenoble Alpes Métropole**

2000

Grenoble Alpes Métropole adopte le statut de **communauté d'agglomération**

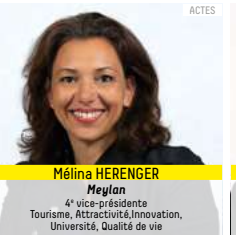
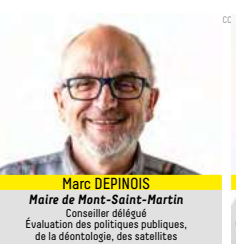
2014

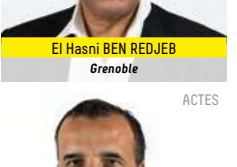
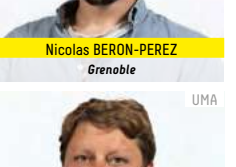
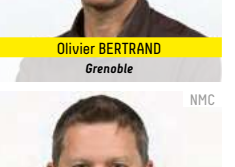
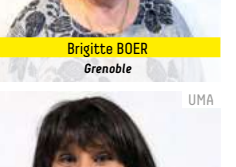
Fusion des communautés de communes des Balcons sud de Chartreuse et du Sud grenoblois avec Grenoble Alpes Métropole. Cette nouvelle intercommunalité compte **49 communes**

2015

Grenoble Alpes Métropole devient une **Métropole**

Le Conseil Métropolitain

PRÉSIDENT	 ACTES Christophe FERRARI Maire de Pont-de-Claix Président				
	 CCC Michelle VEYRET Saint-Martin-d'Hères 1^{re} vice-présidente Administration générale, Ressources humaine, Patrimoine	 UMA Salima DJIDEL-BRUNAT Grenoble 2^e vice-présidente Santé, Stratégie et Sécurité alimentaire	 NMC Raphaël GUERRERO Maire de Jarrige 3^e vice-président Finances	 ACTES Mélina HERENGER Meylan 4^e vice-présidente Tourisme, Attractivité, Innovation, Université, Qualité de vie	 UMA Lionel COIFFARD Vigilance 5^e vice-président Prévention, Collecte et Valorisation des déchets
	 ACTES Ludovic BUSTOS Maire de Poizat Vice-président Stratégie foncière, Urbanisme, PLU	 ACTES Pascal CLOUAIRE Grenoble Vice-président Culture, Éducation, Participation citoyenne	 UMA Elizabeth DEBEUNNE La Tranche Vice-présidente Économie sociale, solidaire et circulaire	 UMA Céline DESLATTES Grenoble Vice-présidente Emploi, Insertion, Jeunesse	 NMC Guy JULLIEN Veyrier-Varaize Vice-président Économie, Industrie, Résilience économique
	 NMC Sylvain LAVAL Maire de Saint-Martin-le-Vinoux Vice-président Espace public, Voirie, Infrastructures cyclables et mobilités douces	 NMC Corine LEMARIEY Varces-Allières-et-Risset Vice-présidente Sports, Égalité entre les femmes et les hommes, Lutte contre les discriminations	 UMA Yann MONGABURU Grenoble Vice-président Défi climatique, Biodiversité, Éducation à l'environnement	 NMC Cyrille PLENET Maire de Séchillienne Vice-président Agriculture, Filière bois, Montagne Condition animale	 NMC Eric ROSSETTI Quaix-en-Chartreuse Vice-président Communes, Proximité, Politique foncière, Cimetière
	 CCC Jérôme RUBES Saint-Martin-d'Hères Vice-président Habitat, Logement, Hébergement	 UMA Laura SIEFFERT Seyssinet-Pariset Vice-présidente Cycle de l'eau	 CCC Renzo SULLI Échirolles Vice-président Grands projets d'aménagement, Renouvellement urbain	 ACTES Pierre VERRI Maire de Gières Vice-président Air, Énergie, Climat	
CONSEILLERS DÉLÉGUÉS	 CC Pierre BEJAJI Eybens Conseiller délégué Prévention de la délinquance Prévention spécialisée	 CC Cécile CENATIEMPO Grenoble Conseillère déléguée Qualité de l'air	 CC Florent CHOLAT Maire de Champagnier Conseiller délégué Développement du numérique, Innovation digitale, Systèmes d'information, Gestion publique de la donnée et de la territorialisation	 CC Marc DEPINOIS Maire de Mont-Saint-Martin Conseiller délégué Évaluation des politiques publiques, de la déontologie, des satellites	 CC Pierre LABRIET Échirolles Conseiller délégué Commande publique, Investissements pour l'ensei- gnement supérieur et la recherche
	 CCC Jacqueline MADRENNES Échirolles Conseillère déléguée Vie étudiante, Relations avec les établissements d'enseignement supérieur	 NMC Jean-Yves PORTA Maire de Vaulnaveys-le-Haut Conseiller délégué Risques naturels et technologiques	 ACTES Laëticia RABIH Échirolles Conseillère déléguée Solidarités, Politique de la ville	 ACTES Dominique SCHEIBLIN Eybens Conseillère déléguée Gens du voyage	 PPSD Barbara SCHUMAN Grenoble Conseillère déléguée Commerce et artisanat et à la logistique urbaine durable

CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS	 PPSD Maxence ALLOTO Grenoble	 UMA Laurent AMADIEU Maire de Saint-Égrève	 CCC Léah ASSALI Saint-Martin-d'Hères	 CCC Christian BALESTRIERI Maire de Prouvieux	 CCC Margot BELAIR Grenoble
	 Grenoble	 Grenoble	 Grenoble	 Grenoble	 échirolles
	 Grenoble	 Grenoble	 Maire de Notre-Dame-de-Mésage	 Grenoble	 Maire de Meylan
	 Grenoble	 Grenoble	 Grenoble	 Saint-Égrève	 Saint-Martin-d'Hères
	 Saint-Égrève	 Grenoble	 Maire de Varces-Allières-et-Risset	 Maire de Saint-Paul-de-Varces	 Gières
	 Fontaine	 Maire d'Échirolles	 Maire de Champ-sur-Drac	 Maire de Sarcevas	 Maire de Le Fontanil-Cornillon
	 Maire de Le Sappey-en-Chartreuse	 Maire de Le Gua	 Herbeys	 Grenoble	 Maire de Murlanette
	 Grenoble	 Maire de Vaulnaveys-le-Bas	 Maire de Miribel-Lanchâtre	 Maire de Vif	 Sassenage
	 Vif	 Le Pont-de-Claix	 Maire de Saint-Georges-de-Commiers	 Maire de Bresson	 Meylan

 Fabrice HUGELE Maire de Seyssins	 Séverine JACQUIER Vizille	 Nicolas KADA Grenoble	 Diana KDOUH Saint-Martin-d'Hères	 Sandra KRIEF Grenoble
 Sabine LEYRAUD Fontaine	 Lucille LHEUREUX Grenoble	 Guillaume LISSY Maire de Seyssinnet-Pariset	 Claudine LONGO Domène	 Franck LONGO Maire de Fontaine
 Anahide MARDIROSSIAN Saint-Martin-le-Vinoux	 Nathalie MARGUERY Seyssins	 Elisa MARTIN Grenoble	 Christian MASNADA Maire de Saint-Pierre-de-Mésage	 Jérôme MERLE Sassenage
 Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN Maire de Corenc	 Alexandre MOULIN-COMTE Échirolles	 Gilles NAMUR Grenoble	 MARC ODDON Maire de Venon	 Anne-Sophie OLMOS Grenoble
 Georges OUDJAUDI Saint-Martin-d'Hères	 Chloé PANTEL Grenoble	 Alfio PENNISI Noyarey	 Isabelle PETERS Grenoble	 Laura PFISTER Grenoble
 Lionel PICOLLET Grenoble	 Éric PIOLLE Maire de Grenoble	 David QUEIROS Maire de Saint-Martin-d'Hères	 Agnès RENIER Notre-Dame-de-Commiers	 Christophe REVIL Maire de Claix
 Anne ROCHE Grenoble	 Alban ROSA Échirolles	 Hakim SABRI Grenoble	 Michel SAVIN Domène	 Thierry SEMANAZ Saint-Martin-d'Hères
 Olivier SIX Grenoble	 Guy SOTO Maire de Montchaboud	 Claude SOULLIER Maire de Brié-et-Angonnes	 Bertrand SPINDLER Maire de La Tronche	 Dominique SPINI Grenoble
 Gilles STRAPPAZZON Maire de Saint-Barthélemy-de-Séchillienne	 Marie-Noëlle STRECKER Claix	 Laurent THOVISTE Fontaine	 Jean-Paul TROVERO Fontaine	

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le
ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_02-DE

PARTIE 3

Lutte contre le changement climatique

Lutte contre le changement climatique

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Au sein du collège de Direction générale, le service climat environnement a pour mission :

- de définir et de suivre la mise en œuvre de la **politique métropolitaine en matière de lutte contre le changement climatique et de lutte contre la pollution atmosphérique**, en particulier au travers du **Plan climat air énergie métropolitain (PCAEM)** ;
- **d'animer les dynamiques territoriales autour des enjeux climatiques**, en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire : communes, acteurs économiques, associations, habitants, etc., y compris les enfants au travers du dispositif d'éducation à l'environnement ;
- de piloter la politique métropolitaine de **lutte contre les nuisances sonores**.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- **Engagement de la révision du plan climat air énergie métropolitain** : réalisation du diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique et du bilan des émissions du territoire, installation du Comité des partenaires du plan climat, instance associant les acteurs publics, privés et de la société civile organisée du territoire concernés par la démarche.
- **Labellisation Territoires En Transition Ecologique – Climat Air Energie et European Energy Awards, visant à évaluer l'action des collectivités** : élaboration du dossier de candidature de la Métropole et obtention des labels **TETE-CAE 5 étoiles** (meilleur score des métropoles françaises) et **Citergie Gold**, correspondant dans les deux cas au plus haut niveau de labellisation.
- Finalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre sur le patrimoine et les compétences de la Métropole. Élaboration d'un plan de transition avec pour objectif de **baisser les émissions de GES de 35%** entre 2022 et 2030.
- **Mobilisation des acteurs du territoire dans la mise en œuvre du plan climat** : accompagnement des 34 communes signataires de la charte d'engagement dans le plan climat, ouverture aux autres acteurs publics et privés (élaboration d'une charte des partenaires dédiée), organisation du **Forum annuel des partenaires du plan climat**.
- **Mobilisation des habitants** : poursuite des appels à manifestation d'intérêt pour la formation d'animateurs "conversations carbone" et "inventons nos vies bas carbone".
- **Éducation à l'environnement : finalisation du diagnostic de territoire et définition d'un nouveau dispositif** : appel à projets pour la réalisation d'animations pédagogiques

- à destination des écoles maternelles et primaires sur le temps scolaire, ouverture à l'extrascolaire (centres de loisirs) et lancement d'un nouveau défi climat des écoles.
- **Lancement de l'élaboration d'un nouveau plan de prévention du bruit dans l'environnement** : réalisation du diagnostic et élaboration du plan d'actions.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Évolution des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Métropole

1 490 000 Tonne
équivalent CO₂
en 2022

Commentaire

Emissions territoriales à climat normalisé. Baisse de 44% par rapport à l'année de référence 2005.

Source : Observatoire du plan climat (ATMO AuRA, ALEC, GAM)

Mise en œuvre du plan climat air énergie : % des actions engagées ou réalisées

89 %

Commentaire

89% des actions et sous actions inscrites dans le plan climat 2020-2026 sont réalisées ou en cours de réalisations.

Source : GAM – bilan à mi-parcours du plan climat

Nombre d'élèves de maternelle et primaire bénéficiant d'animations pédagogiques dans le cadre du dispositif métropolitain d'éducation à l'environnement

10 000 élèves

Commentaire

Animations pédagogiques sur le temps scolaire, réalisés par les partenaires de la Métropole retenus suite à appel à projets. 40 000 élèves scolarisés en maternelle et primaire sur le territoire métropolitain.

Source : GAM

PARTIE 4

Environnement
et services
publics

Énergie

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La Direction de la transition énergétique (hors qualité de l'air) comprend 16 personnes travaillant à la mise en œuvre de la politique énergétique de la Métropole visant à :

- **réduire les consommations énergétiques du territoire**, notamment en massifiant les rénovations énergétiques des bâtiments résidentiels et tertiaires. Cet objectif nécessite de développer l'accompagnement des habitants et de mobiliser les aides aux travaux des 3 dispositifs « MurMur » existants sur le territoire pour les copropriétés, les maisons individuelles et les TPE/PME. Les dispositifs s'adressant au secteur résidentiel (France Rénov', parcours copropriétés, parcours bailleurs publics) sont pilotés par la Direction du Foncier et de l'Habitat (DFH) ;
- **conduire des travaux prospectifs pour anticiper les transformations nécessaires concernant les réseaux énergétiques** : Le schéma directeur des énergies adopté en 2017 doit être remis à jour pour donner la feuille de route de la politique énergétique à horizon 2050 ;
- **développer les énergies renouvelables thermiques et photovoltaïques** avec notamment la densification du réseau principal de la Métropole et le développement de nouveaux réseaux de chaleur biomasse d'une taille plus petite. Le fonds chaleur, délégué par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) permet d'accompagner et de financer des projets d'installation biomasse, géothermique ou solaire thermique. Enfin, le patrimoine métropolitain et les parkings sont systématiquement équipés d'installation photovoltaïque dans la mesure du possible ;
- **développer la mobilité électrique** en installant des bornes de recharge en voirie, dans les P+R et les parkings en ouvrage et accompagner les entreprises et les copropriétés pour développer la recharge.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Réduire les consommations énergétiques du territoire

- Un pacte territorial a été négocié et conclu avec l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), ce qui permet à la Métropole de bénéficier d'un financement de ces actions d'animation territoriale et d'accompagnement à la rénovation énergétique pour les 5 prochaines années, à hauteur de 1,4 M€/an pour ingénierie + 12 M€/an d'aides aux travaux ANAH.
- Les dispositifs Mur Mur copropriétés et Mur Mur TPE/PME ont connu une fréquentation accrue en 2024 par rapport à 2023.

- Les parcours d'accompagnement « Mur Mur Maisons individuelles et Mur Mur copros » ont été adaptés aux évolutions du dispositif France Rénov' décidées par l'Etat : mise en place de l'accompagnement obligatoire imposé par l'ANAH, réforme des aides et mise en place du guichet unique, l'Espace Conseil France Rénov'.
- Poursuite du rôle de coordinateur de la Métropole pour répondre aux appels à projets proposés par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) : 640 000 € de subventions ont été ainsi mobilisés pour financer des actions portées par les communes et la Métropole.
- Lancement de l'actualisation du schéma directeur des énergies visant à définir le mix énergétique du territoire métropolitain en 2050 et à anticiper l'évolution des réseaux.
- Expérimentation de l'accompagnement de copropriétés pour les aider à diminuer leurs consommations énergétiques par des actions de sobriété.
- Organisation de la première édition du mois de l'énergie avec environ 50 animations, visites et ateliers proposés sur l'ensemble du territoire.

Développer les énergies renouvelables thermiques et photovoltaïques

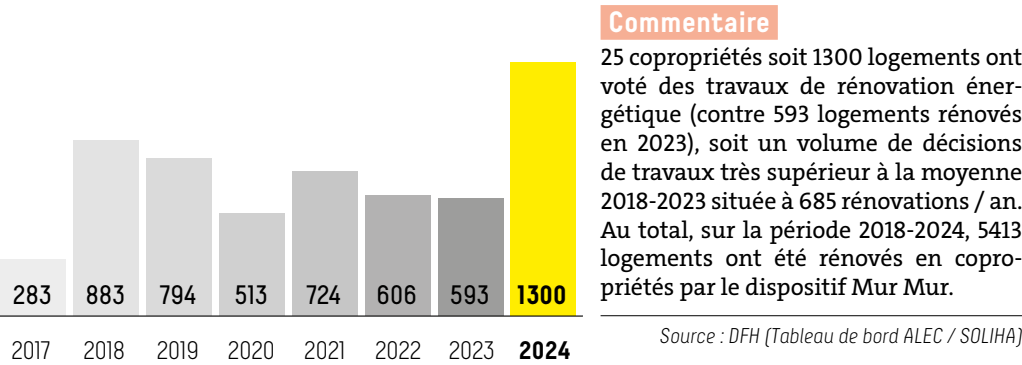
- Construction du réseau de chaleur de Meylan par la société Coriance avec un démarrage de la fourniture de la chaleur issue à 85% d'Athanor à l'automne 2025.
- Conduite d'études de faisabilité pour quatre réseaux de chaleur à Fontaine, à Seyssins-Seyssinet-Pariset, à Claix et à Domène.
- Mise en service d'installations photovoltaïques sur le patrimoine métropolitain (voir indicateur 4).
- Poursuite du soutien aux projets de chaleur renouvelable (solaire thermique, chaudières et petits réseaux biomasse et géothermie) dans le cadre de la délégation du fonds chaleur de l'Ademe.

Développer la mobilité électrique

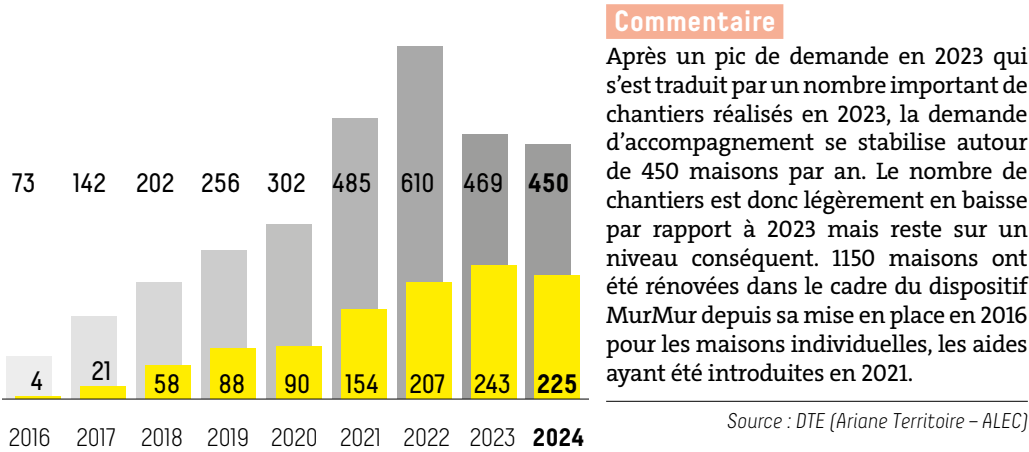
- Installation de 54 points de charge sur voirie dont 6 sur lampadaires dans le cadre d'une expérimentation financée par un projet européen.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

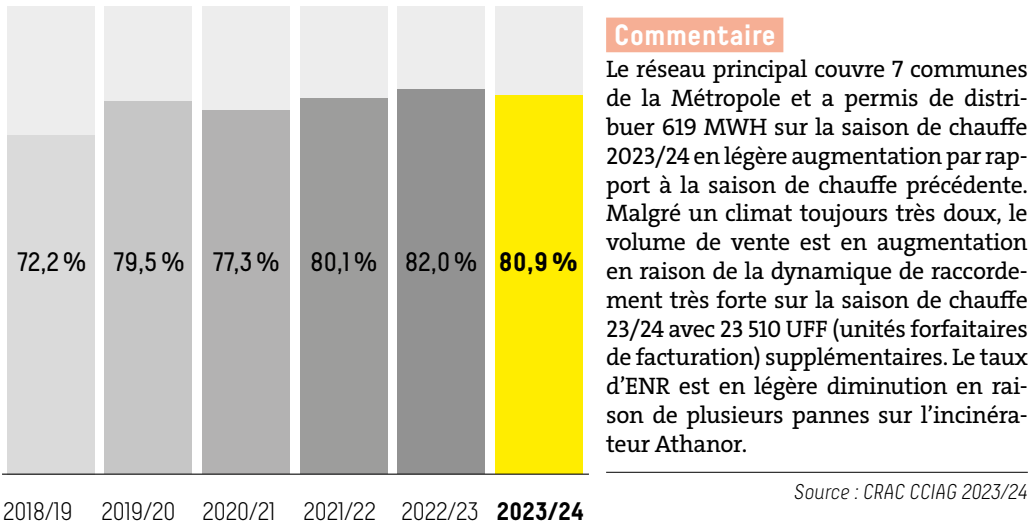
■ Nombre de logements ayant voté des travaux - Mur Mur copropriétés



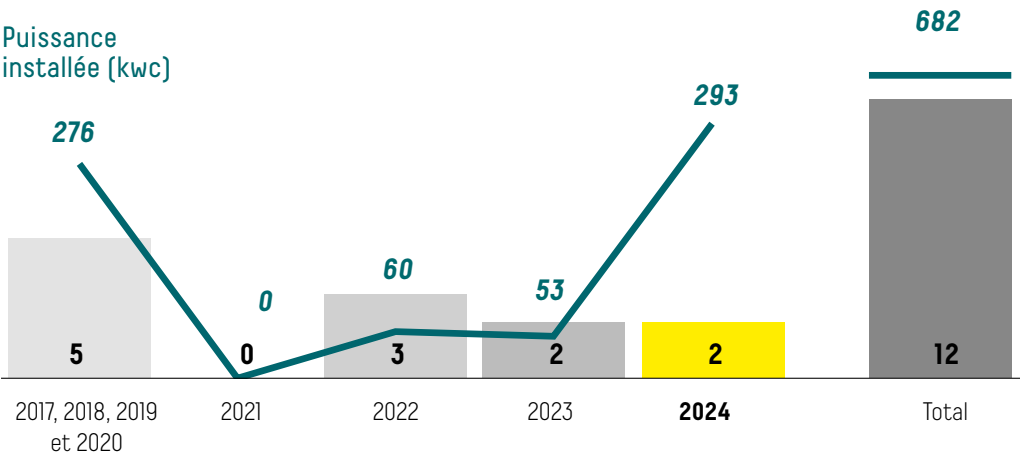
Évolution du nombre de maisons inscrites dans le dispositif MurMur MI et nombre de chantiers terminés



Évolution du pourcentage d’ENR dans le mix du réseau de chaleur principal



Puissance des panneaux photovoltaïques installés sur le patrimoine métropolitain (bâtiments et parkings)



Commentaire

En 2022, une centrale photovoltaïque a été installée sur le chenil du Versoud et deux centrales sur la ferme des Maquis sur la colline du Murier. En 2023, le centre technique assainissement de Vizille a été équipé d’une centrale sur son aire de lavage et en 2024, des installations photovoltaïques ont été mises en service sur Cosmocité au Pont de Claix (18 kWc), sur le centre technique voirie du rondou (183 kWc) et sur l’hotel d’entreprises CEMOI (92 kWc).

Source : DTE

Qualité de l'air

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Au titre de sa compétence en matière de lutte contre la pollution de l'air, la Métropole déploie un ensemble coordonné d'actions qui visent à :

- **réduire les émissions des principaux polluants atmosphériques** préoccupants pour la santé. Les deux principales sources de polluants sont ciblées : la mobilité (par ex. mise en place de la Zone à Faibles Emissions, de l'aide à l'achat de vélo ou la gestion du stationnement) et le chauffage au bois individuel non performant (par ex. Prime Air Bois, déploiement de chaufferies bois très performantes) ;
- **limiter l'exposition de la population à la pollution** par des mesures d'urbanisme dans les zones les plus exposées ;
- **informer les habitants** sur l'état de la qualité de l'air et les « bonnes pratiques » permettant de limiter son impact et son exposition au quotidien.

Au sein de la Direction de la Transition Énergétique et de la Qualité de l'Air, 5 personnes travaillent à la mise en œuvre de ces actions d'amélioration de la qualité de l'air.

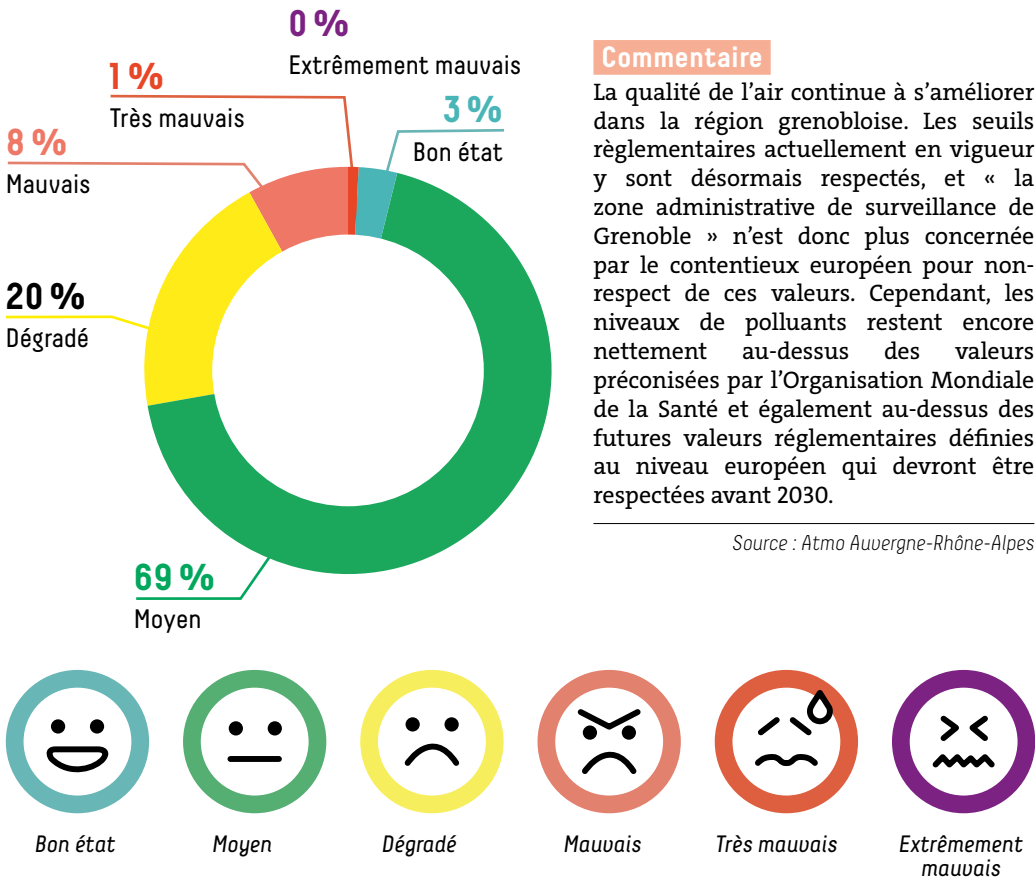
RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- **Évènement. La Métropole a accueilli les Assises nationales de la qualité** de l'air organisées par l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air. Plus de 150 représentants des collectivités, des services de l'Etat et organismes techniques ont pu partager et travailler sur les politiques d'amélioration de la qualité de l'air durant 2 jours.
- **Chauffage au bois. Amplification de la Prime Air Bois** (aide au renouvellement des appareils de chauffage au bois individuels non performants). Afin de maintenir la dynamique de mobilisation de la Prime Air Bois, un dispositif de parrainage entre bénéficiaires et des sessions collectives de sensibilisation aux bonnes pratiques ont été mis en place. En complément, une campagne de communication a été déployée pour informer les habitants de l'interdiction de l'utilisation des foyers ouverts (en application du Plan de protection de l'atmosphère) et pour les inciter à bénéficier de la Prime Air Bois.
- **Mobilité. Renforcement des Zones à faibles émissions et consolidation des dispositifs d'accompagnement des habitants et des acteurs économiques.** Les voitures et deux-roues motorisés Crit'Air 4 ont été interdits au 1^{er} janvier 2024. Au cours de l'année, plus de 1 000 habitants ont bénéficié de l'accompagnement mis en place par la Métropole et le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG) avec l'appui opérationnel de la Société publique locale (SPL) M TAG. L'accompagnement des professionnels, basé sur un conseil en transition énergétique et une aide à l'achat de véhicules faibles émissions, a été mobilisé par plus de 300 entreprises depuis sa mise en place.

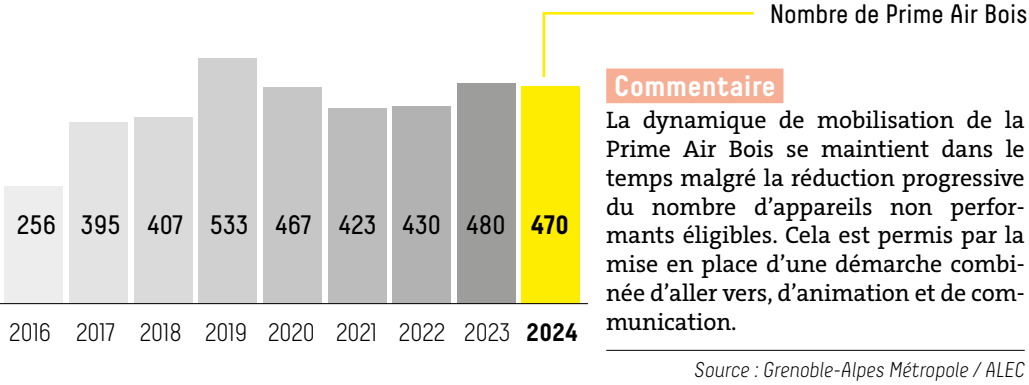
- **Mobilité. Montée en charge de l'aide à l'achat de vélo** mise en place fin 2023 pour accompagner les habitants de la Métropole vers une mobilité favorable à leur santé, à la qualité de l'air et au climat. Ce dispositif, porté par la Métropole et le SMMAG avec l'appui opérationnel de la Société publique locale (SPL) M TAG, a permis d'aider près de 2 500 habitants en 2024.
- **Mobilité. Park Grenoble Alpes Métropole.** En 2024 la première vague de déploiement de bornes électriques a été réalisée qui aboutira à l'implantation de 285 points de charge à l'été 2025. En parallèle, la réalisation des études préliminaires à la requalification du parking des Géants permettra de débiter les travaux en 2026.
- **Une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Qualité de l'air du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) plus exigeante.** Afin de prendre en compte l'amélioration de la qualité de l'air du Territoire métropolitain, les seuils de l'OAP Qualité de l'air du (PLUI) ont été réduits se rapprochant progressivement des recommandations de l'OMS et des futures valeurs réglementaires.
- **Information sur la qualité de l'air. Affichage de l'indice Atmo** sur le pylône de la bastille pour permettre à chacun d'adapter ses activités au quotidien en fonction de la qualité de l'air.
- **Poursuite du soutien à l'observatoire de la qualité de l'air Atmo Auvergne-Rhône-Alpes** pour assurer le suivi de la qualité de l'air, l'évaluation de projets métropolitains ou la mobilisation des habitants au travers du dispositif de prêt de micro-capteurs « Captothèque ».

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

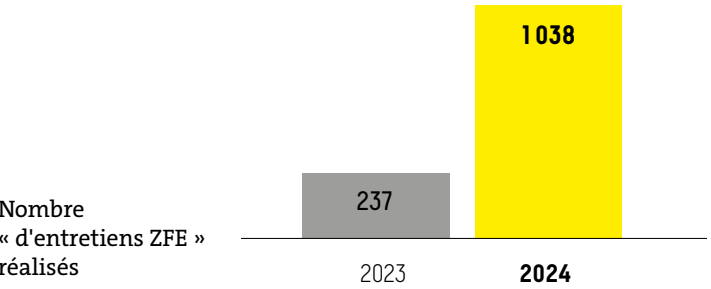
Indices journaliers de qualité de l'air en 2024



■ Nombre de renouvellement d’appareils de chauffage au bois non performants soutenus par Grenoble Alpes Métropole



■ Nombre « d’entretiens Zone à faibles émissions » réalisés



Commentaire
La Métropole et le Smmag ont mis en place un dispositif d’accompagnement des foyers concernés par l’interdiction de leur véhicule. La première étape du parcours d’accompagnement est « l’entretien ZFE », durant lequel un conseiller aide l’usager à identifier les solutions de mobilité les plus adaptées à la situation de son foyer et présente les aides financières auxquelles l’usager est éligible.

Source : Grenoble Alpes Métropole, Smmag et SPL M TAG

Gestion des Déchets

DESCRIPTION DE L’ACTIVITÉ

La mission du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés est de **collecter les déchets produits par les habitants de la Métropole et d’en assurer leur traitement dans le respect de la réglementation** qui définit la hiérarchie des modes de traitement : réduire, réemployer, recycler, valorisation énergétique et enfouissement. Il doit s’assurer de la qualité et la continuité du service rendu à l’usager ; de la performance environnementale en encourageant la réduction et le tri des déchets, de la sécurité des agents comme des usagers et de la maîtrise des coûts.

194 051 tonnes de déchets ont été collectés en 2024 soit 426 kg/an/hab et le coût de fonctionnement par habitant est de 162 € pour 2024.

RÉTROSPECTIVE DE L’ANNÉE 2024

- **Le nouveau centre de tri est en service avec un parcours pédagogique**
Les premiers déchets sont arrivés sur le nouveau centre de tri fin janvier 2024 pour plusieurs semaines d’essais avant de passer à la mise en service industrielle. Les mesures de performance de la nouvelle installation ont été réalisées début juin et l’équipement a été inauguré en juillet par l’ensemble du groupement Sud-Isère qui a financé l’installation. Un parcours pédagogique a été conçu pour sensibiliser les visiteurs au tri et à la réduction des déchets. Pour faciliter la venue des visiteurs, une plateforme d’inscription en ligne a également été créée permettant aux particuliers, et plus seulement aux groupes, de participer à ces visites.
- **Le projet de construction de la nouvelle Unité d’Incinération et de Valorisation Énergétique (UIVE) avance**
Le marché de conception-réalisation du process de la nouvelle Unité d’Incinération et de Valorisation Énergétique, d’une capacité de traitement de 165 000 t, a été attribué à Keppel Seghers Belgium. Après plus de 30 ans de service, l’ancien centre de tri a été déconstruit en fin d’année, laissant la place libre pour les travaux de la future UIVE.
- **Changement de consignes pour les déchets du bâtiment en déchèterie**
La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) a prévu la mise en place d’une nouvelle « Responsabilité Elargie du Producteur » concernant les déchets du Bâtiment. Le financement du recyclage des matériaux ou matériels de construction est pris en charge par les fabricants : gravats, du plâtre, du bois et de nouvelles caisses ont été progressivement mises en place en 2024 dans les déchèteries de la Métropole pour permettre de séparer des nouveaux flux des encombrants : le plastique, les menuiseries vitrées, la laine de verre ou de roche.

• Les bacs bleus verdissent

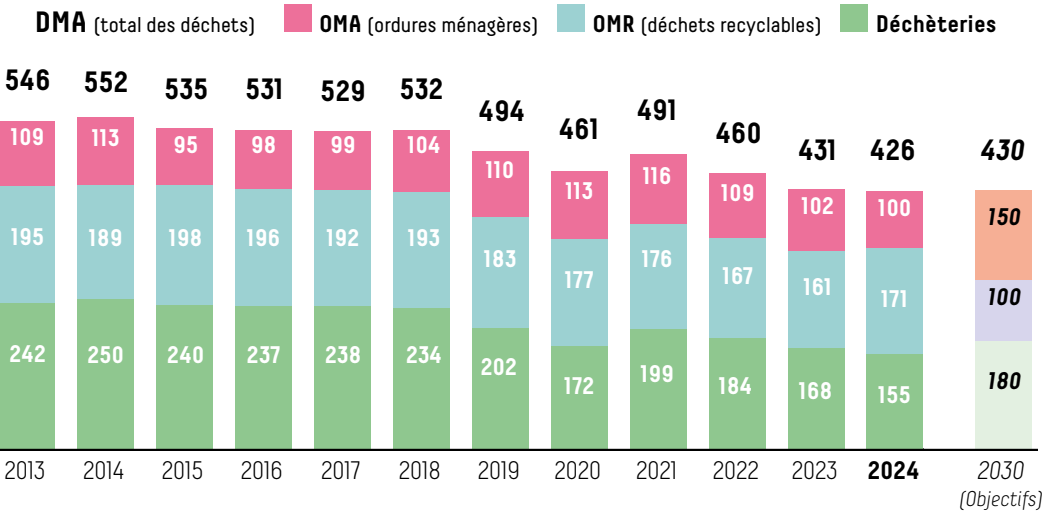
Jusqu’à présent, les entreprises et particuliers des zones industrielles et zones artisanales (ZIZA) bénéficiaient d’une collecte spécifique en bacs bleus pour les cartons et papiers uniquement. Désormais, ces bacs en plus des papiers cartons peuvent aussi accueillir des emballages en plastique ou métal, exactement comme les bacs verts à couvercle jaune. Les consignes de tri sont désormais les mêmes sur l’ensemble de la Métropole. Cette évolution vise à limiter les erreurs de tri et à augmenter les quantités de déchets triés.

• Déploiement de bornes textile pérenne : objectif de 300 bornes textiles en 2026

Parce qu’il reste encore 7kg/habitant /an de textiles dans les déchets collectés en bac roulant, en 2024 un nouveau dispositif de collecte a été lancé avec un déploiement de conteneurs permanents sur l’espace public, en partenariat avec quatre opérateurs de collecte. Ces nouveaux points d’apports volontaires s’ajoutent à ceux mis à disposition dans les 21 déchèteries métropolitaines. Après une première phase de déploiement réussie sur 41 communes, l’enjeu de la deuxième phase porte en 2025 sur la commune de Grenoble.

INDICATEURS D’ACTIVITÉS

Évolution des tonnages de déchets (kg/an/habitant)



Chiffres régionaux 2023

DMA : 510
OMR : 203
Recyclables : 88
Déchèteries : 219

Commentaire

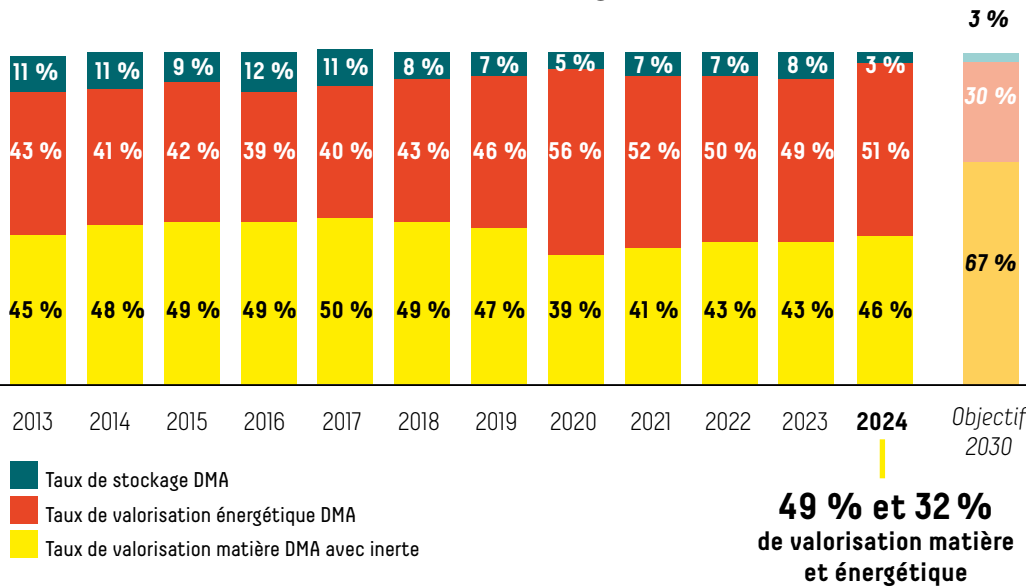
Les tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés sont encore en légère baisse par rapport à l’année précédente et en dessous de l’objectif 2030 du schéma directeur déchet.

Ce résultat est dû essentiellement à une diminution des tonnages collectés en déchèterie, plus importante que la hausse des ordures ménagères.

À noter toutefois qu’en 2024, les déchets des services techniques municipaux ont tous été gérés directement par les communes (en 2023, 8 000 tonnes avaient transité par des bennes de la Métropole, le traitement avait été refacturé aux communes). On observe aussi une augmentation des déchets verts (facteur externe avec une météo favorable) et des déchets d’ameublement (mise sur le marché en augmentation), plus de 3500 tonnes au total sur ces 2 flux.

Source : Direction prévention collecte et traitement des déchets

Taux de valorisation des déchets ménagers



Valeurs régionales 2023

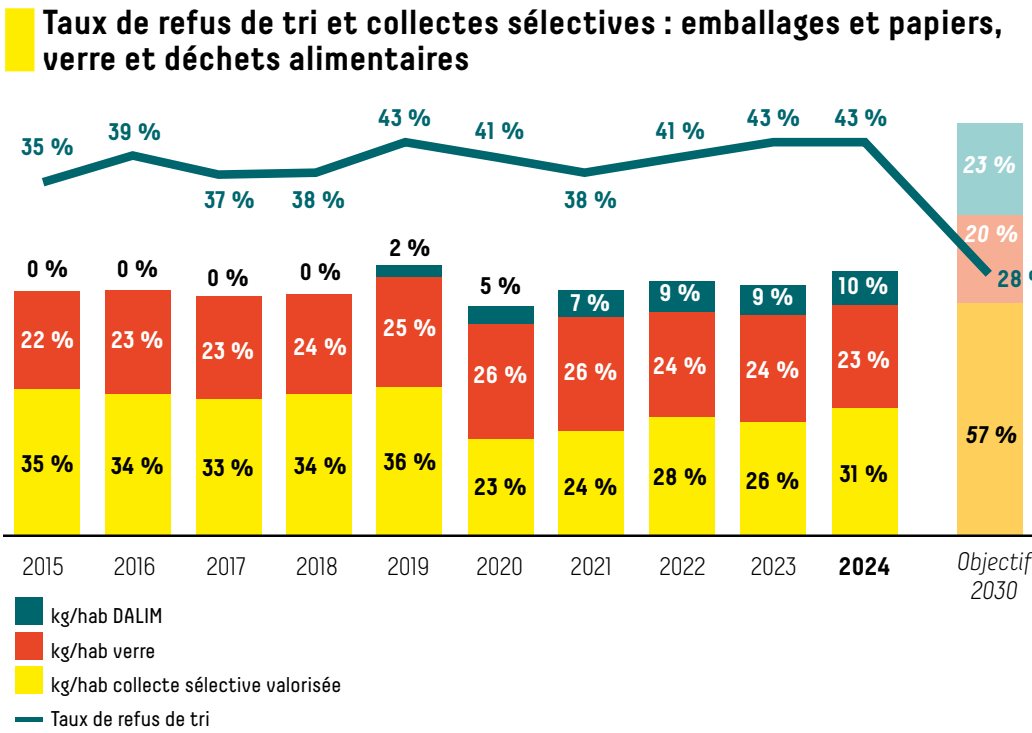
Valorisation matière : 49 %
Valorisation énergétique : 32 %
Incinération sans valorisation énergétique : 2 %
Stockage : 17 %

Commentaire

Objectif : Augmenter fortement la part du recyclage (matière et organique), qui doit passer de 48 % (en 2015) à 67 % d’ici 2030.

À noter : la forte diminution du taux de stockage en 2024 permet d’abaisser l’enfouissement à son niveau le plus bas depuis 2015. Ce résultat s’explique en partie par une augmentation du taux de valorisation énergétique notamment des encombrants de déchèteries. Il s’explique également par la hausse du taux de recyclage (valorisation matière) de 3 points par rapport à 2023 pour atteindre 46% qui est due en partie à l’augmentation des tonnages de déchets valorisables (emballages et papiers, déchets alimentaires, déchets verts). Toutefois l’objectif de 67% de recyclage prévu dans le Schéma Directeur des Déchets reste éloigné du fait d’un tri insuffisant des emballages et papiers.

Source : DPCTD



Commentaire

Les volumes collectés dans les bacs de tri (emballages/papiers) sont en hausse et les performances du nouveau centre de tri permettent un gain de 5kg/hab/an de collecte sélective valorisée.

Le tonnage de déchets alimentaires évolue également à la hausse avec 400 tonnes supplémentaires qui se traduisent par une moyenne de 10kg /an pour l'ensemble des habitants et de 16kg/an ramenée aux habitants desservis par le service de collecte.

Le volume de verre collecté continue par contre de baisser légèrement depuis 2020.

Le taux de refus mesuré au centre de tri est stable à 43% mais le taux d'erreur de tri qui dépend du geste des usagers est en hausse de 3 points avec 40 % en 2024.

Source : DPCTD

Eau potable, assainissement

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La régie de l'eau potable et la régie de l'assainissement ont pour **mission d'exploiter et d'entretenir les infrastructures permettant d'assurer les missions de santé publique que sont la fourniture d'eau potable aux habitants de la Métropole et la gestion de leurs eaux usées**. Les principales activités de ce travail sont : la préservation des ressources d'eau, la production et la distribution d'eau potable, la relation aux usagers, l'évacuation et le traitement des eaux usées.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- Vidange et maintenance des digesteurs de la station d'épuration d'Aquapole**
Avant les 10 ans de fonctionnement de ces équipements, Grenoble Alpes Métropole a engagé en 2024 une grosse opération de maintenance des ouvrages de digestion des boues d'épuration de la station.
Pour cela, la filière de méthanisation a été mise à l'arrêt, avec en conséquence l'arrêt de la production de biogaz valorisé en biométhane.
Cette opération complexe et onéreuse a permis de réaliser un diagnostic complet des ouvrages structurels après 10 ans de service, en vue d'appliquer si nécessaire les clauses de la garantie décennale des ouvrages et de remettre en état les parties métalliques. Les conclusions ont été positives avec peu de dégradation du génie civil et une usure des protections métalliques dans les tolérances acceptables. Les équipements peuvent à nouveau fonctionner normalement et pourront produire annuellement de l'ordre de 21 GWh d'énergie verte à partir des eaux usées du territoire. Cette opération a coûté à la collectivité de l'ordre de 2M€ TTC.
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Saint-Egrève et le Fontanil-Cornillon grâce au raccordement à la nappe phréatique du DRAC**

Le schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, adopté par Grenoble-alpes Métropole, prévoit des modifications importantes de l'organisation des réseaux d'eau potable des communes de Saint Egrève et du Fontanil-Cornillon car les ressources collinaires de Chartreuse qui approvisionnaient l'eau du robinet de ces deux communes sont identifiées comme sensibles, en qualité ou quantité (sensibilité aux périodes de sécheresse).

Le schéma directeur préconise de créer une adduction supplémentaire, utilisant la ressource des champs captant du Drac, disponible en rive gauche de l’Isère au droit du pont-barrage de Saint-Egrève, avec franchissement de l’Isère et de l’A480. L’eau de la nappe du Drac ne nécessite pas de traitement puisqu’elle est filtrée naturellement par le sable et les graviers de la nappe. Initiée en avril 2021, la restructuration des réseaux d’adduction et de distribution vise à sécuriser l’approvisionnement en eau potable des deux communes.

Le coût global de l’opération est de 6 357 300 euros HT financés, par le budget eau potable de la Métropole, avec le soutien de l’Agence de l’eau et du plan de relance de l’Etat, à hauteur de 2M€. Depuis fin de l’automne 2024, les habitants de Saint-Egrève et du Fontanil-Cornillon bénéficient d’une eau de robinet de meilleure qualité, sans traitement, et sans risque de pénurie, comme 85% des habitants de la Métropole, grâce au raccordement des réseaux d’eau potable des deux communes à la nappe phréatique du Drac au terme d’un chantier conséquent.

• **Coopération décentralisée**

La loi relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des Agences de l’Eau dans les domaines de l’eau et de l’assainissement, loi dite « Oudin-Santini », autorise la Métropole à mobiliser jusqu’à 1% de son budget dédié, soit de l’ordre de 0,6 M€, au bénéfice d’actions de solidarité internationale.

Dans ce cadre, Grenoble Alpes Métropole mobilise pour la deuxième année consécutive une enveloppe budgétaire annuelle au bénéfice d’actions de solidarité internationale en matière d’eau et d’assainissement à hauteur de 240 K€. Cette enveloppe est doublée par l’Agence de l’eau Rhône-Méditerranée-Corse pour atteindre 480 K€/an.

L’appel à projets 2024 a été lancé du 3 juin au 5 juillet 2024. A l’issue de cette consultation 36 dossiers ont été déposés et 30 ont été déclarés recevables. 6 lauréats ont été retenus en 2024 dans différents pays (Sénégal, Bangladesh, Rwanda, Haïti, Yémen et Laos) pour notamment l’accès à l’eau potable ou l’amélioration de l’assainissement.

Le montant total alloué par la Métropole via les budgets eau et assainissement s’établit à 232 171€, avec un lauréat supplémentaire par rapport à l’appel à projets de 2023 et l’intervention d’associations dans deux pays situés en zone rouge pour lesquels les besoins de la population relatifs à l’eau sont particulièrement aigus.

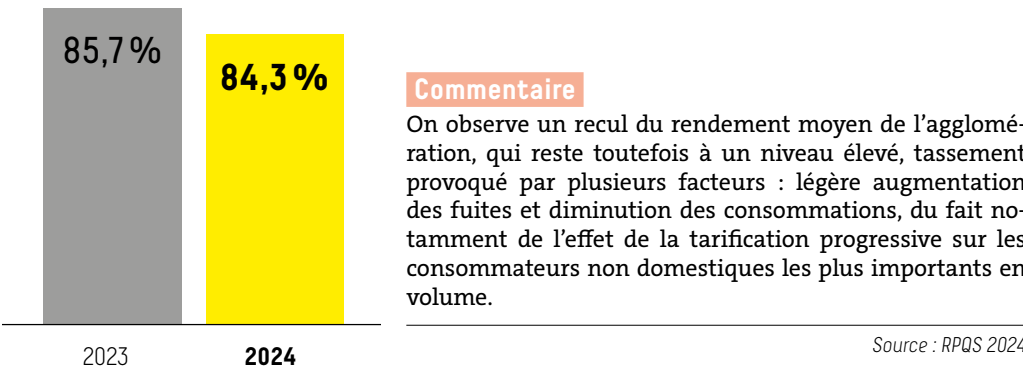
• **Création d’une station d’épuration sur la commune de Notre-Dame-de-Commiers**

Pour mettre en conformité le système d’assainissement de la commune, une station d’épuration dimensionnée pour 550 Equivalent Habitants (EH) a été créée. Les eaux usées étaient auparavant traitées dans un simple décanteur, très difficilement accessible pour son entretien et insuffisant pour répondre aux exigences de la réglementation issue de la loi sur l’eau.

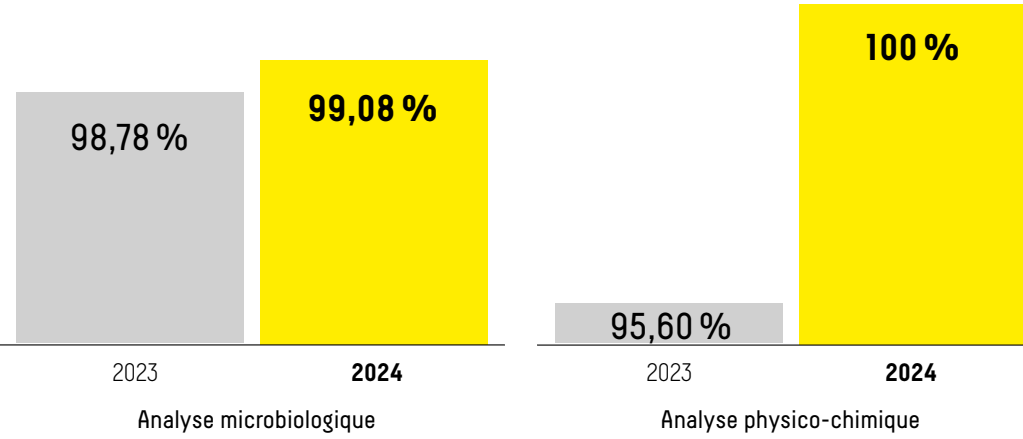
Les travaux ont démarré début Novembre 2023 pour se terminer fin Aout 2024, pour un cout de 974 000 € HT entièrement financé par le budget assainissement. La maitrise d’ouvrage a été assurée par la régie de l’assainissement de Grenoble Alpes Métropole, la maitrise d’œuvre par le bureau d’études ALP’ETUDES et les travaux par le groupement entreprises ISTEEP/PELISSARD.

INDICATEURS D’ACTIVITÉS

Rendement du réseau d’eau potable



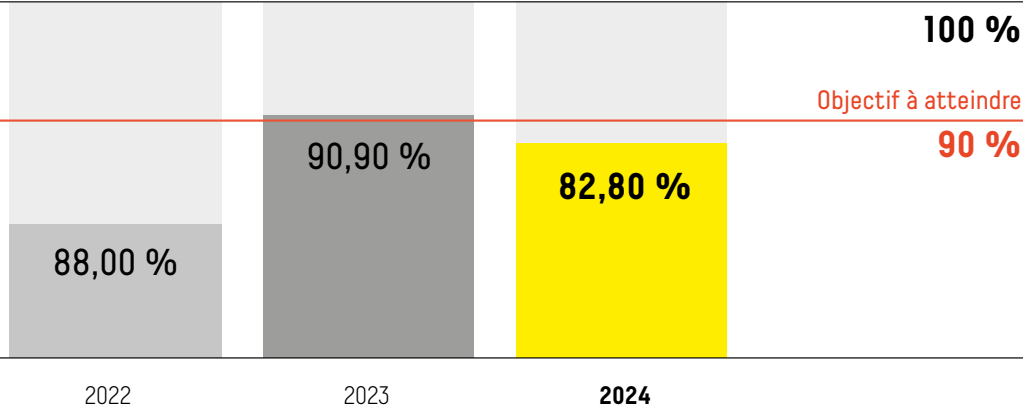
Taux de conformité des analyses qualité



Commentaire
Les non-conformités (en nombre très limité) correspondent le plus souvent à un défaut relatif au domaine privé de l’usager contrôlé aléatoirement plutôt qu’une mauvaise qualité du réseau de distribution public d’eau potable.

Source : RPQS 2024

Taux de rendement épuratoire Aquapole



Commentaire

La cible est de maintenir un niveau d’abattement moyen des pollutions supérieur à 90%. L’année 2024 a été marquée par une dégradation significative du niveau de traitement qui s’explique par 2 grosses opérations de maintenance sur la station d’épuration qui ont dû faire fonctionner l’unité de traitement en mode dégradé sur 9 mois de l’année. Les niveaux de traitement attendus devraient être rétablis pour l’année 2025.

Source : RPQS 2024

Production biométhane annuelle

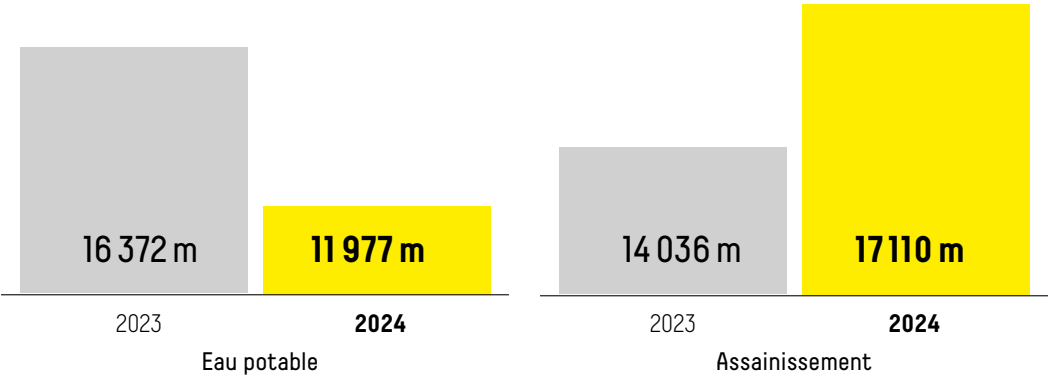


Commentaire

Cette valeur très basse en comparaison à 2023 résulte de l’opération de maintenance des digesteurs de la station d’épuration qui a mis à l’arrêt plus de 6 mois la filière de production et valorisation du biogaz.

Source : RPQS 2024

Linéaires de réseau renouvelés



Commentaire

En 2024, la programmation d’études et de travaux de la régie eau potable de Grenoble-Alpes-Métropole a été fortement impactée par l’opération de déviation des réseaux eau et d’assainissement dans le cadre de l’aménagement du nœud dit du Rondeau entre l’A480 et la rocade sud RN87, et les 2 opérations majeures et structurantes de sécurisation et substitution des ressources en eau inscrits au schéma directeur d’alimentation en eau.

Source : RPQS 2024

Grand cycle de l'eau

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le service gestion territoriale de l'eau gère l'ensemble des problématiques liées au grand cycle de l'eau : **compétence GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), périmètres de protection des captages en eau potable (Protection des Ressources en Eaux), gestion des Réserves Naturelles Régionales (RNR), portage du secrétariat technique de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Drac-Romanche.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

• Restauration écologique du site de la Rivoire dans la réserve naturelle régionale des Isles du Drac

Le site de la gravière de la Rivoire présente un fort intérêt écologique car il abrite des milieux aquatiques et humides diversifiés ainsi que des espèces rares et protégées. Ce site a été dégradé par les activités d'extraction passées : fosses profondes, aux berges abruptes peu accueillantes pour la biodiversité et dépôts de granulats laissés en place formant des obstacles à l'écoulement et sur lesquels se sont développées des espèces exotiques envahissantes.

La restauration écologique de la Rivoire était inscrite avec le plus haut niveau de priorité dans le plan de gestion de la Réserve naturelle régionale des Isles-du-Drac 2019-2023.

Le coût de l'opération s'élève à 720 000€ TTC (600 000€ HT), dont 576 000€ TTC de travaux (480 000€ HT), financés à 70% par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, 6 % par la Région Auvergne Rhône Alpes, 6 %, par les Fonds EDF-CLE, et 18% par la Métropole en tant que structure porteuse de la RNR.

• Préservation des ressources en eau : réalisation étude zones de sauvegarde, étude d'impact changement climatique et dépôt des dossiers de révision des Déclaration d'Utilité Publiques (DUP) des champs captants du Drac et de la Romanche.

Fin 2024, les dossiers de révision des deux Déclarations d'Utilité Publiques (DUP) des champs captants du Drac et de la Romanche, qui représentent plus de 80% de l'eau distribuée sur la Métropole, ont été déposés auprès des services de l'Etat. Une fois l'instruction de ces dossiers réalisée par l'ARS, les nouveaux périmètres de protection pourront être proposés et soumis à l'enquête publique.

Les captages du DRAC et de la ROMANCHE sont classés d'intérêt stratégique régional dans le SDAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Agence de l'eau) ; ils sont en effet situés à proximité de bassins de population importants, sont très productifs et disposent d'une

eau d'excellente qualité. Compte tenu de l'importance majeure de ces captages pour la Métropole, l'agence de l'eau demande au gestionnaire de ces captages de coordonner un programme de protection à long terme.

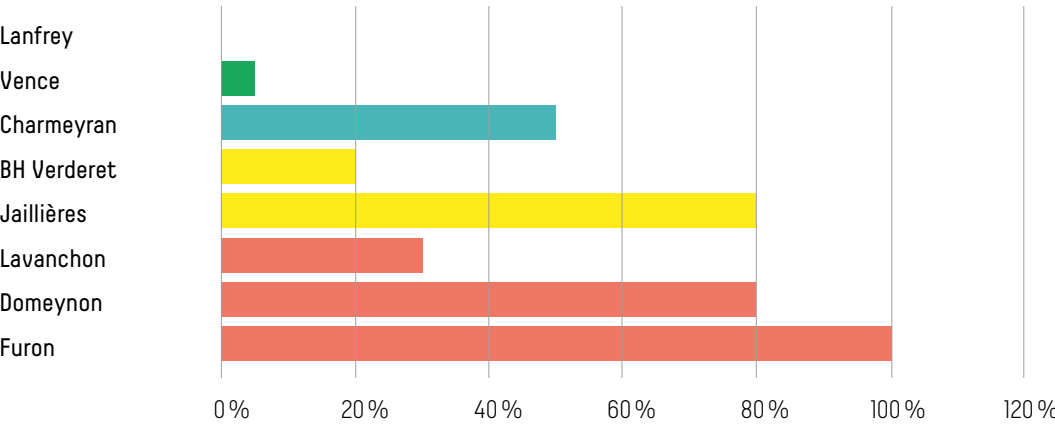
C'est l'objet de l'étude sur la définition des zones de sauvegarde pour ces captages, qui doit aboutir sur des programmes d'actions avec les acteurs concernés (agriculteurs, industriels, EDF, services de l'Etat).

La Métropole a également conduit une étude sur l'impact du changement climatique sur ces deux principales ressources, en se projetant sur deux scénario climatiques issus du GIEC à l'horizon 2050 et 2100. Les résultats sont rassurants sur la nappe du Drac tant que les conditions de régulation des débits par les barrages hydroélectriques situés en amont sont maintenues. Sur la Romanche, les projections indiquent une baisse plus significative des débits d'étiage, pouvant provoquer plus de colmatage limitant l'alimentation de la nappe. Pour les deux nappes, il n'y a pas de menace forte pour l'exploitation en eau potable, mais la nécessité d'avoir une surveillance continue sur le suivi de ces phénomènes et sur la garantie de la poursuite de la gestion des débits influencés par les chaînes hydroélectriques et de leur évolution.

Pour la compétence GEMAPI, l'année 2024 a été marquée par l'achèvement des travaux du Sonnant (plage de dépôt) et de Jaillières (digues), des travaux de restauration de Jaillières aval en lien avec le passage de la ligne C1 (bus) de la TAG, la réalisation des travaux de restauration du ruisseau du Ténaison à Sarcenas, le lancement des travaux sur le Brise Tourte ; et le dépôt/suivi des dossiers d'instruction des systèmes d'endiguement du Furon (suivi), du Domeynon et de Jaillières (dépôt). Le schéma hydraulique du Vernon a été lancé fin 2024, et les schémas du Domeynon et du Lavanchon se poursuivent.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

■ Avancement des autorisations des systèmes d'endiguement



Commentaire

La Métropole a l'obligation sur son territoire de déclarer les systèmes d'endiguement (ouvrages qui protègent des habitants contre les inondations), d'en définir le niveau de protection et la zone protégée (décret « digues » de 2015). Les ouvrages prioritaires à définir en systèmes d'endiguement ont été identifiés avec les services de l'Etat.

Source : Service GTE

■ État d’avancement des procédures de DUP

Captages	Nombre captages	Avancement obtention DUP (2023)	Avancement obtention DUP (2024)
JOUCHY et PRE GRIVEL (VIZILLE / SAINT PIERRE DE MESSAGE)	2	23 %	48 %
DRAC ET PUIITS DES ISLES (VIF / VARCES)	2	25 %	42 %
CROZ / FONTFROIDE et RUISSET (SARCENAS)	3	59 %	59 %
EZY / SAINT JEAN (NOYAREY)	2	22 %	56 %
MATHIEUX (SECHILIENNE)	1	3 %	4 %
JONIER (LE GUA)	1	45 %	55 %

Commentaire

Tout captage exploité pour un usage d’eau potable doit avoir une DUP (Déclaration d’Utilité Publique) qui précise la quantité de prélèvement d’eau autorisée sur le milieu, les limites des différents périmètres de protection et les servitudes associées. Cette procédure qui passe par une phase d’études, des avis d’hydrogéologues, une enquête publique (...) est longue et prend plusieurs années.

Parmi les 57 captages utilisés par la Métropole, 14 n’ont pas de DUP dont 6 ont été identifiés comme étant pérennes dans le cadre du schéma directeur. Par ailleurs, les 4 captages de la RO-MANCHE (Jouchy et Pré Grivel) et du DRAC (Rochefort et puits des Iles) alimentent plus de 85% de l’agglomération et ont des DUP très anciennes qui ont besoin d’être révisées. La priorité a été portée sur ces 10 captages pour l’obtention d’un arrêté de DUP à l’horizon 2027/2028.

Source : Service GTE

Politique funéraire

DESCRIPTION DE L’ACTIVITÉ

Grenoble Alpes Métropole assure la **gestion directe du cimetière métropolitain situé à Poisat** et a délégué, pour une durée de 6 ans, la **gestion du service extérieur des pompes funèbres** (organisation des obsèques qui relève d’une mission de service public) et l’exploitation du crématorium de Gières aux Pompes Funèbres Intercommunales de l’agglomération Grenobloise.

RÉTROSPECTIVE DE L’ANNÉE 2024

- Service extérieur des pompes funèbres (SEPF) et Crématorium : concession de service public et exploitation du crématorium attribués aux pompes funèbres intercommunales (PFI) pour une durée de 6 ans (2024-2029).
- Cimetière de Poisat :
 - Réfection des murs de soutènement et pose de caveaux ;
 - Fin de l'aménagement du cimetière avec la pose des garde-corps ;
 - Mise en vente de concessions d’occasion ;
 - Déploiement du tri sélectif et construction d’une cabane à dons.

INDICATEURS D’ACTIVITÉS

■ Disponibilité

Emplacements disponibles au cimetière métropolitain	Pleine terre et caveau secteur traditionnel	148,00
Emplacements disponibles au cimetière métropolitain	Terrain cinéraire	86,00
Emplacements disponibles au cimetière métropolitain	Espace confessionnel juif	23,00
	Espace confessionnel musulman	0,00

Emplacements disponibles au cimetière métropolitain	Caveau ou pleine terre secteur paysager	65,00
Emplacements disponibles au cimetière métropolitain	Case colombarium	55,00
Emplacements disponibles au cimetière métropolitain	Structure par défaut	377,00

Commentaire

La création de nouveaux espaces cinéraires, de pleines terre et la rénovation des murs ont permis la création de places supplémentaires, ; les emplacements disponibles tout secteur confondus, s'élève à 377, soit une visibilité de 3-4 ans, sur les 2718 places existantes.

Source : GESCIME (logiciel cimetière GAM)

La mortalité

77 ventes de concessions en 2024

Commentaire

La vente de concession est en légère baisse par rapport à 2023, 77 en 2024, contre 89 en 2023, malgré une stabilité du nombre d'inhumations (141 en 2023 et 142 en 2024) qui s'explique par des inhumations en concessions existantes.

Les inhumations ont été mensuellement linéaires, il n'a pas été relevé de pic de mortalité.

Source : GESCIME (logiciel de gestion des cimetières)

Divagation animale

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

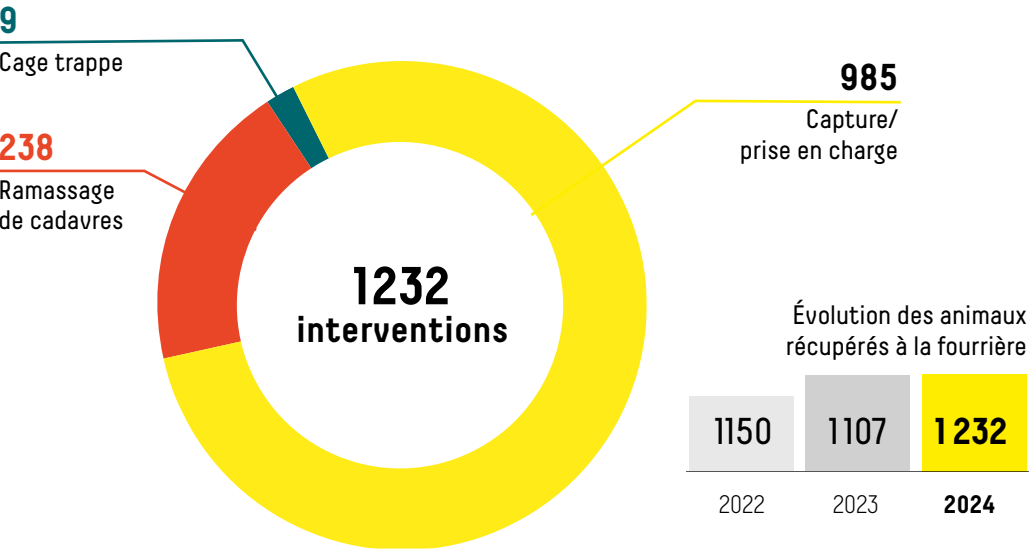
La Métropole est compétente en matière « d'activité de refuge et de fourrière, dans le cadre de la protection contre la divagation des animaux » (Statuts de Grenoble Alpes Métropole délibérés au CM du 17 déc. 2021). Les communes restent compétentes en matière de lutte contre la divagation animale qui relève du pouvoir de police du Maire. Cette mission consiste à capturer et à recueillir les animaux errants ou dangereux qu'ils s'agissent, d'un chat, d'un chien ou de NAC (rongeurs, oiseaux, reptiles).

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- Fourrière : renouvellement du marché de gestion de la fourrière métropolitaine pour une période de 3 ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.
- Refuge :
 - Accompagnement à la structuration du refuge pour l'accueil de l'ensemble des animaux en provenance de la fourrière métropolitaine ;
 - Mise en place d'un arceau à vélo pour permettre les mobilités douces.
- Reprise des clôtures pour la sécurisation du site.
- Création d'un caniveau d'eaux pluviales permettant une augmentation du volume de places en chatterie.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Activité de la fourrière



Commentaire

1232 animaux pris en charge (1107 en 2023) l'activité reste soutenue mais linéaire. Le délai de garde en fourrière s'est rallongé face à la saturation des refuges. La fourrière accueille 80% de chiens type malinois ou catégorisés, ce qui rend plus difficile les adoptions.

Source : Bilan activité SACPA (centre animalier du Versoud)

Activité au refuge

413 entrées 400 sorties

Évolution des entrées et des sorties
au refuge métropolitain

Commentaire

413 animaux accueillis en provenance de la fourrière et 400 adoptions. L'activité reste soutenue, l'APAGI s'est organisée afin de pouvoir accueillir le maximum d'animaux en provenance de la fourrière notamment par le développement de son réseau de familles d'accueil, mais également par la mise en place systématique de séances d'éducation pour les chiens dits difficiles qui actuellement sont en surpopulation au refuge..

Source : APAGI

PARTIE 5

Cohésion sociale

Développement social et égalité

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Les objectifs de la politique de développement social sont :

- la réduction des inégalités sociales territoriales ;
- la lutte contre les discriminations, l'égalité entre tous et en particulier entre les femmes et les hommes ;
- la prévention des ruptures sociales des jeunes et leur réussite éducative ;
- l'inclusion sociale des personnes en squats et bidonvilles ;
- La prévention des pratiques à risques et/ou délinquantes.

Des missions qui s'inscrivent dans divers contrats et dispositifs :

Unité projets et territoires

- contrat de ville ;
- Fonds d'accompagnement social aux transitions (FAST) ;
- Contrat local de santé.

Unité prévention et réussite éducative

- pilotage et suivi des deux opérateurs de prévention spécialisée : APASE et CODASE ;
- contrat d'objectifs territoriaux et Comité technique de prévention spécialisée par territoire ;
- programme de réussite éducative 2-16 ans et 15-18 ans.

Unité inclusion sociale

- convention relative à la résorption des squats et bidonvilles ;
- dispositif d'insertion et d'hébergement Mous (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) ;
- « Aller vers » et accompagnement social sur les bidonvilles.

Unité égalité et lutte contre les discriminations

- centre de promotion et de ressource Maison pour l'égalité femmes-hommes ;
- rapport en matière d'égalité ;
- plan de lutte contre les discriminations.

Mission sûreté et prévention de la délinquance

- Comité intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) – stratégie en sécurité et prévention de la délinquance ; ;
- Fond Métropolitains de prévention de la délinquance ;
- Ingénierie interne dans les domaines de la sûreté et la sécurisation..

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

• Contrat local de santé

Grenoble Alpes Métropole a la charge de services publics qui n'ont pas d'objet sanitaire mais qui ont un impact sur la santé. Notamment, les services « eau », « assainissement », « ordures ménagères », « rénovation urbaine », « environnement », « les mobilités ».

La Métropole s'est engagée dans le cadre du PCAEM à réaliser un diagnostic local de santé. Il a permis d'établir une synthèse des enjeux de santé sur son territoire.

Le contrat métropolitain de santé vient en complémentarité et en subsidiarité des projets communaux. Les **trois comités de pilotage qui ont été organisés en 2024** (février/juin/octobre), ont permis de faire des points d'étape réguliers avec les élus des communes et les futurs signataires (ARS, CPAM, Département, CHU, CHAI ; Rectorat). Tous ces échanges ont permis d'enrichir le contenu du contrat métropolitain de santé.

Une présentation a été également faite en **Conférence des maires le 12 mars 2024**, en partenariat avec la CPAM, le Département et l'Agence régionale de santé. Cette conférence a été l'occasion d'échanger avec les élus sur les enjeux de santé dans les communes et sur leurs capacités à y répondre.

La suite de la démarche a permis de préciser les objectifs pour chaque axe prioritaire lors d'une **plénière le 18 mars 2024**, qui a réuni une soixantaine d'acteurs de terrain. Les fiches-action ont été travaillées lors des **comités techniques** qui se sont tenus sur chaque axe les 8 et 9 avril 2024. Plus de 90 acteurs ont participé à ces comités techniques. L'ensemble des fiches-action a été partagé à tous les partenaires (techniciens des institutions et autres établissements publics : Département, ARS, CHU, CHAI, associations, professionnels de santé et élus) entre **mai et juillet**.

• AMI Alimentation

Le fonds d'accompagnement social aux transitions a donné lieu cette année à un appel à manifestation d'intérêt portant sur l'accompagnement et la préparation des changements de comportements dans l'alimentation. Les actions et dispositifs soutenus devaient s'inscrire dans l'un des trois objectifs suivants :

- Faciliter l'accessibilité économique et culturelle des produits issus de l'agriculture durable
- Développer une culture alimentaire promouvant une alimentation favorable à la santé, en intégrant les cultures culinaires et les bonnes pratiques de chacun
- Développer des alliances locales de solidarité entre acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire
- 21 projets ont été retenus pour un montant de 357 250 € :

Thématiques	Nombre de projets retenus	Montant total attribué
Développer des alliances locales de solidarité entre acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire	6	92 500 €
Développer une culture alimentaire promouvant une alimentation favorable à la santé	10	89 000 €
Faciliter l'accessibilité économique et culturelle des produits issus de l'agriculture durable	5	175 750 €

• Déploiement du dispositif ANGELA

En 2020, le Gouvernement a lancé un grand plan de lutte contre le harcèlement de rue baptisé « ANGELA », invitant les territoires à créer des réseaux de lieux sûrs et solidaires (commerces indépendants, centres commerciaux, bars, restaurants, hôtels, équipements publics) afin de permettre aux personnes se sentant en insécurité ou harcelées dans la rue d’y trouver refuge après avoir demandé « ANGELA ». En pratique, les établissements partenaires sont identifiés grâce à un sticker apposé sur leurs vitrines. En tant que partenaire du dispositif, les établissements s’engagent à respecter 3 principes :

- Assister les victimes, de manière bienveillante et sans jugement, et les garder en sécurité le temps nécessaire ;
- Informer l’ensemble de leurs employés de la mise en œuvre du dispositif ;
- Communiquer auprès du grand public sur leur participation au dispositif.

Les services de la Métropole (Service commerce et artisanat, Maison de l’égalité femmes-hommes et Mission sûreté et prévention de la délinquance) et la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l’égalité, travaillent ensemble sur l’élaboration d’une stratégie de déploiement du dispositif à une échelle intercommunale.

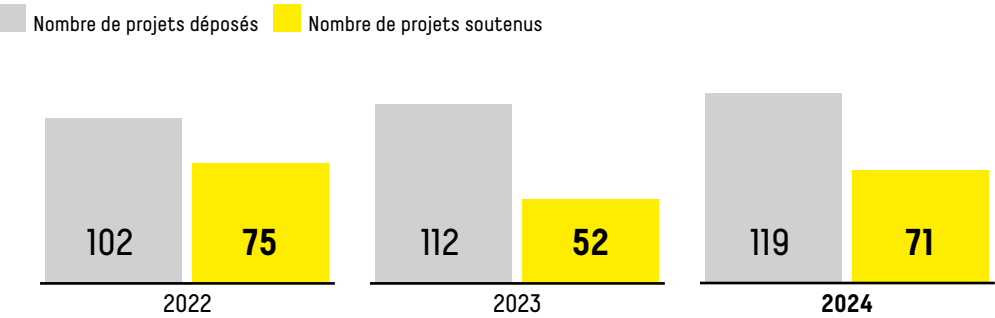
Volet sensibilisation : de septembre à Décembre 2024 : 9 sessions de sensibilisation dispensées aux côtés de notre partenaire du CIDFF en présentiel et en visio. 100 personnes touchées.

Volet labellisation :

- Partenaires publics : 13 communes partenaires et avec elles leurs principaux équipements ouverts au public (Fontaine, Echirolles, Saint Martin d’Hères, Saint Egrève, Eybens, Seyssins, Meylan, Le Pont de Claix, Sassenage, Veurey-Voroize, Varcès Allières et Risset, Vif, Vaulnaveys-le-haut).
- Partenaires privés labellisés : commerces, centre commerciaux et grands magasin : une vingtaine de commerces indépendants, Grand’Place, Galerie Commerçante Comboire, Leclerc Comboire.
- Équipements culturels et de loisirs privés ou semi-publics : la patinoire Polesud, la Casemate et Cosmocité, la Source à Fontaine, le Pathé Echirolles.

INDICATEURS D’ACTIVITÉS

Nombre de projets déposés / soutenus dans le cadre de l’appel à projets permanent du Fonds d’accompagnement social aux transitions

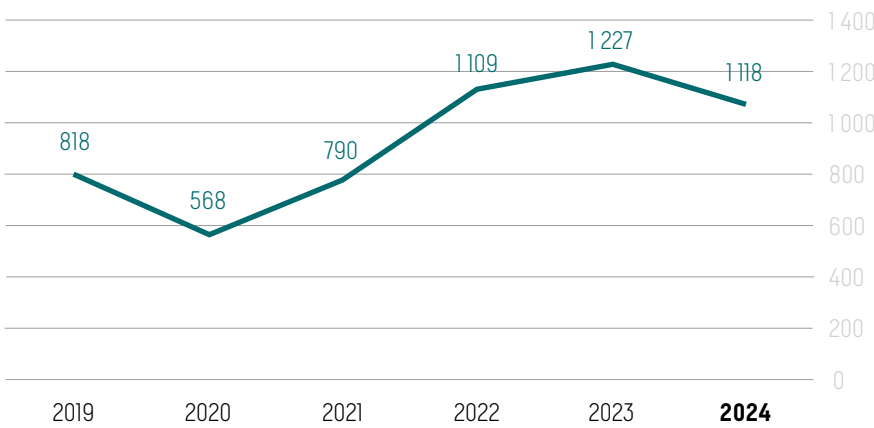


Commentaire

Une légère augmentation du nombre de demande et de projets retenus en 2024. Un travail de fond est en cours auprès des porteurs de projets pour les amener à proposer des projets répondant mieux aux attendus du FAST. Les acteurs du champ social et socio éducatifs ont une transition à faire pour inclure les enjeux écologiques.

Source : Bilan interne

Nombre d’enfants suivi dans le cadre du programme de réussite éducative 2-16 ans



Commentaire

Une évolution positive du nombre d’enfants suivi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce dispositif cofinancé par l’Etat, les communes et la Métropole, est coordonné par la Métropole est mis en œuvre au niveau de chacune des 5 communes du contrat de ville.

Source : Bilan interne

Nombre de personne en bidonvilles

Année	Nombre de personnes	Dont mineurs	Sites
2022	365	99	20 sites (dont 11 concentrent 90 % des personnes)
2023	316	76	21 (dont 9 concentrent 90% des personnes)
2024	256	58	23 (dont 7 concentrent 80% des personnes)

Commentaire

Une baisse significative du nombre de personne sur les terrains et squats, y compris des mineurs. Le nombre global de site reste stable mais avec une baisse des gros sites.

Source : Bilan interne

Emploi et insertion

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus durablement éloignées et aider les entreprises du territoire à recruter leurs futurs collaborateurs.

Objectifs :

- **Accompagner les personnes cumulant le plus de freins d'accès à l'emploi** : personnes au chômage de longue durée, allocataires du revenu de solidarité active (RSA), personnes avec un très faible niveau de qualification, habitants d'un quartier de la « politique de la ville », familles monoparentales, réfugiés, migrants, etc. ;
- **Faire des entreprises des acteurs à part entière de l'insertion** tout en répondant à leurs besoins de recrutement, particulièrement dans les métiers en tension.

Gestion du Fonds social européen (FSE+) : Grenoble Alpes Métropole est l'organisme intermédiaire pour la programmation FSE+ 2021/2027 du Plan local pour l'insertion et l'emploi du bassin grenoblois qui s'étend sur 177 communes.

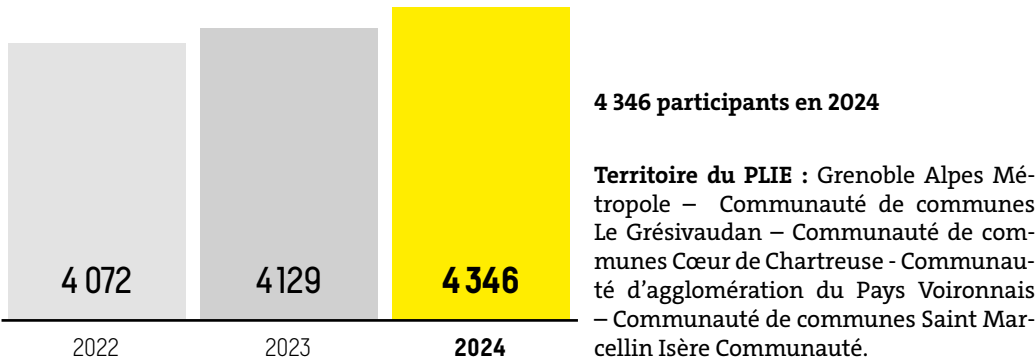
RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- Coordination et mise en œuvre d'actions en faveur de l'emploi et l'insertion, dans le cadre du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) pour les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans.
- En complémentarité, soutien financier aux 6 missions locales du territoire métropolitain.
- Accompagnement de près de 4 300 demandeurs d'emploi par les opérateurs du PLIE. Sur le territoire métropolitain, ce sont les 5 Maisons métropolitaines de l'emploi, la Plateforme mobilité emploi et les partenaires associatifs de la Métropole.
- Poursuite de l'expérimentation du premier Territoire zéro chômeur de longue durée (habilité en 2022) sur le territoire d'Échirolles Ouest. En 2024, l'entreprise à but d'emploi Soleeo a été intégrée au groupe d'économie solidaire Ulisse. Au 31 décembre 2024, 122 personnes ont rejoint l'expérimentation, 44 sont toujours en recherche de solution d'emploi.
- Poursuite du dispositif Cité de l'Emploi sur les 10 quartiers de la « politique de la ville » (QPV) : en 2024, 495 habitants des QPV ont été mobilisés lors d'une action ou lors d'une permanence emploi mobile.
- Poursuite des actions en faveur des publics primo-arrivants sur le territoire. Dans le cadre du Contrat territorial d'accueil et d'intégration, des actions d'évaluation des compétences, d'accompagnement renforcé et de formation ont été menées.
- Restitution des travaux de l'Agora, première instance métropolitaine de participation des réfugiés, dont les membres ont produit un guide pour les nouveaux arrivants étrangers et une boussole de l'hospitalité pour améliorer l'accueil au sein des communes.

- Poursuite du dispositif ENGAJER (Ensemble Grenoble Alpes jeunes en rupture) qui permet, dans le cadre d'un parcours d'accompagnement global, de verser un revenu d'émancipation équivalent à la moitié du RSA. Depuis le début du projet, 280 jeunes dits en « rupture » ont été repérés dans le cadre du dispositif ENGAJER, 167 jeunes ont été accompagnés. La Métropole a, par ailleurs, attribué un Fonds d'aides aux jeunes (FAJ) à plus de 1 400 jeunes en grande difficulté en 2024.
- Organisation d'une édition 2024 du Forum des métiers qui a accueilli 8000 participants, 230 exposants organisés en 19 pôles par filière.
- Pilotage et gestion du Fonds social européen (FSE) sur le territoire du PLIE (Métropole, communauté de communes du Grésivaudan, Cœur de Chartreuse, Saint-Marcellin-Vercors et communauté d'agglomérations du Pays Voironnais). En 2024, la Métropole a bénéficié d'environ 2 M€ de subventions FSE+.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Nombre de participants accompagnés par un référent PLIE

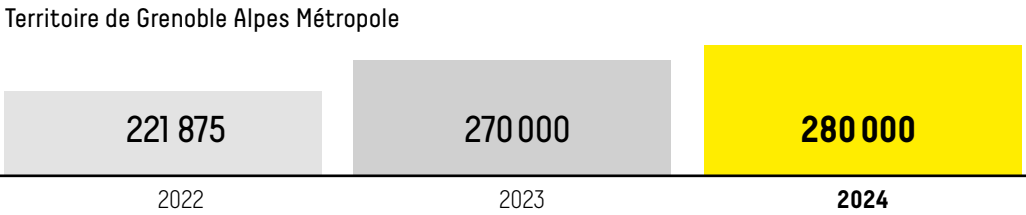


Commentaire

Un nombre de participants en hausse constante. 1587 participants nouvellement accompagnés cette année et 1385 personnes sorties d'accompagnement. 80% des participants sont bénéficiaires du RSA.

Source : Bilan annuel du PLIE

Dispositif des clauses emploi - Évolution du nombre d'heures - Clauses d'exécution



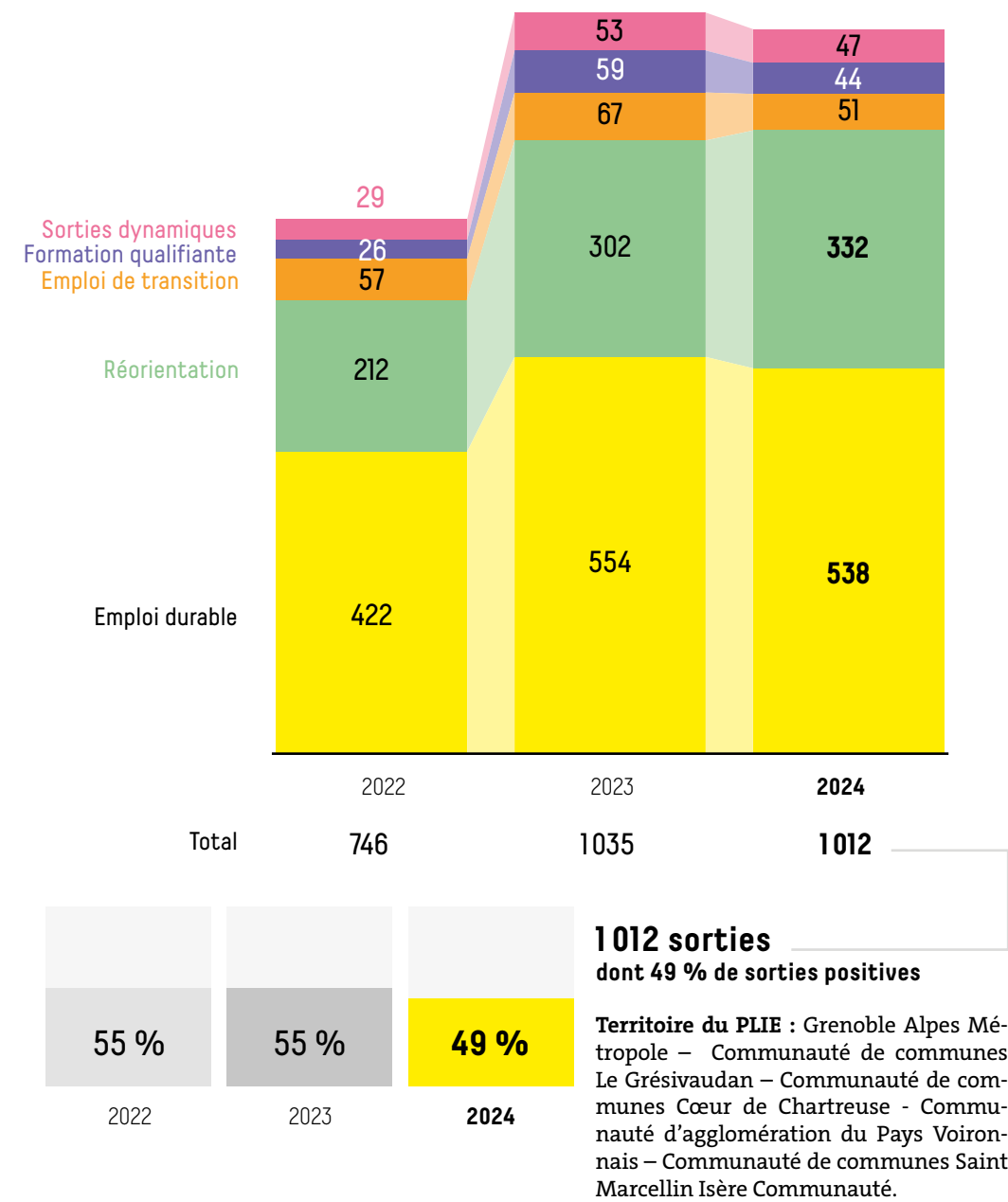
Commentaire

L'augmentation s'explique principalement par le triplement du nombre d'heures réalisées sur le Programme national de renouvellement urbain en 2024 et la dynamique régionale autour des marchés de l'Etat.

Territoire de Grenoble Alpes Métropole

Source : Bilan annuel des clauses

Répartition du nombre de sorties d'accompagnement (PLIE)



Commentaire

La part de sorties positives (emploi durable, formation, emploi de transition, sortie dynamique) s'élève à 49% contre 55% en 2023 et 2022. Cette baisse tendancielle illustre le fait que le PLIE accompagne des publics dans une situation de plus en plus fragile vis-à-vis de l'emploi.

La durée moyenne d'un parcours d'accompagnement au sein du PLIE est de 24 mois.

Source : Bilan annuel du PLIE

PARTIE 6

Aménagement du territoire

Politique foncière

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le Service foncier et immobilier est chargé :

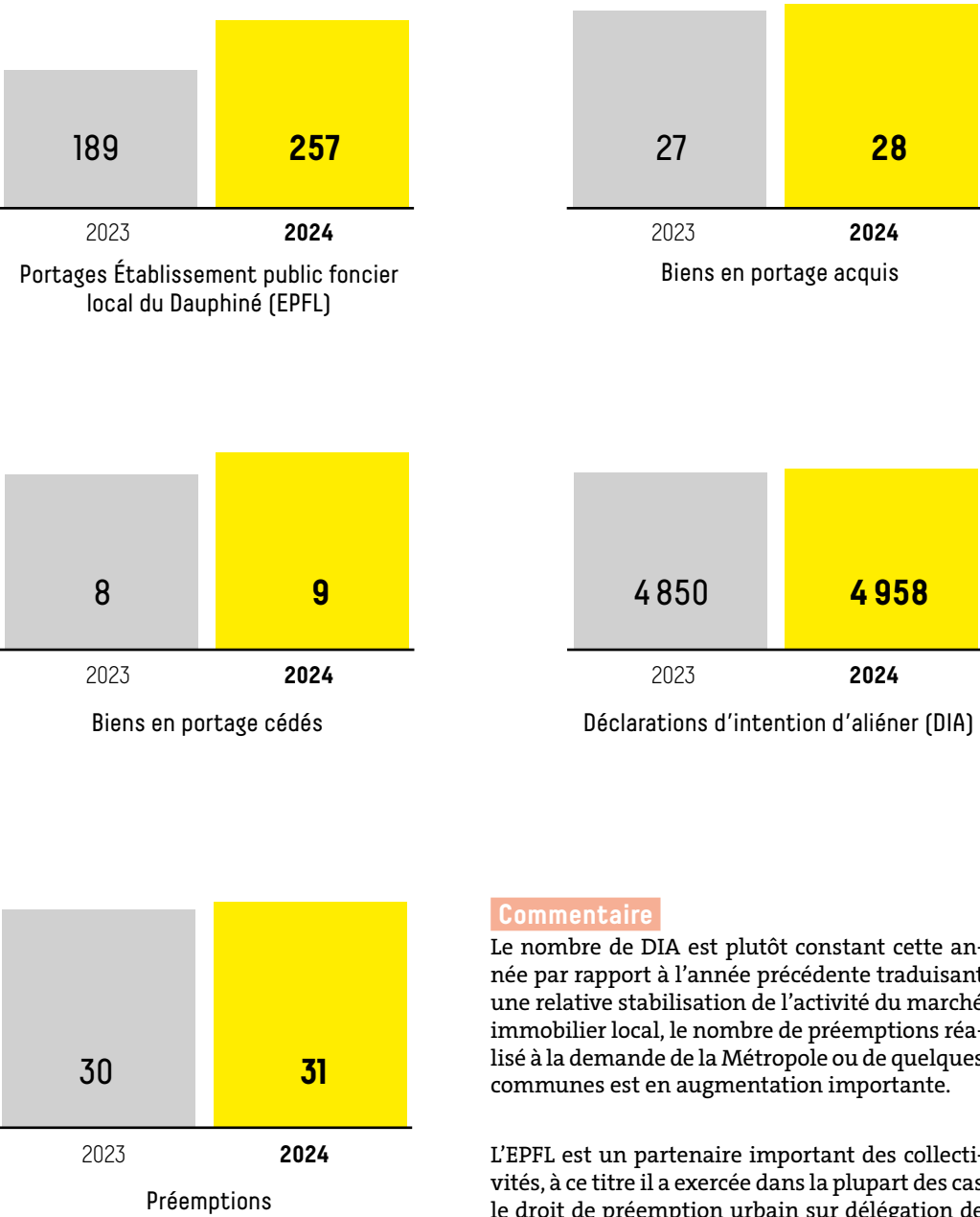
- **d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie foncière** qui répond aux besoins des politiques publiques métropolitaines et aux enjeux du projet de territoire ;
- **de constituer et valoriser les réserves foncières** ;
- **de conseiller et mettre en œuvre les procédures foncières** pour toutes les politiques publiques métropolitaines ;
- **de disposer d'une vision globale** et d'un suivi du patrimoine métropolitain ;
- **de gérer et optimiser le patrimoine métropolitain** ;
- **d'assurer la gestion du Droit de Prémption Urbain (DPU).**

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- **Stratégie foncière** : création de la première programmation annuelle des livrables fonciers et immobiliers.
- Création d'une **application géo pour la stratégie foncière** regroupant la totalité de la réglementation applicable et les projets métropolitains du territoire.
- Mise à jour et amélioration de la **base de données « Patrimoine Public »**
- **Création d'un Droit de Prémption dans les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destiné à l'alimentation des collectivités humaines.**
- **Acquisition de plusieurs parcelles d'une surface totale de 54 hectares à La Taillat à Meylan**, pour la mise en œuvre d'un projet agricole avec une restructuration du site en vue de l'installation de plusieurs exploitations agricoles.
- **Signature du premier bail emphytéotique** avec une famille résidente d'un terrain sédentaire des gens du voyage.
- **Acquisition d'un local** pour le service funéraire intercommunal.
- **Signature d'une convention de mise à disposition d'une carrière de gypse** dans le cadre de la valorisation d'un Espace Naturel Sensible.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

■ Droit de préemption urbain, et portages EPFL



Source : EPFL Grenoble Alpes Métropole (GAM)

Action foncière

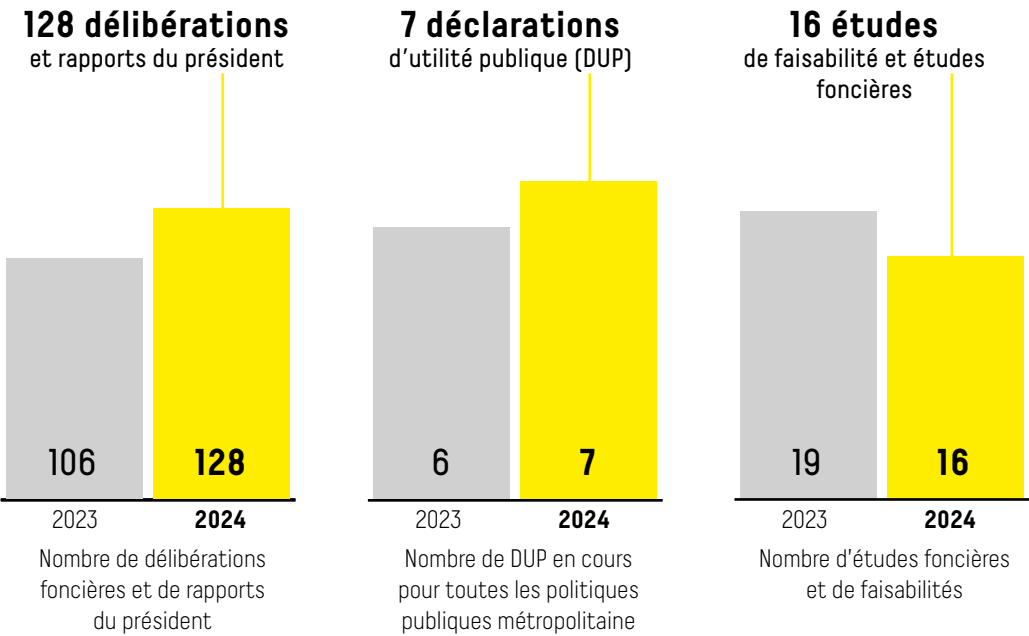


Commentaire

La gestion du patrimoine métropolitain se traduit par un nombre d’actes notariés signés en 2024 relativement constant avec en particulier une augmentation des acquisitions, dans le cadre de la poursuite des transferts MAPTAM notamment et de la mise en œuvre opérationnelle des projets métropolitains.

Source : Service foncier Grenoble Alpes Métropole (GAM)

Activités foncières et immobilières



Commentaire

Une activité foncière de Grenoble Alpes Métropole est toujours importante et dynamique, le nombre de délibérations et de rapports du président lançant des acquisitions, cessions ou DUP notamment est en forte augmentation.

Source : Direction Foncier Habitat

Urbanisme, paysages et autorisations du droit des sols

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Objectifs et missions :

Le PLUI est un outil d’urbanisme vivant faisant l’objet de modification régulière appelé à évoluer dans le cadre fixé par les orientations fixées par le Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD). Intégrés à la Direction de l’Urbanisme et de l’Aménagement (DUA) le service Urbanisme PLUI, et les unités Etudes urbaines et Paysagères et Instructions des Autorisations du Droit des Sols ont pour mission d’élaborer les éléments territorialisés du projet métropolitain et de la traduire dans les documents d’urbanisme.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Depuis le début du mandat, plusieurs procédures d’évolution du PLUI ont déjà été menées : une modification simplifiée, des mises à jour, une modification de droit commun approuvée en Conseil métropolitain le 16 décembre 2022 alors que la modification n°2 a pu être approuvée en 2024. Cette **deuxième modification de droit commun dont la concertation préalable a été conduite en avril et mai 2023 l’enquête publique en janvier 2024** avait pour objectif de prendre en compte les évolutions réglementaires et de nombreux projets communaux. Elle porte également une ambition particulière sur la traduction plus fine du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) en matière d’énergie et accompagnait les communes engagées dans des démarches d’inventaires visant à valoriser et préserver leur patrimoine végétal et bâti.

2024 a également été marqué par la préparation et la concertation préalable de trois procédures importantes destinées à pourvoir être adoptées dans le mandat :

La **troisième modification de droit commun compte près de 400 points de modification**. Elle a pour objectif principal **le renforcement de la prise en compte des enjeux environnementaux** et la **bioclimatisation du PLUI** avec de nouvelles dispositions en faveur de l’adaptation au changement climatique de notre territoire et de son atténuation par le renforcement des objectifs de décarbonation de la construction.

La volonté politique d’aller vers un PLUi bioclimatique repose sur des évolutions réglementaires visant à adapter le territoire au réchauffement climatique autour de 3 axes stratégiques :

- **La métropole végétale** : avec le renforcement des obligations de végétalisation par plus de végétalisation et de dés-imperméabilisation ;
- **La métropole décarbonée** pour la prise en compte des enjeux de décarbonation de la construction et l’accélération du rythme des échéances prévues par la loi Climat & Résilience afin d’inscrire résolument le territoire dans l’objectif de la neutralité carbone ;
- **La métropole Bioclimatique** pour que chaque projet neuf ou en réhabilitation lourde prenne en compte les enjeux de lutte contre les phénomènes de surchauffe urbaine.

Ces objectifs seront traduits dans la partie réglementaire du PLUi et feront l’objet d’une Orientation d’Aménagement et de Programmation (OAP) thématique dédiée.

Ces axes de travail répondent aux engagements pris auprès de la convention citoyenne pour le climat, votés en Conseil métropolitain du 28 avril 2023, et sont le fruit de collaborations avec chaque commune et les acteurs de la construction.

La modification n° 3 du PLUi a également pour objectif de faire évoluer le PLUi pour renforcer la lisibilité du règlement écrit afin qu’il s’adapte au mieux aux projets des communes et à la mise en œuvre des politiques publiques métropolitaines.

L’année 2024 a également été l’occasion de préparer une révision allégée n°1 du PLUi destinée à prendre pleinement en compte la connaissance affinée du risque apportée par le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) du Drac Aval (adopté par M le Prefet de l’Isère le 17 juillet 2023) et de traduire les nouvelles dispositions réglementaires visant à prévenir le risque de figer le territoire dans sa vulnérabilité par la création d’opérations d’urbanisme résilient. Cette procédure sera accompagnée par une modification n°4 du PLUI permettant de prendre en compte le recentrage de l’opération d’aménagement des portes du Vercors sur la commune de Fontaine induite par les dispositions du PPRI et la nécessaire réorganisation de la compatibilité de la commune de Sassenage avec ses obligations de rattrapage SRU.

Grenoble-Alpes Métropole a décidé de soumettre l’ensemble de ses procédures d’évolution du PLUi à évaluation environnementale et à concertation préalable.

- **Le service métropolitain d’instruction des autorisations d’urbanisme est structuré et efficient**

Afin de permettre à l’ensemble des Maires de réaliser dans de bonnes conditions l’instruction des Autorisations du Droit des Sols, Grenoble-Alpes Métropole est engagée auprès de 24 communes en 2024. Les missions dévolues à l’unité ADS portent principalement sur **l’instruction des demandes mais également sur la mise en œuvre et l’administration de la dématérialisation des autorisations ; ainsi que sur l’accompagnement et le conseil en architecture à destination des habitants avec le concours du CAUE**. Au 01/10/2024, le service évolue en service commun regroupant 20 communes. Cette évolution permet de renforcer la transversalité et la collaboration entre les communes adhérentes et Grenoble-Alpes Métropole.

INDICATEURS D’ACTIVITÉS

Nombre de communes adhérentes à la plateforme d’instruction des autorisations d’urbanisme/service commun

20
communes adhérentes à la plateforme

Commentaire

Les communes sont : Champagnier, Champ sur Drac, Domène, Eybens, Le Gua, Herbeys, Miribel-Lanchâtre, Montchaboud, Mont-Saint-Martin, Notre Dame de Commiers, Notre Dame de Mésage, Poisat, Proveysieux, Quaix en Chartreuse, Le Sappey en Chartreuse, Séchilienne, Seyssins, Saint Martin le Vinoux, Saint Pierre de Mésage, Venon.

Source : Unité ADS

Nombre de communes utilisant le géoservice ADS « Oxalis »

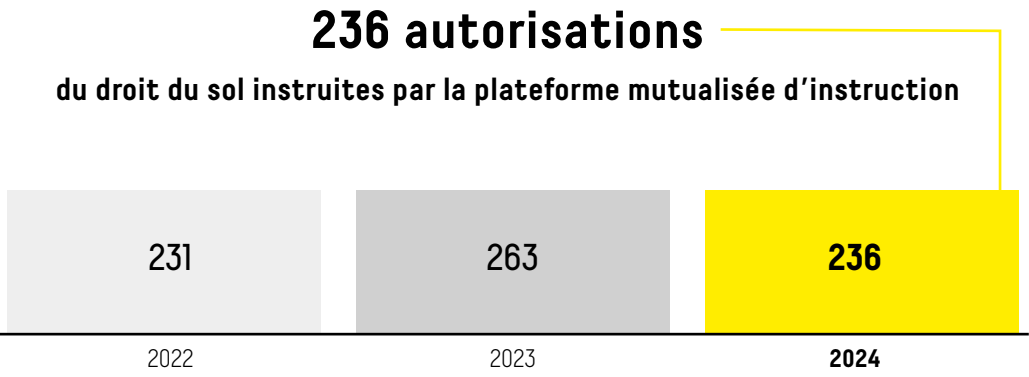
49
communes utilisant Oxalis

Commentaire

Les 49 communes et la métropole se sont regroupées en groupement de commande pour satisfaire un besoin commun et partager l’utilisation de cet outil.

Source : Unité ADS

Nombre d'autorisations du droit du sol instruites par la plateforme mutualisée d'instructions



Commentaire

Une baisse généralisée des demandes ADS a été enregistrée en 2024.

Source : Unité ADS

Grands projets et renouvellement urbain

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cinq directeurs et directrices de projets sont missionnés sur chacun des secteurs de grand projet : **Polarité Nord-Est, Bastille, Centralité vizilloise, GrandAlpe, et le Projet de renouvellement urbain**. Ils pilotent les stratégies d'évolution urbaine de chacun de ces territoires, et contribuent à la mise en œuvre des politiques métropolitaines (urbanisme, habitat, économie, environnement, mobilités, qualité du cadre de vie).

La Mission rénovation urbaine (MRU) a plus particulièrement pour mission de **négocier, piloter et mettre en œuvre les programmes de rénovation urbaine** conventionnés avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).

Le Service aménagement et projets urbains prend en charge la **réalisation des opérations d'aménagement d'habitat ou d'activité économique**, et développe les outils d'urbanisme négocié et de participation au financement des équipements publics. Il est partagé avec quatre communes adhérentes à ce service commun.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Rénovation Urbaine :

- L'année 2024 a permis de finaliser l'avenant n°4 de la convention ANRU, qui consolide les évolutions du programme.
- Par ailleurs, le NPNRU des Villeneuve a été lauréat de l'appel à projet de l'ANRU, dit « Quartiers Résilients », abondant de 2 M€ de subventions des projets en cours, portés par les communes.
- Enfin, les opérations d'espaces publics mises en œuvres par la Métropole sur les quartiers Mistral, Essarts Surieux et de l'Arlequin sont en cours, conformément aux engagements contractuels. La réhabilitation à Mistral de l'immeuble dit le « U » se poursuit et on prépare la future réhabilitation des 128 logements du « L » et la démolition de 48 logements supplémentaires.
- En 2024, l'état d'avancement des opérations conventionnés avec l'ANRU, tous maîtres d'ouvrages confondus est au-delà des 60%, ce qui constitue un bon résultat, y/c au niveau national.

Bastille Chartreuse Centre historique :

Construire un projet de territoire partagé pour une Bastille à 360° :

- Depuis 2023, Grenoble Alpes Métropole s'est officiellement engagé dans une démarche de projet de territoire « Bastille Chartreuse Centre historique », **portant sur cinq communes** : Corenc, Grenoble, La Tronche, Quaix-en-Chartreuse et Saint-Martin-le-Vinoux. Il rassemble des partenaires publics comme l'Etat, le Département, le parc naturel régional de chartreuse, la régie du téléphérique et plusieurs propriétaires privés (Père Gras, Vicat). L'ambition est de construire ensemble un **projet de préservation et de mise en valeur**. Au-delà d'accompagner l'évolution des secteurs stratégiques tel que la Cité du Rabot, les enjeux portent à la fois sur la valorisation du patrimoine et des mémoires, la préservation du patrimoine naturel, la continuité de la diversité des usages de loisirs et touristiques et la confirmation d'une identité culturelle et d'observation de notre territoire alpin. Cette nouvelle dynamique souhaite aussi **impliquer les citoyens et usagers**, sensibles au devenir de ce site de grande qualité.
- En 2024, des études sur le Rabot ont été accompagnées, deux Masters à l'UGA sur la question des usages et un master en communication sur le montage d'un évènement récurrent.
- De nouveaux sentiers ont été réalisées et une journée de nettoyage et de débroussaillage avec l'Armée a été menée, avec les services de la métropole et des villes de Grenoble, St Martin le Vinoux et des volontaires de l'Agence Grenoble Alpes.

Projet de territoire GrandAlpe :

- L'année 2024 a marqué une avancée importante des travaux d'aménagement des espaces publics autour de la nouvelle extension de Grand'Place, avec la requalification du sud de l'avenue Marie Reynoard et les premières étapes de réorganisation du cours de l'Europe.
- L'étude d'impact environnemental du projet FabricAlpe a été réalisée, et une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée par la SPL SAGES pour engager le travail de conception des espaces publics.
- Dans le quartier de la gare d'Echirolles les nouveaux locaux d'Artelia ont été inaugurés en septembre et la construction du gros œuvre de l'immeuble de bureaux Ypsilon a été réalisée. La Métropole a accompagné ces projets avec les aménagements de voirie permettant de desservir ces sites et d'améliorer la sécurité des trajets à pied et en vélo vers le pole gare d'Echirolles. Les études de maîtrise d'œuvre relatives aux espaces publics du quartier Connexions ont réalisées afin de préparer l'aménagement du nouveau quartier à partir de 2025.
- Dans le secteur Innsbruck/Alpexpo, les terrains de la ferme urbaine ont été viabilisés, et les travaux de végétalisation définitive du parvis de la patinoire Polesud ont été engagés.
- Suite à l'achèvement du contrat avec Aktis, une nouvelle équipe d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été recrutée en mai 2024 (groupement conduit par AIA Territoire). A partir de 2026, cette équipe assurera aussi l'accompagnement du projet de renouvellement urbain des Villeneuve.

Politique de l'habitat - Accès au logement et à l'hébergement

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

- La Métropole **coordonne et planifie l'intervention en matière de logement pour lutter contre l'étalement urbain** et développe l'habitat dans les centralités urbaines.
- **Des logements abordables pour tous sont proposés**, répartis sur l'ensemble du territoire et dans le respect de sa diversité.
- **La production et la réhabilitation de logements sociaux et privés sont accompagnées et soutenues financièrement** par la mobilisation des aides à la pierre de Grenoble Alpes Métropole, les aides à la pierre de l'Etat et celles de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'accompagnement et la mobilisation des acteurs.
- **L'accès au logement et à l'hébergement pour tous est facilité** et un accompagnement social est proposé.
- **Des zones d'accueil de gens du voyage sont entretenues et créées.**

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Adoption du PLH 2025-2030 : Un PLH de Transitions

Après deux années de travail partenarial avec l'ensemble des 49 communes, des acteurs institutionnels et des professionnels de l'habitat, **la Métropole a définitivement adopté son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2030 lors du Conseil Métropolitain du 20 décembre 2024**. Ce PLH s'inscrit dans une démarche ambitieuse, conforme aux engagements de la Convention Citoyenne pour le Climat, visant à répondre aux enjeux sociaux et climatiques actuels. Il vise à répondre à deux enjeux majeurs pour le territoire :

- Garantir l'accès au logement pour tous, en favorisant une plus grande solidarité et un meilleur bien-vivre.
- Préserver l'environnement en prenant en compte les enjeux climatiques, en favorisant le renouvellement urbain et en consolidant les centralités existantes.

Il est structuré autour de quatre orientations, déclinées en 24 actions opérationnelles visant à :

- Permettre à chacun et chacune de se loger dans de bonnes conditions ;
- Favoriser le bien-vivre dans les quartiers et sur tout le territoire ;
- Préserver la planète et les ressources, tout en veillant à l'équité sociale ;
- Faire ensemble pour rendre possible : penser la gouvernance.

Grenoble-Alpes Métropole a organisé le 2^{ème} rendez-vous « Logement et transitions », le 5 novembre 2024 autour de la question : Comment répondre aux nouveaux modèles de production de logement et favoriser le rééquilibrage territorial et la mixité sociale ? Christophe Ferrari, Président et Jérôme Rubes, Vice-Président ont échangé avec de nombreux experts, professionnels de l'habitat, autour des 2 tables-rondes animées par Catherine Bocquet, journaliste :

- Comment mieux intégrer les enjeux d'équilibre territorial et de mixité sociale dans les politiques publiques ?
- Quelles conditions à la production de logements dans le tissu existant ?

Un service d'accueil des demandeurs de logement qui se déploie « hors les murs » :

La métropole a également adopté en 2024 son nouveau Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGD-ID) à l'occasion du conseil métropolitain du 27 septembre 2024. Celui-ci organise notamment l'accueil des demandeurs de logements sociaux sur le territoire en partenariat avec les communes, bailleurs sociaux, Action Logement Service.

Le nouveau plan instaure aux cotés des guichets physiques **des démarches d'aller-vers réalisées par des travailleuses sociales métropolitaines**. Ces professionnelles vont ainsi au-devant des personnes en précarité et sans domicile qui ne se déplacent pas systématiquement en guichet et qui ne bénéficient pas jusqu'à lors de l'accompagnement adapté. Des permanences sont réalisées toutes les semaines dans les accueils de jour Point d'Eau, Local des Femmes ou le Fournil. Des maraudes communes en direction des personnes à la rue sont réalisées avec le SAMU social porté par l'association Ajhiralp. Des liens sont également organisés avec certains CCAS ou associations. Dans ce cadre, en 2024, ce sont 181 personnes différentes qui ont été accompagnées dans leurs démarches d'accès au logement : 124 personnes accompagnées à partir des accueils de jours, 15 dont la première rencontre s'est réalisée à l'occasion de maraude et 42 personnes accompagnées sur 84 qui avaient été orientées par les partenaires.

2024, une année record pour le soutien financier de GAM à la réhabilitation thermique de logements locatifs sociaux par les bailleurs sociaux maîtres d'ouvrage : ce sont en effet 16 opérations, soit 1353 logements sociaux, qui ont démarré en 2024, soutenues par la Métropole, dont 6 opérations (646 logements) réalisées dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Il convient de noter également que 14 des 16 opérations sont exemplaires, c'est-à-dire portant sur l'ensemble des postes de travaux de l'enveloppe sur bâtiment, pour un prix de revient moyen de 53 000 € par logement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

MurMur - rénovation de logements sociaux dans le parc public

1353

Commentaire

Une année exemplaire en matière de rénovation thermique du parc social sur Grenoble Alpes Métropole grâce à l'engagement conjoint avec les bailleurs sociaux.

Source : Grenoble Alpes Métropole (GAM)

Évolution des demandes de logement social

19 820

demandes de logement social

Commentaire

Une demande de logements sociaux toujours en hausse avec un maintien du nombre de baux sociaux signés sur le territoire. La tension s'accroît pouvant conduire dans les années à venir à un retour à l'obligation de production de 25% de logements sociaux dans les communes soumises à la loi Solidarité Renouvellement Urbain.

Source : Grenoble Alpes Métropole (GAM) - SNE

Évolution des logements locatifs sociaux familiaux (agréés et financés)

97

logements locatifs sociaux familiaux

Commentaire

Une hausse constante de 20 à 30% du nombre de logements sociaux produits par acquisition-amélioration dans le parc privé

Source : Grenoble Alpes Métropole (GAM)

Montagne – Biodiversité – Trame verte et bleue

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La mission biodiversité :

- **accompagne la définition de la politique métropolitaine en faveur de la biodiversité** en lien avec les autres thématiques du service (notamment agriculture, forêt, montagne) et les autres services concernés ;
- **pilote la conception, l'animation, l'évaluation et la valorisation d'un nouveau Plan d'actions biodiversité** (suite au contrat vert et bleu). Processus mené en interne et avec les partenaires financiers et les acteurs du territoire à travers la mise en réseau des partenaires et la coordination des actions ;
- **développe la transversalité de la thématique biodiversité en interne** et accompagne les démarches de projets engagées par les directions en charge de l'aménagement opérationnel, de la conception de l'espace public et de l'urbanisme (en partenariat avec des tiers agences d'urbanisme, Société publique locale Isère aménagement, etc.) ;
- **met en œuvre l'observatoire de la biodiversité** : capitalisation, consolidation et valorisation des connaissances scientifiques environnementales éparses.

La mission montagne :

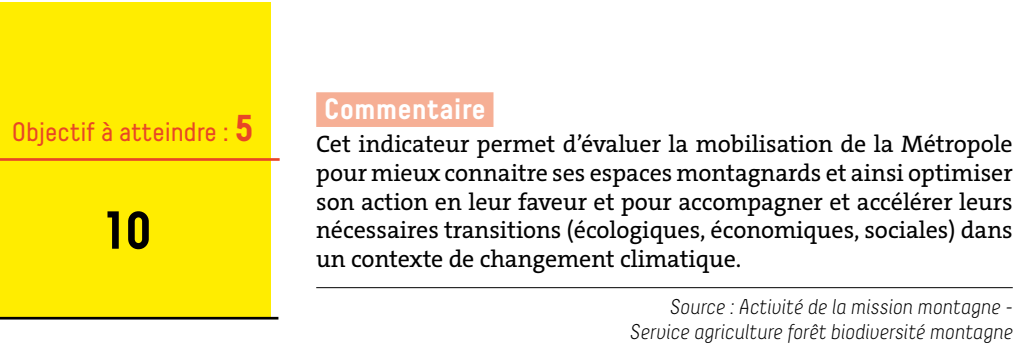
- **conçoit, coordonne et met en œuvre la politique montagne en lien avec les autres thématiques du service** (agriculture-forêt-biodiversité) et en transversalité avec tous les autres services concernés ;
- **construit et partage un diagnostic métropolitain « montagne »** ;
- **stimule l'intervention métropolitaine sur les thématiques « montagne »** ;
- **assure l'expertise et l'appui stratégique aux élus sur le milieu montagnard** et ses enjeux, ainsi que dans les diverses instances « montagne » au sein desquelles est représentée la Métropole ;
- **constitue l'interlocuteur technique du Parc naturel régional du Vercors, du Parc naturel régional de la Chartreuse et de l'association Espace Belledonne** ;
- **impulse et fait vivre les coopérations avec les territoires montagnards voisins.**

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

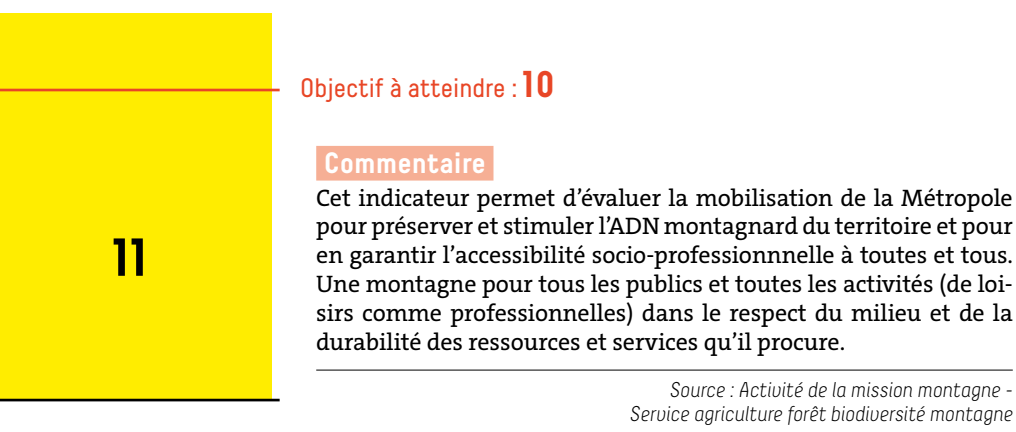
- **Soutien aux projets des associations de protection de la nature** (LPO, GENTIANA, CEN, TICHODROME, FNE) en lien avec les compétences métropolitaines (urbanisme, aménagement, espaces publics, milieux aquatiques...).
- **Accompagnement technique** de plusieurs projets d'aménagement et d'espaces publics sur la séquence ERC.
- Suivi de la mission de **mise à jour de l'OAP Paysage & biodiversité** sur le volet « continuités écologiques ».
- Contribution du **cercle interservices biodiversité** à l'écriture de la nouvelle feuille de route biodiversité 2025 – 2030.
- **Coordination de la participation de GAM au projet européen SPADES** (Spatial Planning and Design with Soil) en tant que territoire pilote sur les questions d'une meilleure prise en compte de la qualité des sols dans les documents de planification.
- **Accompagnement de l'installation d'une nouvelle activité « carrière » sur un site métropolitain** par rapport à l'impact sur la population de crapauds calamite présente sur ce site dans le cadre du plan de conservation du crapaud calamite métropolitain.
- **Participation aux instances de gouvernance des différentes aires protégées du territoire** (RNN, ENS, Espaces Naturels métropolitains, etc).
- Préparation d'une **étude de la fonctionnalité écologique d'un corridor TVB** d'importance régional sur le secteur Parc Industriel Sud.
- Structuration des différents observatoires.
- **Contribution à la démarche de requalification du Domaine de Chamechaude** et à son comité de site.
- **Organisation de la 1^{re} « transhumance urbaine » du troupeau de brebis et agneaux du groupement pastoral Chamechaude-Emeindras** à travers la Métropole pour rejoindre les alpages du Col de Porte.
- **Poursuite de la démarche partenariale en faveur du partage de l'espace.** Objectif : concilier les usages sportifs et de loisirs avec les usages agro-sylvo-pastoraux des espaces naturels de montagne métropolitains et alentours.
- **Soutien aux projets associatifs promouvant la montagne** comme espace d'inclusion et de cohésion pour les publics en difficulté.
- **Accueil des journées annuelles de la Zone Atelier Alpes (ZAA)**, plateforme de recherches interdisciplinaires copilotée par le CNRS et l'INRAE étudiant l'évolution des socioécosystèmes alpins face aux changements globaux. Près de 200 chercheuses, chercheurs et professionnels divers sur deux jours dans les locaux de la Métropole, partenaire actif de la ZAA.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Projets portés ou soutenus renforçant la connaissance sur la montagne métropolitaine et encourageant ses transitions

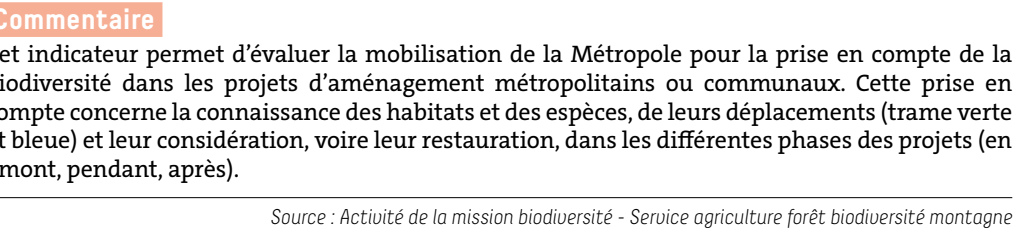


Projets portés ou soutenus renforçant la culture montagne métropolitaine et en faveur d'une montagne avec et pour toutes et tous



Projets portés ou soutenus renforçant la prise en compte de la biodiversité dans les projets métropolitains ou communaux

16 projets



Agriculture – Alimentation – Forêt

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La forêt, les milieux agricoles et naturels couvrent une grande partie du territoire, et la Métropole a la responsabilité de les préserver dans le cadre de sa compétence en aménagement du territoire. Au sein du pôle aménagement du territoire, le service a pour mission d'offrir aux autres services une expertise sur les enjeux et les acteurs, ainsi que de **définir des stratégies visant à préserver ces milieux essentiels au cadre de vie et à la qualité de vie de notre territoire. Par ailleurs, Grenoble-Alpes Métropole est compétente en matière « d'Abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national », ainsi que dans les « actions de valorisation des espaces agricoles ou forestiers et actions de promotion, de valorisation et de développement de l'agriculture ».**

Ces espaces sont confrontés à de nombreux défis : ils peuvent être le support d'infrastructures de transports, d'habitat, de développement économique, tout en étant des secteurs de forte valeur agricole, environnementale et paysagère, essentiels au maintien du cadre de vie. Ils sont fortement convoités et soumis à différentes pressions urbaines. Dans ce contexte, nous devons relever les défis de limiter l'expansion urbaine, de préserver les espaces forestiers, de renouveler les exploitations agricoles, et de maintenir une capacité de production alimentaire de proximité.

Pour répondre à ces défis, nos missions consistent à **soutenir les agriculteurs pour réorienter leurs pratiques face au changement climatique, à préserver les terres agricoles à long terme, à structurer les filières locales, à renforcer nos outils de commercialisation (Marché d'intérêt national, Abattoir) et à développer une politique alimentaire** étendue aux territoires voisins pour favoriser l'évolution des habitudes alimentaires. Il s'agit également de **préserver la diversité et les multiples rôles de la forêt** : adaptation au changement climatique, production de bois, préservation de la biodiversité, protection contre les chutes de blocs, captation du carbone, etc.

Une nouvelle délibération cadre agriculture alimentation en 2024

Une nouvelle délibération cadre définit la stratégie agricole et alimentaire pour la période 2024-2030. Votée à l'unanimité le 29 mars 2024, elle formalise l'intention de la Métropole de conforter l'agriculture et développer un système agricole et alimentaire durable, indispensable pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Cela répond à ses engagements auprès de la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le Climat et du Projet alimentaire inter Territorial de la grande région grenobloise (PAiT) construit avec neuf partenaires, notamment les intercommunalités voisines.

Cette stratégie, qui comporte plus de 60 actions, a été structurée autour de six axes d'intervention :

1. Protéger et valoriser les espaces agricoles ;
2. Assurer le renouvellement et le développement des exploitations en confortant les filières déficitaires ;
3. Accompagner l'adaptation des exploitations au dérèglement climatique ;
4. Développer le tissu économique alimentaire pour rendre les produits locaux de qualité accessibles à tous ;
5. Développer une culture locale de l'alimentation durable ;
6. Déployer les outils de mise en œuvre et d'évaluation de la Stratégie agricole et alimentaire métropolitaine.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Mise en œuvre de la stratégie forestière et de développement des filières bois 2023-2030

En 2023, la Métropole s'est dotée d'une nouvelle délibération cadre portant définition d'une stratégie forestière et de développement des filières bois. Reprenant notamment les enjeux affichés par la Convention citoyenne métropolitaine pour le climat et le PCAEM, elle va guider ses politiques publiques jusqu'en 2030. Parmi les réalisations principales, l'on note la mise en œuvre d'un chantier de desserte forestière à Jarrie, l'appui aux filières bois du territoire et le soutien à différentes opérations telles que « Vis ma vie de bûcheron » ou le festival les « Forestivités », qui permettent de faire découvrir la forêt et ses enjeux au grand public. D'autre part, la Métropole a travaillé conjointement avec l'association Sylv'acctes pour bâtir son projet sylvicole de territoire. Il s'agit de dynamiser la fonctionnalité des écosystèmes forestiers en misant sur une sylviculture douce. Les itinéraires de gestion qui en découlent privilégient la régénération naturelle de la forêt et visent l'adaptation au changement climatique, avec l'enjeu de produire du bois d'œuvre de qualité. Les propriétaires forestiers publics et privés s'inscrivant dans cette démarche sont ainsi susceptibles de bénéficier de subventions.

Les actions pour préserver les exploitations et le foncier agricoles sur le territoire

La préservation et la sécurisation du foncier agricole sont des leviers essentiels pour garantir la vitalité de l'agriculture locale. Dans ce cadre, la Métropole poursuit une veille foncière active en partenariat avec la SAFER. À la suite de l'enquête publique menée du 21 mai au 21 juin 2024, et du rapport favorable du commissaire enquêteur, le périmètre et le programme d'action du PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) Rive Gauche du Drac ont été approuvés par le Conseil départemental le 27 septembre 2024.

Cet outil réglementaire protège 11 985 hectares de terres agricoles et naturelles sur 9 communes de la Métropole. Le programme d'action, porté par la Métropole, les communes, le Département de l'Isère et la Chambre d'agriculture, mobilisera des moyens humains et financiers pour soutenir l'activité agricole et forestière, tout en préservant la qualité des paysages et de l'environnement.

Site agricole de la Taillat : vitrine de la transition agricole et alimentaire

Le renouvellement des exploitations et le développement d'une agriculture nourricière sont aussi une priorité de la délibération cadre agriculture-Alimentation 2024-2030 adapté en septembre 2024. En 2024, l'installation sur les 55 hectares du site agricole de La Taillat se poursuit. Un second appel à candidatures, lancé en septembre sur deux parcelles de 3 et 4 hectares, a permis l'installation d'un nouveau GAEC, Les Mélilots, ainsi que le renforcement d'une exploitation maraîchère, toutes deux labellisées en agriculture biologique (AB). Des actions de restauration écologique ont également été engagées : plantation de 450 arbres et arbustes, en partenariat avec le CFPPA de Saint-Ismier, et création de quatre mares. Par ailleurs, l'étude de faisabilité pour un espace-test agricole de 1 hectare a été finalisée. Dès 2025, ce dispositif permettra à des porteurs de projet d'accéder à du foncier, du matériel, un statut juridique, et à un accompagnement (ADAbio, ADDEAR, Chambre d'agriculture) pour tester leur activité en maraîchage.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Montant des subventions versées aux propriétaires forestiers publics et privés par l'association Sylv'acctes

16 167 €
de subventions versées par l'association

Commentaire

Il s'agit des subventions octroyées par l'association Sylv'acctes aux propriétaires forestiers du territoire métropolitain qui s'inscrivent dans le projet sylvicole de territoire.

Source : Association Sylv'acctes (bilan des chantiers réalisés en 2024 sur le territoire métropolitain)

Risques majeurs et résilience métropolitaine

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Mise en œuvre d'une **stratégie de prévention des risques et de gestion de crise pour la résilience territoriale métropolitaine**. En effet, qu'elle se situe dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ou de la planification de la gestion de crise intercommunale, l'action métropolitaine en matière de risques vise à développer et nourrir les capacités de résilience du territoire dans une approche intégrée.

Ainsi, les actions, démarches et projets dont bons nombres sont menés en partenariats étroits avec d'autres servies et politiques publiques métropolitaine (Aménagement, PLUI, Logements, GEMAPI, développement économique, espace public), visent à s'inscrire par nos actions dans un triple objectif préventif : (i) analyse et réduction de la vulnérabilité, (ii) adaptation des pratiques et des projets aux impacts du changement climatique sur les risques, (iii) développement des capacités de la résiliences territoriales, entendu comme capacité à faire face, mais aussi à rétablir le système territoriale le plus rapidement possible

La livraison du guide Métropolitain de l'aménagement résilient en zone inondable constructible livré en 2023, et depuis en 2024 la production du PICS (Plan Intercommunal de sauvegarde) tout comme la modification du PPRI Isère amont, mais aussi une offre de Mutualisation intercommunale sur les risques et les crises qui compte 36 communes constituent des marqueurs forts de cette stratégie lancée en 2027. Bon nombre de ces démarches, outils et projets sont alimentés par des projets européens tels que le projet AdpatNow visant la valorisation des savoirs faire métropolitains en matière de risque, mais aussi des démarches de partenariats et de soutiens noués au niveau du massif alpins (et de ses fonds structurels) avec le PARN et du CEREMA qui nous accompagnent techniquement sur nos actions.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- Démarche de production du Plan Intercommunal de sauvegarde (PICS) : l'année 2024 a été consacrée au diagnostics, à la production des procédures, mais aussi aux outils juridiques et au recensement des moyens intercommunaux. Autant de briques qui constituent et confortent le PICS qui sera finalisé et arrêté en 2025.

- Livraison et test du PAG (Plan d'Anticipation Graduée) sur les communes de Gières et Saint Martin d'hères : ces outils développés avec l'école des Mines d'Ales a été adapté à la problématique torrentielle et testés sur ces 2 communes en 2024. Son objectif est de doter les communes de capacité d'anticipation sur la base de données brutes gemapiennes sur l'évolution des niveaux de crues (et non d'une alerte de la GEMAPI). Il s'agit de privilégier des mesures à moindre regrets permettant de réduire la vulnérabilité des communes.
- Lauréat et prix de l'opération exceptionnelle de prévention des risques climatiques, de la SMACL solidarité.
- Formalisation du Plan d'action du PAPI (programme d'action de prévention des inondations) Drac (volet soft) : action d'accompagnement de mesures de réduction deal vulnérabilité sur l'existant (logement et entreprise).
- Travail sur la procédure de modification du PPRI (plan de prévention du risque inondation) Isère Amont, visant le renouvellement urbain résilient en zone violette (en cours en 2024, pour approbation 2025).
- Projet AdaptNow : projet européen transfrontalier visant la valorisation et la capitalisation de nos approches et démarches sur les risques métropolitain (offre de mutualisation, réseau PICS, Serious game PICS).

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Communes métropolitaines dotées d'un PAG (Plan d'Anticipation Graduée)

4 communes
dotées d'un PAG

Commentaire

Sur le territoire métropolitain, nombre de commune bénéficiant d'un PAG afin d'anticiper une inondation par défaillance du système d'endiguement. Cet outil de planification permet d mettre en œuvre de manière graduée des mesures de réduction de la vulnérabilité en fonction des données hydrauliques et du niveau d'incertitude.

Source : Mission Risques Métropolitaine

Offre de mutualisation Risques et Résilience

35 communes adhérentes
en 2024

Commentaire

35 communes métropolitaines en 2024 adhérentes à l'offre de Mutualisation Risques et Résilience.

Source : Mission Risques Métropolitaine

Utilisateurs de l'outil ACDC (Application Cartographique De gestion de Crise)

Commentaire

Nombre de personnes au sein du bloc communal formé à l'utilisation de cette application dédiée aux risques dans le champ de la crise et de l'aménagement du territoire. Ce chiffre concerne des élus et des agents techniques en communes mais aussi à la métropole (Mission Risques, le service GEMAPI, le service Pilotage de la maîtrise d'ouvrage et programmation et le directeur de projet résilience)

Source : Mission Risques Métropolitaine

Systeme d'information territorial (SIT)

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La Métropole s'inscrit dans la transition numérique. Elle organise, rend accessible et sécurise la donnée, de sa production à son archivage et sa valorisation. À ce titre, le Service système d'information territorial (SIT) :

- **définit et met en œuvre une stratégie et une organisation permettant** aux services métropolitain une production nécessaire à l'exercice des métiers opérationnels, **du recueil à la capitalisation des données géospatiales** (géomatique et topographiques) jusqu'à leur valorisation à travers des interfaces cartographiques, techniques et d'observation ;
- **pilote les enjeux de transversalité et subsidiarité sur les données géospatiales et outils géonumérique et propose** :
 - un accompagnement/ingénierie avec la totalité des services, les communes et les partenaires ;
 - des outils transversaux pour l'accès aux données et aux projets territoriaux.
- **pilote le management des données géospatiales**, tant les données de référence nationales que les données métiers, ainsi que les outils permettant leur traitement, analyses et datavisualisation cartographique pour les services de la métropole ;
- **propose une offre de mutualisation** actualisée permettant d'affirmer le couple métropole communes ;
- **met en œuvre des outils participant à animer le dialogue citoyen** ou encore à assurer un service métropolitain d'instruction des Autorisations du droit des sols (ADS) efficient grâce au PLUI certifié.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

18 projets finalisés dont :

- Carte des indicateurs du rapport d'activité (phase 1) ;
- Carte des Ilots de Chaleurs Urbains (ICU) ;
- Application cartographique Grand Public Stratégie du froid ;
- Application cartographique Agriculture : connaissance des exploitations et production et application d'observatoire « Agriculture » ;
- Application cartographique de saisie terrain des données patrimoniales de l'espace public ;
- Carte de la Stratégie foncière.

Données :

- Enrichissement en continu des bases de données de jeux de données géospatiales ;
- Diagnostic des bases SIT pour création d'un entrepôt des données géospatiales ;
- Sécurisation des process avec le CI/CD et en coordination avec le RSSI.

Partenariats :

- Renouvellement du partenariat avec le CRAIG ; sponsoring des journées QGIS France qui se sont déroulées à l'UGA.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Nombre moyen de connexions sur les web-cartos (par mois) : Grand Public

5 600 connexions

Commentaire

Cet indicateur concerne les applications ouvertes au grand public ; son augmentation est significative et s'explique par son accès facilité aux communes via le portail cartographique ouvert aux communes. Ces cartes sont en effet sinon assez difficiles à trouver le portail métropolitain.

Source : MATOMO

Nombre moyen de connexions sur les web-cartos (par mois) : PLUI

4 500 connexions

Commentaire

Cet indicateur concerne les connexions à l'application PLUI ; son usage est en légère augmentation. Cette application cartographique est très utilisée par les professionnels et les urbanistes, mais également par les citoyens.

Source : MATOMO

■ Nombre d’applications GEO diffusées

109 applications
diffusées en 2024

Commentaire

Cet indicateur rend compte des applications webcarto en interne métropole, celles ouvertes aux communes et grand public. L’augmentation s’explique surtout par l’augmentation des applications ouvertes aux communes. De nouvelles applications sont aussi accessibles aux services qui avaient besoin de gérer et suivre des données géospatiales.

Source : GEO

PARTIE 7

Économie et
attractivité

Développement économique / Commerce et artisanat

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

En matière de développement économique, 2024 est une année particulièrement complexe pour l'ensemble des acteurs économiques, avec un recul net de nombreux secteurs d'activités sur notre territoire. Cette situation rappelle la nécessité de mener une politique ambitieuse en matière de développement économique comme notre stratégie de développement économique qui vise à « **conjuguer économie et écologie** » autour de **5 axes d'intervention** :

- une métropole stratège, qui pense le développement économique de son territoire ;
- une métropole résiliente, qui mobilise les acteurs économiques en faveur des transitions ;
- une métropole créatrice d'activités, qui soutient ses filières phares et les innovations ;
- une métropole productive, qui accompagne les acteurs économiques par des aménagements responsables ;
- une métropole qui favorise le commerce de demain.

Pour ce faire, en 2024, la Métropole a bâti son action économique principalement sur :

- le développement d'une offre foncière et immobilière à vocation économique ;
- l'accompagnement des acteurs économiques (artisans, commerçants, structure de l'économie sociale et solidaire, start-up, TPE-PME et grandes entreprises) dans leur projet de développement ;
- la politique Métropolitaine de l'entrepreneuriat ;
- l'animation des filières de l'économie résidentielle (commerce, BTP, logistique...) et de l'économie circulaire ;
- les aides financières aux entreprises dans le cadre de la politique métropolitaine de transition.

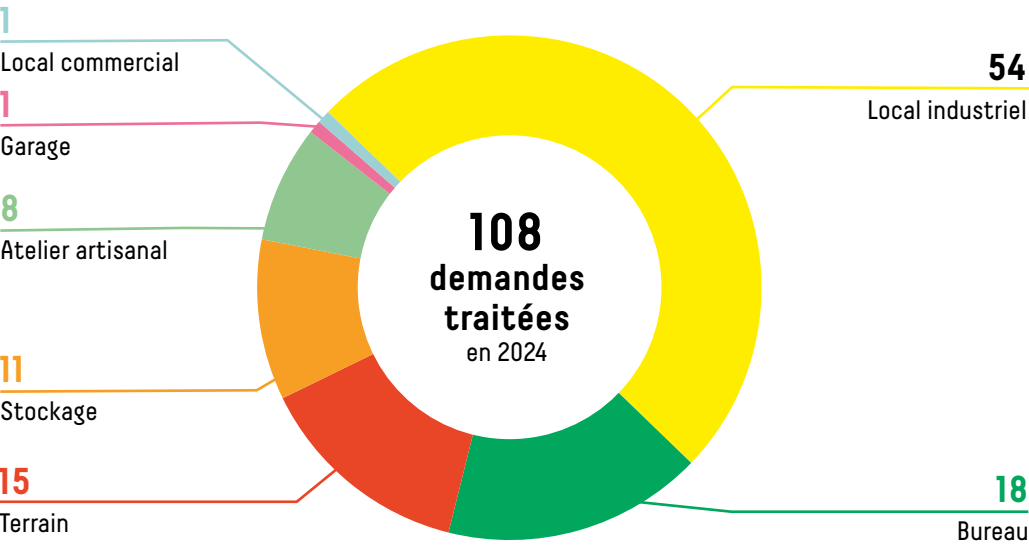
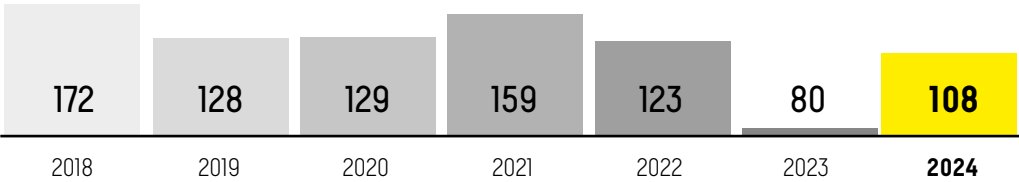
RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- **Le développement d'une offre foncière et immobilière à vocation économique** : a été marqué par l'élaboration, avec les acteurs du territoire, d'une nouvelle stratégie qui vient amplifier, encore davantage, les notions de sobriété foncière économique, tout en rappelant que la priorité est l'accueil d'activités industrielles. 108 demandes d'implantations d'entreprises ont été traité par la direction en 2024. Un effort important a été produit pour augmenter le taux de remplissage de nos bâtiment d'activités. Par ailleurs ce sont près de 5 Ha de foncier économique qui ont été commercialisés, réduisant encore le stock de foncier économique disponible. La Métropole a également réévalué les prix de cession du foncier économique (150 € du m²).
- **L'accompagnement des acteurs économiques** (artisans, commerçants, structure de l'économie sociale et solidaire, start-up, TPE-PME et grandes entreprises) **dans leur projet de développement** a constitué une part très importante de l'action de la direction du développement économique. Cet accompagnement concerne aussi bien les projets immobiliers, la recherche de financement, mais également le lien avec les autres compétences de la Métropole. Ce sont notamment 44 projets des acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour un montant de 554 k€, qui ont été soutenus en 2024. Ces projets incluait notamment la création d'outils structurants tels que des incubateurs et le développement d'activités économiques dans les champs du réemploi, de l'alimentation durable, de la mobilité, de la culture, etc. En 2024, 112 commerces ont été soutenu pour un montant total de 655 000 €.
- **La politique Métropolitaine de l'entrepreneuriat** : axe majeur de notre politique de développement économique, avec un engagement financier de la Métropole auprès des opérateurs de la création d'activités, l'organisation de permanences métropolitaines de la création, notamment dans les différents QPV du territoire. La Métropole développe également un volet évènementiel avec deux éditions du forum « Je crée ma boîte ».
- **L'animation des filières de l'économie résidentielle et de l'économie circulaire** : avec notamment le déploiement des actions de la feuille de route logistique urbaine durable et de la feuille de route économie circulaire. La Métropole a notamment permis l'émergence de l'association Circul'Alps, qui a vocation à devenir l'animateur local des acteurs de l'économie circulaire. 2024 marque également l'adoption d'une feuille de route pour relever les défis d'une attractivité commerciale durable, avec notamment la création de l'Office Métropolitain du Commerce, qui réunit l'ensemble des acteurs mobilisés pour maintenir une attractivité commerciale durable des centres-bourgs et centres-villes de la Métropole. Cet office est un des éléments de la nouvelle stratégie de développement du commerce délibérée en 2024, après une année de concertation avec les acteurs du territoire.
- **Les aides financières aux entreprises dans le cadre de la politique métropolitaine de transition** : se sont maintenus et ont été complété par des actions collectives d'animations sur les transitions (information sur le décret tertiaire et le dispositif Mur Mur TPE PME, la Zone à faibles émissions, le Fonds air véhicules et la gestion des déchets), à la fois sur les zones d'activités et au sein des unions commerciales.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

■ Demandes d'implantations d'entreprises en 2024

Évolution du nombre de demandes traitées

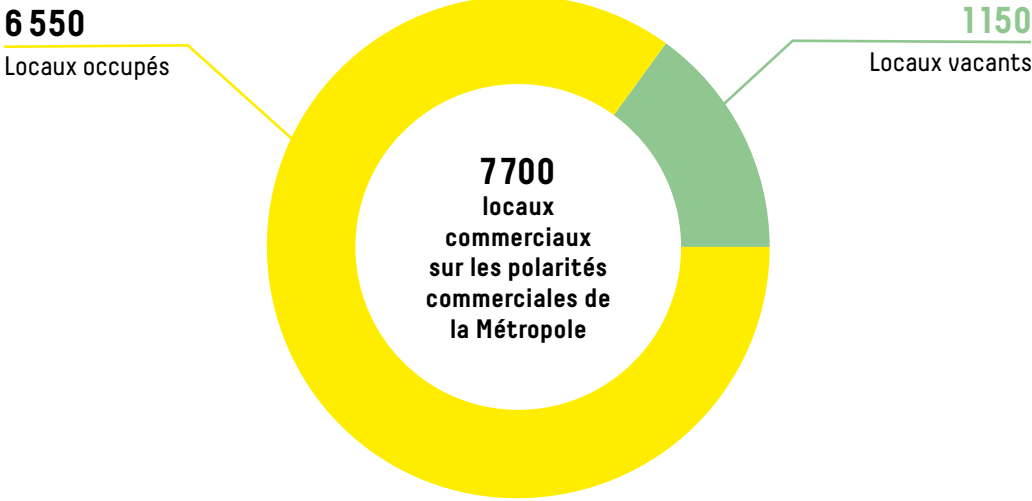


Commentaire

Les demandes d'implantation sont en hausse en 2024 et restent majoritairement des demandes industrielles, pour trouver des fonciers pour développer leur projet immobilier.

Source : Direction du développement économique- Bilan 2024

■ Aides directes à l'investissement des commerces, artisans, services avec vitrines et commerçants non sédentaires et taux de vacance commerciale



+1 point

sur le centre-ville de Grenoble
(12 % de vacance)

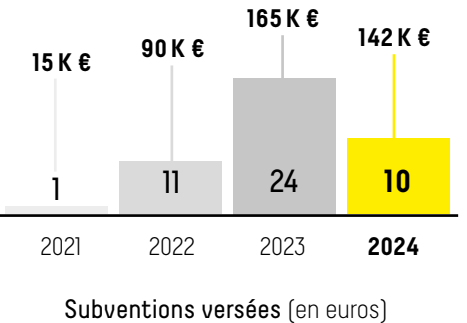
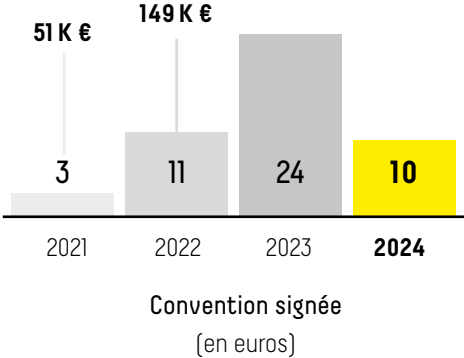
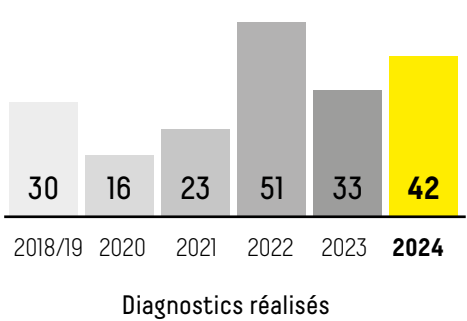
Augmentation de la vacance commerciale
(nov. 2023 / nov. 2024)

Commentaire

La Métropole poursuit son effort de soutien aux commerçants, dans un contexte de hausse du taux de vacance commerciale sur de nombreuses communes.

Source : Direction du développement économique- Bilan 2024

■ Aides directes MurMur TPE/PME



Commentaire

Le soutien des acteurs économiques passe notamment par un soutien sur le volet performance énergétique des bâtiments, avec le dispositif Murmur TPE-PME.

Source : Direction du développement économique- Bilan 2024

Tourisme, attractivit  du territoire et innovation

DESCRIPTION DE L'ACTIVIT 

Dans le cadre de ses comp tences en mati re de d veloppement  conomique et promotion du tourisme, la **M tropole d veloppe des actions de valorisation du territoire et d'animation de son  cosyst me d'innovation**. Ces interventions qui visent   consolider la vitalit  de son  conomie et son image de marque de « **m tropole montagne, living lab du climat** » sont de puissants leviers mise en dynamique des acteurs, qui permettent de conforter l'attachement au r cit territorial et le sentiment d'appartenance au collectif.

Dans cette perspective, la M tropole pilote et coordonne des  v nements et op rations partenariales de **promotion de l' cosyst me local d'innovation et du cadre de vie outdoor**. Pour d velopper l'attractivit  et le rayonnement de la destination, elle cr e, g re et **entretient ses sites naturels et de loisirs** et un r seau de **685 km de sentiers de randonn e**. Elle anime et coordonne le projet de territoire du domaine de Chamechaude, la gestion quatre saisons de la base de loisirs du **Bois Fran ais** et leur animation p dagogique.

R TROSPECTIVE DE L'ANN E 2024

Valorisation du territoire et de ses acteurs :

-  volution du iForum au sein de Tech and Fest, nouveau rendez-vous d di  au sens de la Tech organis  par le Dauphin  Lib r    Alpexpo. Le pavillon structur  en 5 espaces a accueill  50 accompagnateurs de start up, 20 start-up du iVenture, 20 start-up de la French Tech Alpes, 10 projets de labo et le Fab Lab mobile de la Casemate. Cette sc nographie mat rialisait les diff rentes phases de l' mergence des entreprises innovantes et la capacit  du territoire   cr er les conditions de l'innovation ;
- organisation par la M tropole d'un atelier du projet europ en SkaletOCT qui vise   am liorer les ressources et les capacit s des organisations publiques en faveur des services d'acc l ration des entreprises lors de Tech and Fest ;
- pr sence du territoire sur 9 salons locaux, nationaux ou internationaux sous bann re Grenoble Alpes : Tech and Fest ; Salon du randonneur (Lyon), Mountain Planet ; Foire de Grenoble ; Smart City Barcelone, SEPEM ; MedFit (Lille), Salon de l' tudiant, SIMI (Paris).

Animation et soutien des fili res industrielles et technologiques :

- renouvellement du soutien   la micro lectronique avec Nano 2026, sur des probl matiques environnementales et soci tales : cycle de vie des composants, d veloppement d'applications li es   la transition environnementale. Sur les 4 ann es du programme, la M tropole concentrera son soutien sur 7 projets de R&D de start-up et PME locales dont DiamCap de DIAMFAB sur l' lectronique de puissance pour les mobilit s  lectriques, ou DIAB-SMARTWATCH de DIABELOOP pour faciliter la vie des personnes diab tiques. La participation GAM   Nano 2026 s' l vera   3,759 M  sur 4 ans ;
- construction de la feuille de route Num rique responsable** pour une approche transversale qui aborde l'ensemble des impacts : environnementaux, sociaux et soci taux et  thiques.

Affirmation de la qualit  de la destination et du cadre de vie

- Observatoire des Locations de courte dur e par la M tropole et l'AURG pour mesurer la r alit  sur le territoire et suivre l' volution : tendances de fr quentation, poids dans l'offre touristique globale, tourisme d'agr ment ou d'affaires (Taxe de s jour : 1926 k  pour 1,7 million de nuit es marchandes)
- Domaine de Chamechaude : 113 jours d'ouverture sur la saison hivernale, seule site en Charteuse ouvert hors p riode de no l. L'ensemble des  v nements ont pu  tre maintenus (contrairement   la saison pr c dente) et 11 nocturnes sur 16 r alis es. Le site confirme son attractivit  du fait d'un enneigement encore de qualit .
- Le r seau de sentiers balis s r pond   une offre de loisirs de proximit . Des nouveaux sentiers ont  t  cr  s (ex : sentier Bastille). Afin de maintenir le niveau de qualit  des sentiers, les op rations d'entretien et de s curisation se sont multipli es afin compte le changement climatique et les  v nements m t orologiques de plus en plus fr quents g n rant des incidents sur les sentiers ( boulements, arbres en travers, inondation).

Le Bois Fran ais, malgr  des conditions m t orologiques pluvieuses en mai et juin (les plus gros mois en terme de fr quentation) a accueill  plus de 63 144 personnes (contre 74 406 en 2023). Des animations sont dor navant propos es afin d'offrir au public des activit s vari es tourn es vers la d tente et la sensibilisation   l'environnement.

INDICATEURS D'ACTIVIT S

Accueil de d l gations

17 d l gations internationales
accueillies en 2024

Commentaire

Sous bann re Grenoble Alpes, la M tropole et l'Agence Grenoble Alpes accueillent des d l gations et d ploient des actions de relations presse qui confortent et transforment l'image du territoire.

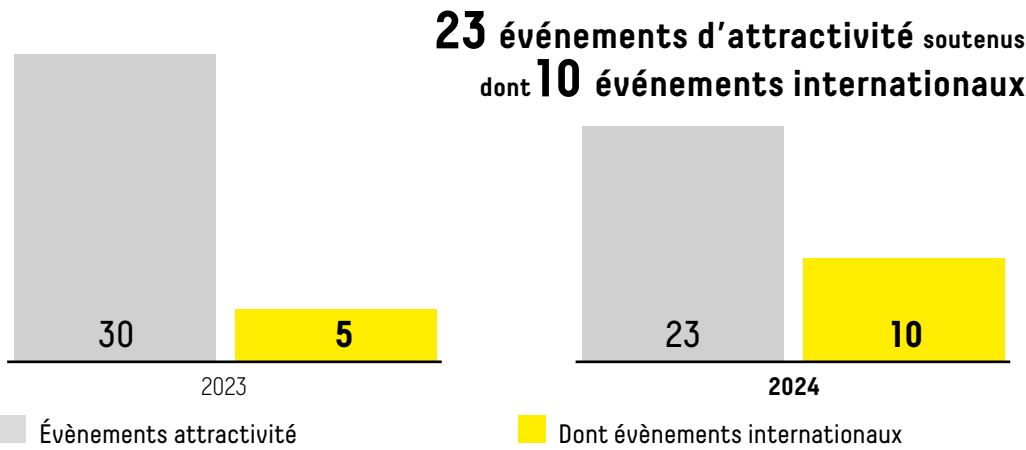
D l gations internationales : Cor e du Sud ; Espagne, Finlande ; Inde Japon, Malaisie, Maroc, USA, Canada, Pays Bas; Slo nie ; Su de ; Vietnam ...

3 voyages de presse organis s par la M tropole et l'Agence Grenoble Alpes sur les th matiques de l'outdoor, l' cosyst me d'innovation et de la sant  Retomb es dans les supports suivants.

Retomb es presse : *Bref Eco, La Tribune - Les Echos* (print & web) - *Pr sence Grenoble - Le Dauphin  Lib r * (print & web) - *La Gazette Diag & Sant  - BiotechFinances - Usinenouvelle.com - Industrie Pharma Magazine - Pharmaceutiques - Mindhealth - GreenNews Techno - Strat gies - la Tribunes Auvergne-Rh ne-Alpes, -Frenchweb.com - CF News - Maddyness - Forbe*

Source : Service Valorisation de territoire et innovation et Agence Grenoble Alpes

Tourisme d'affaires et événementiels d'attractivité

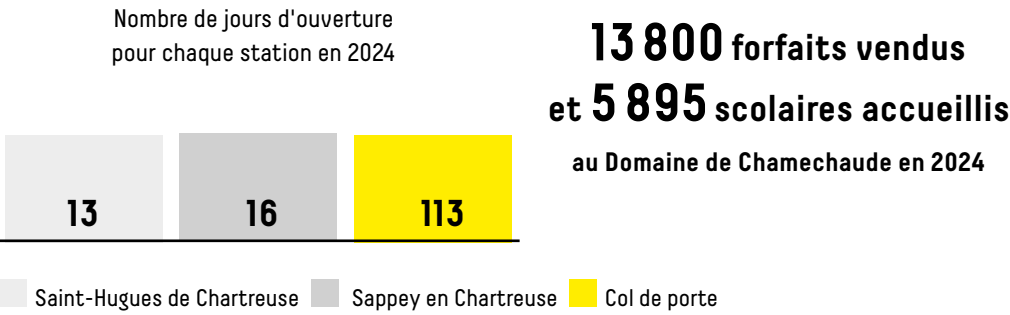


Commentaire

En complément, la Grande Odyssée, le Climat Libé Tour, l'Outdoor Expert Forum et les Rencontres du Cinéma de Montagne ont fait l'objet partenariat et d'achat de visibilité.

Source : Service Valorisation de territoire et innovation

Des espaces naturels vecteurs d'attractivité



Commentaire

Autres espaces naturels vecteurs d'attractivité :

- Réseau de sentiers balisés : ouverture de nouveaux sentiers (Vif, la Bastille) – 2 métrorandos (Claix avec 871 participants et Eybens avec 844 participants)
- Bois français : 63 144 entrées dont 45% d'entrées gratuites – 107 jours d'ouverture – 3 jours à plus de 2000 entrées dont un samedi à plus de 3000 entrées

Source : Service Valorisation de territoire et innovation

Filières industrielles et innovantes

88 entreprises innovantes
accompagnées dans leur accès au marché

Commentaire

Entreprises innovantes accompagnées dans leur accès au financement ou au marché via les dispositifs de soutien à la R&D (12), le iVenture (20), sur Tech and Fest (20), Mountain Planet (14), Smart City (10), SEPEM (12)

Source : Service Valorisation de territoire et innovation

Sport

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Équipements

La Métropole exerce la compétence « **Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain** » et à travers celle-ci gère le **Stade des Alpes, la patinoire Polesud, la Base nautique située au Pont d'Oxford à Grenoble ainsi que le vélodrome intercommunal localisé à Eybens**. Par ailleurs, la Métropole dispose dans son patrimoine privé des golfs de Bresson et de Seyssins, du centre de ligue régional de tennis à Seyssins, du centre d'hébergement du football et du centre de formation du rugby, équipements dont elle ne gère pas le contenu mais simplement les enjeux fonciers et patrimoniaux qui y sont attachés.

Évènements

La Métropole soutient divers évènements sportifs au titre de :

- ses compétences développement économique et promotion touristique (grands évènements d'attractivité) ;
- la propriété foncière ainsi que sa compétence de gestionnaire d'équipements sportifs, de sites naturels, de loisirs ou encore des sentiers métropolitains.

Projets

Au-delà de ce qui précède, la Métropole poursuit trois objectifs politiques :

- mettre en réseau et coordonner les acteurs sportifs, académiques, économiques et institutionnels afin de promouvoir et développer le sport d'excellence sur le territoire métropolitain ;
- traiter du devenir des équipements aquatiques et favoriser la coopération entre les communes autour de ces équipements ;
- accompagner la féminisation des pratiques sportives au niveau métropolitain.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Équipements

- Finalisation des travaux de rénovation énergétique de la patinoire Polesud, visant à des économies d'énergie.
- Poursuite de l'optimisation des moyens et coûts de fonctionnement de la patinoire Polesud, avec une flexibilité des moyens à mobiliser face à une activité évènementielle par essence irrégulière et une diversification des activités hors glace durant la période estivale (Tournoi de Roller-Hockey).
- Finalisation de l'opération de rénovation des buvettes du Stade des Alpes et poursuite de l'accompagnement du modèle d'exploitation de l'équipement par le GF38 et le FCG Rugby.
- Engagement du renouvellement de l'homologation sportive du vélodrome intercommunal.
- Préparation du réaménagement de la base nautique du fait des contraintes induites par les futurs travaux du Pond d'Oxford.
- Poursuite de la mise en réseau des équipements sportifs au sein du périmètre métropolitain avec mutualisation de moyens entre le site du Col de Porte et de la Patinoire Polesud.
- Mise en œuvre du fonds de concours métropolitain d'aide à l'investissement des communes dans le cadre de la réduction des consommations énergétiques et en eau de leurs équipements aquatiques.

Évènementiel

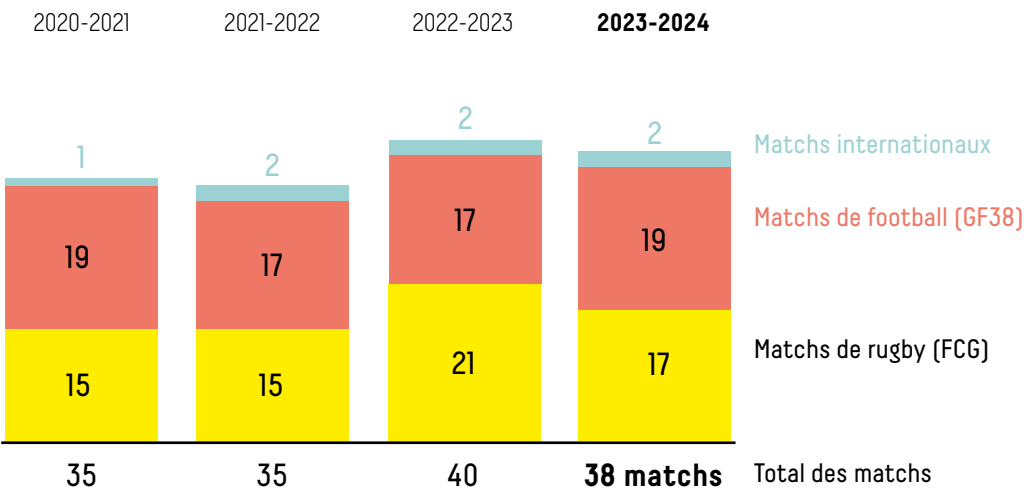
- Poursuite du soutien aux grands événements sportifs du territoire (Ut4M, Grenoble-Vizille, 3 jours cyclistes) et de l'accueil de grands événements sportifs d'attractivité avec notamment l'accueil de la Finale du Grand Prix ISU en décembre 2024 à la patinoire Polesud.

Projets

- Création, installation et lancement de l'association « Centre d'Accompagnement du Sport d'Excellence Grenoble Alpes » (CASE GA) permettant la mise en réseau des acteurs sportifs, académiques, institutionnels et économiques autour de la promotion et du développement du sport d'excellence (350 sportifs concernés, 20 structures sportives bénéficiaires, 80 entraîneurs accompagnés).
- Approfondissement d'un diagnostic autour du sport outdoor recensant les activités, les pratiquants, les structures de pratique, les sites, les enjeux de cohabitation au sein des sites métropolitains, les événements et les acteurs économiques.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

■ Nombre de matchs joués au Stade des Alpes

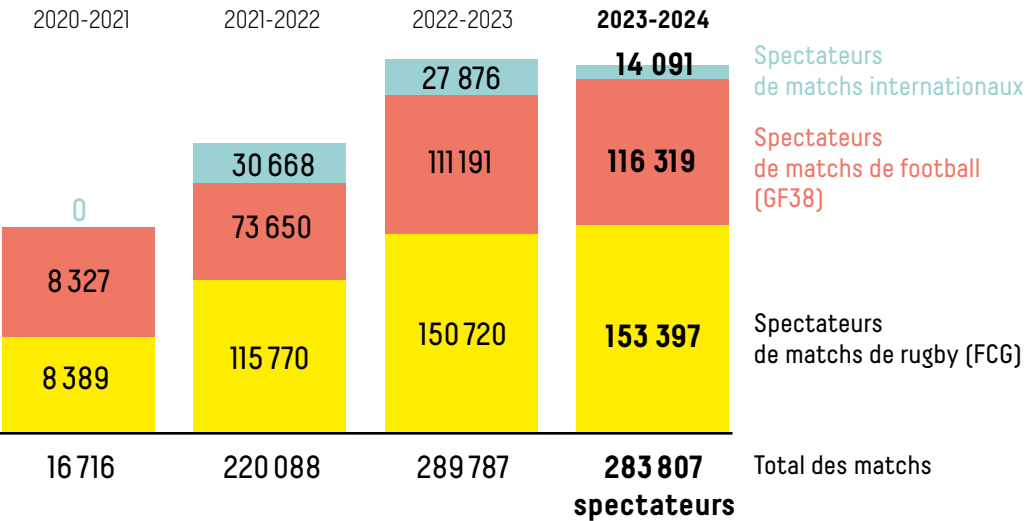


Commentaire

Ce nombre est en baisse de 5% par rapport à 2023. Cela est dû notamment au fait que le GF38 n'a pas joué de matchs de Coupe de France à domicile lors de cette saison.

Source : Grenoble Alpes Sports

■ Fréquentation du Stade des Alpes



Commentaire

Le nombre de spectateurs au stade baisse de 2% par rapport à la saison précédente.

Source : Grenoble Alpes Sports

Fonds de concours métropolitain d'aide à l'investissement des communes dans le cadre de la rénovation énergétique des piscines

4 fonds de concours délibérés
pour un montant de 790 154 €
en 2024

Commentaire

Pour cette première année de mise en œuvre effective, la Métropole a délibéré 4 fonds de concours au profit de communes gestionnaires d'équipement aquatique, pour un montant de 790 154 €.

Source : Service sports et équipements sportifs de Grenoble Alpes Métropole (GAM)

Culture, enseignement supérieur et recherche

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Culture

Équipements :

La Métropole s'est vue transférer les équipements suivants, au titre de sa compétence « Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain » : **la MC2 et l'Hexagone**, Scènes nationales, le **CCNG** et l'**ESAD**. L'EPCC **Territoire de sciences** a vu le jour en 2021. L'établissement chapeaute **la Casemate**, un programme d'animation territoriale et, depuis le 30 septembre 2023, le nouveau Centre de sciences **Cosmocité**. Enfin, la Métropole intervient également via la **numothèque Grenoble-Alpes**, bibliothèque numérique métropolitaine, au titre de sa compétence « développement et animation du réseau de lecture publique ».

Évènements :

La Métropole organise les 10 Jours de la Culture au titre de ses compétence promotion touristique et politique de la ville.

Projets :

Une délibération cadre votée en septembre 2022 définit deux axes stratégiques :

- favoriser l'accès aux pratiques culturelles, l'engagement citoyen et la prise en compte des transitions environnementales et sociétales ;
- faciliter l'interconnaissance, la coordination et la coopération entre les acteurs culturels du territoire (professionnels, amateurs, communes, Métropole).

C'est sur cette base que sont déployés des projets comme :

- un projet artistique intercommunal dédié au jeune public, porté par l'Espace 600 au nom du réseau métropolitain Vive les Vacances (VLV) ;
- un projet culturel de territoire coordonné par l'Hexagone ;
- Archistoire, une application sur smartphone gratuite de découverte du patrimoine métropolitain.

Enseignement supérieur et recherche

La mission Enseignement Supérieur et Recherche assure la mise en œuvre de la politique métropolitaine en matière d’enseignement supérieur, de recherche et de vie étudiante.

Les objectifs sont :

- **d’encourager le développement de l’enseignement supérieur de la recherche scientifique** au sein de la Métropole ;
- d’accompagner la population étudiante pour une **meilleure insertion dans la vie de la Cité** ;
- **de consolider le lien Enseignement Supérieur-Entreprises** dans une perspective de développement de l’activité économique et de la compétitivité des entreprises, de la création ou du maintien de l’emploi sur la métropole et du renforcement de l’attractivité du territoire ;
- **de contribuer au financement des infrastructures de recherche** (bâti et instruments).

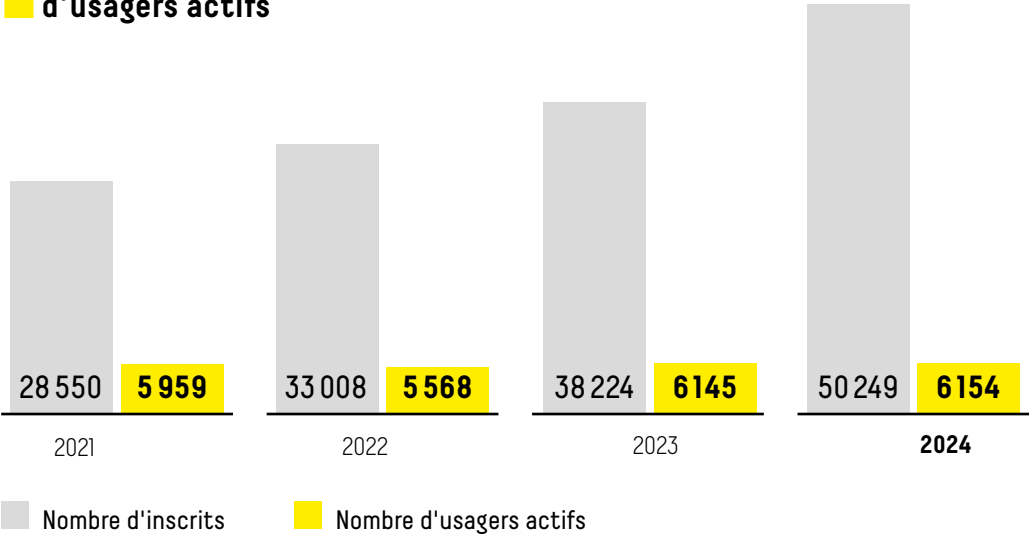
La mise en œuvre de cette politique publique est opérée via le **Contrat de Plan Etat Région** (CPER), le financement et l’accompagnement d’équipements métropolitains, comme l’Ecole d’Art et Design (ESAD GV), le soutien financier et partenarial aux établissements d’Enseignement Supérieur.

RÉTROSPECTIVE DE L’ANNÉE 2024

- **Des livres à soi** : coordination du dispositif de médiation à la littérature jeunesse déployé dans trois communes ayant des QPV. Ce projet a touché directement 24 personnes et par extension, plus de 150.
- **Numothèque** : début du projet de refonte du site de la numothèque, la bibliothèque numérique de la Métropole piloté par le Service culture en collaboration avec la DSI et la Bibliothèque municipale de Grenoble.
- **Réemploi des livres désherbés** : mise en place d’une convention cadre avec Recyclivre pour favoriser la seconde vie des livres sortis des collections des bibliothèques.
- **Les 10 Jours de la Culture** : organisation de la 6° édition de l’évènement métropolitain, la 1^{ère} à se tenir au printemps (du 6 au 24 avril). Au total plus de 80 évènements dans 37 communes, un lancement festif à la Correspondance, une fréquentation globale estimée à 6500 personnes.
- **Projet jeune public VLV** : un premier projet intercommunal lancé en 2023/2024 avec la compagnie de danse « Sur le tas », accueillie en résidence dans 3 communes partenaires (Claix, Varcès et Le Gua). Projet coordonné par l’Espace 600 et accompagné par la Métropole, valorisation dans le cadre des 10 Jours de la Culture. Démarrage à l’automne 2024 du 2nd projet avec Saint-Paul-de-Varces, Champagnier et le Gua.
- **Projet culturel intercommunal lié aux transitions coordonné par l’Hexagone** : fin 2024, préfiguration et montage du projet, qui consiste en un programme d’ateliers et de représentations proposés aux habitants par la compagnie de théâtre Le Chant des Pistes dans 4 communes (Saint-Egrève, Saint-Martin-le-Vinoux, Le Fontanil-Cornillon et Noyarey), coordonné par l’Hexagone scène nationale et en lien avec différentes structures partenaires.
- **Archistoire** : lancement du prototype avec comme contenus Une présentation métropolitaine territoriale et thématique/historique ainsi que de deux débuts de parcours sur les communes de Vizille et Saint Martin d’Hères.
- **Bienvenue aux Etudiants Grenoble Alpes** : lancé en septembre 2023, ce dispositif vise à proposer aux néo-étudiants des offres gratuites pour découvrir le territoire sur des thématiques variées : tourisme, culture, sport, loisirs, visites d’entreprises phares du territoire et d’équipements métropolitains liés aux transitions.

INDICATEURS D’ACTIVITÉS

Nombre d’inscrits à la numothèque métropolitaine et nombre d’usagers actifs

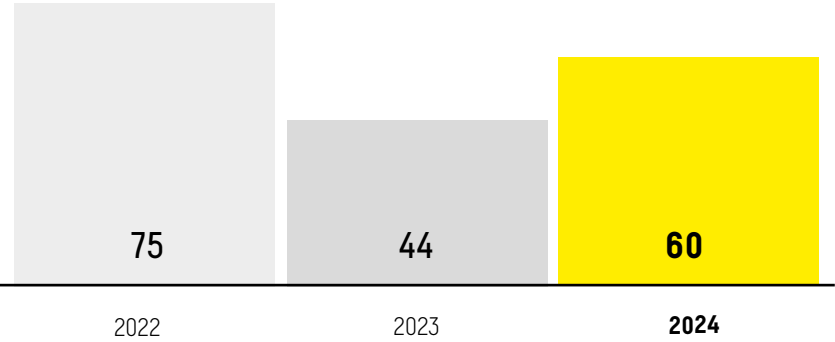


Commentaire

Ce nombre est en hausse de 31% par rapport à 2023. Le nombre d’usagers actifs (qui se sont connectés au moins une fois dans l’année) est de 6 154, ce qui est stable par rapport à l’année précédente. Ces chiffres classent la numothèque parmi les bibliothèques numériques françaises les plus fréquentées.

Source : Service culture, enseignement supérieur et recherche

Nombre de partenaires associés aux "10 jours de la culture"

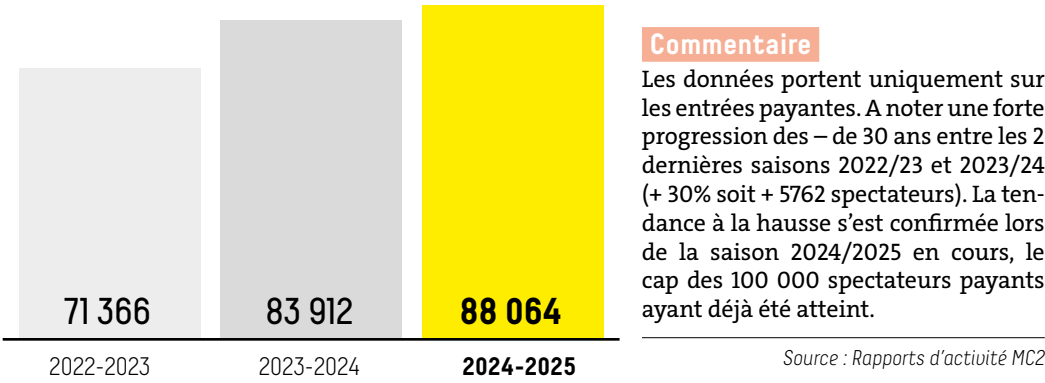


Commentaire

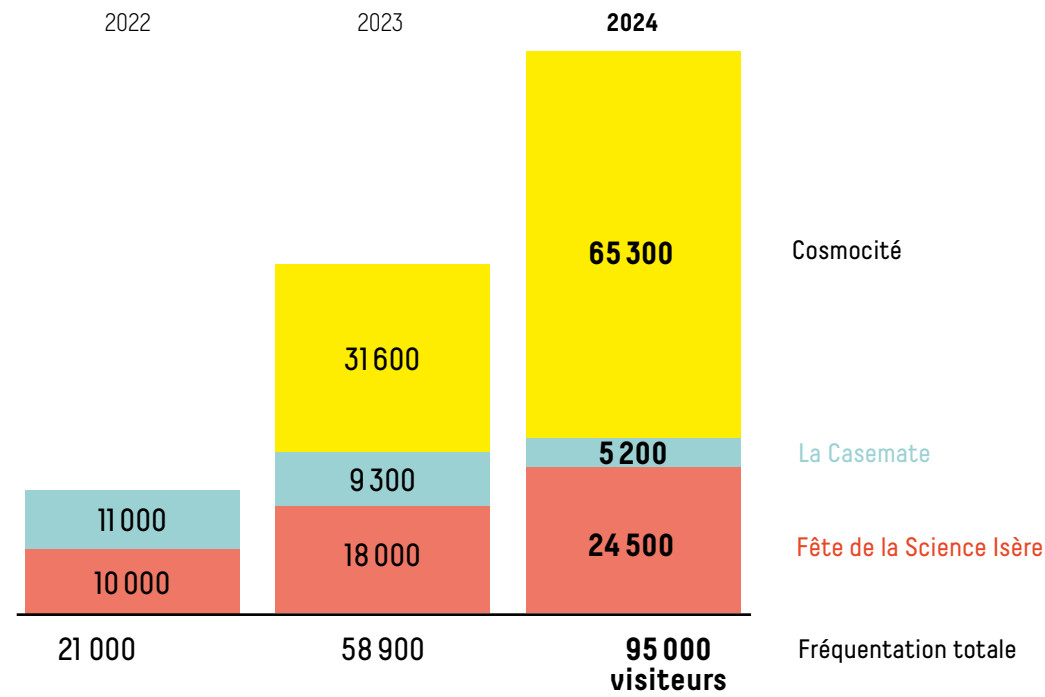
L’édition 2024 marque un plus fort déploiement territorial, puisque la programmation s’est déployée dans 37 communes de la Métropole. À noter également la diversification des partenaires : communes et compagnies artistiques, équipements métropolitains (MC2, Hexagone, CCNG, Territoire de Sciences, Agence Grenoble-Alpes) mais aussi tiers-lieux comme la Correspondance, associations etc. Un nombre croissant de spectacles programmés en lien avec des MDH/centres sociaux ou encore des bibliothèques.

Source : Programmes et bilans 10 Jours de la Culture

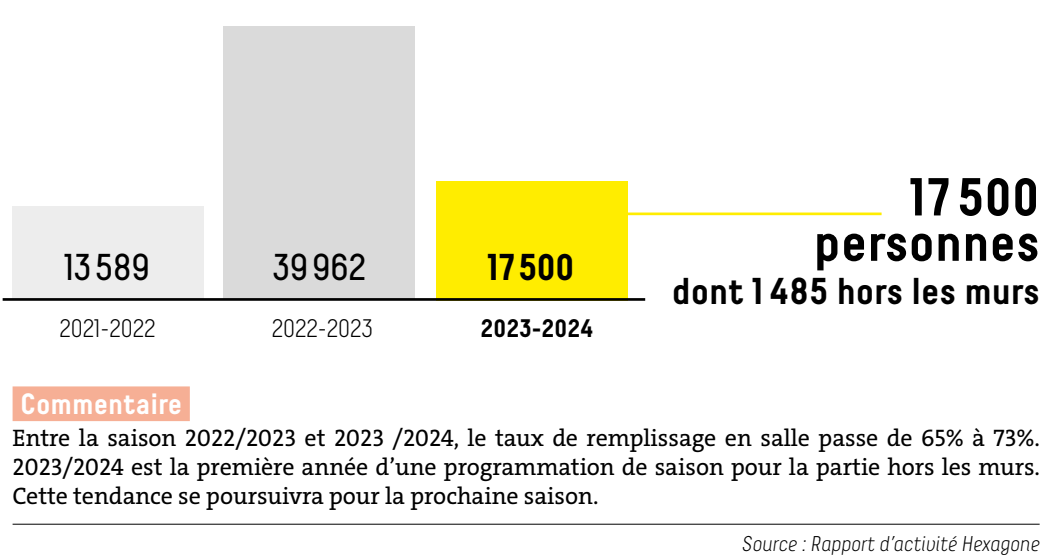
Fréquentation MC2



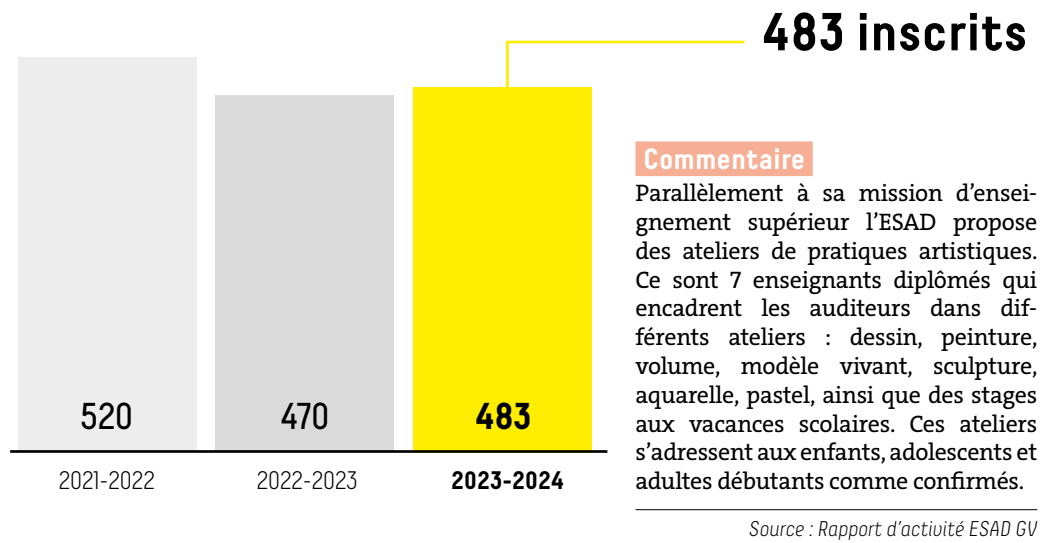
Fréquentation Territoire de sciences



Fréquentation de l’Hexagone



Nombre d’inscrits aux Ateliers Tout Public (ATP) de l’ESAD sur le site de Grenoble



Nombre d'étudiants participants au dispositif
« Bienvenue aux Etudiants Grenoble Alpes »

en 2024,
869 étudiants inscrits
dont plus de 60 % sont internationaux

Commentaire
Lancement réussi pour cette première saison du dispositif, on peut d'ailleurs noter que plus de 60% des participants sont des étudiants internationaux. Le dispositif doit désormais continuer à se développer et gagner en notoriété auprès des étudiants.

Source : Service culture, enseignement supérieur et recherche

PARTIE 8

Proximité et espaces publics

Plan vélo et modes actifs

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Mise en œuvre et évaluation de la politique cyclable.

Les missions des services s'articulent autour des axes définis dans le plan d'actions en faveur de la pratique cyclable (délibération cadre de juillet 2021).

Il s'agit d'une part, d'assurer le développement du réseau des aménagements cyclables, de résorber les principaux points noirs, de contribuer à la mise en place d'un plan d'actions pour l'entretien du réseau cyclable, de contribuer au développement des solutions de stationnements cyclables sécurisés, et à la promotion du territoire en tant que terre de vélo.

D'autre part, d'assurer la prospective et de garantir une veille de l'innovation en anticipant les usages de demain, en participant aux réseaux nationaux sur l'évolution de l'espace public et en contribuant à l'élaboration des documents de planification (PLUi, SDIC, etc.).

Le pilotage de la politique publique nécessite de mobiliser les acteurs et les partenaires, d'organiser l'évaluation et d'en assurer la valorisation et la communication.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Développement du réseau cyclable

En tant que Maître d'ouvrage, la Métropole poursuit sa politique d'aménagement d'un réseau cyclable attractif et sécurisé. 5,3 km de Chronovélo ont été créés : le tronçon nord de l'avenue Berthelot (axe n°7), l'avenue Croizat à Fontaine (axe n°1), l'avenue du Maquis de l'Oisans à Pont de Claix (axe n°3), l'avenue Ferrier à Echirolles (axe n°3), le secteur autour de Grand Place (axes n°5 et 7), la liaison entre Eybens et Poisat (axe n°6). 400 mètres de voies vertes répartis sur Meylan et sur Vizille, ont par ailleurs été créés.

Franchissement de coupures

En 2024, la Métropole a poursuivi les études concernant les créations de 4 ouvrages d'art, délimitées en novembre 2022.

Points noirs de sécurité

En 2024, un giratoire a été sécurisé pour les modes actifs, celui de Quesnay situé à la limite entre Echirolles et Eybens, et qui fait notamment la jonction entre l'échangeur de la rocade et l'Hôpital Sud.

Stationnement vélo

Le SMMAG déploie le stationnement sécurisé en consignes, et la Métropole le stationnement en arceaux sur l'espace public. Le rythme de pose d'arceaux s'est accéléré depuis 2 ans pour répondre à la réglementation sur la sécurisation des traversées piétonnes (dégagement de la visibilité des 5m en amont des passages piétons).

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Nombre d'arceaux posés

630 arceaux posés en 2024

Commentaire

Le rythme de pose s'est accéléré depuis 2 ans pour répondre à la réglementation sur la sécurisation des traversées piétonnes (dégagement de la visibilité des 5m en amont des passages piétons).

Source : Service Prospective Politiques Publiques

Nombre de kilomètres de pistes Chronovélos créés

5,3 km en 2024

Commentaire

Carte de tout le réseau chronovélo actuellement en service :



Source : Grenoble Alpes Métropole – Service Prospective Politiques Publiques

■ Nombre de points noirs majeurs sécurisés

1 point noir majeur
sécurisé en 2024

Commentaire

Il s'agit du giratoire Quesnay (limite Echirolles/Eybens) sur la Chronovélo 6.

Source : Grenoble Alpes Métropole – Service
Prospective Politiques Publiques

Végétalisation des espaces publics et plan Canopée

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Depuis 2017, la Métropole exerce la **compétence Arbres, soit la gestion, la surveillance et la préservation du patrimoine existant (environ 36 000 arbres) ainsi que son développement par le biais du Plan Canopée**, visant à développer le couvert arboré pour lutter contre la chaleur urbaine.

Le plan Canopée fixe aujourd’hui une ambition renforcée pour promouvoir la place de l’arbre et du végétal, protéger et développer le patrimoine arboré et la végétalisation des espaces, afin d’adapter le territoire métropolitain aux changements climatiques et y favoriser la biodiversité, conformément aux objectifs fixés par le Plan Climat Air Energie 2020-2030.

Son plan d’action a pour objectif de :

- **protéger le patrimoine hérité : les arbres, le végétal et les sols ;**
- **mettre en œuvre une gestion durable et évolutive du patrimoine ;**
- **développer le patrimoine par planification, pragmatisme et opportunisme ;**
- **mobiliser les acteurs.**

Les arbres n’étant pas un simple mobilier urbain, il est important de prendre en compte certains facteurs pour leur implantation et pérennité. Le service Gestion du patrimoine naturel et arboré est en charge d’accompagner le développement des arbres et leur protection, en assurant des missions d’expertise, de gestion patrimoniale et de maîtrise d’ouvrage.

En parallèle, nous gérons également 7 espaces naturels métropolitains accessibles au public et d’autres propriétés foncières de Grenoble-Alpes Métropole soit 280 ha au total.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Arboretum métropolitain

Poursuite de l'identification d'arbres remarquables pour permettre leur protection dans la modification n°5 du Plan local d'urbanisme. À l'été 2024, des inventaires de terrain ont eu lieu sur 9 nouvelles communes.

Communication au cours du mois de la fraîcheur

Le premier mois thématique de la fraîcheur en juin 2024 a permis de lancer des animations sur le rôle de la végétalisation pour rafraîchir la ville. Des balades à vélo ont permis de faire découvrir la gestion des eaux pluviales et les bienfaits de la végétalisation. Une conférence avec l'architecte-paysagiste Caroline Mollie, autrice de livres de référence sur les arbres en ville, a eu lieu au siège de la métropole.

Vers une gestion efficiente, partagée et résiliente du patrimoine arboré métropolitain

En application du Plan Canopée métropolitain, la Métropole poursuit la structuration ambitieuse de sa politique de gestion du patrimoine arboré, dans une double logique de protection (axe 1) et de gestion durable (axe 2).

À cet effet, la délibération du 31 mai 2024 acte l'intégration au règlement de voirie du barème national Valeur Intégrale Évaluée – VIE et de son pendant le Barème d'Évaluation des Dégâts – BED - outils qui permettent d'évaluer la valeur des arbres et les préjudices en cas de dommage. Ces démarches renforcent la reconnaissance des arbres comme éléments structurants de l'espace urbain. Parallèlement, un travail de sensibilisation a été conduit en 2024 auprès des acteurs publics et privés : opérateurs de réseau, SPL, entreprises du BTP et techniciens communaux afin de consolider une culture commune de protection de l'arbre en milieu urbain.

L'année 2024 a aussi été marquée par des évolutions majeures : la fin du service commun de l'arbre avec la Ville de Grenoble au 31 décembre 2024, l'actualisation de la convention cadre de délégation de compétence pour l'entretien du patrimoine arboré en septembre 2024 et une programmation complète exécutée par la Ville d'Echirolles en 2024 soit plus de 1000 interventions.

En 2024, la dynamique de mutualisation engagée dès 2022 se concrétise : deux groupements de commandes (diagnostics arborés et fournitures végétales) ont été lancés avec plusieurs communes, tandis qu'une offre de prestation de services métropolitaine a été formalisée en février.

Sur le terrain, les aléas climatiques de fortes intensité (orages, vents de fin mars, du 15 août, du 1^{er} septembre, et du 8 octobre), ont générés des interventions sur plus d'une centaine d'arbres et causé des dommages aux biens sur l'espace public. Le suivi sanitaire des arbres révèle des effets différés du réchauffement climatique (déperissements, maladies, espèces fragilisées) en lien avec les effets de sécheresse (2022) et les excès d'eau printemps 2024. Un effort soutenu de gestion est déployé pour accompagner les conversions de tailles architecturées, maintenir les arbres sénescents, renforcer la surveillance des jeunes arbres et programmer les renouvellements.

Le recensement des besoins d'intervention est désormais engagé à l'échelle de 41 communes et s'appuie sur des plans de gestion en cours de consolidation.

Plantation d'arbres sur l'espace public

Poursuite des efforts de plantations d'arbres sur l'espace public, via l'axe n°3 du Plan Canopée « Développer le patrimoine – planification, pragmatisme et opportunisme, et les opérations de réaménagement avec notamment comme en 2023 une nouvelle tranche de renouvellement et renforcement des plantations d'arbres sur l'axe Lesdiguières à Grenoble et rue du 8 mai 1945 à Saint-Martin-le-Vinoux, et de nouveaux projets de plantation et désimperméabilisation comme la rue St Just à Saint Martin d'Hères, l'avenue de Valence à Sassenage, la rue Georges Cuvier au Pont-de-Claix et la rue Etienne de la Boétie à Eybens.

Au total, près de 12,5 % du patrimoine arboré est aujourd'hui constitué de jeunes sujets (moins de 10 ans), témoignant de l'investissement croissant dans l'adaptation végétale des espaces publics.

Enfin, pour répondre aux contraintes croissantes du sous-sol urbain, un protocole de cohabitation arbres-réseaux a été établi en 2024 entre les services maîtrise d'ouvrage et régies, permettant d'optimiser les implantations tout en assurant la pérennité des végétaux. La Métropole s'implique également dans la révision de la norme nationale sur les distances entre arbres et réseaux, anticipant ainsi les futurs défis d'aménagement.

Espaces naturels métropolitains

La gestion métropolitaine des espaces naturels, se poursuit en 2024 une action équilibrée entre préservation, sécurité et accueil du public. La labellisation « ÉcoJardin » du Parc Hubert Dube-dout et le renouvellement de celle de la Chartreuse de Prémol témoignent de pratiques de gestion respectueuses des écosystèmes. Des inventaires naturalistes au Bois des Vouillants et à la Chartreuse de Prémol ont enrichi la connaissance écologique de ces sites (avifaune, amphibiens, chiroptères, odonates, lépidoptères, orthoptères et flore).

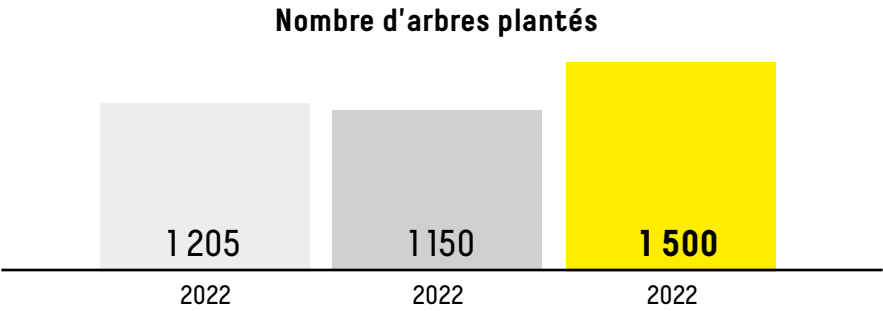
La médiation environnementale, reconduite pour la troisième année, a permis de maintenir un lien fort avec les usagers. Les efforts de propreté (tri sélectif étendu, gestion des déchets hors foyer), la gestion du mobilier d'accueil et le suivi de la fréquentation – malgré une météo défavorable et des actes de vandalisme – illustrent la volonté d'un service public de qualité.

Garantir la sécurité des personnes et des milieux : les patrouilles hebdomadaires, les fermetures préventives en cas de météo extrême et la mise en conformité des aires de jeux traduisent une attention constante à la sécurité et à la préservation des milieux.

Piloter et coordonner l'action publique : si les comités de site 2024 ont été reprogrammés début 2025, ils s'inscrivent dans une dynamique de gouvernance concertée, garante de la cohérence des politiques métropolitaines.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Plantations d'arbres saison 2023-2024



Commentaire

Un bilan de plantation ne peut pas se présenter sous une forme calendaire de l’année N car l’opération s’effectue en période hivernale, soit du mois de novembre N à mars N+1. On parle donc ici des plantations réalisées entre novembre 2023 et mars 2024.

Source : Service gestion du patrimoine naturel et arboré – Pôle proximité et espaces publics

Surfaces désimperméabilisées et végétalisées

Surfaces désimperméabilisée
3 316 m²

Surfaces végétalisées
4 614 m²

Commentaire

Surfaces désimperméabilisées : correspond aux surfaces sur lesquelles un revêtement perméable a été posé (pavés à joints fertiles, enrobé poreux, etc.).

Surfaces végétalisées : correspond aux surfaces remises en plein terre.

Source : Service Expertise et analyse patrimoniale – Pôle proximité et espaces publics

Ouvrages d'art
et risques naturels

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le Service ouvrages d’art et risques naturels a pour missions de mettre en œuvre :

1. La politique de gestion et d'intervention sur les ouvrages d'art selon les axes suivants :

- connaître le patrimoine des ouvrages d’art de la Métropole ;
- surveiller et évaluer de manière régulière les ouvrages, notamment engager le rattrapage de cette surveillance peu assurée précédemment ;
- assurer l’entretien courant et spécialisé régulier des ouvrages d’art ;
- assurer le gros entretien renouvellement (GER) ;
- mener à bien toutes les réparations nécessaires.

2. La politique de gestion et d'intervention face aux risques naturels gravitaires impactant les voiries et espaces publics métropolitains mise à jour par délibération du 20 décembre 2024.

L’ampleur et l’état du patrimoine hérité conduite la métropole à renforcer sa mobilisation et à mettre en place des critères de priorisation indispensables devant le constat d’un nombre important d’ouvrages très dégradés et d’un contexte d’accroissement du nombre d’événements de type aléa gravitaire impactant les voiries.

Le service assure donc tout à la fois les missions de maître d’ouvrage, de gestionnaire du patrimoine et d’expertise des ouvrages d’art et de protection contre les risques naturels.

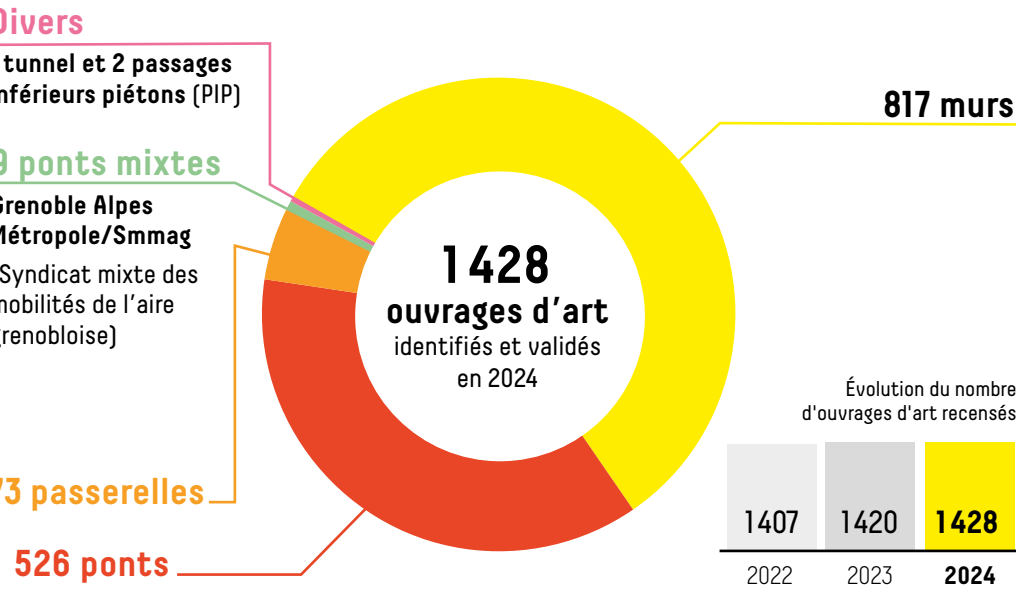
RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Durant l'année 2024, 9,4 M€ ont été dédiés aux travaux et études relatifs aux ouvrages d'art et de protection contre les risques naturels.

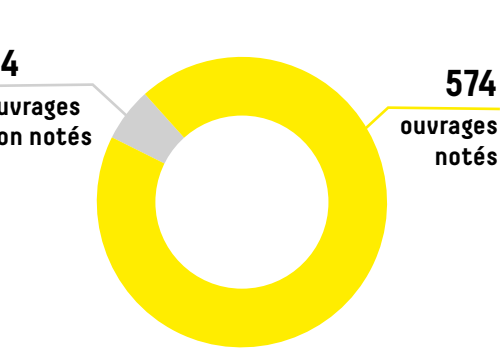
- Ainsi, 7,5 M€ de dépenses de Gros Entretien du patrimoine ont notamment permis la réparation et la sécurisation des ouvrages d'art suivants :
 - pont sur la Romanche à Séchilienne ;
 - 2^e tranche Pont de Catane à Seyssinet Pariset ;
 - 1^{re} tranche du pont de la Galochère à Saint Martin d'Hères ;
 - couverture du Doménon à Domène ;
 - pont de Venon à Gières ;
 - pont route de Chartreuse sur l'ex RD 512 à La Tronche ;
 - pont sur l'ex RD 1532 à Veurey Voroize ;
 - passerelle de la Vence et de la Roselière à St Egrève ;
 - passerelle de l'Ovalie à Sassenage ;
 - 2^e tranche Passerelle Normandie Niemen à Saint Martin d'Hères ;
 - mur du cimetière à Corenc.
- En outre, c'est plus de 1,9 M€ consacrés aux risques naturels avec la réalisation en particulier de :
 - la protection de la berge du quai Charpenay à La Tronche et Grenoble ;
 - la sécurisation des coulées de boue et chutes de blocs sur l'ex RD 242 à Miribel ;
 - la sécurisation du versant de Jayères à Claix ;
 - la sécurisation de la montée du Vercors à Sassenage ;
 - et le traitement de glissements à Venon et Quaix en Chartreuse.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

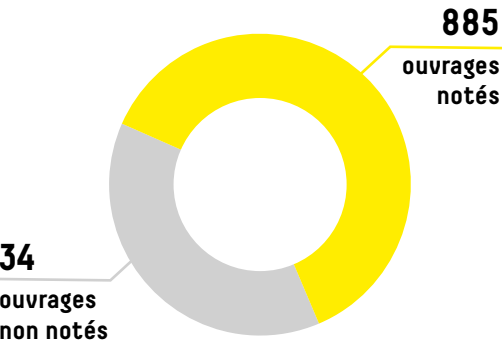
■ Nombre d'ouvrages d'art recensés et inspectés



Répartition du nombre d'ouvrages notés (IQOA) pour l'ensemble des ponts, passerelles et PIP



Répartition du nombre d'ouvrages notés (IQOA) et non notés sur l'ensemble du patrimoine



Commentaire

Grenoble Alpes Métropole poursuit ses efforts dans le rattrapage pour une meilleure connaissance et évaluation de son patrimoine.

L'ensemble des ponts et passerelles seront tous inspectés d'ici la fin du mandat.

En revanche, le recensement et la surveillance des murs de soutènement, classés comme ouvrage d'art, seront exercés prioritairement sur les voies classées Principales et de Liaison, et de façon secondaire, sur les voies « enclavantes ».

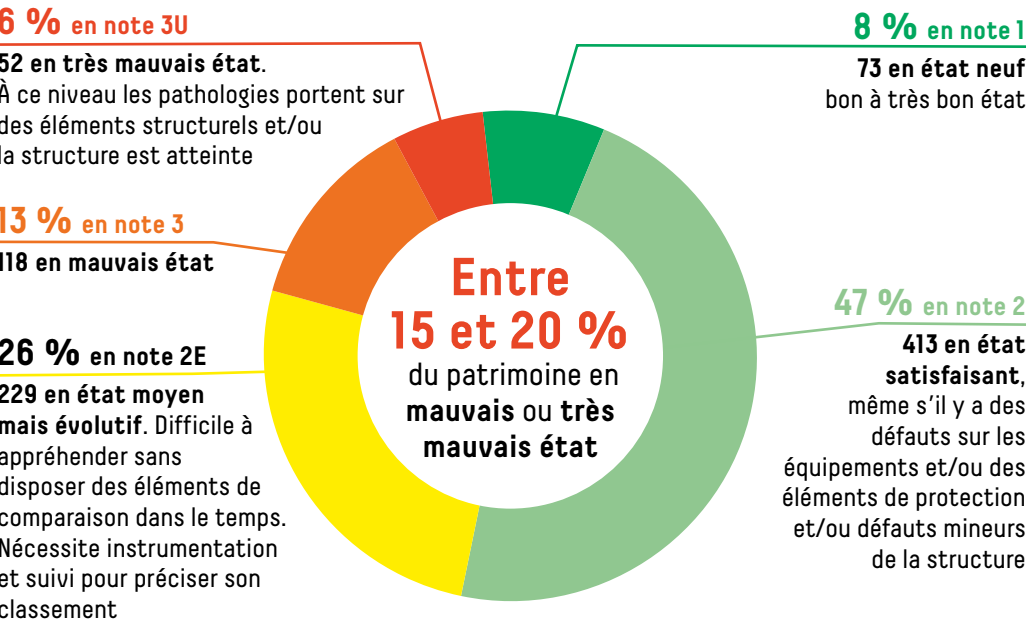
À noter qu'à ces primo-inspections, il faut dès à présent ajouter le renouvellement des inspections selon la périodicité optimisée et proposée lors de la dernière délibération du 27 septembre 2024.

Source : Service Ouvrages d'Art et Risques Naturels

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Nombre d'inspections détaillées réalisées et État du patrimoine (notation IQOA)

L'état actuel du patrimoine métropolitain pour les ouvrages d'art inspectés, hors murs ex-communaux, est le suivant :



Commentaire

Nous pouvons donc classer ainsi le patrimoine :

- 55% d'état satisfaisant/correct qui nécessiterait de petites actions de maintenance corrective ;
- 26% à évaluer plus finement, notamment via la mise sous surveillance et instrumentation afin de définir et quantifier si possible l'évolutivité ;
- 19% sont en mauvais voire très mauvais état et nécessitent des interventions urgentes.

Le taux de retour en notation 3 ne diminue pas d'année en année. Le taux de mauvais à très mauvais état est constant entre 20% et 25%. Et la part des 2E se maintient à des niveaux très élevés.

Note 1 : état neuf – bon à très bon état

Note 2 : état satisfaisant, même s'il y a des défauts sur les équipements et/ou des éléments de protection et/ou défauts mineurs de la structure

Note 2E : état moyen mais évolutif. Difficile à appréhender sans disposer des éléments de comparaison dans le temps. Nécessite instrumentation et suivi pour préciser son classement

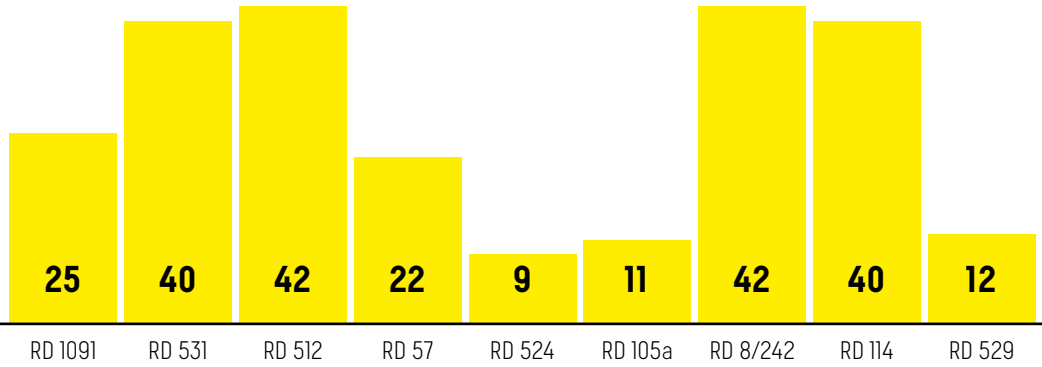
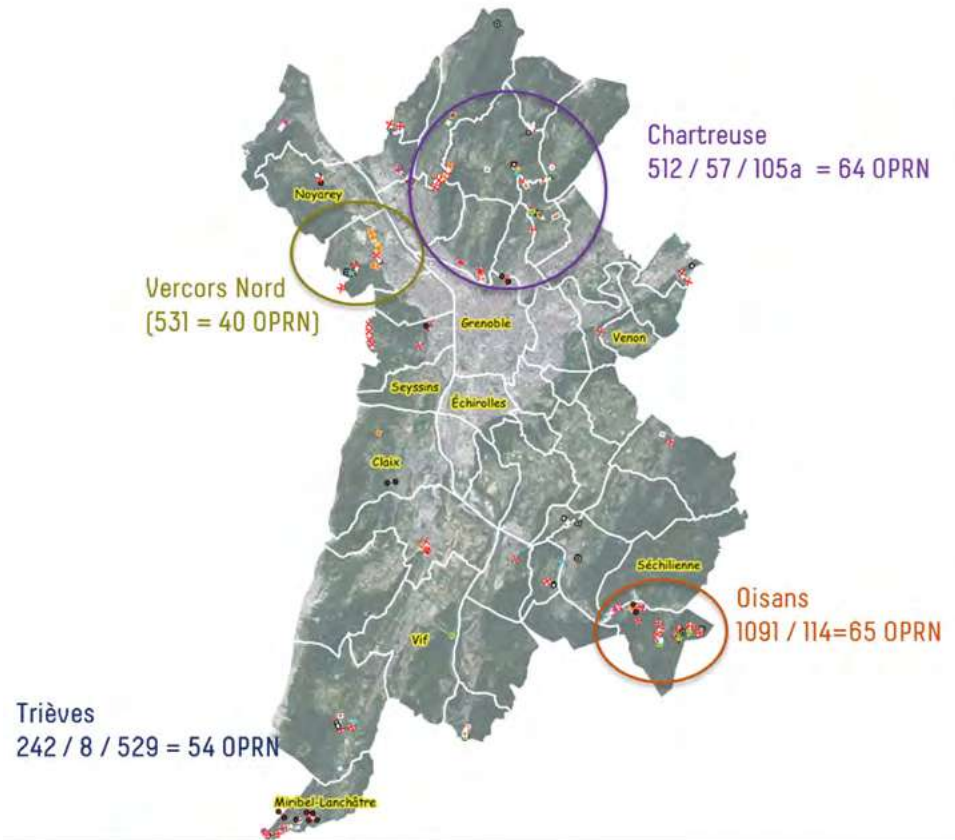
Note 3 : ouvrage en mauvais état, voire très mauvais état si 3U. A ce niveau les pathologies portent sur des éléments structurels et/ou la structure est atteinte.

Source : Service Ouvrages d'Art et Risques Naturels

Nombre d'Ouvrages de Protection contre les Risques Naturels (OPRN) recensés

340 OPRN identifiés et validés en 2024

Actuellement le territoire métropolitain compte 340 OPRN recensés situés pour les 2/3 d'entre eux sur les versants montagneux de la métropole :



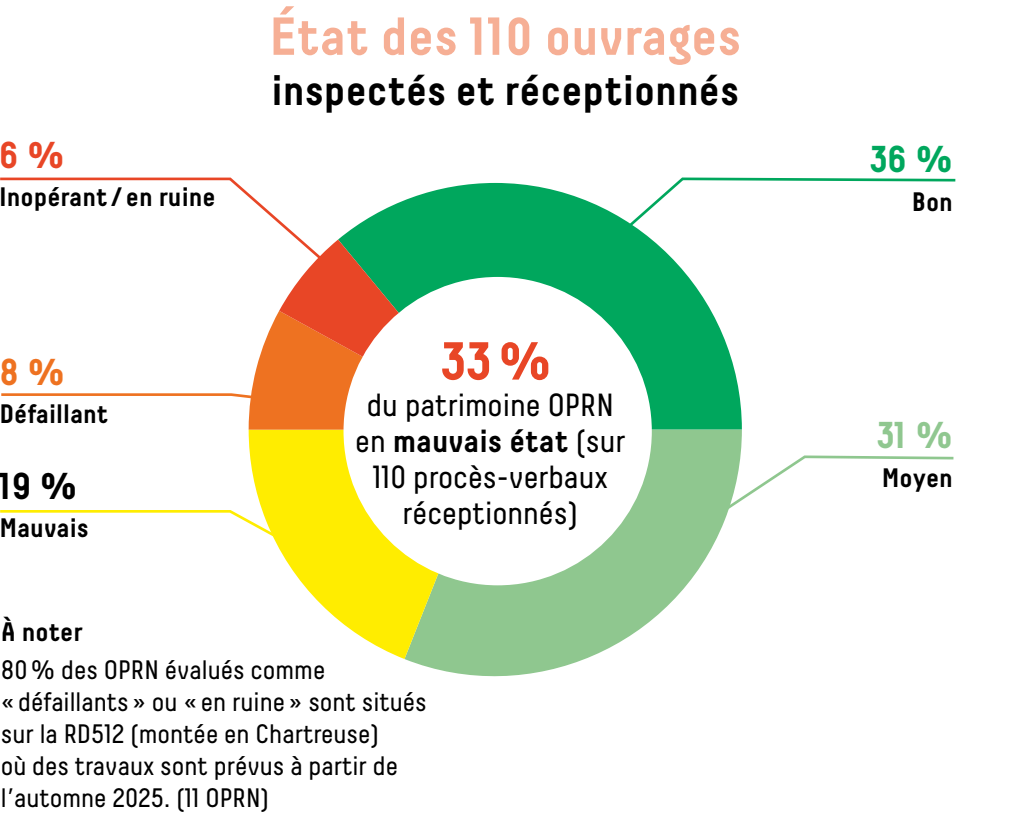
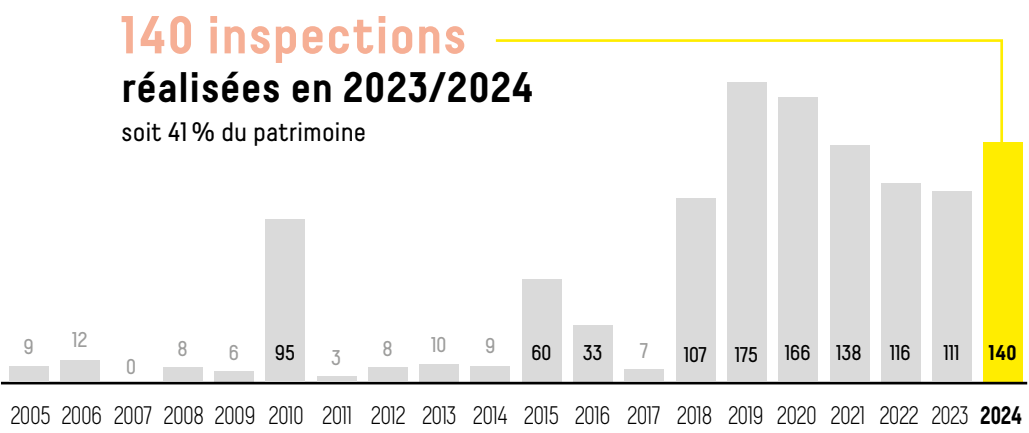
Commentaire

Conformément à la délibération cadre de gestion contre les risques naturels de décembre 2024, la réalisation du recensement exhaustif et la création de fiches d'identité ont été engagées selon une logique d'itinéraire via le SDERMD.

Les inventaires sur les infrastructures de déplacement Principales sont ainsi en cours.

Source : Service Ouvrages d'Art et Risques Naturels

Nombre d'inspections détaillées initiales (IDI) réalisées sur les OPRN et État du patrimoine



Commentaire
À la différence des Ouvrages d'Art, il n'existe pas d'équivalent de l'ITSEOA (Instruction Technique pour la Surveillance et l'Entretien des Ouvrages d'Art) pour la gestion des OPRN. Dans ces conditions, les services métropolitains se sont rapprochés des collectivités ayant déjà mis en place une gestion des OPRN, afin de définir des protocoles et proposer les actions de gestion et participent également au projet national de recherche C2ROP, dans un souci permanent d'efficacité et de maîtrise des coûts d'investissement et de fonctionnement.

Source : Service Ouvrages d'Art et Risques Naturels

Espaces publics – Voirie

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La raison d'être du Pôle proximité et espaces publics est d'**accompagner l'évolution de l'espace public**, en lien avec les communes, pour améliorer le cadre de vie de l'usager. Cet accompagnement se fait tout en déclinant les politiques publiques métropolitaines et à travers l'intégration des grandes transformations territoriales et des enjeux de proximité ; ceci afin de concevoir, maintenir et exploiter un **territoire durable, sobre et adapté aux usages**.

- Il a pour finalités de :
- **gérer et optimiser** les services publics dits de surface ;
 - **garantir** la sécurité des usagers ;
 - **recevoir** l'expression des élus, et proposer à la validation politique, les projets d'amélioration de l'espace public et des services concernés ;
 - **construire, piloter et réaliser** les projets d'aménagement de l'espace public.

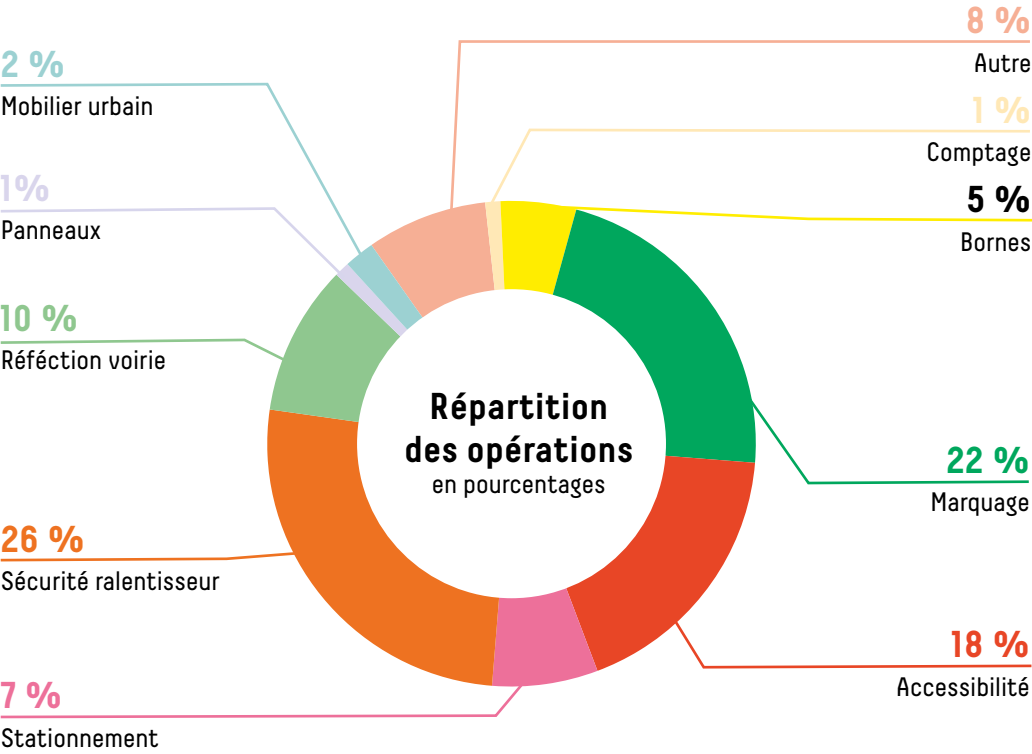
RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- **Investissement à plus de 55 millions d'euros**, soit une diminution d'environ 10 millions d'euros par rapport à 2023, principalement liée à la baisse de notre participation aux projets A480 et Rondeau de 8,3 M€ sur cette année en cohérence avec leur niveau d'avancement.
- 8,3 M€ consacrés au développement de la politique cyclable, soit 1 million de plus qu'en 2023 :
 - aménagement de la Chronovélo 3 sur l'avenue Maquis de l'Oisans à Pont de Claix ;
 - de la chronovélo 1 sur l'avenue Croizat à Fontaine et de la chronovélo 7 avenue Berthelot et Champon à Grenoble ;
 - démarrage de la chronovélo 6 à Eybens et Poisat, la chronovélo 5 sur l'avenue Rhin et Danube et la rue Anatole France à Grenoble, et l'avenue Auguste Ferrié à Echirolles.
- Au titre du réaménagement des espaces publics, 7,1 M€ d'investissements réalisés :
 - requalification de la route de Chartreuse à La Tronche ;
 - sécurisation du chemin de Malanot à Corenc ;
 - réaménagement de la rue Félix Faure à Saint Martin le Vinoux ;
 - aménagement de plusieurs places aux enfants et du square Lafleur à Grenoble ;
 - et les abords de l'école, route de Montaud à Veurey-Voroize ;
 - démarrage des travaux pour l'embellissement de la place Sainte Claire Notre Dame à Grenoble, l'aménagement de la place du pôle médical à Saint Georges de Commiers ainsi que la requalification du CVCN de Vaulnaveys le Haut.

- **L'accompagnement du projet de mobilité de la ligne de bus C1+** à Meylan est également rentré en phase opérationnelle sur ses 2 séquences sur les avenues Vercors et Granier et le chemin de Monarié.
- **Plan Canopée** : intensification des plantations d'arbres avec plus de 1500 arbres lors de la saison de plantation 2023/2024. Évolution du mode de gestion avec les communes délégataires de Grenoble et Echirolles : première année complète en convention 3DS sur la commune d'Echirolles.
- Amélioration de la connaissance du patrimoine **ouvrages d'art**, avec un patrimoine qui augmente et dont l'état se précise par l'avancement des inspections. Réalisation des 1^{ères} inspections des OPRN (Ouvrages de Protection contre les Risques Naturels) soit environ 18% du patrimoine inspecté.
- Enveloppe de **GER** (Gros Entretien et Renouvellement) contenue dans les 9,6 M€ de l'épure budgétaire : montant entièrement consommé et plus de 60 opérations réalisées.
- Mise en œuvre du patrouillage sur les axes structurants métropolitains, par les directions techniques de secteur.
- Fin du rattrapage du retard sur l'appel de la RODP.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Travaux de proximité

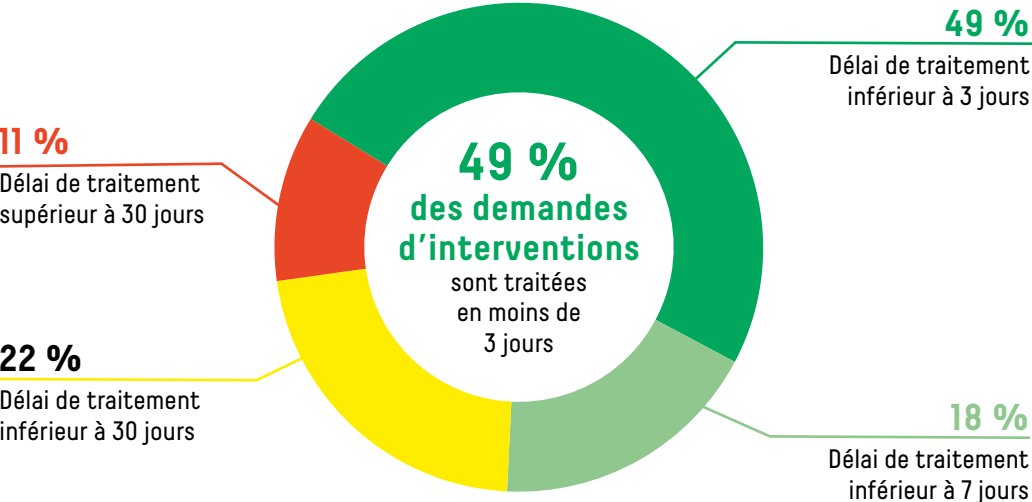


Commentaire

L'enveloppe de proximité a été entièrement consommée par les communes, qui ont de plus en plus recours à l'abondement. Les principaux projets portent sur la sécurisation, le marquage et l'accessibilité.

SAF Pôle proximité et espaces publics

Délai de traitement des fiches GRU (demandes d'interventions)

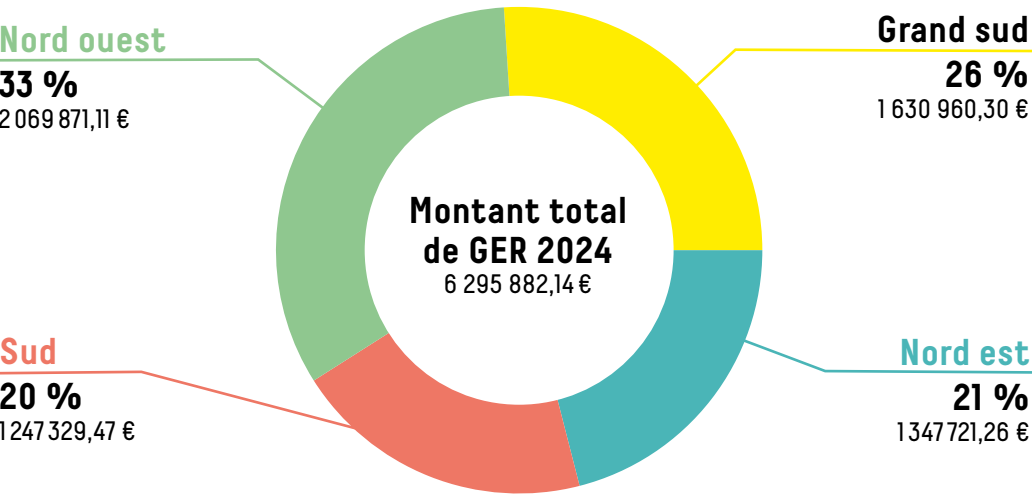


Commentaire

Dernière année d'utilisation de la GRU avant passage au nouveau logiciel commun de suivi du patrimoine métropolitain, PEP's.

Source : Service ingénierie de l'exploitation

Réalisation du "gros entretien renouvellement" (GER) 2024 par secteur

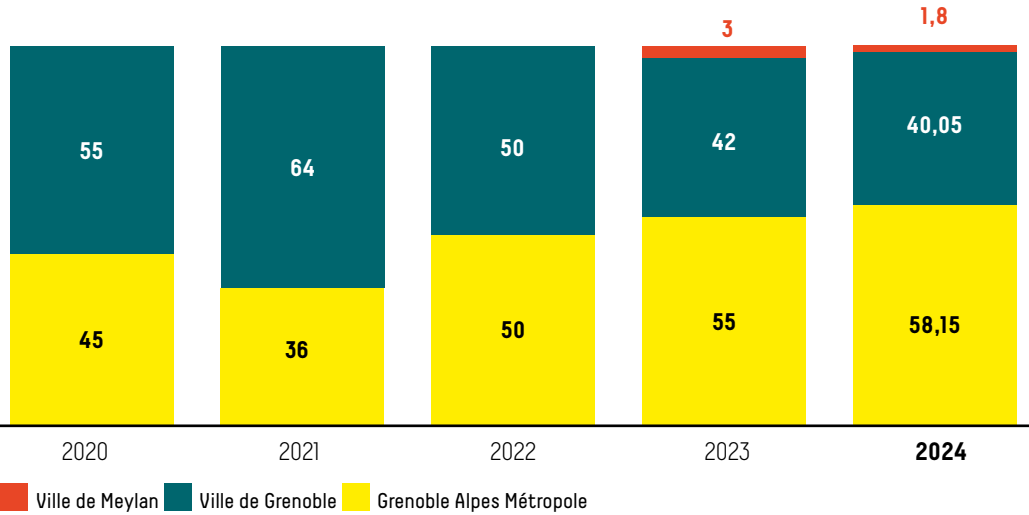


Commentaire

Maintien de la consommation de GER du fait des contraintes budgétaires qui obligent à rester dans l'épure de la PPI.

Source : Service analyse patrimoniale

Activités du Bureau d'Études Aménagement Espaces Publics, service commun avec les villes de Grenoble et Meylan



Commentaire

En 2024, une 100^{aine} de projets pris en charge par le service BEAEP pour les 3 collectivités soit :

- 72 projets pour Grenoble Alpes Métropole;
- 33 projets pour la ville de Grenoble ;
- 2 projets pour la ville de Meylan ;

dont 50 projets achevés parmi lesquels 26 études de faisabilité.

Source : Service ingénierie de l'exploitation

PARTIE 9

Pilotage et transformation numérique

Relation usagers

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

L'équipe « relation métropolitaine aux usagers » (RMU) a comme principal objectif de **faciliter le parcours des usagers**, quelle que soit leur porte d'entrée : physique, téléphonique, courrier et numérique. Elle leur offre des réponses de premier niveau ou les oriente vers les services experts. Cet accompagnement de l'utilisateur s'appuie sur la formation des agents, la transmission d'informations mises à jour par les services et directions, via des outils et des processus communs.

Afin de simplifier au maximum la tâche pour les usagers, il s'agit donc de promouvoir une culture partagée de l'accueil **avec les communes**. Dans un « réseau des accueillants », il s'agit de développer, autant que faire se peut, la continuité et la fluidité des démarches pour l'utilisateur. Cela passe par le partage d'informations, l'échange de pratiques et d'outils, notamment en matière de démarches en ligne du territoire.

Au-delà de l'équipe cœur, ces évolutions nécessitent la montée en compétences de **l'ensemble des agents de la métropole** afin que l'utilisateur soit placé au centre des services publics du bloc communal. Pour les agents d'accueil, du suivi et du traitement, il s'agit de développer une démarche qualité fondée sur une amélioration continue du parcours usager, la poursuite de la montée en compétences et l'amélioration des outils dédiés au suivi des demandes et réponses aux usagers.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Développement et amélioration des services en ligne et outils internes de gestion des demandes usagers

L'accès à des services en ligne pour les usagers répond aux besoins des usagers mais également à ceux des services et directions. Le formulaire en ligne permet aux citoyens équipés et autonomes de solliciter la Métropole 24h/24h et 7 jours/7. **Cette réponse numérique est un accueil complémentaire aux accueils téléphonique, physique et courrier.** Le déploiement de nouveaux services en ligne ou de gestion des demandes téléphoniques par RMU et l'amélioration de services existants ont constitué un travail important en 2024 avec le développement des services suivants :

- demande de renseignement pour les eaux usées et pluviales et les cours d'eau (pour RMU et usagers) ;
- signaler un problème sur la voirie ou mes déchets d'eau (pour RMU et usagers) ;
- demande d'une autorisation de voirie ;

- visites du centre de tri des déchets (GAM + 7 EPCI voisins) ;
- candidature aux projets d'éducation à l'environnement en temps extrascolaire ;
- demande de renseignements auprès d'un conseiller énergie ;
- « Mon Commerce de demain » le concours ;
- inscriptions pour les Journées européennes du patrimoine.

Évolutions pour 2024 :

- inscription aux ateliers "Réduction des déchets" ;
- demande de dérogation ZFE d'eau (pour RMU et usagers) ;
- réservation de broyeurs à végétaux.

Déploiement du Programme PEP'S (Patrimoine et Espaces Public's)

Le service RMU a été associé fin 2024 au projet PEP'S, déployé début 2025. Ce travail a permis de construire un nouveau formulaire (utilisé par RMU pour tracer les demandes téléphoniques et par les usagers pour effectuer leur demande en ligne) et de vérifier l'interaction entre les demandes usagers numériques et téléphoniques de la GRC et leurs traitements par les métiers experts pour en améliorer le délai de traitement ainsi que la qualité des réponses.

Développement des compétences des agents d'accueils

Les fonctions d'accueil reposent principalement sur l'accueil physique, le standard téléphonique (accueil général, GRC collecte Voirie et GRC assainissement) et le traitement des demandes numériques. L'objectif visé est de former en interne les agents de l'unité accueil pour leur permettre de renseigner l'utilisateur sur plusieurs domaines de compétences (GRC collecte/voirie/assainissement) – Accueil physique et standard général.

- Mise à jour quotidienne des fiches de la base de connaissance ;
- rencontres régulières entre agents d'accueil et services pour mettre à jour les connaissances indispensables au bon aiguillage des usagers.

Développement des relations avec les communes

- Deux à trois fois par an, animation du réseau des accueillants pour partager les pratiques et les expériences afin d'homogénéiser les méthodes de travail ;
- rencontres régulières avec les collègues de la ville de Grenoble pour fluidifier le traitement des demandes usagers complexes, éviter les réponses « ping pong » entre nos institutions et ainsi améliorer la qualité de la relation à l'utilisateur.

Dématérialisation du courrier

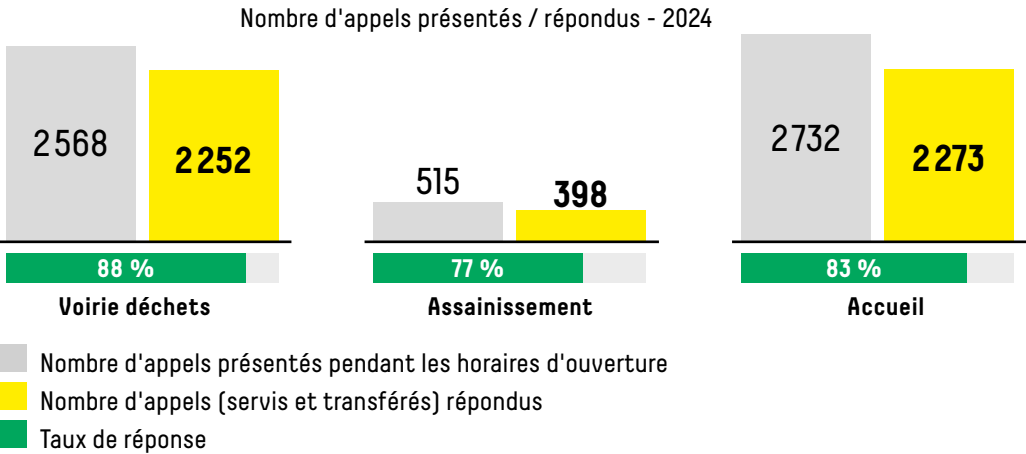
- Le logiciel de gestion des correspondances (courrier) a été choisi avec la solution Maarch. Le déploiement aura lieu en 2025. ;
- envoi des recommandés 100% électroniques : afin de réduire le budget d'affranchissement un travail de sélection de la plateforme d'envoi de lettres recommandées électroniques a été réalisé, pour déploiement en 2025.

Activités de l'unité courrier

- Prise en charge des envois en masse du journal Yello, initialement traité par un prestataire extérieur ;
- sensibilisation aux modes d'affranchissement pour une optimisation du budget affranchissement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Taux d'appels répondus pour les 3 standards : assainissement, voirie-déchets et accueil général – moyenne mensuelle



Commentaire

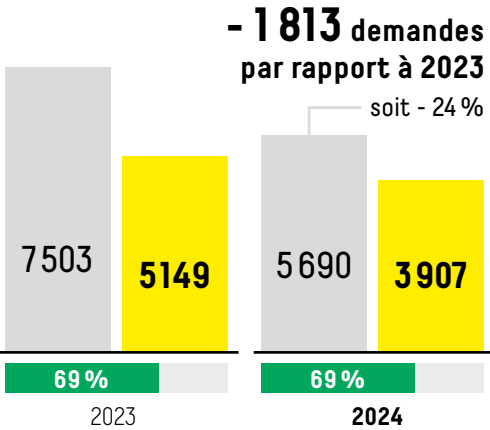
Les taux de traitement des appels des 3 standards sont meilleurs qu'en 2023 puisque l'on dépasse les 80% d'appels répondus pour les standards de l'accueil général et de voirie-déchets (Moyenne sur les 3 standards de 85% contre 77% l'année 2023). Ceci s'explique par une adaptation du paramétrage du logiciel du standard Imagicle : nous avons augmenté le nombre d'appels possibles dans les files d'attente et le temps d'attente possible. Ce qui fait que les agents reçoivent plus d'appels qu'ils peuvent traiter.

Par rapport à 2023, on constate une baisse du nombre d'appels présentés de quasiment 30% sur le standard de l'assainissement, de 20% sur le standard de l'accueil général et 10% pour le standard voirie-déchets.

Source : Imagicle

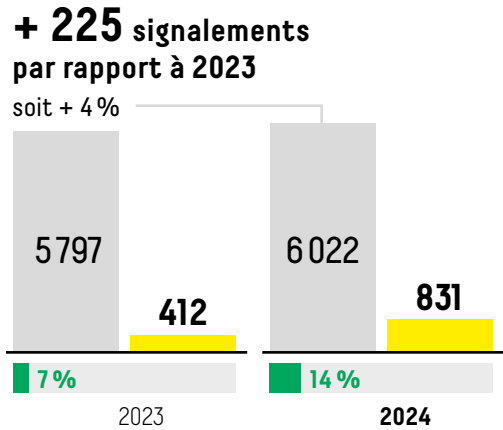
Demandes voirie-déchets renseignées dans Publik (renseignements et signalements)

Demandes de renseignements déchets



■ Nombre de demandes
■ Nombre de demandes traitées
■ % de demandes traitées

Signalements déchets



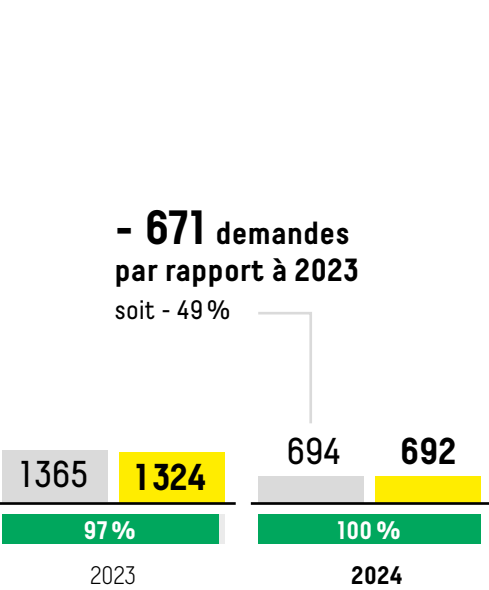
■ Nombre de signalements
■ Nombre de signalements traités
■ % de signalements traités

Commentaire

On note une baisse continue depuis quelques années du nombre de demandes de renseignements ou de documents sur les déchets (24% encore pour 2024 avec 5690 demandes en 2024 pour 7503 demandes en 2023). Et l'équipe RMU a répondu à 69% de ces demandes, même pourcentage que 2023. Cette baisse sur les renseignements sur les déchets provient sûrement toujours du fait que les usagers disposent d'une meilleure information sur la gestion des déchets (ou sont autonomes dans la recherche d'information). Mais il faut aussi tenir compte du fait que toutes les demandes reçues à l'accueil ne sont plus tracées par les agents d'accueil. Alors que les signalements de problèmes liés principalement à l'activité journalière de la collecte restent stables.

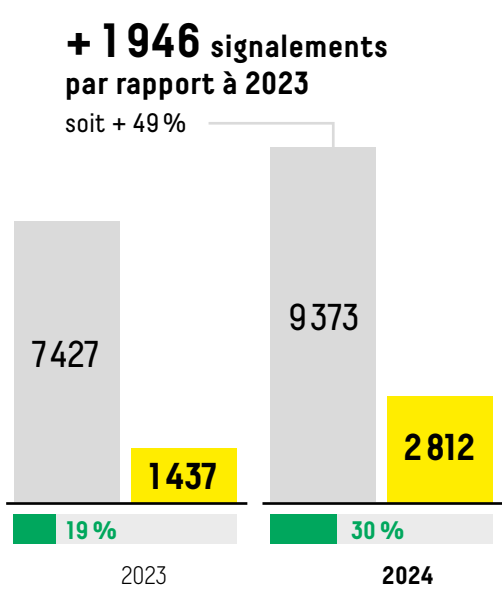
Source : Publik

Demandes de renseignements voirie



■ Nombre de demandes
■ Nombre de demandes traitées
■ % de demandes traitées

Signalements voirie



■ Nombre de signalements
■ Nombre de signalements traités
■ % de signalements traités

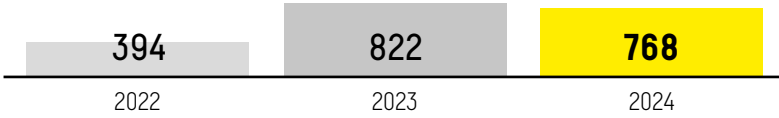
Commentaire

Côté Voirie, on note une baisse significative de moitié des demandes de renseignements due en partie au fait que les agents ne tracent plus les demandes auxquelles ils répondent directement par téléphone. En revanche, on note une augmentation de 26% des signalements, du fait très certainement de la baisse des possibilités d'intervention par les services techniques. La totalité des demandes de renseignements sur la voirie est traitée par l'équipe RMU (100%).

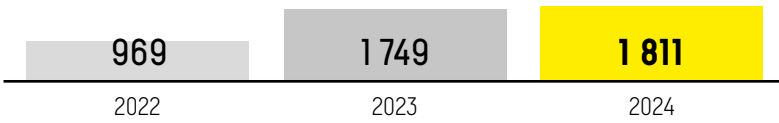
Source : Publik

■ Demandes des usagers les plus nombreuses en 2024 via téléservice - site GAM

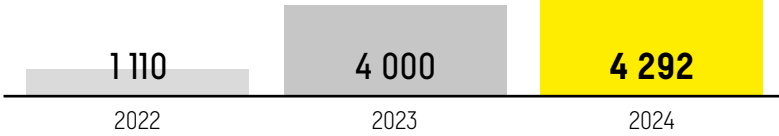
Réservation de broyeurs à végétaux



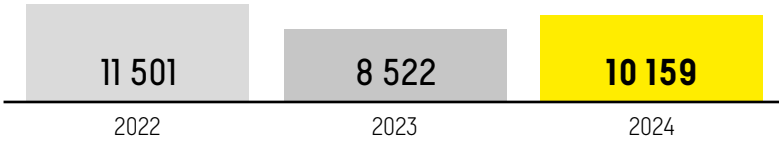
Inscription à une animation sur le thème de l'énergie



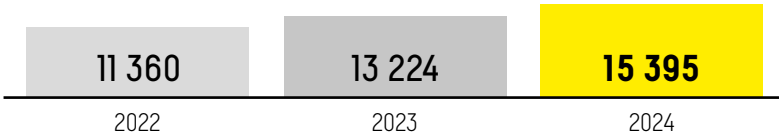
Inscription à la prochaine Métrorando



Demande de renseignements ou documents sur les déchets



Signalement d'un problème concernant la voirie



■ Commentaire

Passage en tête du nombre de signalements de problème sur la voirie, avec une augmentation de 25 % par rapport à 2023, et légère augmentation du nombre de signalements concernant les déchets.

Baisse continue depuis quelques années du nombre de demandes de renseignements ou documents sur les déchets : - 25% par rapport à 2023. Sur une année de mise en place des demandes de dérogations pour la ZFE pour les véhicules particuliers, on note que ce service arrive en 4^{ème} position.

Source : Publik

■ Demandes de dérogations Zone à Faibles Émissions (ZFE) - Demandes de renseignements (accueil physique et en ligne)

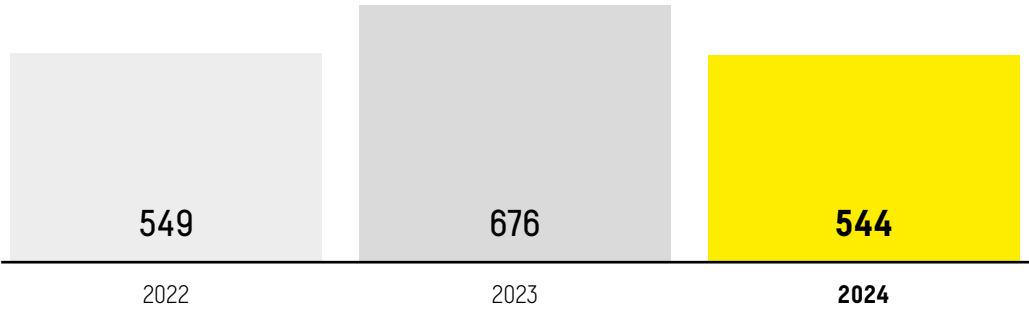
Demandes de dérogation pour véhicules utilitaires et poids lourds



Demandes de dérogation pour voitures et deux-roues motorisés (depuis juillet 2023)



Demandes de renseignement ZFE



■ Commentaire

Le nombre de demandes de dérogations ZFE pour les Voitures et deux-roues motorisés est de 4545 demandes : 4% de ces demandes sont effectuées à l'accueil ce qui représente 189 demandes et 95% des demandes sont effectuées en ligne. Pour les demandes de dérogations pour les Véhicules utilitaires et poids lourds, on constate la même proportion de demandes effectuées à l'accueil (19/497 et 470/497) et effectuées en ligne.

17% des usagers effectuant une demande de dérogations ZFE Voitures et deux-roues motorisés demandent un envoi de la dérogation par courrier pour seulement 4% pour les dérogations pour la Zone à Faibles Émissions (ZFE) – Véhicules utilitaires et poids lourds.

Les demandes de renseignements sur la ZFE sont en baisse de 20% par rapport à 2023, et leur nombre revient à celui de 2022.

Source : Publik

Participation citoyenne

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le Service participation et dialogue citoyen vise à **développer et renforcer la participation à l'échelle métropolitaine** pour une décision politique plus démocratique, efficiente et transparente.

- Ses missions sont définies par le **Pacte de citoyenneté**, et par la mise en œuvre des **« 5 engagements pour un territoire participatif »** :
 - inscrire le dialogue dans les processus délibératifs ;
 - favoriser l'implication de tous les publics dans les démarches participatives ;
 - mettre en place une diversité d'espaces et de démarche de participation ;
 - garantir le retour argumenté sur les apports de la participation ;
 - renforcer les moyens et améliorer la coopération entre la Métropole et les communes en matière de la participation.
- Ses fonctions s'organisent autour de trois niveaux d'actions complémentaires :
 - auprès des habitants de la Métropole**, pour permettre la compréhension des enjeux et politiques métropolitains et l'expression de toutes et tous ;
 - au sein de l'institution Grenoble Alpes Métropole**, pour développer une culture de dialogue et d'écoute vis à vis des habitants et amener les processus de décision vers la co-construction des projets et politiques publiques ;
 - auprès des communes et des acteurs du territoire** pour renforcer les compétences et faire de la Métropole un territoire innovant et apprenant en terme de participation citoyenne.

Le Service commun plateforme numérique participative de territoire (<http://metropoleparticipative.fr>) incarne cette dynamique de co-construction et de création de « communs numériques » à l'échelle du territoire.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Animation des instances participatives

- Le Conseil de développement (C2D), laboratoire de prospective, agitateur d'idées de la Métropole (66 membres) : mise en partage et organisation de temps de débats autour des différentes thématiques travaillées - Vizille, Forêt, Mobilités, Citoyenneté. Poursuite des Marches Sensibles. Lancement d'un groupe de travail sur le Numérique Responsable et sortie de la collection Imagine Demain (*voir focus*).
- La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) : renouvellement de l'instance dans sa nouvelle composition et son nouveau format ; animation de 10 séances et visites hors-les-murs avec les 20 membres actifs.
- Le comité de suivi de la Convention citoyenne pour le climat : animation de 4 séances avec les 23 membres et organisation d'une séance « speed-meeting » de veille sur la mise en œuvre des engagements métropolitains avec publication d'un avis présenté en conseil métropolitain.
- L'Agora, instance de participation composée de 16 habitants réfugiés et primo-arrivants (projet européen UNITE) en co-portage avec l'unité insertion et emploi : 10 séances de travail, édition du Guide d'accueil pour les nouveaux arrivants étrangers et d'une « Boussole de l'hospitalité », élaboration de recommandations pour améliorer l'accueil.

Pilotage de démarches participatives

- Concertation sur les grands projets urbains : GrandAlpe et renouvellement urbain des Ville-neuves, Boucles de l'Isère, Vizille ainsi que 27 autres projets d'aménagement, d'espace public, de GEMAPI, etc. Accompagnement des démarches d'urbanisme tactique et de démarches artistiques participatives.
- Appui et accompagnement à la participation dans les quartiers prioritaires : rédaction avec les communes de feuilles de route participation citoyenne pour chaque quartier politique de la ville pour le nouveau Contrat de ville 2024-2030.
- Coordination de la première année de fonctionnement du dispositif de pétition citoyenne métropolitain qui engage la Métropole à tenir un débat en conseil métropolitain sur des sujets portés par des habitants à partir d'un certain nombre de signatures.
- Coordination des « Débats pour le climat » sur l'alimentation.

Relations aux communes

- Service commun plateforme numérique participative de territoire : signature d'une nouvelle convention début 2024 avec une nouvelle clef de répartition financière et un nouveau périmètre (une sortie et deux entrées de communes, portant à 9 le nombre de membres avec la Métropole). Création et mise en ligne des sites des 2 nouvelles communes (Vizille et Seyssinet-Pariset). Déploiement des modules Pétition citoyenne métropolitain, Budget participatif et Démocratie contributive de la Ville de Grenoble.
- Animation de rencontres du réseau territorial de la participation pour faire vivre les engagements pour un territoire participatif : 2 rencontres d'échanges de pratiques agents et 2 rencontres proposées aux élus (conférence de l'auteur Nicolas Rio et « forum ouvert »).
- Participation aux rencontres européennes de la participation (Toulouse, juin 2024) et aux rencontres des métropoles participatives de l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne.

INDICATEURS D’ACTIVITÉS

Conseil de développement (C2D)

33 femmes et **33 hommes** engagés dans le territoire à titre universitaire, professionnel ou associatif

8 groupes de travail sur la forêt, les mobilités rêvées de demain, Vizille, la citoyenneté et l’appartenance métropolitaine, les marches sensibles, la communication, la dynamique collective et lancement d’un groupe sur le numérique responsable

6 podcasts « Les agités du bocal » pour partager les réflexions et expérimentations du C2D

1 numéro de la collection « Imagine Demain »

Commentaire

L’année 2024 a été marquée pour le C2D par la poursuite de ses travaux sur la forêt, les mobilités rêvées de demain, Vizille, la citoyenneté et l’appartenance métropolitaine. En outre, le C2D a poursuivi en 2024 ses « marches sensibles », destinées à saisir les enjeux du territoire par le prisme de l’expérience et dont les restitutions sont partagées en images et en podcast. Un nouveau groupe de réflexion a été lancé, par délibération du conseil métropolitain, sur le numérique responsable.

Enfin, le conseil de développement a sorti le 1^{er} tome de la collection Imagine Demain. Une collection de bandes dessinées prospectives, en format numérique, papier et expo. Sa diffusion auprès d’un public large et les temps de médiation qui l’accompagnent permettent d’ouvrir le débat sur la Métropole du futur.

Source : <https://c2d.grenoblealpesmetropole.fr>

Débats pour le climat sur l’alimentation

98 ambassadeurs des débats pour le climat de l’alimentation

20 formations pour les habitants

15 visites de sites pour découvrir le système alimentaire

5 événements grand public

12 ateliers avec les acteurs de l’alimentation

2 webinaires co-organisés avec la CPAM

Commentaire

L’ambition des Débats pour le climat, qui s’adressaient autant aux professionnels de l’alimentation qu’aux habitants, a été de réfléchir ensemble à l’impact de ce que nous mangeons. Les outils proposés aux participants permettaient de devenir « ambassadeur des débats » auprès de son entourage autour de trois leviers pour décarboner notre assiette :

- Manger “moins mais mieux” de viande ;
- Cultiver et consommer plus de bio et de produits locaux ;
- Réduire le gaspillage alimentaire.

La « stratégie des alliés » et « l’effet messagers » a fait ses preuves, et conforte la Métropole dans la pertinence d’animer des réseaux d’ambassadeurs sur les thématiques des transitions.

Associer des temps de formation et d’intelligence collective, à des propositions expérientielles qui permettaient de vivre l’alimentation durable (cours de cuisine végétarienne, chantiers de récoltes…) a permis d’ancrer les changements en profondeur chez les participants.

Source : <https://www.debatspourleclimat.fr/>

Le dispositif de pétition citoyenne

4 pétitions reçues pour cette 1^{ère} année de lancement du dispositif (piste cyclable dans la combe de Gières, défense incendie, gratuité des transports en commun et projet d’aménagement Jeanne d’Arc)

4 réunions de médiation avec les porteurs de pétition

1 pétition a atteint **1500 signatures**, seuil maximum prévu par le dispositif

17 citoyens tirés au sort pour le panel sur le projet de piste cyclable dans la combe de Gières

1 avis citoyens remis aux élus et débattu en conseil métropolitain

Commentaire

Le dispositif métropolitain de pétition citoyenne, lancé le 1^{er} février 2024, a rapidement suscité l’intérêt des habitants de diverses communes de la Métropole. Son succès a culminé avec une pétition qui a atteint le nombre de signatures nécessaires pour constituer un panel citoyen. Les thématiques de mobilité et d’aménagement du territoire se sont révélées particulièrement mobilisatrices auprès des citoyens.

L’accompagnement personnalisé des porteurs de pétition et le processus de médiation avec les habitants ont joué un rôle essentiel dans cette réussite. Après un an d’expérimentation, les retours d’expérience ont permis d’optimiser le mécanisme, le rendant plus accessible et transparent pour favoriser la participation de tous les citoyens.

Le dispositif numérique de pétition citoyenne, développé spécifiquement pour le territoire, a d’ailleurs été distingué par l’obtention du label « Territoire Innovant » des Interconnectés, confirmant la pertinence de cette approche participative digitale.

Source : <https://metropoleparticipative.fr/participation/43399/32-espace-participatif.htm?access=1&tab=43896>

Concertations fabrique de la Ville

35 projets d’aménagements et espaces publics accompagnés en 2024

126 temps de rencontre organisés auprès des habitants :

- **19 réunions publiques**
- **55 ateliers et visites**
- **32 stands et aller-vers**
- **20 groupes de travail**

Commentaire

Sur 2024, parmi les 35 projets accompagnés, deux démarches peuvent être mise en lumière pour leur originalité :

Marbre d’ici, l’art comme média de participation : projet artistique réalisé par Stefan Shankland sur GrandAlpe, qui vise à transformer des gravats de démolition en béton recyclé coloré. Chaque œuvre est co-conçue avec les établissements scolaires voisins.

Gières, une expérimentation suivie par des habitants : face aux besoins d’apaisement des abords du groupe scolaire Don Bosco à Gières, une expérimentation a été privilégiée plutôt qu’une solution précipitée. C’est un comité composé de riverains, usagers, écoliers et collégiens qui en assure le suivi : il s’agit de tester la pertinence de mettre à sens unique et modifier le plan de circulation. Il présentera ses préconisations aux élus à l’issue de la démarche.

Source : Service participation citoyenne

Pilotage, transformation & performance interne

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La mission « évaluation, prospective, observation, pilotage et innovation » **(EPOPI)** rassemble des **fonctions d'aide à la décision et de transformation de l'action publique**.

Ses objectifs sont les suivants :

- **améliorer le pilotage du service public métropolitain**, ses capacités d'anticipation et de priorisation, sa pertinence et sa qualité (dialogue de gestion, système d'information décisionnel, mode projet, évaluation des politiques publiques) ;
- **développer la connaissance du territoire et des modes de vie** (observation, prospective, intégration des résultats de la recherche) et accompagner la stratégie locale de la donnée ;
- **accompagner la transformation des services métropolitains** pour qu'ils soient plus orientés usagers, agiles et coopératifs (innovation publique, accompagnement managérial).

La **mission « performance interne »** élabore et anime une stratégie pluriannuelle de performance, intégrant la cartographie des risques.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Observation

- Dans le cadre du réseau des observatoires OBS'y, publication d'une note de conjoncture économique, d'un OBS'yFlash sur la démographie, des tomes 2 et 3 du *Regards croisés Enfance, famille, éducation* concernant les familles vulnérables et les parcours familiaux ainsi que du *Regards croisés* dédié à *l'alimentation* ;
- refonte éditoriale des publications et évolution du site Internet de l'OBS'y ;
- baromètre des transitions : passation des enquêtes sur la transition funéraire, les pratiques sociales de l'eau et sur les inégalités socio-environnementales (exploitations prévues en 2025).

Innovation

- Organisation du mois de l'innovation publique sur le thème notamment de l'intelligence artificielle ;

- design de service : lancement et tests du dispositif de parrainage de la prime air-bois, lancement d'un panel d'usagers des outils web de la Métropole ;
- accompagnement aux changements de comportements : formations des ambassadeurs et professionnels mobilisés dans les « débats pour le climat » sur l'alimentation, des correspondants climat des communes, amélioration du parcours d'accompagnement pour la ZFE, création d'un cercle inter-services sur la sensibilisation des habitants ;
- expérimentation de l'holacratie comme mode de gouvernance de services, directions et équipes projet : formation et accompagnement des équipes volontaires ;
- lancement d'une démarche d'accompagnement des services sur l'arrivée de l'intelligence artificielle, enquête sur les usages actuels ;
- enquête sur la marque employeur ;
- animation de séminaires sur le mouvement artistique des transitions.

Pilotage et performance interne

- Dialogue de gestion : animation du reporting des 32 directions, avec intégration des contributions aux enjeux égalité femmes/hommes, la GPEC et au plan de performance.
- Système d'information décisionnelle (SID) : intégration de nouveaux indicateurs et concertation utilisateurs pour améliorer son design.
- Animation d'un cercle inter-services de la donnée visant à développer une culture et une gouvernance de la donnée (café data, club data, plan de formation, groupes de travail sur des indicateurs stratégiques...).
- Poursuite de la démarche de cartographie des risques sur le pôle ressources.
- Finalisation du référentiel managérial, cadre d'intervention commun à tous les managers de la collectivité, boussole pour les années à venir.
- Animation des séminaires managers (3 séminaires, 272 participants en 2024) avec intégration régulière de temps d'échanges avec le CODG.
- Validation comme formateurs internes des animateurs CODEV et 2^{ème} parcours de formation.
- Accompagnement des grands projets : structuration de la démarche projet ZAN en conjuguant mode projet et holacratie, de la stratégie foncière, et capitalisation de l'Agora.

Évaluations terminées en 2024

- La réorganisation du temps de travail ;
- le dispositif Louez + Facile visant à mettre en location de biens de particuliers pour des personnes aux revenus modestes ;
- les mutualisations de services entre les communes et la métropole ;
- une enquête sur les outils de la communication externe et perception de la Métropole par ses habitants ;
- une enquête sur la connaissance et la perception de la ZFE par les habitants de la Métropole ;
- une enquête sur la rénovation urbaine de la Villeneuve d'Echirolles, menée au travers des entretiens qualitatifs approfondis auprès d'une « cohorte » d'habitants qui seront suivis dans la durée.

Prospective

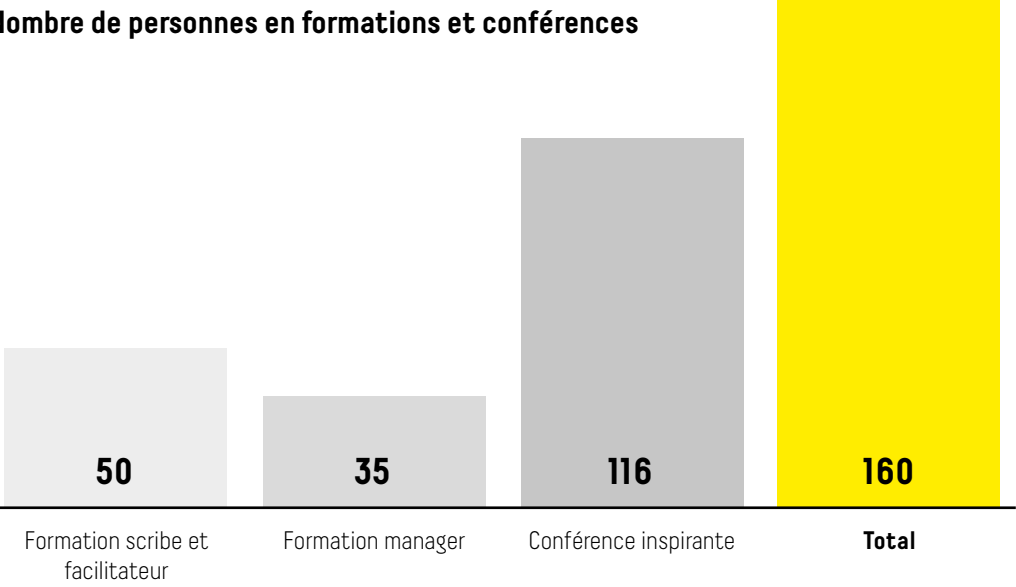
- Finalisation de l'étude des scénarios de neutralité carbone de la Métropole (territorialisation des scénarios Transitions 2050 de l'ADEME) et diffusions des enseignements auprès des services métropolitains et partenaires de la Métropole.
- Programme de recherche action POPSU « Retrouver les voi(x)es de l'eau » : lancement des travaux des différents axes de travail, atelier étudiants « Observer les usages de l'eau »,

- premiers ateliers de l’Atlas de l’eau, préfiguration de la Toile de l’eau grenobloise et organisation d’un temps fort au travers d’un séminaire de recherche le 05 décembre 2024 en présence des équipes nationales POPSU.
- Lancement du conseil scientifique Climat et transition de Grenoble Alpes Métropole et de l’Agence d’urbanisme de la région grenobloise pour éclairer la décision locale ayant trait aux enjeux environnementaux et climatiques ainsi qu’à ses implications sociétales. Publication de la première contribution du Conseil scientifique consacrée à la révision de l’actuel Plan Climat de la Métropole.
 - Rapport annuel sur les risques et la résilience (RARRe) : contribution, avec le collectif de l’Atelier des futurs (coordonné par l’agence d’urbanisme), à la première version du rapport et à l’organisation du premier Forum du RARRe en présence de nombreux élus du Sud Isère le 06 février 2024.
 - Participation active aux projets et diffusion des résultats de la chaire « territoires en transition » portée par Grenoble Ecole de Management.
 - Finalisation des travaux et clôture de la Chaire territorialisation.

INDICATEURS D’ACTIVITÉS

■ Déploiement d’un management inspiré de l’holacratie

Nombre de personnes en formations et conférences



Commentaire

160 agents issus de 20 directions différentes ont été sensibilisés ou formés à l’holacratie.
9 services utilisent les outils de l’holacratie pour leur fonctionnement.

Source : Service évaluation prospective observation pilotage innovation ; évaluation holacratie

■ Nombre de coopérations avec l’enseignement supérieur et la recherche

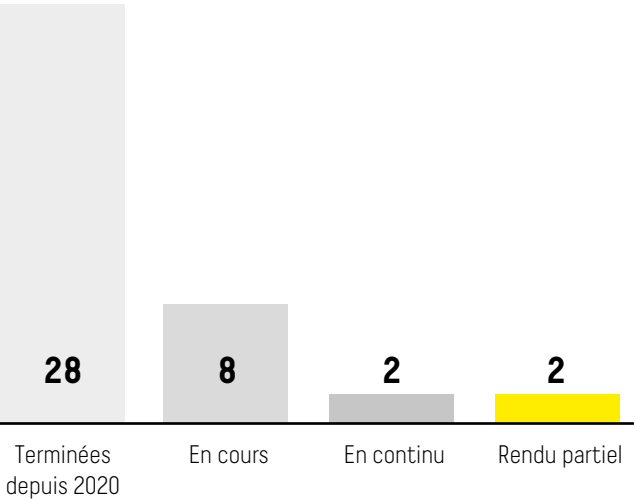
64 coopérations
en 2024

Commentaire

En 2024, des coopérations avec des chercheurs du territoire ou des ateliers / démarches étudiantes sont développées dans quasiment toutes les directions de la métropole. Elles témoignent de l’intensité de ces coopérations « en circuit court » mais aussi de leur inscription dans le temps long, avec des réflexes et des process de travail en commun utiles de part et d’autre.

Source : Cercle interservices des collaborations Métropole – ESR

■ Nombre d’évaluations dans le mandat



Commentaire

Mode de réalisation :

44 % en interne
31% mixte
26% par des prestataires

Source : Service évaluation prospective observation pilotage innovation

Comité d'accompagnement des organisations

Les services de la Métropole ont mis en place une démarche opérationnelle d'appui aux managers appelée **Cado – Comité d'accompagnement des organisations**, qui constitue un véritable outil de conduite du changement.

Sa mission est de centraliser les demandes de conseil en conduite du changement et en organisation, de les préciser en identifiant bien le besoin, de les formaliser sous forme d'un contrat entre managers demandeurs, DGA référent et DGA Pilotage et transformation numérique puis de mettre en œuvre l'accompagnement adapté qui a été défini soit en s'appuyant sur les compétences internes (coach, psychologue du travail, conseiller en organisation) soit en pilotant l'intervention d'un cabinet conseil externe.

CADO est composé de membres de la DRH, de la mission organisation méthodes, de la direction santé, prévention sécurité au travail et de la direction stratégie innovation et relations citoyennes. Mis en place dans le courant de l'année 2020, il est de plus en plus sollicité. En 2024, il a assuré 12 accompagnements.

Juridique

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le Service du **conseil juridique et du contentieux** a pour missions principales de :

- répondre aux demandes de conseils des services ;
- les assister dans la mise en œuvre des projets et la rédaction des actes (délibérations, conventions) ;
- gérer les contentieux ;
- sécuriser les actes, notamment en rendant des avis sur les projets de délibération ;
- former et sensibiliser les agents sur des problématiques juridiques d'actualité ;
- assurer la mise en œuvre de la politique déontologique de Grenoble-Alpes Métropole et en assurer sa diffusion auprès des agents.

Service commun, **la mission de la protection des données** accompagne les services de la Métropole, le SMMAG ainsi que ses communes et CCAS membres dans leur mise en conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD) avec pour objectifs de protéger les données à caractère personnel des usagers et des agents, développer une culture commune de la protection des données, bénéficier d'un guide pour la mise en conformité au RGPD.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Service du conseil juridique et du conseil

- Aboutissement de la réflexion sur le positionnement de la mission protection des données.
- Systématisation des avis juridiques sur les projets de délibération et des notes d'alerte à la direction générale des services, le cas échéant.
- Lancement de la cartographie des risques d'atteinte à la probité.
- Organisation de sessions de formation mensuelles sur la déontologie et de formations spécifiques.

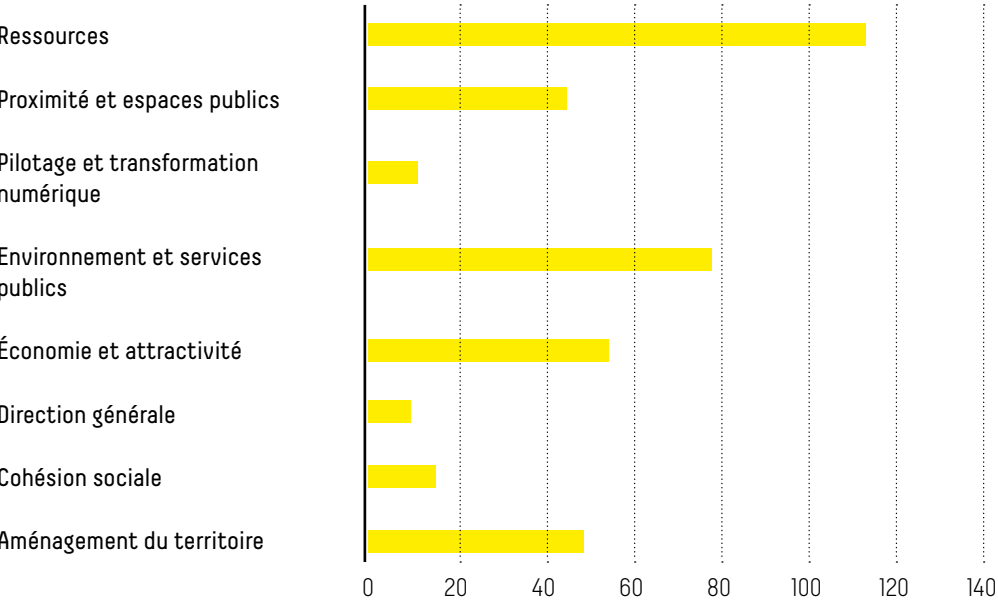
Mission protection des données

- Extension du Service commun protection des données : accueil de 12 nouveaux membres (7 communes, 4 CCAS et le SMMAG).
- Acquisition d'un nouveau logiciel métier (MADIS) dédié au pilotage de la mise en conformité au RGPD des membres.

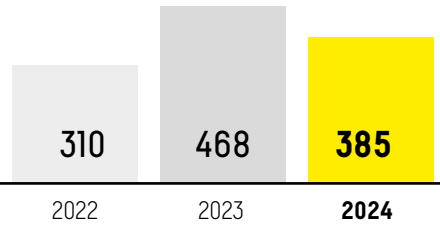
- 30 élus formés à la connaissance et à l’application du règlement général sur la protection des données (RGPD).
- 91 agents formés à la connaissance et à l’application du règlement général sur la protection des données (RGPD) (35 Métropole, 1 SMMAG, 20 communes, 35 CCAS).
- 6 Lettres d’information sur la protection des données adressées aux membres.
- 191 saisines des délégués à la protection des données (141 Métropole et SMMAG, 42 communes et CCAS).

INDICATEURS D’ACTIVITÉS

Réponses juridiques aux services

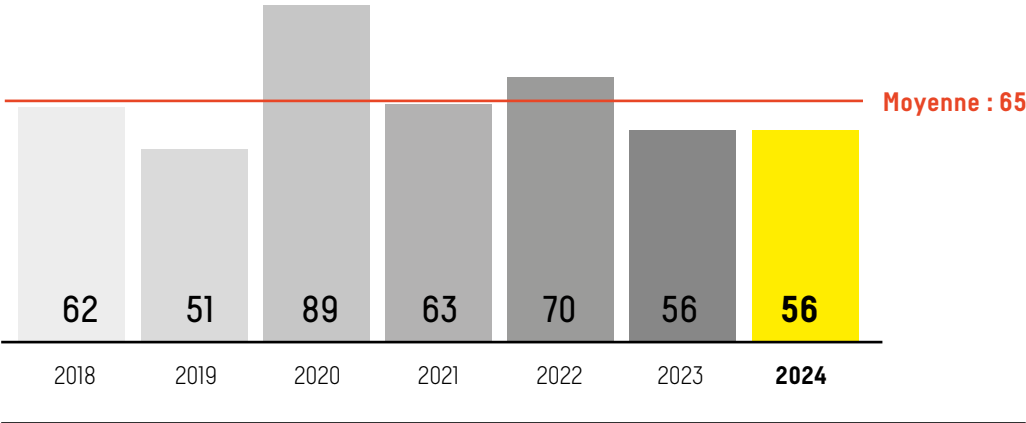


Évolution du nombre de réponses juridiques



Source : Direction intercommunalités juridique institution

Nombre de contentieux



Source : Direction intercommunalités juridique institution

Nombre de conseils dispensés par le délégué à la protection des données au profit de tous les membres

191 conseils dispensés en 2024 dont :

149 conseils dispensés sur demande des services de la Métropole et du SMMAG

42 conseils dispensés sur demande des communes et des CCAS

Commentaire

Par conseils (juridiques ou contractuels), il faut entendre les conseils dispensés par les délégués à la protection des données pour répondre à des problématiques juridiques rencontrées dans l’exercice des compétences de la Métropole et des autres membres, des problématiques soulevées dans des contrats publics ou à l’occasion de la mise en œuvre de dispositifs internes.

Source : Direction intercommunalités juridique institution - Tableau des saisines des délégués à la protection des données

Instances

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le Service des assemblées et de la vie institutionnelle (Savi) est principalement chargé **d'organiser les assemblées de la Métropole et du Syndicat d'aménagement du Bois Français (SABF).**

À ce titre, il est le garant du bon déroulement des différents processus liés à la préparation des différentes instances de la Métropole et du SABF et veille à la sécurisation de l'ensemble des actes institutionnels.

Il assure également le suivi institutionnel des élus.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Gestion et organisation des assemblées de :

- 7 séances du conseil métropolitain précédées des commissions thématiques correspondantes ;
- 4 séances pour le SMMAG ;
- 6 séances pour le Syndicat d'aménagement du Bois Français (SABF).

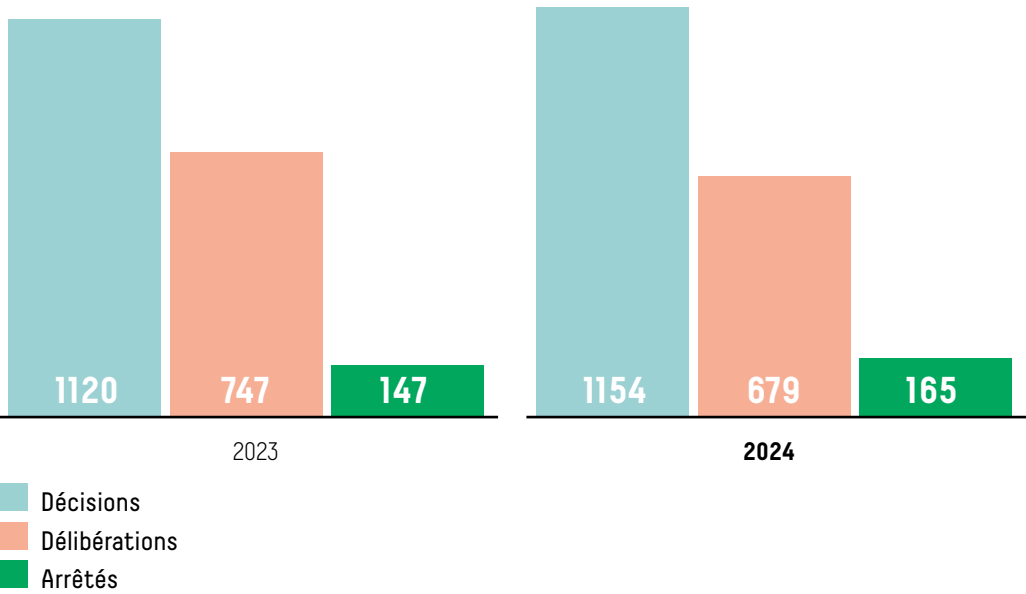
Changement du logiciel de gestion des actes et formations associées.

Traitement des actes administratifs de Grenoble-Alpes Métropole (délibérations, décisions et arrêtés pour les rendre exécutoires) :

- 679 délibérations ;
- 165 arrêtés ;
- 1154 décisions.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Nombre de délibérations



Source : Service Assemblées Vie Institutionnelle

Mutualisations – Relations aux communes – Coopération

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La **mission des relations aux communes et des mutualisations** veille à ce que les élus communaux et métropolitains, et leurs services, coopèrent au sein du bloc communal : construction d'une culture commune, répartition des rôles et des moyens en cherchant des synergies, dialogue fluide et régulier, à travers notamment différentes instances politiques ou techniques (conférences des maires, réunions des DGS, réseaux et groupes techniques).

Conformément au **pacte de gouvernance et de citoyenneté**, une offre de mutualisation entre la Métropole et les communes est proposée et actualisée régulièrement. Elle vise à bâtir des formes nouvelles de coopération entre les communes et la Métropole, à permettre une homogénéisation du niveau de services et d'ingénierie pour l'ensemble des habitants de la Métropole et à réaliser des économies d'échelle partagées.

Parallèlement, **la direction générale des services de la Métropole développe ses coopérations avec les territoires voisins** en poursuivant ses relations avec les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du bassin Sud Isère, en déployant et en développant des démarches partenariales et en travaillant dans le cadre des outils auxquels la Métropole appartient.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Coopérations avec les communes

- 13 **conférences des maires** ont été organisées. Elles ont permis d'échanger sur 33 sujets.
- 9 **réunions des DGS** dans le cadre d'un format alternant, tous les mois, réunion d'actualités (1 heure en visio-conférence) et réunion thématique (3 heures en présentiel). 55 sujets ont été traités.
- 4 réunions du **groupe des petites communes**. 68 sujets ont été abordés.
- Réseaux et groupes techniques.
- Sur les 44 engagements identifiés par le **pacte de gouvernance et de citoyenneté**, 30 ont été réalisés, 8 sont en cours et 6 restent à mettre en œuvre.
- 25 aides ont été attribuées aux communes pour leurs investissements au titre du dispositif de **fonds de concours dédiés aux transitions** pour un montant total de 1 890 599 €.

Mutualisations

- Une évaluation, associant les communes et les services métropolitains concernés, a été conduite sur l'ensemble des dispositifs de mutualisations afin d'avoir un état des lieux des mutualisations proposées et en cours depuis le passage en Métropole, d'analyser les conditions de réussite des mutualisations, en identifiant les points forts et faibles de leur fonctionnement. Points forts identifiés : diversité des sujets, amélioration du niveau de service des communes, rapprochement communes-Métropole, coûts compétitifs par rapport au privé. Recommandations pour le développement des mutualisations : clarifier les bénéfices/risques, proposer une gouvernance plus claire pour renforcer le rapprochement communes-Métropole, rendre plus lisible le qui fait quoi, favoriser les réseaux professionnels.
- Les évolutions en matière de services communs ont porté sur : la création du service commun de l'instruction des autorisations du droit des sols et l'évolution du périmètre du service commun expertise fiscale, ainsi que l'entrée de nouveaux membres dans le service commun protection des données. L'abonnement aux newsletter éditées par le service veille et information professionnelle a été ouvert aux communes. Deux nouvelles prestations de service ont été créées : Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du plan Canopée métropolitain et la gestion du patrimoine arboré communal et Topographie.

Coopérations interterritoriales

Relations aux territoires voisins :

- 5 **conférences des Présidents** des EPCI membres de l'Établissement Public du Schéma de Cohérence Territorial (EPSCoT) qui ont permis d'échanger sur l'évolution du SCOT : bilan, lancement de la révision, modification simplifiée.
- 4 **réunions des DGS (des 11 EPCI du bassin Sud Isère)** en présentiel sur les thématiques suivantes : partage des plans climat mis en place dans chaque EPCI, organisation des instances, cyber-résilience.
- 5 **réunions des DGS** (des 7 EPCI membres de l'EPScot) en visioconférence (évolution du SCOT).

Déploiement des démarches partenariales :

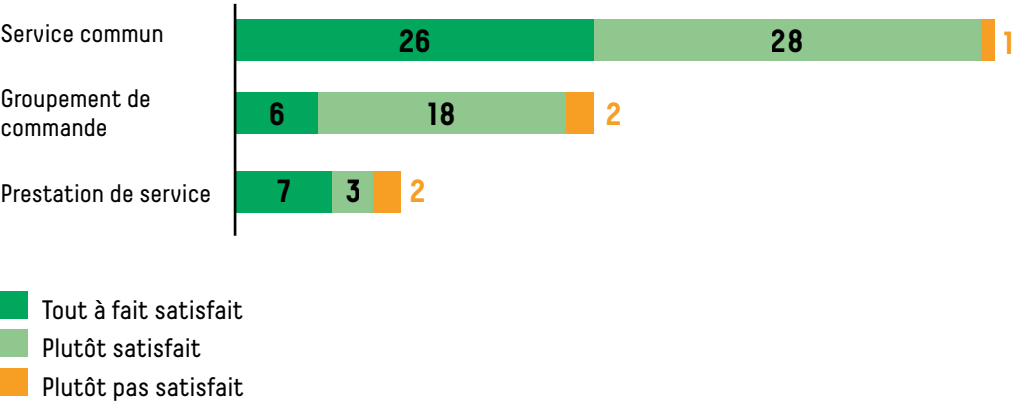
- Développement Quatre saisons du site du Domaine de Chamechaude, en coopération avec Cœur de Chartreuse, dans le cadre du contrat de réciprocité.
- Groupement de commande à 7 EPCI pour le lancement de nouveaux outils de traitement et de valorisation des déchets (ouverture et inauguration du centre de tri en juillet) et poursuite de la réflexion pour la mise en place d'un syndicat déchets.
- Poursuite du PLIE œuvrant pour l'accès à l'emploi des publics les plus précaires sur l'ensemble de la zone d'emploi.
- Conventions de partenariat économiques établies avec le Grésivaudan et le Voironnais autour de différents sujets communs et en cohérence avec le Pacte Economique Local.
- Déploiement du PAIT sur les questions agricoles et de stratégie alimentaire – lancement de la réflexion sur le renouvellement de la labellisation. Délibération de chacun des territoires (déc. 2024) pour confier à la Métropole les missions de coordination et d'animation du PAIT avec partage des coûts induits entre les différents partenaires selon une clé de répartition prenant en compte la démographie et le nombre d'agriculteurs de chaque territoire. Obtention (déc. 2024) d'un financement à hauteur de 90 000€ sur trois ans après le dépôt d'une candidature collective auprès de l'Etat pour les PAT de niveau 2.
- Poursuite du partenariat inter-territorial « Forêt Horizon 2030 » dont la Métropole assure l'animation politique et technique depuis 2023.
- Travail technique de coordination de politiques publiques : groupe de travail interPLH, réunions techniques eau et assainissement (avec préparation de transfert de compétence de certains EPCI au 01/01/26).

Structuration des outils auxquels la Métropole appartient :

- Travail dans le cadre des outils suivants : le Syndicat Mixte Alpes Abattage (SYMAA), le pôle agro-alimentaire, le Syndicat d’aménagement du bois français (SABF), la marque Grenoble Alpes, l’EPSCOT, l’Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL-D), l’Agence d’urbanisme de la région grenobloise (AURG), le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l’Isère (SYMBHI), Eaux de Grenoble Alpes (EDGA), le SMMAG, le PNR Chartreuse, le PNR Vercors.
- Réflexion autour de l’évolution du SCOT.

INDICATEURS D’ACTIVITÉS

Satisfaction selon les différents formats de mutualisations



Commentaire

Cette coopération est jugée positivement par les communes avec une bonne satisfaction générale, tant sur la forme que sur les sujets.

Sur les groupements de commande, on constate une bonne satisfaction générale avec quelques attentes sur l’amélioration de certains outils.

Source : Évaluation 2024 des mutualisations (questionnaire de 67 répondants)

Une manière d’accroître le niveau de service et d’en améliorer la qualité

1/3 des mutualisations permettent de répondre à un besoin auquel aucune commune ne pouvait répondre auparavant.

Commentaire

Les mutualisations sécurisent les membres et développent l’expertise des communes. Principaux apports cités : l’expertise, le partage de connaissances et la formation.

Source : Évaluation 2024 des mutualisations

Nombre de coopérations inter-territoriales avec les territoires voisins et organismes satellites de la Métropole

30 coopérations inter-territoriales en 2024

Commentaire

Cet indicateur, définit au sein du cercle inter-services coopérations inter-territoriales, témoigne de l’intensité de la dynamique de coopération de la Métropole avec les territoires voisins.

Source : Cercle inter-services coopérations inter-territoriales

Ressources numériques

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

- Le **Département des ressources numériques** comporte **4 activités organisées** en services communs pour la Métropole, la Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Grenoble : **Archives, Veille et Information Professionnelle, Systèmes d'Information, Impression Numérique**. Le traitement de l'information est le point commun qui permet la convergence de ces activités.
- Le **Service commun Archives** est en charge de la collecte, de l'indexation et du classement des documents. Il optimise leur cycle de vie et assure leur conservation dans le respect des normes en vigueur. Il garantit également la valorisation patrimoniale des documents conservés et assure leur communication sous forme physique ou électronique.
- Le **Service commun Veille et Information Professionnelle** élabore différentes veilles thématiques spécialisées à destination des agents et des élus. Il réalise également les recherches documentaires nécessaires à l'activité des collectivités et réalise, chaque jour, un panorama de presse. Enfin il détermine, en lien avec les services, les abonnements presse et revues, et actualise en permanence un fonds d'ouvrages spécialisés.
- La **Direction des Systèmes d'Information (DSI)** développe et maintient un système d'information pour Grenoble Alpes Métropole, la ville de Grenoble et le CCAS de Grenoble. Les missions de la DSI sont organisées autour de 3 services distincts :
 - le Service Études et Applications, qui est en charge du suivi des applications métiers et des activités d'études et de développement du système d'information ;
 - le Service Infrastructure, qui est en charge des éléments autour du réseau, des télécoms, de l'infrastructure système, de la gestion des serveurs, des bases de données et de l'archivage. Le service est aussi en charge des deux datacenters qu'il opère ;
 - le Service Relations Utilisateur, qui est en charge du support utilisateur, de la gestion du poste de travail des agents et de la mobilité.
- Le **Service commun Impression Numérique** est en charge de la conception et la composition de tous types de documents. Il assure le façonnage Petit et Grand format (affiches, bâches, signalétiques simples et élaborées), ainsi que la reproduction, l'impression et la gravure en nombre sur différents formats. Il garantit l'approvisionnement des matières premières nécessaires à ces activités (papier, enveloppes, encres et consommables) et la gestion des moyens d'impression.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- Changement du parc complet de multifonctions de l'ensemble des collectivités
- Mise en place du logiciel de vidéo-conférence Teams
- Intégration d'une deuxième vague de 42 agents en provenance de Eaux de Grenoble Alpes (EDGA)
- Mise en œuvre d'un logiciel de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) pour le service assainissement
- Intégration du SMMAG comme 4^{ème} collectivité dans le service commun informatique
- Mise en place d'un logiciel centre de surveillance des cyber-menaces (EDR)
- Mise en œuvre du projet du centre d'Hypervision métropolitain
- Premiers chantiers de déploiement de solutions de téléphonie IP afin de préparer l'arrêt progressive des lignes cuivres traditionnelles d'ici 2030
- Mise en œuvre d'une plateforme de suivi des travaux du siège métropolitain
- Changement du logiciel de caisse du domaine de Chamechaude
- Etude pour la sécurisation du site d'Aquapôle
- Remplacement de SIE collecte
- Mise en œuvre du site internet « Le petit rien »
- Développement de l'archivage numérique

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Postes de travail renouvelés ou installés en 2023

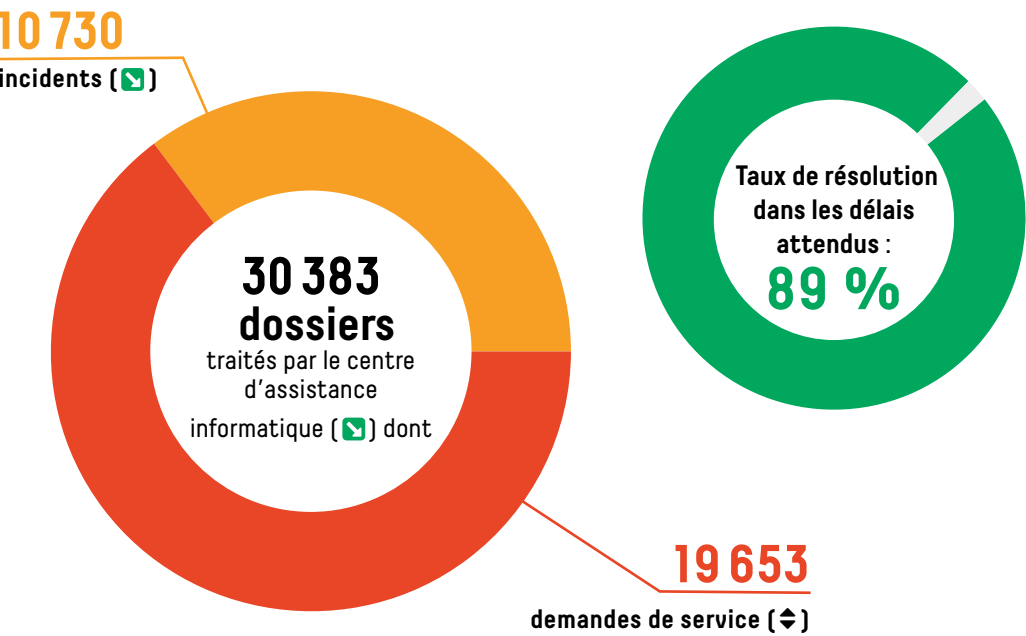
1180 postes de travail

Commentaire

Stabilité des renouvellements – 1 200 postes avaient été renouvelés ou installés en 2023, avec des cycles de renouvellement de 7 ans pour les ordinateurs fixes et 6 ans pour les ordinateurs portables.

Source : Direction des Systèmes d'Information

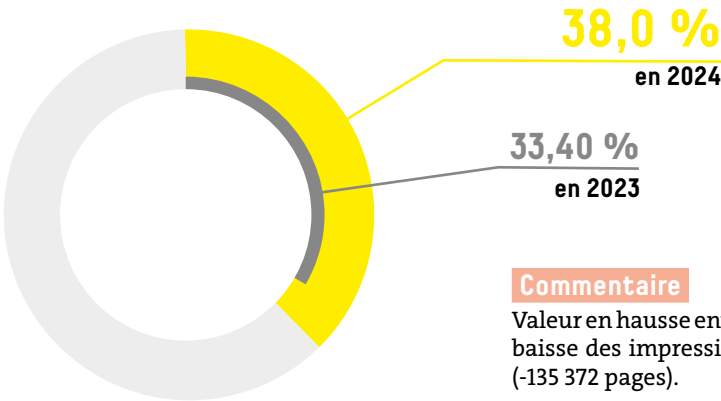
Support et assistance



Commentaire
Taux de résolution dans les délais en nette augmentation (+8%) entre 2023 et 2024 et baisse importante des dossier sur l'année (-5 054 dossiers) liée principalement à la baisse des incidents (-4 963 incidents). Cela est en partie dû aux nouveaux processus mis en œuvre après analyse des typologies récurrentes de tickets comme, par exemple, le nouveau processus sur les mots de passe. La mise en place de nouveaux supports d'accompagnement à l'usage est aussi un facteur d'amélioration.

Source : Direction des Systèmes d'Information

Proportion d'impressions en couleur



Commentaire
Valeur en hausse entre 2023 et 2024. En revanche, baisse des impressions couleurs de l'ordre 11,5% (-135 372 pages).

Source : Direction des Systèmes d'Information

Volumes de stockage

3 Po de stockage brut

1 Po de données utiles

Commentaire
Augmentation des métriques concernant le stockage sur 2024 par rapport à 2023 afin de répondre à la mise en œuvre de nouveaux outils numériques et de préparer l'avenir.

Source : Direction des Systèmes d'Information

Mise en service / arrêt d'applications :

53 applications mises en service (📩📩)

9 applications arrêtées (📩)

Commentaire
Périmètre Grenoble Alpes Métropole / Ville et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble / SMMAG. 53 applications ont été mise en production en 2024 contre 36 en 2023. Des projets démarrés depuis plusieurs années ont abouti et plusieurs applications en SAAS ont encore été déployées. De plus l'intégration de nouvelles équipes, notamment à la régie des Eaux s'est accompagnée de nouveaux logiciels.

Source : Direction des Systèmes d'Information

Archives

8 230 mètres linéaires d'archives conservés (dont 1 818 ml pour la Métropole) (📩)

208 mètres linéaires entrés en 2024 (📩)

274 mètres linéaires éliminés en 2024 (📩)

Commentaire
Périmètre Grenoble Alpes Métropole / Ville et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble / SMMAG. Les entrées d'archives sont en légère baisse en 2024 par rapport à 2023. Les éliminations sont en léger retrait, après plusieurs années où les éliminations étaient importantes. À noter que l'archivage électronique augmente de manière très significative.

Source : Service Archives

■ Veille et Information Professionnelle

1 570 utilisateurs
individuels du service (dont 735 pour la Métropole)

Commentaire

Périmètre Grenoble Alpes Métropole / Ville et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble / SMMAG. Le service commun Veille et Information Professionnelle est implanté sur le site d'Hébert, ce qui permet au SMMAG, nouvellement entré dans le service commun (janvier 2024), de bénéficier de ses prestations.

Source : Service Veille et Information Professionnelle

■ Impression numérique

11 345 travaux réalisés par l'unité « Haut Volume » en 2024 (↕) **3 127 travaux** réalisés par l'unité « Grand Format » en 2024 (↕)

Commentaire

Périmètre Grenoble Alpes Métropole / Ville et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble / SMMAG. L'activité Impression Numérique est stable, avec notamment la réalisation de nombreux supports de communication.

Source : Centre d'impression numérique

PARTIE 10

Les moyens
au service
des ambitions

Ressources humaines

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

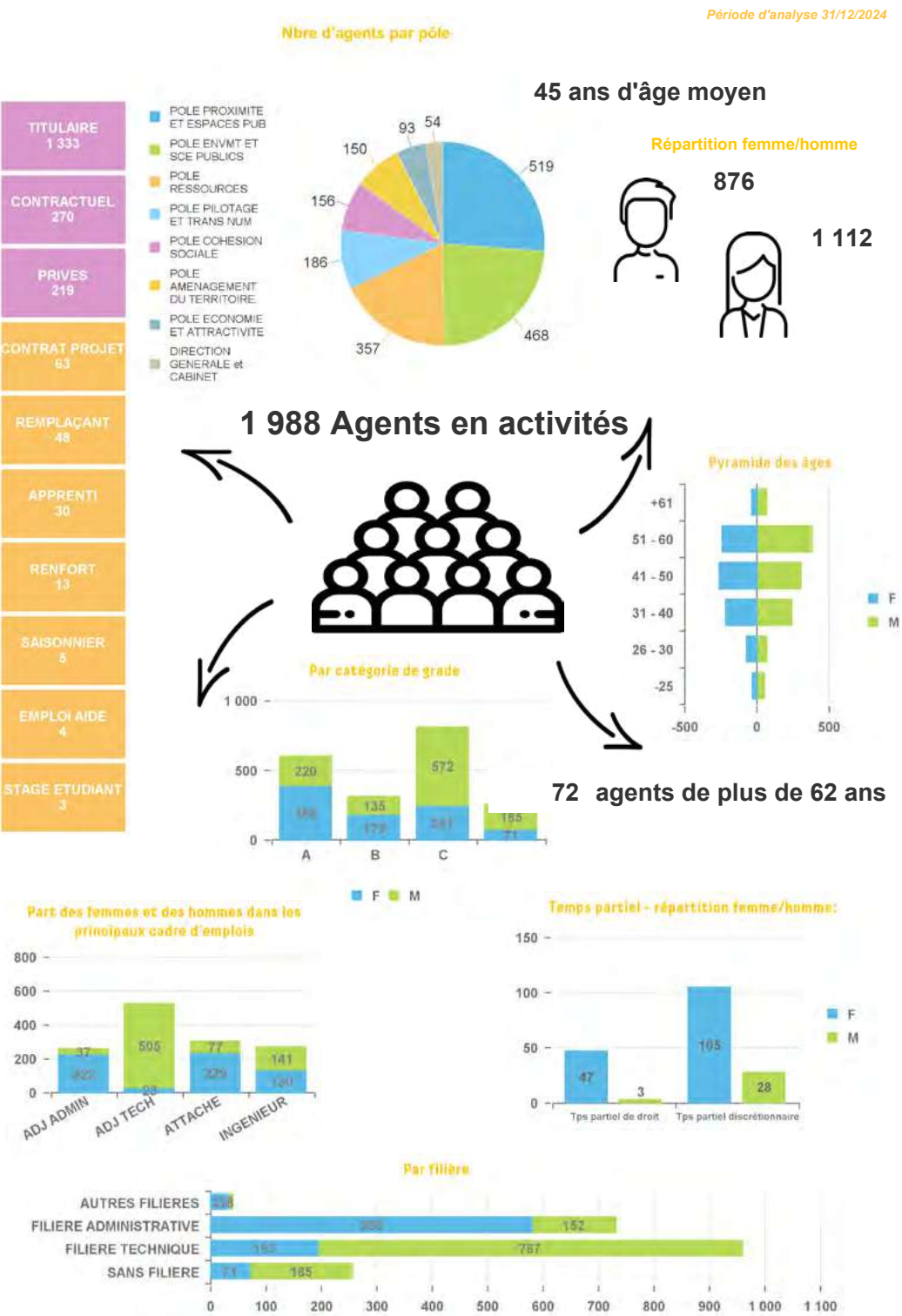
- La Métropole-employeuse motive et fidélise, recrute et développe les compétences adéquates.
- Les agents sont acteurs de leur projet professionnel et accompagnés dans l'évolution de leurs compétences.
- Les ressources humaines accompagnent la transformation de la collectivité en intégrant les enjeux de politiques publiques et les enjeux sociétaux.
- Les ressources humaines et la masse salariale sont pilotées.
- La gestion de carrière et la rémunération des agents sont sécurisées.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- Intégration de 52 salariés de la SPL Eaux de Grenoble du secteur « Production » : travail sur les éléments des contrats, sur les rémunérations, refonte de l'organigramme des régies pour intégrer ces nouvelles collaboratrices et ces nouveaux collaborateurs.
- Mise en place d'un contrat collectif à adhésion obligatoire pour la prévoyance : réalisation d'un cahier des charges en concertation avec les partenaires sociaux, marché public et sélection du partenaire, information et accompagnement des agents.
- Poursuite de la dématérialisation : signature des arrêtés, transmission des arrêtés en préfecture.
- Modification du règlement du temps de travail suite à l'évaluation du dispositif auprès des agents : modification des règles d'épargne sur le compte épargne temps et mensualisation de la génération des RTT.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

État des effectifs



Source : DRH – Suivi des effectifs – portail SID

Santé, prévention et sécurité au travail

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

- Accompagner la durabilité des agents au travail (bouger au travail, sport, nutrition)
- Développer des actions de prévention et de lutte contre l'absentéisme afin de garantir une baisse annuelle du taux global.
- Protéger la santé physique et mentale des agents : identification des risques, mise en œuvre de mesures préventives, promotion de la culture SST, etc.
- Gérer les inaptitudes : accompagnement des agents en incompatibilité médicale durable et adaptation préventive des postes exposés.
- Mener des actions contre les fragilités psychiques et les risques psychosociaux, a priori et a posteriori.
- Accompagner la fin de carrière face au désengagement et aux problématiques de santé.
- Assurer la gestion réglementaire et le suivi médical des agents, évaluation de leur aptitude aux postes.
- Accompagner les publics fragilisés (fonds d'aide sociale, agents en situation de handicap).
- Mettre en œuvre les aménagements de poste pour les agents en situation de handicap.
- Réduire de 10 % le taux de fréquence des accidents de travail d'ici fin 2025.
- Renforcer la culture de prévention via des outils numériques innovants et supports pédagogiques interactifs.
- Promouvoir le bien être et la santé globale des agents (programmes d'activité physique et sensibilisation nutritionnelle).
- Garantir la conformité réglementaire et optimiser les processus de suivi des incidents.
- Impliquer activement les agents via une démarche participative (ateliers, retours d'expérience, enquêtes de satisfaction).
- Développer des indicateurs de performance et un tableau de bord dynamique pour un pilotage fiable des actions.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Dispositif Bouger au travail

Bilans santé forme, activités physiques pour les métiers sédentaires (renforcement musculaire + yoga + remise en activité), accompagnement en mobilité articulaire pour les métiers

exposés, activités physiques adaptées (sport sur ordonnance), ateliers de sensibilisation santé (webinaires Mardis de la santé + sur les sites techniques), évènements nutrition (webinaires + ateliers pratiques sur les sites techniques), stages vélo.

Réalisation PRP

- Mise en place du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact) : élaboration d'un référentiel sécurité structuré en quatre socles (document unique d'évaluation des risques professionnels DUERP, gestion Accidents du Travail, remontées dysfonctionnements, adaptation postes) ;
- réorganisation des commissions AT : passage à une réunion trimestrielle en plénière et par pôle, pour gagner en efficacité et impliquer tous les acteurs ;
- animation de la F3SCT (formation spécialisée de la santé, sécurité et des conditions de travail) : 5 séances plénières, 6 commissions AT et 5 commissions thématiques en 2024 ;
- cartographie des risques « vie de l'agent » : lancement de la phase d'identification et de cotation des scénarios à risques ;
- plan fortes chaleurs et canicule : coordination des actions métropolitaines et administration d'un questionnaire agent.

Médecine préventive

- Maintien du suivi préventif et médical des agents dans un contexte dégradé avec un médecin ;
- action de prévention spécifique sur la question de la préservation des UV ;
- organisation du service pour un accueil réactif des agents pour les demande de rendez-vous managers et individuels.

Service social du travail

- Accueil des agents avec presque 145 agents reçus dont 75 nouveaux agents pour la Métropole ;
- action de sensibilisation et accompagnement des agents en situation de proches aidants avec une augmentation de plus de 64% d'agents reçus sur cette thématique ;
- mise en œuvre du FASEM (Fonds d'Aide Sociale Exceptionnel Métropolitain) avec 8 dossiers instruits.

Accompagnement psychologique des agents

- Absence de la psychologue jusqu'au mois d'octobre 2024 ;
- externalisation de l'accompagnement des agents avec 107 demandes dont 92 honorées ;
- action et accompagnement individuel et collectif (médiation, atelier groupes).

Accompagnement Santé

- Accompagnement santé des agents avec une inaptitude à leur poste avec plus de 60 agents suivis ;
- action de sensibilisation pour un accompagnement anticipé pour les métiers exposés ;
- participation aux RDV au plus près des agents avec des interventions dans les secteurs.

Unité Repositionnement sur poste adapté

- Maintien des activités d'entretien des locaux par l'équipe sur poste adapté ;
- consolidation de l'atelier vélo dans sa mission de suivi de l'entretien des vélos du pool métropolitain.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Nombre d'inscrits aux actions de prévention



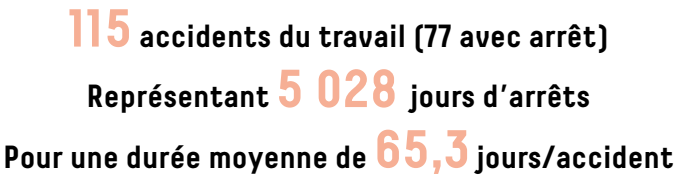
Commentaire

Un niveau de participation aux activités physiques qui témoigne d'un fort intérêt des agentes et agents et de la réussite du dispositif mis en place depuis 2 ans.

Nouveautés : mise en place de l'accompagnement en mobilité articulaire des métiers exposés (échauffements, étirements, gestes et postures) + ateliers de sensibilisation santé au plus proche des agents sur les sites techniques + évènements nutrition (webinaires, ateliers pratiques) afin d'encourager les agentes et agents métropolitains à adopter une meilleure hygiène alimentaire.

Source : Direction Santé Prévention Sécurité au Travail

Accidents du travail



Commentaire

Légère hausse des accidents du travail (+3 % vs 2023) et augmentation de la durée moyenne d'arrêt, soulignant la nécessité de renforcer la prévention sur site.

Source : Rapport annuel de l'évolution des risques professionnels 2024

Taux de fréquence et gravité



Commentaire

Fréquence en légère baisse par rapport à l'année 2023 (37,1) ; gravité stable. Ces taux restent inférieurs à la moyenne des métropoles.

Source : Rapport annuel de l'évolution des risques professionnels 2024

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi



Commentaire

Le taux d'emploi des personnes porteuses de handicap est chaque année supérieure à la moyenne nationale. La collectivité montre une fois de plus la volonté d'une politique handicap orientée vers des objectifs d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap en consolidant l'emploi et l'intégration des personnes en situation de handicap dans les dispositifs de droit commun.

Source : Direction Santé Prévention Sécurité au Travail

Finances

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La Direction des Finances et du Contrôle de Gestion (DFCG) a pour mission le pilotage des trajectoires de dépenses et de recettes afin de garantir la **soutenabilité financière des compétences** mises en œuvre par la métropole au travers de l'ensemble de ses budgets (budget principal et 10 budgets annexes en 2024) et au sein du **Groupe Métropole** intégrant l'ensemble des satellites qui sont partie prenante du service public métropolitain.

La Direction de l'Administration (DA) a pour objet de garantir une gestion administrative et financière efficace et sécurisée des activités des Pôles et Directions. En assurant :

- l'activité budgétaire et comptable des 7 pôles (hors régies et services communs) et la coordination de la prospective financière, en coopération avec la DFCG ;
- l'exécution financière de tous les marchés publics ;
- la passation des marchés inférieurs à 40 k€.

Avec pour objectifs :

- d'harmoniser le fonctionnement interne ;
- de développer un processus d'amélioration continue avec une évaluation qualité de la production et la mise en place d'actions correctrices ;
- de garantir, diffuser et appliquer une culture de gestion.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

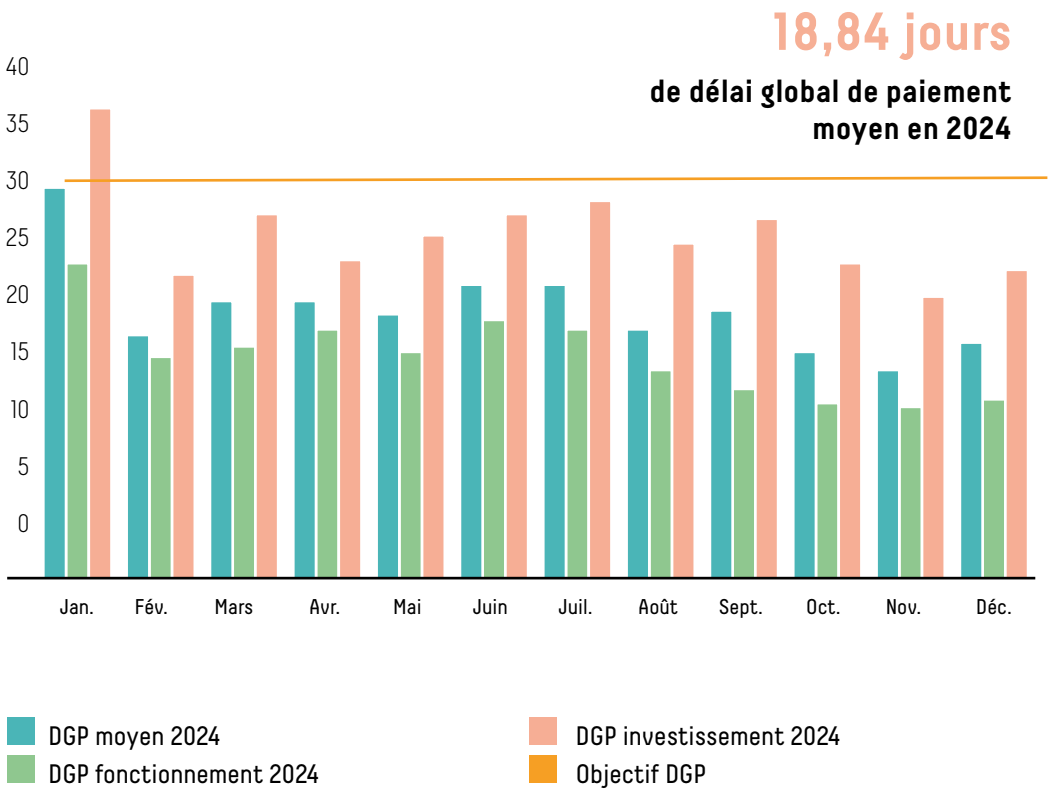
- Après avoir été particulièrement mobilisés pendant plus de 18 mois sur le changement de logiciel finance (Grand Angle), qui a impacté l'ensemble de la chaîne comptable, l'accompagnement vers une montée en compétences partagées s'est traduit par la mise en œuvre de nouveaux cycles de formations « finances ». 3 sessions de formation ont été organisées en 2024 (4.5 jours) sur l'utilisation du logiciel de gestion financière 51 agents ont été formés : 5 jours de formation ont été consacrés à l'exécution financière des marchés (remboursement d'avances, calcul de révision de prix).
- Dans un contexte de contrainte financière inédit et d'instabilité institutionnelle au niveau national, un plan de performance de l'administration a été instauré en 2024 dans le but d'optimiser la gestion des dépenses de fonctionnement. En préalable, une analyse des dépenses et des marges de manœuvre a été réalisée. Des outils de pilotage dédiés sont en construction.
- Dans ce cadre également, l'acculturation à la recherche de financement externe et au suivi de l'ensemble des recettes s'est intensifiée. Ce renforcement du suivi s'est traduit par une

progression en 2024 de 8 points du taux d'exécution des recettes de fonctionnement et de 2 points sur les recettes d'investissement.

- Mobilisation de l'ensemble des directions pour une actualisation technique de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) afin de tenir compte des réalisations 2023 et du recalage constaté de planning de certains projets ou d'évolution de coûts. Partage des éléments au sein de 9 réunions des élus de la majorité.
- Un prêt de 100 M€ a été contractualisé avec la Banque Européenne d'Investissement pour le financement d'une liste de plusieurs projets Métropolitains (Chronovélo, réseaux de chaleur, aides MurMur...) ayant un impact favorable pour le climat. Ce prêt est mobilisable jusqu'en 2029 en fonction de l'avancée des projets.
- La démarche de classification du budget au regard de critères climatiques a été étendue dans le cadre du CA 2024 aux dépenses d'investissement des budgets annexes, toujours sous l'angle de leur effet sur l'atténuation au changement climatique. Elle s'est accompagnée de la mise en application d'une nouvelle obligation de production d'une annexe réglementaire dédiée. Pour 2025, il est prévu d'élargir l'analyse sur le volet « préservation des écosystèmes et biodiversité ».
- Côté contrôle de gestion externe, en 2023, les rapports des administrateurs métropolitains au sein des entreprises publiques locales avaient été complétés en application de la Loi « 3DS ». Dans la continuité, la commission de contrôle des organismes satellites est devenue en 2024 « commission de contrôle et de stratégie financière ». Instance de dialogue entre élus, elle examine la stratégie et la prospective de ces structures en matière d'activité, de gestion sociale, de situation financière. Elle s'est réunie à 5 reprises en 2024 pour examiner la situation de 19 organismes.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

■ Délai global de paiement (DGP) (budget principal)



Commentaire

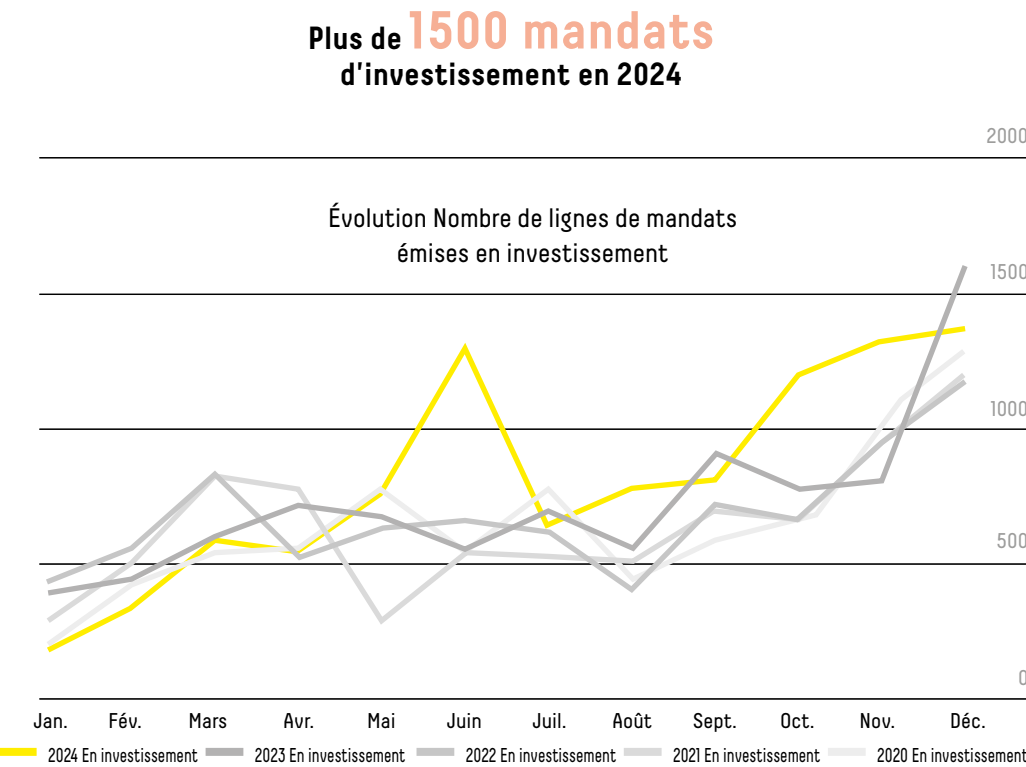
Concernant le budget principal, le délai global de paiement moyen est de 18,84 jours en 2024 alors qu’il était de 32 jours en 2023. La cible est d’atteindre un délai global de paiement inférieur à 30 jours. Il passe sous la barre des 20 j pour la 1^{ère} fois depuis plus de 5 ans. La mise en œuvre en 2023 du nouvel outil de gestion financière avait conduit à une dégradation du DGP. Entre 2019 et 2022, il était en moyenne de 22 j avec, en investissement une moyenne à 40 j. En 2024, le DGP d’investissement est de 25,36 j.

Les délais globaux de paiement des trois principaux budgets annexes de la métropole suivent la même tendance :

- Budget annexe Collecte et traitement des déchets : 12,88 j en 2024 contre 25,61 j en 2023
- Budget annexe Eau potable : 20.94 j en 2024 contre 29,83 j en 2023
- Budget annexe Assainissement : 19,79 j en 2024 contre 30,57 j en 2023

Source : Bilan activité comptable 2024

Évolution des mandats émis (rythme d’émission des mandats de paiements focus budget principal)



Commentaire

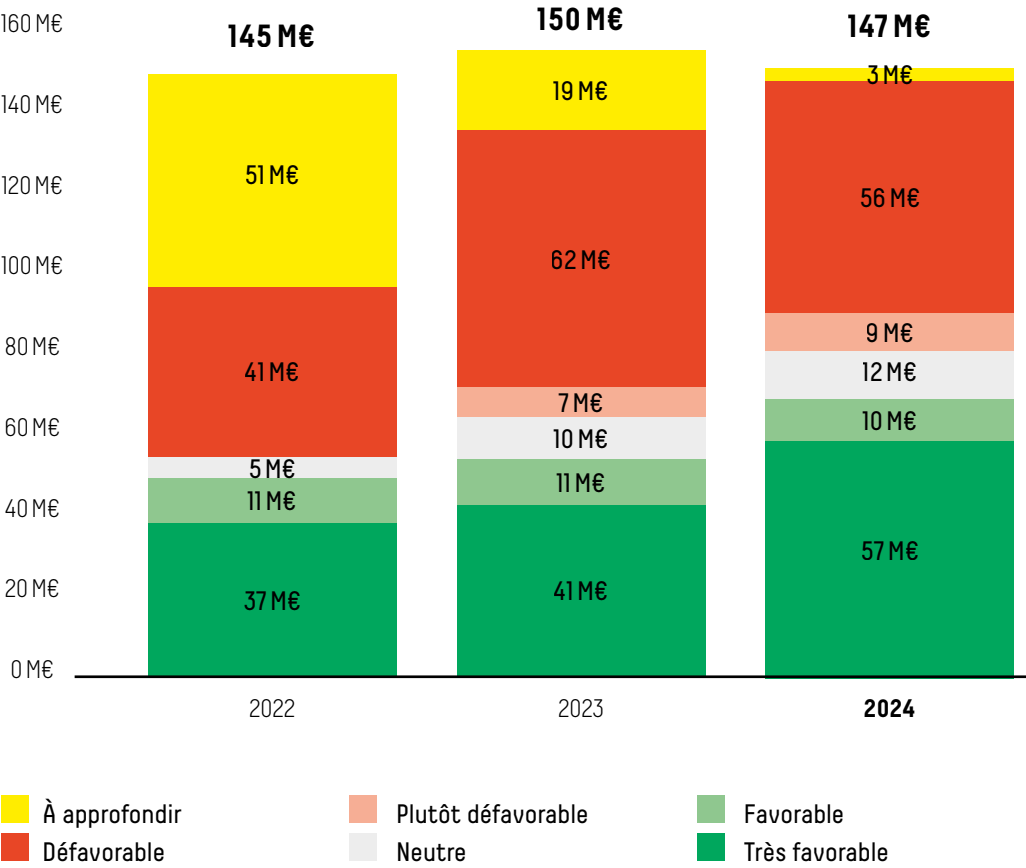
Après un ralentissement assez sensible concernant l’évolution du nombre global de mandats émis entre 2022 et 2023, la dynamique reprend en 2024.

Le nombre de mandats émis en investissement n’a cessé de progresser depuis le début du mandat, dont : +3,52 % en 2021, +7,7 % en 2022, +10 % en 2023 et +6 % en 2024.

Sous réserve de réception des factures, une attention particulièrement est accordée au lissage du mandatement pour éviter les pics d’activité et leurs conséquences sur le délai global de paiement et les rejets. Pour la 3^{ème} année consécutive les taux de rejets sont inférieurs à 1% pour le budget principal et les BA Eau, assainissement et Déchets.

Source : Bilan activité comptable 2024

Budget climat – Classification des dépenses d’investissement du budget principal



Commentaire

La démarche de classification du budget au regard de critères climatiques a été initiée en 2022. Ce travail implique l’ensemble des directions de la Métropole. Il permet de s’interroger sur l’incidence de chaque action sur le climat et à réfléchir aux actions à engager pour améliorer la situation.

Source : Analyse des comptes administratifs 2022 à 2024

Contractualisations financières

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le Service contractualisations de la Direction Climat, Transitions et Contractualisations rattachée à la Direction générale, **met en œuvre une veille d'analyse et d'opportunité dans la recherche des cofinancements des projets métropolitains** auprès de l'Europe, de l'État et ses opérateurs, de la Région et du Département. Il assure également une coordination globale de **dispositifs contractuels** (Contrat de Plan État Région, Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique, conventions de partenariat ADEME et Banque des Territoires) et un accompagnement des directions opérationnelles dans le **dépôt des dossiers** de demande de subvention ou de candidatures à des appels à projets. Depuis 2023, le périmètre de ses missions a été élargi à la coordination de la mise en œuvre d'une **recherche de financements privés** (mécénat, fondations) pour soutenir les politiques et projets « transitions » de la Métropole.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Europe

- Suivi de la mise en place des règlements d'aide et coordination des programmations des fonds européens 2021-2027 sur les projets de la Métropole et des acteurs du territoire au titre du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), FEDER (Fonds européen de développement régional) et du Fonds de transition juste (FTJ) : un dossier retenu au titre du FEDER Massif des Alpes sur Métropole résiliente (625 949 € sur un coût projet 1 043 248 €).
- **Contractualisation de projets européens suite à des appels à projet** (taux de soutien à 100 % de l'action présentée) : projet Mountadapt sur le lien santé et politiques publiques d'adaptation au changement climatique (subvention Métropole de 140 K€), projet Solstice sur l'économie circulaire autour du textile (subvention Métropole de 711 K€), projet SPADES (Spatial Planning and Design with Soil) sur l'intégration de l'usage des sols et la biodiversité dans la planification urbaine (subvention Métropole de 130 K€).
- **Dans le cadre de la mission 100 Villes climatiquement neutre**, la candidature de Grenoble-Alpes Métropole en partenariat avec la métropole de Dijon et les villes de Marseille, Lyon et Paris a été retenue au titre de l'appel à projet spécifique NetZero Cities JET-CITIES sur les métiers de la transition (231 500 €).

État et opérateurs de l'État

Dans le cadre du Contrat pour la réussite de la Transition écologique (CRTE) de Grenoble Alpes Métropole :

- Comité de pilotage CRTE le 18 mars 2024 en présence du Préfet, du Président de Grenoble Alpes Métropole et services associés pour un bilan d'exécution du CRTE, un temps d'échanges sur les sujets à enjeux de la transition écologique dont la rénovation thermique, la politique cyclable et la ZFE ainsi que sur les perspectives de projets.
- Mobilisation des financements du Fonds d'accélération de la Transition écologique dans les territoires, appelé Fonds Vert mis en place par l'Etat en 2023.
- Au titre des crédits DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et Fonds vert 2024 : 5 627 026 € ont été attribués par l'Etat aux projets de transition écologique portés par la Métropole et le SMMAG dont 5 166 589 € en soutien à 21 projets portés par GAM d'un coût global de 26 848 766 € dont :
 - 4 dossiers DSIL retenus pour un montant de subvention de 1 450 400 €
 - 17 au titre du Fonds vert pour un montant de subvention de 3 716 189 €.

Au titre de la DSIL, 9 dossiers avaient été déposés pour un coût total projet de 34,34 M€ et un montant de subvention sollicité de 9,1 M€ et au titre du Fonds vert, 33 dossiers avaient été déposés pour un coût total projet de 36,73 M€ et un montant de subvention sollicité de 19 M€.

- 460 437 € de crédits Fonds Vert en soutien à 5 projets portés par le SMMAG sur un coût global projet de 951 238 €.

- Au titre d'appels à projet nationaux : 4 projets métropolitains ont été soutenus pour un montant de subvention total de 647 375 € portant sur la transformation commerciale de la zone Péri – Champ Roman – Grésivaudan à Saint Martin d'Hères, l'animation du Projet Alimentaire InterTerritorial, la fresque du sexisme et la cybersécurité.

Dans le cadre de la convention partenariale avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie (Ademe) :

- Comité de pilotage le 18 janvier 2024 sur le bilan des conventions de partenariat de 2017 à 2024, les dispositifs en cours dont le Contrat d'objectifs Territorial, l'étude neutralité carbone 2050, le Fonds chaleur territorial, la convention qualité de l'air et les grands projets déchets, énergie ainsi que les perspectives de partenariat.
- Bilan des deux partenariats successifs de 2017 à 2024 : 48 projets (hors fonds chaleur territorial) ont été cofinancés pour un montant total de subvention de l'ADEME de 42,1 M€ dont 28 M€ pour Grenoble-Alpes Métropole sur un coût projet global de 237 M€ dont 124,5 M€ portés par la Métropole et une contribution en autofinancement de la Métropole de 90,2 M€. Au-delà des financements, l'ADEME a apporté une expertise significative à la Métropole dans de nombreux projets menés.
- Adoption le 7 avril 2024 du nouvel accord partenarial GAM-ADEME 2024-2028 afin de poursuivre les actions en faveur de la transition écologique.
- Visite du Président de l'ADEME le 10 décembre 2024 au Pôle'R pour signature du nouvel accord partenarial 2024-2028 et du conventionnement de 2 projets exemplaires : la conversion au bois déchet de la chaufferie biomasse charbon de la Poterne (15,54 M€ de subvention sur un coût projet de 55,47 M€) et l'installation d'une unité de méthanisation de biodéchets sur la plate-forme de compostage rénovée de Murianette (6,1 M€ de subvention sur un coût projet de 15,1 M€).
- Soutien apporté également à l'élaboration d'un outil d'aide à la décision et préconisation pour l'accueil de fonctions logistiques dans des parkings publics de l'agglomération grenobloise (subvention de 37 K€ sur un coût projet de 54 K€) dans le cadre de l'AAP Qualité de l'air.

Un accompagnement de la Caisse des dépôts et Consignations (CDC)-Banque des Ter-
ritoires dans le cadre de la convention partenariale 2021-2026 sur 2 projets d’études :

- Révision du schéma directeur énergie de Grenoble Alpes Métropole (32 K€ sur un coût projet de 149 K€).
- Étude de programmation de locaux économiques sur GrandAlpe (18 K€ sur un coût projet de 36 K€).

Au total sur l’année 2024, 37 projets ont été soutenus par l’Etat et ses opérateurs (ADEME, Agence de l’Eau et Caisse des Dépôts) dont 32 projets portés par GAM et 5 par le SMMAG.

État - région

Dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER 2021-2027) :

- Finalisation des derniers appels de fonds pour les projets soutenus dans le cadre du contrat métropolitain du CPER 2015-2020 (clôture prévisionnel du contrat en 2025) ;
- Mise en œuvre de la convention départementale du CPER 2021-2027 votée le 7 avril 2023 ; En 2024, 2 projets ont été contractualisés avec la Région pour un montant de 4,25 M€ : la voie verte Grenoble-Oisans (1,75 M€ sur un coût projet de 4 192 042 €), Travaux friche Allibert –phase 2 (SPL SAGES - 2,5 M€ sur un coût projet de 46 340 227 €) ;
- Et 3 projets ont été contractualisés avec l’Etat pour un montant de 2,942 M€ : Travaux de réhabilitation de l’ESAD Grenoble-Valence – volet ESRI (1,8M€ sur un coût projet global de 8 M€), Voie Verte Grenoble-Oisans (tronçon Vizille 90 400 € sur un coût projet de 1,6 M€), Travaux friche Allibert – phase 2 (SPL SAGES - 1,052 M€ sur un coût projet de 46 340 227 €).

Au titre d’un AAP dédié, la Région a également soutenu la valorisation paysagère et d’amé-
nagement du site de l’ancienne Chartreuse Prémol (subvention de 90 K€ sur un coût projet de 450 K€).

Département

- Soutien au projet de rénovation thermique du siège métropolitain dans le cadre du Fonds EPCI (subvention de 1M€ sur un coût projet de 13,37 M€) ;
- soutien aux travaux de rénovation de l’École Supérieure d’Art et Design Grenoble-Valence à hauteur de 1,088 M€ sur un coût projet de 7,1 M€ (dont 563 K€ attribués dans le cadre du dispositif Patrimoine et 525 K€ dans le cadre du Fonds EPCI).

Mécénat / Fondations

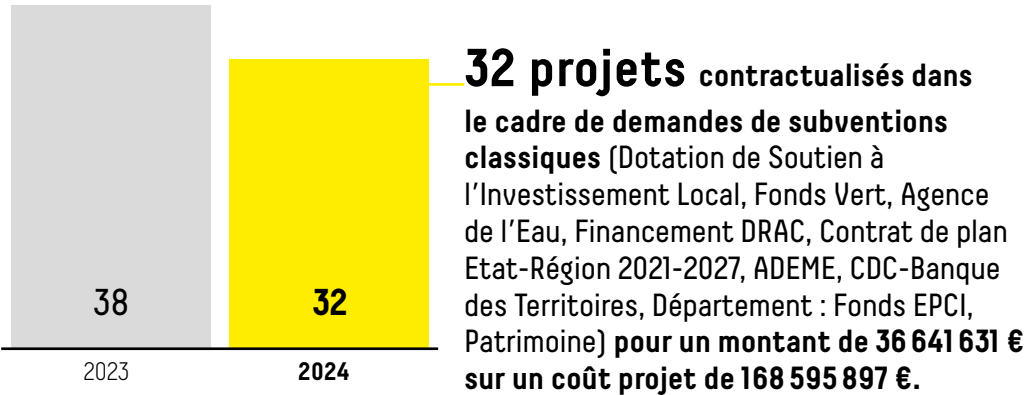
Une réflexion sur la diversification des sources de financement et la recherche de fonds privés (mécénat, fondations, sponsoring) pour les projets métropolitains a été réalisée en 2024 par le ser-
vice Contractualisations en collaboration avec différentes directions (état des lieux interne, bench-
mark des pratiques du mécénat en collectivités, capitalisation des travaux et proposition d’une
feuille de route).

Une démarche de recherche de mécénat est expérimentée par la Métropole sur la période 2025-2026
au profit d’un nombre restreint de projets (Plan Canopée, Réserves Naturelles Régionales, culture,
événements dont « Le Féminisme fait le Printemps en Grand » et les « Débats pour le Climat »).

INDICATEURS D’ACTIVITÉS

Nombre de projets contractualisés avec l’accompagnement du
Service Contractualisations

42 projets contractualisés en 2024 (42 en 2023)
en lien avec les directions opérationnelles et les co-financeurs pour un
montant total de cofinancements de 38 628 591 € (23 396 980 € en 2023)
sur un coût total projet de 171 296 423 €.



Commentaire

Ces chiffres n’intègrent pas les demandes de subvention directement instruites par les directions
opérationnelles.

Source : Direction Contractualisations et Transition Climatique

Commande publique

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

- **Recensement des besoins des services opérationnels.**
- **Passation des contrats > 40 000 € HT** (marchés, concessions) et des actes s'y rattachant.
- **Organisation des commissions dédiées** (Commission d'analyse des offres, Commission de délégation de service public).
- **Sécurisation des contrats de la commande publique** (conseils, suivi contentieux, etc.).
- **Formations internes** à destination des agents de la collectivité.
- Suivi des actions du **Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)** et des indicateurs s'y rapportant.
- Prise en charge de tout le processus achat pour les marchés transversaux.
- **Animation d'une culture de la commande publique** à l'échelle du territoire (réseau des acheteurs, assises de l'achat public, mutualisation des achats).

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

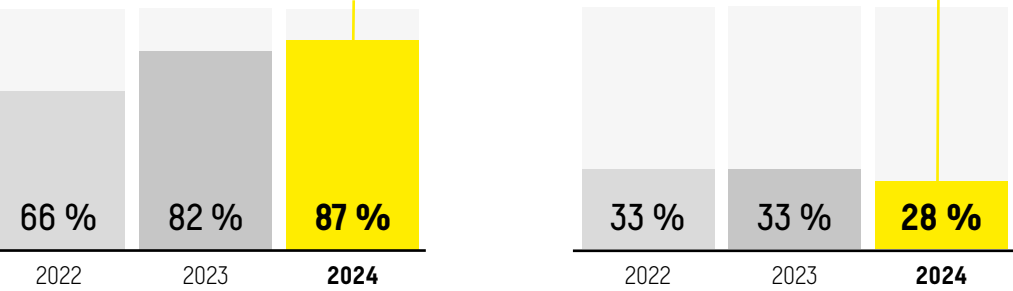
- **Recensement des besoins et computation via le logiciel OKAVEO** : 622 besoins recensés ; ajustement du lancement des consultations lors de réunions trimestrielles par pôle associant DCPA et Directions opérationnelles des DGA.
- **Cartographie des risques commande publique/achats finalisée** en mode projet : 86 situations à risques identifiées et cotées ; une quarantaine d'actions identifiées, pour sécuriser ou réduire les situations à risques (plan d'actions à déployer à partir de 2025).
- **SPASER** : suivi des indicateurs sur les 20 engagements du SPASER, présentation du bilan au COPIL du 12/07/2024 et note d'information au conseil métropolitain du 20/12/2024.
- **Renforcement de la communication interne** en matière de commande publique/achats : mise en exergue dans l'intranet des documents clés de la commande publique et enrichissement d'une boîte à outils avec supports de formation accessibles.
- **Formations internes dispensées par la DCPA** (initiation, perfectionnement, modification des contrats, achats) : 12 sessions pour 150 bénéficiaires. De plus, développement de l'expertise interne via des formations assurées par un avocat.
- **Contentieux** : gestion de 5 référés précontractuels intentés par des candidats évincés, ayant tous donné lieu à une décision favorable pour la Métropole.
- **Assises de l'achat public** (3/10/2024) : journée d'échanges entre entreprises et acheteurs publics du territoire, ayant réuni près de 500 participants (moitié entreprises/moitié acheteurs publics).
- **Étude** visant à établir une cartographie des achats de la Métropole, au prisme de leur émissivité en terme de gaz à effet de serre et de leur impact sur la biodiversité.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Performance environnementale et sociale de nos achats

87 % des marchés lancés ont pris en compte une disposition environnementale (critère de sélection des offres, clause du CCTP, objet même du marché)

et **28 %** une disposition sociale (clause sociale ou marché réservé aux structures inclusives).



Commentaire

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs du Plan national pour les Achats durables : d'ici 2026, 100 % des consultations lancées devront comprendre une considération environnementale et 30 % une considération sociale.

Source : Analyse des consultations > 40 000 € HT lancées par la Métropole et publiées sur le profil acheteur AWS

Impact économique des achats de Grenoble-Alpes Métropole

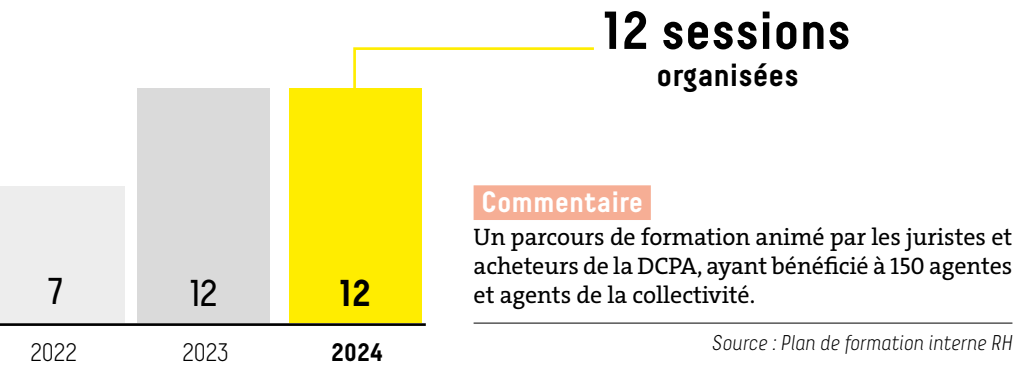
284 M€ TTC d'achat dont **11,7 %** en fournitures, **40,6 %** en services et études et **47,7 %** en travaux.
La moitié du montant de ces achats ont bénéficié à des TPE/PME et **73 %** du montant ont été adressés à des entreprises situées sur le territoire de la région AURA.

Commentaire

Une commande publique accessible aux TPE/PME et qui bénéficie en grande partie aux entreprises locales.

Source : Analyse de la requête Achats issue du logiciel de gestion financière Grand Angle

Nombre de formations organisées



Moyens matériels, bâtiments et flotte

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La Direction Immobilier et Environnement de Travail est une direction ressources qui met à disposition **des fournitures, matériel et prestations intellectuelles aux directions opérationnelles**. Elle est une direction « boîte à outils » qui dispose des compétences suivantes :

- la **construction ou la réhabilitation** des bâtiments en cohérence avec les politiques portées par Grenoble Alpes Métropole ;
- la **maintenance technique** des bâtiments et le support au délégataire des grands équipements afin de maintenir en bon état de fonctionnement les bâtiments concernés ;
- l'**entretien quotidien** des sites pour s'assurer d'une continuité des services publics ;
- la **mise à disposition des fournitures, matériels, équipement de protection individuelle (EPI) et vêtements** adaptés aux différentes directions techniques ;
- la mise à disposition d'un **parc roulant** adapté aux missions des services ainsi qu'aux politiques de transition portées, notamment sur la Zone à faibles émissions ;
- la gestion des **marchés assurantiels** et le suivi des sinistres associés.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- **Une réduction du parc roulant** a été réalisée en 2024 conduisant à une réduction de :
 - 12 Poids Lourds ;
 - 24 Véhicules Particuliers ;
 - 18 Véhicules Utilitaires.
- Dans cette continuité d'optimisation du parc roulant, 4 voiturettes électriques, 12 vélos musculaires reconditionnés et 3 vélos électriques cargo ont été achetés pour s'inscrire dans une transition de nos modes de déplacements.
- En parallèle, l'intégration du parc roulant de la SPL Eau de Rochefort a augmenté le parc de 40 véhicules.

Service Maintenance :

- **Unité Exploitation** : recrutement d'un nouveau responsable et redéfinition des activités.
- **Unité Énergie** : Finalisation des outils de suivi/optimisation des consommations et reporting ; conduite du projet SDIE.

- **Unité Sûreté** : Réalisation de plusieurs chantiers de rénovation d'installation (Rondeau, Galerie Technique Arlequin).
- **Unité Travaux** : Plusieurs projets significatifs dont la fin du chantier buvettes et remise à niveau SSI au Stade des Alpes et la sécurisation de l'Atelier Mécanique (gestion des BOM au gaz).

Service Construction :

- **Le siège métropolitain** : l'opération de réhabilitation-extension du siège s'est poursuivie en 2024 par la démolition d'éléments de structure et le début des travaux du lot gros œuvre.
- **Crématorium - Murs de soutènement du cimetière métropolitain** : au profit de la mission funéraire, le service construction a mené deux opérations en 2024 - le remplacement des fours du crématorium métropolitain ainsi que le renforcement d'une partie des murs du cimetière de Poisat.
- **Réhabilitation de l'ESAD** : en collaboration avec le service culture, enseignement supérieur et recherche, les travaux de réhabilitation ont été effectif au cours de l'année 2024.
- **Déchets** : l'opération de l'UIVE s'est poursuivie en 2024 par l'attribution du marché du process et la continuité des études de conception.
- Plusieurs déchèteries ont fait l'objet d'études et de travaux :
 - **Déchèterie Jacquard** : Travaux ;
 - **Déchèterie Varcès** : Préparation du site – fondations spéciales ;
 - **Déchèterie de Fontaine** : Obtention des autorisations administratives et lancement des consultations des marchés de travaux ;
 - **Déchèterie de Meylan** : attribution du marché de MOE et début des études de conception.
- Pour le développement économique et le renouvellement urbain, la livraison d'une première phase, dont une boulangerie, a eu lieu en fin d'année 2024 sur le site de la galerie de l'Arlequin.
- **Opération de La chaufferie de la Poterne (modification du combustible)** : après la fin des études de conception en automne 2024, la consultation des entreprises a pu être lancée.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

■ Nombre de poids-lourds dans la flotte métropolitaine

137 poids-lourds
dans la flotte métropolitaine en 2024

Commentaire

12 poids-lourds ont été retirés du parc de la flotte métropolitaine (4 au déchets et 8 à la voirie) dans le cadre de l'optimisation du parc roulant. Mais 10 poids-lourds en plus ont été intégrés du fait du transfert de la Société Publique Locale des Eaux notamment du site Rochefort.

Source : SIP2 (logiciel gestion de flotte GAM)

Budget de consommation de carburant

1,6 M€ de budget
de consommation de carburant

Commentaire

Moins 210 k€ de consommation de carburant (essence, diesel, gaz) par rapport à 2023. Ceci est principalement dû à la baisse des coûts du pétrole et de la transformation de la flotte des BOM vers le GNV.

Source : SIP2 (logiciel gestion de flotte GAM)

Opérations construction « transition énergétique »

14 opérations
de construction ou de réhabilitation

Commentaire

Accroissement substantiel de ce type d’opérations lié au démarrage de nombreuses opérations de parking (6) et d’opérations de réseaux de chauffage urbain (4).

Source : Orchestra (logiciel de gestion des projets de construction GAM)

Communication interne et externe

DESCRIPTION DE L’ACTIVITÉ

Communication externe

- **Faire comprendre les institutions, leurs compétences, leur fonctionnement.**
- Rendre compte des **politiques publiques**, des **décisions des élus** et accompagner les projets.
- **Inform**er sur les **services publics** et sur les démarches, prestations et dispositifs d’aide.
- **Éclairer les enjeux collectifs** et chercher à faire évoluer les comportements.
- **Valoriser l’identité locale**, l’histoire, le patrimoine.
- **Promouvoir le territoire**, contribuer au développement économique et touristique.

Communication interne

Conseiller les services, coordonner les actions, animer le dispositif d’information et de communication interne ainsi que les réseaux des référents et des assistantes administratives, et produire des contenus, des actions, des supports.

La mission communication interne contribue aussi :

- **à la qualité de l’information interne**, des **relations humaines** entre les individus et les services, et des conditions de vie au travail individuelles et collectives ;
- **au développement de l’esprit de coopération** et de la **culture commune**.

Ainsi, les actions de la mission communication interne participent :

- **au bien-être des agents** dans leur métier (motivation et fidélisation choisie, capital confiance) ;
- **à un turnover et absentéisme maîtrisés** (équipes plus stables, capital sérénité) ;
- **des relations humaines facilitées** (situations de travail fluides, sécurisées et confortables, capital efficacité/efficience) ;
- **une expérience collaborateur la plus positive possible**, pour tous, au plus vite, quelle que soit la durée du contrat (collectivité apprenante, RSE - Responsabilité sociale entreprise - capital réputation).

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Communication externe

Campagnes de communication et événementiel :

- Création et coordination du cycle évènementiel **les « Mois des Solution »** : 4 Mois consacrés aux 4 principales sources d'émissions - énergie, mobilité, alimentation, consommation - et 1 mois consacré à l'adaptation. Objectif : faire évoluer les comportements en matière d'émission de gaz à effet de serre en massifiant l'accès à des informations pratiques et pédagogiques. Angle retenu non culpabilisant, inviter à faire des économies et à améliorer sa vie et son cadre de vie.
- Promotion de la mise en place de la **Pétition citoyenne**, une première dans une Métropole.
- Campagne de **prévention de l'usage du protoxyde d'azote**.
- Campagne de **promotion de la récupération des déchets alimentaires**.
- Campagne de **prévention des pollutions domestiques de l'eau**.
- Lancement du dispositif de lutte contre le harcèlement de rue **Angel**.
- Campagnes d'**information sur l'interdiction des foyers ouverts** et de **promotion de la Prime Air Bois**.
- Publication de **2 suppléments au Métropole Magazine** (« Qu'est-ce qu'on mange ? » sur les enjeux d'une alimentation locale, durable et saine et « Choc Thermique » sur la rénovation des logements).
- Organisation de « portes ouvertes » dans 5 équipements de la Métropole pour les **Journées européennes du Patrimoine** (Patinoire Polesud, Stade des Alpes, Centre de tri Athanor, MC2 et Archives).
- Accueil du **Climat Libé Tour** sur le thème de « l'adaptation ».
- Création du **Label Mon Avenir, Ma Métropole**, pour porter plus facilement le bilan et la pédagogie de l'action Métropolitaine auprès du grand public, avec réalisation d'une première campagne.

Site web institutionnel :

- **Création de deux nouveaux sites, via "l'usine à sites"** : site des Débats pour le climat, site consacré à GrandAlpe.
- **Création de nouvelles fonctionnalités** :
 - Espace personnel permettant une personnalisation de la navigation, notamment un accès direct aux informations pratiques le concernant (jour de ramassage des poubelles, analyse eau potable, déchèteries, marchés ou colonnes à verre les plus proches...)
 - Guide des aides de la Métropole
 - Simulateur pour le dispositif d'encadrement des loyers
 - Développement de cartes dynamiques, en lien avec le SIT
 - Process de parrainage en ligne pour la Prime Air Bois

Fonctionnement interne :

- **Audit et refondation stratégique des réseaux sociaux de la Métropole**, pour les adapter aux tendances et usages.
- **Enquêtes d'évaluation** menée sur le magazine institutionnel, la communication de la Métropole et sur quelques campagnes (en post-test), montrant de bons indices de réception et de compréhension

• Prix et récompenses :

- Campagne « Homo Reparus (2023) : Palme d'or et prix Coup de Cœur du jury aux Palmes de la communication (Nice), 3^e place catégorie « meilleure action de com responsable » aux Trophées de la communication (Aix-en-Provence), lauréat aux Ours de la com (Région AURA)
- Réseaux sociaux : "Hashtag d'argent" catégorie Pédagogie des politiques publiques pour la création de la chaine WhatsApp, "Hashtag de bronze" catégorie Participation agents et citoyens pour la vidéo trend « J'habite à Grenoble Alpes Métropole » (prix Cap'Com/Observatoire de la com publique numérique).

Communication interne

Deux nouvelles initiatives sont à remarquer en 2024 :

- Budget collaboratif : mise en place de l'appel à projet, du jury de sélection et déploiement des actions retenues.
- Opération « Au plus près des agents » : Visites sur site techniques.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Nombre de pages vues sur le site web institutionnel (grenoblealpesmetropole.fr)

1 183 000 visites sur le site web institutionnel
(hausse de 5,8% par rapport à 2023)

Pages les plus vues : la Patinoire Polesud, en toute saison ; les offres d'emploi de la Métropole ; les pages consacrées au contrat d'eau potable ; puis les informations très pratiques comme la consultation du PLUI et les jours de collecte des déchets.

Travail sur le site web institutionnel

15114 actions réalisées (mises à jour, création de page, mises en ligne d'actualités, etc.) **contre 17358 en 2023.**
Soit une moyenne de 60 actions par jour ouvré en 2024.

Plus de 60 évolutions réalisées sur le site pour améliorer les fonctionnalités existantes et l'utilisation du back office.

Source : Direction de la Communication

■ **Activité des relations presse :**

23 dossiers de presse
(20 en 2023)

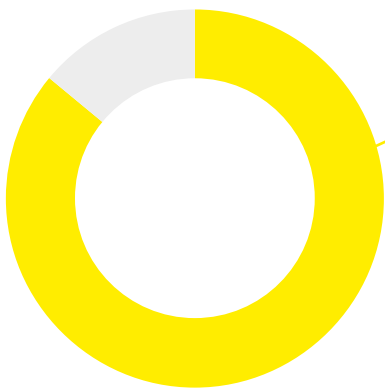
89 communiqués de presse
(48 en 2022, soit + 64 %)

Commentaire

À souligner, une nette hausse de l'activité du service relations presse entre 2023 et 2024.

Source : Direction de la Communication

■ **Taux de satisfaction des visiteurs du site web institutionnel
(grenoblealpesmetropole.fr)**



Commentaire

Chaque usager insatisfait reçoit une réponse personnalisée rédigée par le service éditorial et, le cas échéant, le site évolue pour coller au mieux aux attentes des usagers.

Source : Direction de la Communication

■ **Communication interne : Taux de participation/satisfaction
aux évènementiels internes**



Commentaire

Les chiffres confirment le besoin de maintenir et d'enrichir les actions en faveur de notre environnement et qualité de vie au travail.

Source : Enquête de communication interne de janvier 2024

ANNEXE

Liste des sigles

AAP	Appel à Projets
ADEME	Agence de l’Environnement et de la Maitrise de l’Energie
ADS	Autorisation Droit des Sols
AJ	Accident de trajet
ALEC	Agence locale de l’énergie et climat
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
AMARIS	Association des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêts
ANEM	Association Nationale des élus de la Montagne
ANRU	Agence Nationale Rénovation Urbaine
AURG	Agence d'Urbanisme
AT	Accident de travail
BEI	Banque européenne d’investissement
BOE	Bénéficiaires de l’Obligation d’Emploi
BOM	Bennes à Ordures Ménagères
C2D	Conseil de Développement
CADO	Comité d’Accompagnement Des Organisations
CCIAG	Compagnie de Chauffage
CCPV	Conseils citoyens politique de la ville
CCSPL	Commission consultative des services publics locaux
CEE	Certificats d’Économie d’Énergie
CEREMA	Centre d’études et d’expertise sur les risques, l’environnement, la mobilité et l’aménagement
CHAI	Centre hospitalier Alpes Isère
CIA	Complément indemnitaire annuel
CISPD	Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CLECT	Commission locale d’évaluation des charges transférées
CODASE	Comité Dauphinois d’action socio-éducative
CPER	Contrat de Plan État-Région
CRTE	Contrat de relance et de transition écologique
CT	Comité Technique
CU	Comité usagers
CVB	Contrat vert et bleu
CVCM	« Cœur de Ville Cœur de Métropole »
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DO	Directions Opérationnelles
DIA	Déclaration Intention Aliéner
DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local
DSP	Délégation de Services Publics
DUP	Déclaration Utilité Publique
EDGA	Eaux de Grenoble Alpes
ENR	Énergies Renouvelables
EPCC	Établissement Public de Coopération Culturelle
EPFL-D	Établissement Public Foncier Local du Dauphiné
EPI	Équipement de Protection Individuel
EPL	Entreprises Publiques Locales
ESAD	École supérieure d’arts et design Grenoble-Valence

ESRI	Enseignement supérieur recherche et innovation
ESS	Économie Sociale et Solidaire
FAJ	Fonds d’Aides aux Jeunes
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSE	Fonds Social Européen
GAM	Grenoble Alpes Métropole
GED	Gestion Électronique des Documents
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GER	Gros Entretien Renouvellement
GES	Gaz à Effets de Serre
GMAO	Gestion de Maitrise d’Ouvrage Assistée
GNV	Gaz Naturel de Ville
GPECT	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisée
GRC	Gestion de la Relation Citoyenne
GRU	Gestion de la Relation Usagers
GUSP	Gestion urbaine et sociale de proximité
IBEST	Indicateur de bien-être soutenable et territorialisé
IRMA	Institut des risques majeurs de Grenoble
INRAE	Institut National de Recherche Agroéconomique
MD	Congé de longue durée
MI	Maladie imputable au service
MIN	Marché d'Intérêt National
ML	Congé de longue maladie
MNEI	Maison de la Nature et de l'Environnement
MO	Maladie ordinaire
MP	Maladie professionnelle
OBS'Y	Réseau des observatoires de la région grenobloise
OMA	Ordures Ménagères et Assimilés
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
ONF	Office national des forêts
OPAH	Opérations programmées d'amélioration de l'habitat
OT	Office du Tourisme
PAE	Plan d’Administration Exempleire
PAEN	Périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains
PAIT	Projet Alimentaire Interterritorial
PAPI	Programmes d’Action Prévention Inondations
PCAEM	Plan Air Energie Climat Métropolitain
PDS	Plan de Sauvegarde
PEFC	Programme de reconnaissance des certifications forestières
PEM	Pôles d’échanges multimodaux
PIA	Programme investissement d'avenir
PICS	Plan Intercommunal de Sauvegarde
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PLUI	Plan Local d’Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
POPSU	Plateforme d’observation des projets et stratégies urbaine
PPF / PPI	Plan pluriannuel de fonctionnement / Plan Pluriannuel d’investissement

PPRI	Plan de prévention du risque inondation
PPRN	Plan de prévention des risques naturels
PPRT	Prévention des Risques Naturels Technologiques
PRE	Programme de Réussite Éducative
PV	Photovoltaïque
QPV	Quartier politique de la ville
QVA	Quartier en veille active
RIFSEEP	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
RNR	Réserves Naturelles Régionales
RODP	Redevance d'Occupation du Domaine Public
ROTT	Réforme d'Organisation du Temps de Travail
RPS	Risques Psycho-Sociaux
RSE	Responsabilité sociale entreprise
RU	Rénovation urbaine
SABF	Site du Bois Français
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAR	Schéma d'Aménagement Régional
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SCIC	Société coopérative d'intérêt collectif
SDIC	Schéma directeur des itinéraires cyclables
SDIS	Sapeurs Pompiers de l'Isère
SDDECI	Schéma de défense extérieure contre l'incendie
SEM	Société d'économie mixte
SIAE	Société de l'insertion par l'activité économique
SID	Système d'Information Décisionnel
SMMAG	Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise
SPASER	Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables
SPEE	Service Public de l'Efficacité Énergétique
SPL	Société Publique Locale
SRU	Solidarité et Renouvellement Urbain
SYMAA	Syndicat Mixte Alpes Abattage
SYMBHI	Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère
TEOMI	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative
TEPCV	Territoires à Energie Positive pour la croissance verte
TPE / PME	Très petites entreprises / Petites entreprises
TZCLD	Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée
UGA	Université Grenoble Alpes
VdG	Ville de Grenoble
VUL	Véhicules Utilitaires Légers
ZAE	Zones d'Activités Économiques
ZAC	Zone d'Activités et de Commerces
ZAN	Zéro Artificialisation Nette
ZFE	Zones à Faible Émissions
ZIZA	Zones industrielles et zones d'activités



**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

PLUS D'INFORMATIONS :

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

04 76 59 59 59

Accueil du public :

1 place André Malraux à Grenoble

Adresse postale :

3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France



[grenoblealpesmetropole.fr](https://www.grenoblealpesmetropole.fr)

Rédaction/Conception Grenoble Alpes Métropole
Réalisation Audacioza Juin 2025

Document imprimé sur papier recyclé.

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

S²LOW

ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_02-DE



DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET PRINCIPAL 2025 - SECTION INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 
ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_04-DE

		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE ET LIBELLE		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
CHAPITRE 040	OP. ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
FIN/28031/01/ONV	<i>Reprises sur amortissement : études Merlon de la falaise 2017/2018 + végétalisation cour école PRIPI 2020/2021 + étude géotechnique pumptrack 2024 + DIAG piscine 2024 + DIAG amiante élargissement trottoirs 2024</i>		13 140,00 €
FIN/28033/01/ONV	<i>Reprises sur amortissement : frais insertion achat véhicules 2021 + construction pumptrack 2024 + toitures écoles 2024 + élargissement trottoirs 2024</i>		3 852,00 €
FIN/280422/01/ONV	<i>Reprise sur amortissement cession à l'euro symbolique parcelle Maladière suite erreur d'imputation</i>		1 000,00 €
Sous total chap 040		0,00 €	17 992,00 €
	TOTAL	0,00 €	17 992,00 €

		RECETTES INVESTISSEMENT	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS		
FIN/10222/01/ONV	FCTVA complément de recettes		5 791,00 €
Sous total chap 10		0,00 €	5 791,00 €
CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PREV/1311/020/CUR	<i>Aide FIPHFP 2025 pour l'adaptation du poste de travail d'un agent en situation de handicap</i>		951,00 €
JEUNE/1323/511/PUMP	<i>Subvention Pumptrack CD38 acompte sur subvention 2025</i>		11 250,00 €
Sous total chap 13		0,00 €	12 201,00 €
	TOTAL	0,00 €	17 992,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET PRINCIPAL 2025 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le

S²LOW

ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_04-DE

		DEPENSES FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE ET LIBELLE		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
FIN/65888/01/ONV	Remboursement indus CAF sur APL logements d'urgence suite remise en cause des versements par la CAF sur la période 2023 à 2025		25 000,00 €
FIN/6577/01/ONV	Remise gracieuse de dette au bénéfice des locataires des logements d'urgence concernant les versements indus d'APL initialement décomptés des loyers perçus par la Commune (2023-2024)		25 000,00 €
ESPENV/6558/70/PNATU	Participation EID 2025 pour prestations de démoustication - Recours en cours		11 093,00 €
Sous total chap 65		0,00 €	61 093,00 €
CHAPITRE 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
STA/611/512/PPP	Contrats de prestations de services (loyer G1 bonus énergie 2024 16 788,10 € + révisions 2024 loyers G2 hors SLT 15 985,07 €)		35 000,00 €
PM/60636/11/PM	Achat équipement d'un nouvel agent: 1000 € + 800 € gilet pare-balles		1 800,00 €
Sous total chap 011		0,00 €	36 800,00 €
TOTAL		0,00 €	97 893,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET PRINCIPAL 2025 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 
ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_04-DE

		RECETTES FONCTIONNEMENT	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
CHAPITRE 042	OP. ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
FIN/7811/01/ONVI	<i>Reprises sur amortissement suite amortissement à tort sur exercices antérieurs de frais d'études et de frais d'insertion (publicité consultations)</i>		17 992,00 €
Sous total chap 042			17 992,00 €
CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE, VENTES		
FIN/70873/020/CCAS	<i>Participation forfaitaire du CCAS aux frais de fonctionnement supportés par la Ville pour son compte</i>		30 000,00 €
Sous total chap 70		0,00 €	30 000,00 €
CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
FIN/74888/01/ONV	<i>Remboursement par le SIRD des charges liées à la mise à disposition par la Commune de compétences non transférées liées au fonctionnement du gymnase Fleming</i>		49 901,00 €
Sous total chap 74			49 901,00 €
TOTAL		0,00 €	97 893,00 €



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
Avenant n°1 à la convention de mandat

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE SASSENAGE

Place de la Libération
BP 31
38360 Sassenage
Tél. : 04 76 27 48 63
Email : mairie@sassenage.fr
SIRET 213 804 743 00010

B - Identification du titulaire du marché public

SARL AIRESERVICES

COLGUEN
29900 CONCARNEAU
Tél. : 02 98 53 71 25
Email : marchespublics@aireservices.com
SIRET 433 705 167 00032

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

Équipement et gestion de l'aire de camping-cars municipale

■ Date de la notification du marché public: 12 juillet 2024

■ Durée d'exécution du marché public : 42 mois

■ Montant initial du marché public :

Le marché comporte un volet équipement de l'aire, qui n'intervient qu'une fois en début de marché préalablement à la mise en service (offre de base + PSE2). Les prix concernant la fourniture des équipements sont fermes :

- Montant de la TVA : 12.870,00 €
- Montant HT : 64.352,40 €
- Montant TTC : 77.222,40 €

Le marché comporte un volet gestion et maintenance préventive de l'aire, dont le coût est calculé annuellement. Les prix de la gestion et de la maintenance préventive sont des prix forfaitaires annuels révisables au 1^{er} janvier de chaque année par application de la formule prévue au marché (art.7.3 du CCAP).

Montant annuel de la gestion maintenance la première année (Cf. DPGF) :

- Montant de la TVA : 1 510,00 €
- Montant HT : 7 550,00 €
- Montant TTC : 9 060,00 €

D - Objet de l'avenant

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_06-DE



■ Modifications introduites par le présent avenant

Les modifications concernent la convention de mandat annexée au marché :

Le déclenchement du reversement à la Commune de Sassenage des recettes générées par l'activité de l'aire de camping-cars ne se fera plus en fonction d'un montant plafond mais uniquement en fonction d'une périodicité trimestrielle.

Ainsi le plafond de 1500 euros prévu à l'article 3 de la convention de mandat est supprimé. Le reversement par le titulaire du marché, la société AIRE SERVICES, des recettes perçues sera réalisé selon une périodicité trimestrielle fixe à compter du 4^e trimestre 2025.

A compter de cette date les reversements interviendront au plus tard 20 jours après la fin de chaque trimestre (exemple : avant le 20 janvier 2026 pour le 4^e trimestre 2025, avant le 20 avril 2026 pour le 1^{er} trimestre 2026 etc ...).

Les autres clauses de la convention de mandat annexée au marché public n°2024161 demeurent inchangées.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ OUI

☒ NON

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 
ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_06-DE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Le représentant de la SARL AIRE SERVICES		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A : Sassenage, le

Le Maire,

Michel VENDRA
agissant en vertu de la délibération du 25 septembre 2025

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES

ENTRE GRENOBLE-ALPES METROPOLE ET LES COMMUNES DE LA METROPOLE ADHERENTES AU GROUPEMENT,

RELATIVE A L'ABONNEMENT VIA L'UGAP AU SERVICE ACCEO, SERVICE D'ACCUEIL EN LANGUE DES SIGNES FRANCAISE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

GRENOBLE-ALPES METROPOLE

dont le siège est situé 3 Rue Malakoff – CS 50053 – 38031 GRENOBLE CEDEX 01, représentée par son Président, Christophe FERRARI, dûment habilité à cet effet par une délibération en date du 17 juillet 2020, désignée ci-après Grenoble-Alpes Métropole,

La ville de BRESSON

Représentée par son Maire, Audrey GUYOMARD, en application d'une délibération du Conseil municipal du septembre 2025 désignée ci-après la ville de BRESSON,

La ville de CHAMPAGNIER

Représentée par son Maire, Florent CHOLAT, en application d'une délibération du Conseil municipal du 7 septembre 2025 désignée ci-après la ville de CHAMPAGNIER,

La ville de CHAMP-SUR-DRAC

Représentée par son Maire Francis DIETRICH, en application d'une délibération du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2025 désignée ci-après la ville de CHAMP-SUR-DRAC,

La ville de CLAIX

Représentée par son Maire, Christophe REVIL, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de CLAIX,

La ville de CORENC

Représentée par son Maire, Jean-Damien MERMILLOD BLONDIN, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de CORENC,

La ville de DOMENE

Représentée par son Maire, Chrystel BAYON, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de DOMENE,

La ville de ECHIROLLES

Représentée par sa Maire, Amandine DEMORE, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de ECHIROLLES

La ville de EYBENS

Représentée par son Maire, Nicolas RICHARD, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de EYBENS,

La ville de FONTAINE

Représentée par son Maire, Franck LONGO, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de FONTAINE,

La ville de GIERES

Représentée par son Maire, Pierre VERRI, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de GIERES,

La ville de GRENOBLE

Représentée par son Maire, Eric PIOLLE, en application d'une délibération du Conseil municipal du 29 septembre 2025 désignée ci-après la ville de GRENOBLE,

La ville de JARRIE

Représentée par son Maire, Raphaël GUERRERO, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de JARRIE,

La ville de La TRONCHE

Représentée par son Maire, Bertrand SPINDLER, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de La TRONCHE

La ville de Le FONTANIL-CORNILLON

Représentée par son Maire, Stéphane DUPONT-FERRIER, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de Le FONTANIL-CORNILLON,

La ville de LE GUA

Représentée par son Maire, Simon FARLEY, en application d'une délibération du Conseil municipal du septembre 2025 désignée ci-après la ville de LE GUA,

La ville de LE PONT-DE-CLAIX

Représentée par la Maire-Adjointe, Isabelle EYMERI-WEIHOFF, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de LE PONT-DE-CLAIX,

La ville de MEYLAN

Représentée par son Maire, Philippe CARDIN, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de MEYLAN,

La ville de MIRIBEL-LANCHÂTRE

Représentée par son Maire, Michel GAUTHIER, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de MIRIBEL-LANCHÂTRE,

La ville de MONT-SAINT-MARTIN

Représentée par son Maire, Marc DEPINOIS, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de MONT-SAINT-MARTIN,

La ville de MURIANETTE

Représentée par son Maire, Cédric GARCIN, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de MURIANETTE,

La ville de NOTRE-DAME-DE-COMMIERS

Représentée par son Maire, Patrick MARRON, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de NOTRE-DAME-DE-COMMIERS,

La ville de POISAT

Représentée par son Maire, Ludovic BUSTOS, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de POISAT,

La ville de QUAIX-EN-CHARTREUSE

Représentée par son Maire, Pierre FAURE, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de QUAIX-EN-CHARTREUSE,

La ville de SAINT-EGREVE

Représentée par son Maire, Laurent AMADIEU, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de SAINT-EGREVE,

La ville de SAINT-GEORGES-DE-COMMIERS

Représentée par son Maire, Norbert GRIMOUD, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de SAINT-GEORGES-DE-COMMIERS,

La ville de SAINT-MARTIN-D'HERES

Représentée par son Maire, David QUEIROS, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de SAINT-MARTIN-D'HERES,

La ville de SAINT-MARTIN-LE-VINOUX

Représentée par son Maire, Sylvain LAVAL, en application d'une délibération du Conseil municipal du 13 octobre 2025 désignée ci-après la ville de SAINT-MARTIN-LE-VINOUX,

La ville de SAINT-PIERRE-DE-MESAGE

Représentée par son Maire, Christian MASNADA, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de SAINT-PIERRE-DE-MESAGE,

La ville de SARCENAS

Représentée par son Maire, Sylvain DULOUTRE, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de SARCENAS,

La ville de SASSENAGE

Représentée par son Maire, Michel VENDRA, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de SASSENAGE,

La ville de SECHILIENNE

Représentée par son Maire, CYRILLE PLENET, en application d'une délibération du Conseil municipal du 8 septembre 2025 désignée ci-après la ville de SECHILIENNE,

La ville de SEYSSINET-PARISSET

Représentée par son Maire, Guillaume LISSY, en application d'une délibération du Conseil municipal du 13 octobre 2025 désignée ci-après la ville de SEYSSINET-PARISSET,

La ville de SEYSSINS

Représentée par son Maire, Fabrice HUGELE, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de SEYSSINS,

La ville de VARCES-ALLIERES-ET-RISSET

Représentée par son Maire, Jean-Luc CORBET, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de VARCES-ALLIERES-ET-RISSET,

La ville de VAULNAVEYS-LE-HAUT

Représentée par son Maire, Jean-Yves PORTA, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de VAULNAVEYS-LE-HAUT,

La ville de VENON

Représentée par son Maire, Marc ODDON, en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de VENON,

La ville de VIF

Représentée par son Maire, Guy GENET, en application d'une délibération du Conseil municipal du 22 septembre 2025 désignée ci-après la ville de VIF,

La ville de VIZILLE

Représentée par sa Maire, Catherine TROTON en application d'une délibération du Conseil municipal du 2025 désignée ci-après la ville de VIZILLE,

Il a été décidé ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention de groupement de commandes

La métropole et les communes ci-avant désignées constituent un groupement de commandes pour bénéficier, via la centrale d'achat public UGAP, d'un service d'accueil en Langue des signes française, fourni par le prestataire ACCEO.

En application des dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code la Commande Publique, il est constitué entre Grenoble-Alpes Métropole et les communes de Bresson, Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Corenc, Domène, Echirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, Jarrie, La Tronche, Le Fontanil-Cornillon, Le Gua, Le Pont-de-Claix, Meylan, Miribel-Lanchâtre, Mont-Saint-Martin, Murianette, Notre-Dame-de-Commiers, Poisat, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Egrève, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-Le-Vinoux, Saint-Pierre-de-Mésage, Sarcenas, Sassenage, Séchilienne, Seyssins, Seyssinet-Pariset, Varcès-Allières-et-Risset, Vaulnaveys-le-Haut, Venon, Vif et Vizille, un groupement de commandes en vue de la passation de commandes auprès de la centrale d'achats UGAP pour bénéficier du service d'accueil en Langues des signes française, fourni par le prestataire ACCEO.

Article 2 – Désignation et missions du coordonnateur

2.1 – Désignation du coordonnateur

Les membres du groupement désignent **Grenoble-Alpes Métropole**, qui l'accepte, coordonnateur du groupement. Le coordonnateur agit en tant que pouvoir adjudicateur.

L'adresse du siège du coordonnateur est située 3 rue Malakoff – CS 50053 – 38031 Grenoble cedex 01.

2.2 – Missions du coordonnateur

La Métropole « Grenoble-Alpes Métropole », coordonnateur du groupement de commande, est chargé d'organiser la procédure de passation des commandes à l'UGAP, conformément dispositions du Code la Commande Publique.

Le coordonnateur :

- Recense et centralise les besoins des membres du groupement ;
- Procède aux commandes auprès de l'UGAP au nom de l'ensemble des membres du groupement ;
- Concernant l'exécution des prestations, le coordonnateur est chargé d'exécuter le marché pour ses besoins propres et pour chaque membre du groupement.

Les modalités de remboursement des prestations exécutées au nom et pour le compte des membres du groupement sont définies à l'article 4 de la présente convention.

Article 3 – Engagement des membres du groupement

Les membres du groupement déterminent les objectifs et l'étendue des besoins à satisfaire dans le cadre du groupement de commande.

Chaque membre du groupement s'engage à :

- transmettre un état de ses besoins au coordonnateur,
- mettre à disposition de l'UGAP toute information lui permettant de réaliser sa prestation, et rendre disponibles les personnes impliquées dans le projet,
- informer le coordonnateur de tout dysfonctionnement ou litige né à l'occasion de l'exécution des prestations.

Article 4 – Modalités d'exécution financière des marchés et accords-cadres

Le coordonnateur exécute intégralement le marché au nom et pour le compte de tous les membres du groupement.

Les prestations exécutées au nom et pour le compte des membres du groupement seront remboursées par les communes membres du groupement de commande à la Métropole en application du critère de répartition correspondant au nombre d'habitants recensés dans chaque commune au 1^{er} janvier 2025.

Grenoble Alpes Métropole et chaque commune participeront financièrement proportionnellement à leur nombre d'habitants, selon le tableau en annexe.

Pour les appels de recette qui ne sont pas en charge par la trésorerie (pour les montants inférieurs à 15€HT/an en 2025), les communes concernées ne seront pas facturées. Le montant sera pris en charge par la Métropole.

La facturation du service aux communes sera faite le 15 janvier chaque année, avec une 1^{ère} facture le 15 janvier 2026. Le montant annuel est fixe pendant toute la durée de la convention.

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de la notification par le coordonnateur aux autres membres fondateurs du groupement, pour une durée de 4 ans fermes.

Article 6 – Modification de la convention constitutive de groupement de commandes

Toute modification de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant.

Article 7 – Contentieux

En cas de contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent au préalable à résoudre à l'amiable tout litige.

Si les parties ne parviennent pas à un tel accord, tout litige relève de la compétence du Tribunal administratif de Grenoble.

Annexe : tableau de financement par communes

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Fait à Grenoble, le

Pour Grenoble-Alpes Métropole

Le Président

Christophe FERRARI

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de BRESSON

Le Maire,

Audrey GUYOMARD

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de CHAMPAGNIER

Le Maire,

Florent CHOLAT,

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de CHAMP-SUR-DRAC

Le Maire,

Francis DIETRICH

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de CLAIX

Le Maire,

Christophe REVIL

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de CORENC

Le Maire,

Jean-Damien MERMILLOD BLONDIN,

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de DOMENE

Le Maire,

Chrystel BAYON

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de ECHIROLLES

La Maire,

Amandine DEMORE,

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune d'EYBENS

Le Maire,

Nicolas RICHARD

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de FONTAINE

Le Maire,

Franck LONGO

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de GIERES

Le Maire,

Pierre VERRI,

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de GRENOBLE,

Le Maire,

Eric PIOLLE

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de JARRIE

Le Maire,

Raphaël GUERRERO

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de La TRONCHE,

Le Maire,

Bertrand SPINDLER

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de LE FONTANIL-CORNILLON

Le Maire,

Stéphane DUPONT-FERRIER

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de LE GUA
Le Maire,

Simon FARLEY,

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de LE PONT-DE-CLAIX
La Maire-adjointe,

Isabelle EYMERI-WEIHOFF

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de MEYLAN

Le Maire,

Philippe CARDIN

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de MIRIBEL-LANCHÂTRE
Le Maire,

Michel GAUTHIER,

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de MONT-SAINT-MARTIN
Le Maire,

Marc DEPINOIS

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de MURIANETTE
Le Maire,

Cédric GARCIN,

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de NOTRE-DAME-DE-COMMIERS

Le Maire,

Patrick MARRON,

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de POISAT

Le Maire,

Ludovic BUSTOS,

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de QUAIX-EN-CHARTREUSE

Le Maire,

Pierre FAURE,

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de SAINT-EGREVE

Le Maire,

Laurent AMADIEU,

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de SAINT-GEORGES-DE-COMMIERS

Le Maire,

Norbert GRIMOUD,

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de SAINT-MARTIN-D'HERES

Le Maire,

David QUEIROS

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de SAINT-MARTIN-LE-VINOUX

Le Maire,

Sylvain LAVAL

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de SAINT-PIERRE-DE-MESSAGE

Le Maire,

Christian MASNADA

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de SARCENAS

Le Maire,

Sylvain DULOUTRE

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de SASSENAGE

Le Maire,

Michel VENDRA

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de SECHILIENNE

La Maire,

Cyrille PLENET

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de SEYSSINET-PARISSET

Le Maire,

Guillaume LISSY

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de SEYSSINS

Le Maire,

Fabrice HUGELE

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de VARCES-ALLIERES-ET-RISSET

Le Maire,

Jean-Luc CORBET

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de VAULNAVEYS-LE-HAUT

Le Maire,

Jean-Yves PORTA

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de VENON

Le Maire,

Marc ODDON

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de VIF

Le Maire,

Guy GENET

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Pour la commune de VIZILLE

La Maire,

Catherine TROTON

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_07-DE

Répartition coût LSF annuel				
	Nombre d'habitants 01/01/2025	Coût annuel au prorata du nombre d'habitants	Prise en compte du non appel des sommes <15€	Date CM
Bresson	683	9	0	sept-25
Champ sur Drac	3378	45	45	01/09/2025
Champagnier	1538	20	20	07/09/2025
Claix	8054	106	106	
Corenc	4309	57	57	
Domène	6852	90	90	
Echirolles	36926	487	487	
Eybens	10200	135	135	
Fontaine	22684	299	299	
Grenoble Alpes Métropole	455436	6012	6840	
Gières	7440	98	98	
Grenoble	158600	2094	2094	29/09/2025
Jarrie	4000	53	53	
La Tronche	6572	87	87	
Le Fontanil	3445	45	45	
Le Gua	1902	25	25	
Le Pont de Claix	10921	144	144	sept-25
Meylan	19124	252	252	sept-25
Miribel Lanchatre	457	6	0	
Mont saint Martin	93	1	0	
Murianette	898	12	0	
Notre Dame de Commiers	537	7	0	
Poisat	2147	28	28	
Quaix en Chartreuse	957	13	0	
Saint Egrève	18132	239	239	
St Georges de Commiers	2724	36	36	
SMH	38253	505	505	
St Martin le Vinoux	6006	79	79	13/10/2025

St Pierre de Mésage	795	10	0	
Sassenage	11775	155	155	25/09/2025
Sarcenas	254	3	0	
Séchilienne	1014	13	0	08/09/2025
Seyssinet	11887	157	157	13/10/2025
Seyssins	8206	108	108	
Varces	8469	112	112	
Vaulnaveys le haut	4101	54	54	
Venon	852	11	0	
Vif	8699	115	115	22/09/2025
Vizille	7482	99	99	00/09/2025
		11825	11825	
TOTAL COMMUNES + GAM	895802			

AVENANT N°02

À LA CONVENTION RÉGISSANT LE CONTRAT DE RÉGIE PUBLICITAIRE DU JOURNAL MUNICIPAL SASSENAGE EN PAGES

Entre les soussignés :

D'une part :

La Ville de SASSENAGE, sise Place de la Libération - 38360 SASSENAGE, représentée par son Maire, Monsieur Michel VENDRA

Dénommée ci-après « la Ville »

D'une part

ET

La société MEDIAGRAPHIE, dont le siège social est situé 170 résidence boisserette - 73190 CHALLES-LES-EAUX, représentée par Monsieur FERRARIS, gérant

Dénommée ci-après « le régisseur »

D'autre part,

Preamble

La ville de Sassenage a confié en exclusivité, à compter du numéro de mai 2022, la régie publicitaire du journal Sassenage en pages, devenu en mai 2023 Sassenage Magazine, à la société MEDIAGRAPHIE, qu'elle mandate et habilite à cet effet.

Article 1 : Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de modifier les tarifs de la revue municipale.

Pour rappel :

Les tarifs de mai 2022 à mai 2023 étaient les suivants :

FORMATS	TARIF UNITAIRE	TARIFS DEGRESSIFS		
		2 Parutions - 10%	3 Parutions - 15 %	4 Parutions - 20 %
1/12 - 60X65	160 €	144	136	128
1/8 - 90X65	250 €	225	212,5	200
1/4 - Vertical 90(l)X135(h) ; Horizontal 190(l)X65(h)	350 €	315	297,5	280
1/2 - 190X135	600 €	540	510	480
1 page intérieure (3e de couv)	1 000 €	900	850	800

Les tarifs depuis le numéro de juin 2023 (avenant n°1 signé le 12 avril 2023) sont les suivants :

FORMATS	TARIF UNITAIRE	TARIFS DEGRESSIFS					
		2 Parutions - 10%	3 Parutions - 15 %	4 à 6 Parutions - 20 %	7 à 9 Parutions - 30%	A partir de 10 Parutions - 35 %	A partir de 10 Parutions - 50 %
1/12 - 60X65	160 €	144	136	128	112	/	80
1/8 - 90X65	250 €	225	212,5	200	175	/	125
1/4 - Vertical 90(l)X135(h) ; Horizontal 190(l)X65(h)	350 €	315	297,5	280	245	227,5	/
1/2 - 190X135	600 €	540	510	480	420	390	/
1 page extérieure (4e de couv)	1 200 €	1080	1020	960	840	780	/

Article 2 : Ajoutant un prix de bouclage

Un prix de bouclage dégressif de 35% pourra être appliqué à tous les formats sur une temporalité de 7 jours ouvrés avant la date limite d'envoi des encarts publicitaires au service communication.

Celui-ci devra être utilisé en dernier recours, si la recherche d'annonceurs se révèle infructueuse.

Les tarifs seront les suivants :

FORMATS	TARIF UNITAIRE	Prix de bouclage - 35%
1/12 - 60X65	160 €	104 €
1/8 - 90X65	250 €	162,5 €
1/4 - Vertical 90(l)X135(h) ; Horizontal 190(l)X65(h)	350 €	227,5 €
1/2 - 190X135	600 €	390 €
1 page extérieure (4e de couv)	1 200 €	780 €

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_08-DE

Article 3 :

Toutes les clauses et conditions de la convention initiale et de l'avenant n°01 régissant le contrat de régie publicitaire non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Sassenage,

CONVENTION D'OPERATION n°XXX
Epfl du Dauphiné | Grenoble Alpes Métropole | Commune de
Sassenage
Opération « 1 Chemin des Marronnières »

Entre les Soussignés :

L'établissement public foncier local du Dauphiné, représenté par son directeur en exercice, agissant en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du **XXX XXXX**, déposée en préfecture le **XX XXX**,

Ci-après dénommé « epfl du Dauphiné »

D'une part,

Et

Grenoble Alpes Métropole, collectivité garante, représentée par son Président en exercice, Monsieur Christophe FERRARI agissant en vertu d'une délibération n°**XXXXX**, en date du **XX XXX**, déposée en préfecture le **XX XXX**,

Ci-après dénommée « collectivité garante »

Et

La commune de Sassenage, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Michel VENDRA, agissant en vertu d'une délibération n°**XXX**, en date du **XX XXXX**, déposée en préfecture le **XXX**,

Ci-après dénommée « la commune »

Et

ACTIS, Office Public de l'Habitat représenté par son Directeur Général en exercice, Monsieur Stéphane DUPORT ROSAND, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du **XXXXX**, déposée en préfecture le **XXXXX**

Ci-après dénommé « ACTIS »

D'autre part,

Sommaire

TITRE I. PREAMBULE	3
TITRE II. CADRE	CONVENTIONNEL
3	
Article 1. Contexte général et objet de la convention	3
Article 2. Etudes préalables	3
Article 3. Dispositions concernant la communication des parties	4
Article 4. Convention de portages préexistantes	Erreur ! Signet non défini.
Article 5. Durée et terme de la convention	4
TITRE III.	L'OPERATION
4	
Article 6. Projet et programme	4
Article 7. Périmètre d'intervention	4
Article 8. Organisation des acquisitions	5
Calendrier des acquisitions	Erreur ! Signet non défini.
Modalités d'acquisition	Erreur ! Signet non défini.
Article 9. Requalification foncière et immobilière	5
Article 10. Modalités de gestion transitoire	6
TITRE IV. CESSIONS	des biens immobiliers
7	
Article 11. Modalités de cession	7
Article 12. Bilan d'opération	7
Article 13. Minoration foncière	8
Article 14. Paiement fractionné	8
TITRE V. AUTRES	MODALITES
8	
Article 15. Suivi de l'opération	8
Article 16. Résiliation anticipée	8
Modalités de résiliation	8
Effets de la résiliation	9
Article 17. Litiges	9
TITRE VI.	ANNEXES
9	

TITRE I. PREAMBULE

L'epfl du Dauphiné est un établissement public local foncier à caractère industriel et commercial chargé de missions de service public.

Conformément à l'article L 324-1 du Code de l'urbanisme, l'epfl du Dauphiné réalise pour le compte de ses membres, collectivités adhérentes, des acquisitions foncières ou immobilières en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L. 221-1 et L. 221-2 et de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du Code précité.

L'action de l'epfl s'inscrit dans le cadre de son 5ème programme pluriannuel d'intervention (PPI), validé le 10 février 2022. Grenoble Alpes Métropole, au titre de sa compétence en matière de réserves foncières et de Programme Local de l'Habitat envisage la réalisation d'une opération de production de logement social sur le tènement situé 1 chemin des Marronnières cadastré AY 72 sur la commune de Sassenage.

L'arrêté préfectoral du 17 novembre 2023 a prononcé la carence de la commune de Sassenage en regard des objectifs qui lui avaient été assignés en matière de réalisation de logement locatifs sociaux pour la période triennale 2020-2022.

La commune de Sassenage a émis un avis favorable à l'intervention de l'epfl du Dauphiné sur le territoire communal lors de la préemption de la parcelle AY 72 objet de la présente convention.

ACTIS, Office Public de l'Habitat, rattaché à Grenoble Alpes Métropole, a pour objectif de contribuer à la production de logements locatifs sociaux sur le territoire métropolitain et participer ainsi à la réalisation du PLH.

Les parties entendent définir les modalités d'intervention des parties à la convention, et instaurer une relation de coopération afin de réaliser leurs missions de service public. C'est sur la base de cette coopération horizontale que les parties décident de conclure la présente convention opérationnelle.

Ceci étant exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

TITRE II. CADRE CONVENTIONNEL

Article 1. Contexte général et objet de la convention

Le projet, objet de la présente convention, concerne une opération d'aménagement dans le secteur du Chemin des Marronnières, dans la commune de Sassenage.

La présente convention opérationnelle a pour objet de déterminer les modalités de la coopération publique entre l'epfl du Dauphiné et les collectivités partenaires du projet d'aménagement pour la réalisation de leurs missions respectives de service public.

L'epfl du Dauphiné est ainsi chargé d'acquérir, d'effectuer des travaux de proto-aménagement et de gérer les biens immobiliers identifiés dans les articles suivants, pour les céder à un tiers ou à la collectivité garante, dans les conditions fixées par la présente convention.

Article 2. Etudes préalables

Lors de l'instruction de la préemption, une étude de capacité a été réalisée par Grenoble Alpes Métropole et un bilan prévisionnel d'opération a été établi en partenariat avec ACTIS, bailleur social, la commune, Grenoble Alpes Métropole et les services de l'Etat.

Article 3. Dispositions concernant la communication des parties

Par la présente convention, l'epfl du Dauphiné intervient pour le compte de la collectivité garante en amont des opérations prévues par celle-ci, afin de constituer des réserves foncières, de requalifier le foncier, de faciliter la mise en œuvre de son projet.

L'epfl du Dauphiné s'engage, dans la communication relative aux opérations qu'il mène, à rappeler qu'il intervient pour le compte de la collectivité garante, par exemple sur les panneaux de chantier, ainsi que la participation financière de celle-ci.

De même, lorsque la collectivité garante mènera à bien son projet sur un tènement ayant bénéficié de l'intervention de l'epfl du Dauphiné, la communication alors mise en place devra rappeler l'intervention de l'établissement et faire apparaître le montant de sa participation financière.

Par ailleurs, dans le cadre de leur partenariat, les parties s'engagent mutuellement à associer l'ensemble des cosignataires de la présente convention à toute manifestation ou événement lié au projet commun.

Article 4. Durée et terme de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date de la décision de préemption soit le 10 octobre 2024. La présente convention s'achève au terme de la durée précitée, soit au plus tard le 10 octobre 2027, ou par anticipation en cas de cession des biens telle que précisée à l'article lié à la résiliation anticipée ci-après.

Cette durée peut être prorogée par voie d'avenant.

Grenoble-Alpes Métropole sera garante du portage pour une durée maximale de 3 ans. A l'issue de ce délai et à défaut de cession du bien à un opérateur social pour des raisons liées à la volonté de la commune sur le territoire de laquelle l'opération devait être réalisée, la commune deviendra collectivité garante (en cas de prolongation de la durée de portage) ou rachètera le bien.

Pendant toute la durée de la convention, l'epfl du Dauphiné assure le portage des biens acquis ainsi que le financement des dépenses opérationnelles réalisées dans le cadre de la requalification foncière.

TITRE III. L'OPERATION

Article 5. Projet et programme

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat conformément aux objectifs fixés par l'article L210-1 et L300-1 du Code de l'Urbanisme.

Il s'agit de permettre d'atteindre les objectifs de réalisation de logements sociaux fixés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain en date du 13 décembre 2000 et renforcés par la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social.

La commune de Sassenage, commune du territoire de Grenoble-Alpes Métropole et comptant plus de 3 500 habitants, est concernée par ces objectifs de réalisation de logements visant à atteindre un taux de 20% de logements sociaux dans son parc de résidences principales. Au 1^{er} janvier 2024, ce taux était de 15,6% et le déficit de logements sociaux correspondant était évalué à 220.

Le projet envisagé vise à réaliser 20 logements sociaux financés en social) PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) dont 2 PLAI adaptés répondant ainsi aux objectifs recensés au PLH et aux orientations politiques de Grenoble-Alpes Métropole en matière de rééquilibrage territorial des logements locatifs sociaux afin de tendre vers une mixité plus intégrée.

Un accord a été donné par les services de l'Etat en juillet 2025 pour que 25% de l'opération, soit 5 logements, soit composée de logements senior ou ASV (adaptation de la société au vieillissement). La commune a par ailleurs sollicité une dérogation portant à 50% le taux de logements en ASV, à laquelle il n'a pas encore été apporté de réponse.

Au vu des besoins en T2, la proportion de petits logements peut tendre vers 50% de T2, ce qui réduira le besoin en stationnements.

Il est convenu entre les parties que le nombre de places de stationnement ne pourra pas être inférieur à 1 place par logement. Le nombre de places de stationnement pourra être augmenté à hauteur de 2 places par logement pour les logements hors ASV et hors T2, à condition que cette augmentation n'impacte pas la capacité du programme (20 logements PLUS/PLAI) et le montant de la participation versée par Grenoble-Alpes Métropole, tant au bailleur qu'à l'epfl au titre de la participation au déficit foncier.

Article 6. Périmètre d'intervention

Le périmètre de l'opération porte sur la parcelle AY 72 contenant une maison d'habitation et un terrain d'agrément d'une surface cadastrale totale de 1 553 m² située 1 chemin des Marronnières à Sassenage.

Pour la réalisation de l'opération, une partie d'environ 641 m² de la parcelle AY70, propriété de la commune de Sassenage sera détachée et cédée à l'euro symbolique à l'opérateur en tant qu'apport en nature par la commune de Sassenage à l'opération.

Le périmètre est détaillé en annexe 1.

Article 7. Organisation des acquisitions

L'intervention de l'epfl du Dauphiné porte sur l'acquisition du bien correspondant à la parcelle AY 72 situé 1 Chemin des Marronnières à Sassenage.

Ce bien a fait l'objet d'une décision de préemption en date du 10 octobre 2024 par le Directeur de l'epfl du Dauphiné en délégation du droit de préemption urbain par arrêté préfectoral en date du 11 janvier 2024. L'acte d'acquisition a été signé le 19 février 2025.

A ce jour, aucune autre acquisition n'est prévue dans le cadre de l'opération. La cession de la parcelle communale à détacher se fera directement par la commune auprès de l'opérateur.

Article 8. Requalification foncière et immobilière

Conformément à l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'epfl du Dauphiné est compétent pour réaliser des travaux de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur des biens acquis, au sens de l'article L. 300-1 du même code. L'epfl du Dauphiné assure la passation des marchés publics de travaux en ses qualités de maître de l'ouvrage et de pouvoir adjudicateur, conformément au code des marchés publics.

A ce jour, il est prévu que les travaux de démolition soient réalisés par ACTIS dans le cadre de l'opération de construction des logements sociaux.

Si l'epfl du Dauphiné devait réaliser des travaux, le programme de ces travaux sera établi en concertation avec la collectivité garante. Les travaux peuvent être de quatre natures différentes :

- Travaux de mise en sécurité du site et des biens

L'epfl du Dauphiné pourra procéder de sa propre initiative, sans puissent s'y opposer, à tous travaux qu'il estimera nécessaires pour en assurer la sécurisation du site et des biens acquis. Cette sécurisation visera la protection des personnes habilitées à pénétrer dans le site, la prévention des dommages aux tiers extérieurs, la lutte contre les intrusions illicites et pourra en cas d'urgence, conduire à la démolition partielle ou totale d'un bien acquis.

- Travaux de requalification

L'epfl du Dauphiné assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de requalification des biens, de telle sorte que ceux-ci soient utilisables pour des réalisations en cohérence avec le projet.

Ainsi, la nature des travaux envisageables pourra consister en :

La démolition totale ou partielle, ainsi que le désamiantage des bâtiments et autres ouvrages présents sur le site ;

La purge totale ou partielle des fondations sur l'emprise des bâtiments existants ;

En cas de bâtiments à conserver, l'epfl pourra être amené à réaliser des travaux de reprise du clos et couvert ;

- Travaux de dépollution

Au cas de la présence d'un exploitant titulaire d'une autorisation d'exploitation d'une installation classée et auquel il appartient de remettre le site concerné en l'état en fonction de la réglementation applicable, l'epfl du Dauphiné interviendra en tant que de besoin pour s'assurer de la réalisation des travaux de remise en état et en assurer la facilitation en lien avec les services de l'État.

En cas d'absence ou de disparition ou de carence avérée de l'exploitant, l'epfl du Dauphiné établira et réalisera en concertation avec collectivité garante, un programme de dépollution qui, si le projet d'aménagement des terrains est suffisamment avancé, tiendra compte de l'implantation des futures constructions (voirie, espaces libres, jardins potagers, etc.) et de la destination des constructions envisagées (sous-sols, logements, équipements recevant du public, etc.).

- Travaux de mise en état des sols et de sécurité du site

L'epfl pourra procéder à des travaux sommaires de mise en état des sols et de sécurisation du site (aplanissement, pose de merlon de terre, clôture, portail, etc.), des travaux de nature à rendre le site accessible sans prendre en compte les travaux à la charge de l'aménageur, quels qu'ils soient, (notamment VRD, compactage de terre, plantation, etc.).

L'epfl du Dauphiné pourra notamment réaliser des travaux pré-verdissement du site, dans la mesure où la collectivité en assurera l'entretien.

Article 9. Modalités de gestion transitoire

Dans le cadre des droits et obligations du propriétaire, l'epfl du Dauphiné s'engage à assumer les responsabilités et charges qui sont les siennes durant la période de portage.

Sur une période transitoire déterminée et de courte durée, l'epfl du Dauphiné s'autorisera la possibilité de mettre à disposition temporairement les biens acquis pour un usage transitoire. L'accord écrit de la collectivité garante devra être obtenu préalablement à toute mise à disposition.

En cas d'occupation(s) illicite(s), l'epfl du Dauphiné informera la collectivité garante et la commune des démarches engagées.

TITRE IV. CESSIONS DES BIENS IMMOBILIERS

Article 10. Modalités de cession

A la demande de Grenoble Alpes Métropole et de la commune, le bien ayant été acquis par préemption en vue de mettre en œuvre la politique locale de l'habitat de la Métropole, il sera cédé directement à un opérateur social investi d'une mission d'intérêt général en vue de réaliser une opération de logements entrant dans les objectifs de cette dernière, conformément aux dispositions des présentes.

Dans le cadre de l'instruction de la préemption du bien objet de la présente convention, la collectivité garante et la commune ont saisi le bailleur social ACTIS pour fiabiliser la capacité et le bilan prévisionnel de l'opération.

La cession du bien se fera donc en priorité à ACTIS, opérateur social proposé par la collectivité garante et la commune pour cette opération. L'opération de logements locatifs sociaux sera agréée en 2025.

Si ces biens n'ont pu être cédés préalablement à ACTIS, ou à tout autre opérateur social, tel que prévu ci-dessus, la collectivité garante a vocation à devenir propriétaire des biens acquis par l'epfl du Dauphiné pour son compte et s'engage sans réserve à racheter lesdits biens au terme de la présente convention.

La faisabilité d'une opération de logements sociaux sur le tènement objet de la présente convention est conditionnée à la cession par la commune d'une partie de la parcelle AY 70, dont elle est propriétaire. La commune s'engage à céder le tènement nécessaire, d'une superficie estimée de 641 m², au bailleur social susmentionné, pour un montant d'1€. La valeur vénale du terrain cédé sera déduite de la pénalité due par la commune au titre de la loi SRU selon les modalités de l'article 55.

Article 11. Bilan d'opération

Le bilan de cession des biens portés par l'epfl du Dauphiné sera établi à la date de cession, sur la base de l'ensemble des dépenses et recettes liées à l'opération. Il comprend notamment les dépenses suivantes :

- Prix d'acquisition,
- Coûts liés aux procédures d'acquisition (frais d'actes, notaire, opérateur foncier, géomètre, contentieux, etc.),
- Coûts de maîtrise d'œuvre et de travaux liés aux travaux de proto-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...),
- Coûts particuliers de surveillance et de protection,
- Coûts de portage (impôts locaux, assurance, entretien),
- Frais financiers liés au financement dédié, le cas échéant.

La cession sera soumise à l'avis du pôle évaluations de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère.

Le bilan prévisionnel présenté en annexe 2 est établi sur la base du prix d'acquisition proposé par ACTIS dans le cadre de l'étude de la préemption.

En cas de proposition d'acquisition à un prix inférieur au bilan de cession, le bénéficiaire de la cession devra justifier son offre par la production d'un bilan d'opération détaillé avant la décision de cession par l'epfl du Dauphiné.

Le financement de l'éventuel déficit opérationnel sera réparti entre Grenoble Alpes Métropole et l'Etat (au titre du Fond National des Aides à la Pierre). La mobilisation de ce fond FNAP se fera sur 2025 et nécessitera un dépôt de demande de permis de construire et des agréments pour les logements locatifs sociaux sur l'année 2025.

La commune participera au financement de l'opération à travers l'une partie de la parcelle AY 70 nécessaire à l'opération.

Article 12. Minoration foncière

S'il est constaté que le prix de cession, en référence à la valeur marché du bien, est inférieur au prix de revient, l'epfl pourra participer financièrement à la prise en charge du déficit foncier.

La minoration consentie par le Conseil d'Administration de l'epfl du Dauphiné lors de la cession d'un bien immobilier à un porteur de projet doit nécessairement être financée en majeure partie par la collectivité garante qui verse sa quote-part de participation soit à l'epfl du Dauphiné, soit directement au porteur de projet. Ainsi, l'epfl pourra participer financièrement à une hauteur maximum de 49% du déficit foncier constaté dans la limite de 15% du prix de revient pour un projet 100% locatif social.

Pour les opérations multiproduits, la minoration sera déterminée au prorata du prix de revient des surfaces des projets éligibles, selon les taux précisés dans la délibération du 16 juin 2022.

Le montant prévisionnel de la minoration estimé dans le bilan en annexe sera recalculé au moment de la cession sur la base du prix de revient réel constaté par l'epfl du Dauphiné.

Article 13. Paiement factionné

Sans objet

TITRE V. AUTRES MODALITES

Article 14. Suivi de l'opération

Les parties conviennent, par le biais d'un comité de pilotage constitué de représentants de chacune d'elles, de se réunir au moins une fois par an afin de dresser le bilan et l'état d'avancement de la coopération.

Article 15. Résiliation anticipée

Modalités de résiliation

La présente convention peut être résiliée d'un commun accord entre les parties.

Elle peut également être résiliée pour un motif légitime par l'une des parties, moyennant un délai de prévenance de 3 mois.

Il est dès à présent convenu que la modification de la destination des biens prévus à l'Article 6 de la présente convention rendant l'intervention de l'epfl non conforme avec ses compétences légales et statutaires, est un motif légitime de dénonciation à l'initiative de l'epfl du Dauphiné.

Effets de la résiliation

En cas de résiliation, il est procédé immédiatement à un constat contradictoire des missions effectuées par l'epfl. Ce constat fera l'objet d'un procès-verbal, indiquant notamment le délai dans lequel l'epfl s'engage à remettre à la collectivité garante l'ensemble des pièces du dossier issu l'inventaire dressé à cette occasion.

La collectivité garante est tenue de rembourser les dépenses et frais acquittés par l'epfl du Dauphiné dans les 6 mois suivant la décision de résiliation de la convention.

La résiliation emporte de plein droit :

- Résiliation à l'initiative de la commune sur le territoire de laquelle l'opération est portée :

Remboursement, dans les 6 mois suivant la décision de résiliation de la convention, des dépenses et frais acquittés par l'epfl par la Commune

- Résiliation à l'initiative de la collectivité garante ou de l'epfl :

Cession des biens à collectivité garante dans un délai maximal de 6 mois. Un bilan de portage (dépenses-recettes) sera transmis sous un délai d'1 mois à la collectivité garante

Article 16. Litiges

A l'occasion de toute contestation ou tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut, si aucun accord ne peut être trouvé, le litige est porté devant le Tribunal Administratif de Grenoble, à l'initiative de la partie diligente, suivant la production à l'autre partie d'une mise en demeure restée infructueuse au terme d'un délai de 30 jours ouvrés (le cachet de la poste figurant sur l'accusé de réception, faisant foi).

TITRE VI.ANNEXES

- Périmètre de l'opération
- Bilan prévisionnel

Fait en X exemplaires

A Grenoble, le

Pour la Commune	Pour l'EPCI	Pour l'epfl du Dauphiné
Le Maire Michel VENDRA	Le Président Christophe FERRARI	Le Directeur Général Vincent REMY

Pour ACTIS,
Le Directeur Général
Stéphane DUPORT-ROSAND

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 
ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_09-DE

Annexe 1 : périmètre de l'opération



Annexe 2 : bilan prévisionnel

BILAN PREVISIONNEL € HT	Sur 3 ans
Prix d'acquisition (yc commission à charge acquéreur)	493 500 €
Frais de notaire (3% du prix d'acquisition)	14 805 €
Estimation frais de portage (1% par an)	14 805 €
Coût démolition	- €
Taxe foncière	7 500 €
Prix de revient EPFL €HT	530 610 €
Nombre logements	20
Constructibilité (m² SP)	1293
Offre bailleur	336 000 €* 336 000 €
Total recettes (€ HT)	336 000 €
DEFICIT PREVISIONNEL	194 610 €
Participation EPFL	79 592 €
15% PR	79 592 €
49% déficit	95 359 €
Participation collectivité	
Participation GAM	115 018 €

*dont 65 000 € de subvention correspondant au surcoût pour 10 logements seniors versée par la Commune de Sassenage et 112 000 € de fonds national d'aide à la pierre versé par l'Etat



Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 22/08/2025

Direction départementale des Finances Publiques de l'Isère

Pôle d'Évaluation Domaniale de l'Isère

9, bd Joseph Vallier

38022 Grenoble

téléphone : 04 11 25 77 07

mél. : ddip38.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques de l'Isère

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Sylvain LACHENAL

Commune de Sassenage

Réf. DS : 25193232

Réf. OSE : 2025-38474-55479

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr



Nature du bien : Terrain

Adresse du bien : Rue de Belledonne 38360 Sassenage

Valeur : **141 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 15%**
(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

1. CONSULTANT

affaire suivie par : Alexandra PACE - 04 76 26 85 62

2. DATES

de consultation :	25/07/25
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis :	-
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	
du dossier complet :	25/07/25

3. OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1 Nature de l'opération

Cession :	☒
Acquisition :	amiable ☐ par voie de préemption ☐ par voie d'expropriation ☐
Prise à bail :	☐
Autre opération :	

3.2 Nature de la saisine

Réglementaire :	☒
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	☐
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	☐

3.3 Projet et prix envisagé

Cession d'une emprise tirée de la parcelle AY n°70 à l'EPFLD déjà propriétaire de la parcelle AY n°72 d'une contenance de 1553 m² située au 1 chemin des Marronniers suite à une préemption en vue de la réalisation d'une opération de logements sociaux.

Pour la réalisation de cette opération, la Commune de Sassenage doit céder à l'euro symbolique une partie de la parcelle AY n°70 pour une superficie d'environ 641 m² au bailleur social.

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

4. DESCRIPTION DU BIEN

4.1 Situation générale

Sassenage est située aux portes du Vercors. Elle est desservie par la RD 1532. Elle est longée dans son côté oriental par l'autoroute A48. Elle se situe au nord-ouest de Grenoble et fait partie de la métropole Grenoble-Alpes Métropole. La ville de Sassenage compte environ 11 577 habitants. Sa superficie est de 13,31 km². Le nombre total d'entreprises implantées sur la commune est d'environ 1 500. Existence de plusieurs zones industrielles : ZI des Iles, ZI des Moironds, ZI de l'Argentière. Projet Les Portes du Vercors à cheval sur les communes de Fontaine et Sassenage pour l'aménagement en écoterritoire d'une emprise de 85 hectares avec logements, activités économiques, commerces, équipements de loisirs et espaces verts.

4.2 Situation particulière environnement - accessibilité - voirie et réseau

Le logement est bien situé à l'entrée de la commune à proximité de la mairie. Il dispose d'un garage facilitant le stationnement.



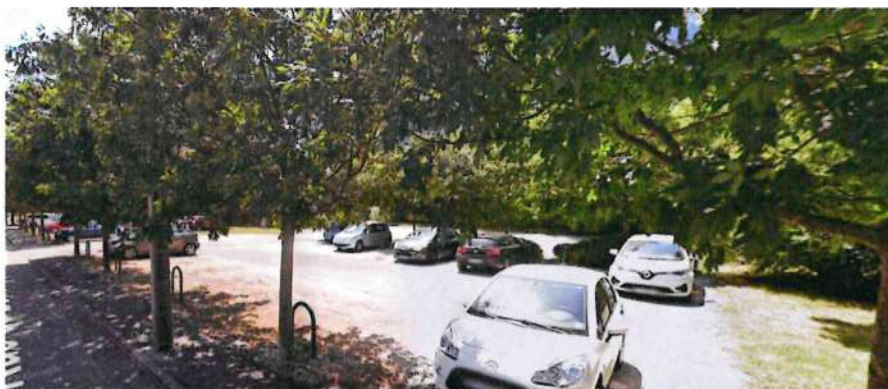
4.3 Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Contenance	Nature réelle
Sassenage	AY 70	Rue de Belledonne	2036 m ²	NON BÂTI

4.4 Descriptif

L'emprise à céder concerne un fond de terrain à usage de parking apparemment peu aménagé et sans traçage de délimitation de place.



5 . SITUATION JURIDIQUE

5.1 Propriété de l'immeuble

Commune de Sassenage

5.2 Conditions d'occupation

Libre

6 . URBANISME

6.1 Règles actuelles

Zonage UD1 pour Pavillonnaire en mutation au PLUi de Grenoble Alpes Metropole dont la dernière procédure a été approuvée le 11/07/2025.

7 . MÉTHODE(S) D'ÉVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

Compte tenu de la nature du bien, de l'opération projetée, ainsi que des règles d'urbanisme en vigueur, la méthode d'évaluation de l'immeuble la plus pertinente est la méthode par comparaison directe. Cette méthode consiste à partir directement des références de transactions effectuées sur le marché immobilier pour des biens présentant des caractéristiques et une localisation comparables à celles du bien expertisé.

8. MÉTHODE COMPARATIVE

8.1 Études de marché

8.1.1 Sources internes à la DGFIP et critères de recherche – Termes de comparaison

Recherche de cessions de terrains à bâtir :

TC	Ref. Cadestrales	Commune	Adresse	Date de validation de la journée de publication	Surface terrain (m²)	Prix total	Prix/m²	Urbanisme
1	474/BD/425/	SASSENAGE	29 RUE DE LA REPUBLIQUE	14/10/2023	326	100 205	307,38	UA2
2	169/AD/815/	FONTAINE	49 RUE DES BUISSONNEES	23/09/2023	680	150 000	220,59	UD1
3	169/AP/343/	FONTAINE	RUE LEON PINEL	18/03/2023	292	90 000	308,22	UC3
4	169/AP/344/	FONTAINE	RUE LEON PINEL	11/03/2023	290	90 000	310,34	UC3
5	169/AP/345/	FONTAINE	RUE LEON PINEL	08/04/2023	355	95 000	267,61	UC3
6	169/AD/817/	FONTAINE	RUE DES BUISSONNEES	09/09/2023	72	10 000	138,89	UD1
7	169/AS/533/	FONTAINE	14 G RUE ROBERT FINEI	15/03/2025	465	160 000	344,09	UD1
Moyenne							271 €	
Médiane							307 €	

Il sera privilégié pour la parcelle objet de la présente le terme 2 qui consiste en un terrain non viabilisé aux termes de l'acte notarié de vente. Il est également du même zonage et d'une superficie équivalente.

Soit une valeur vénale retenue de $642 \times 220 = 141\,240$ euros arrondie 141 000 €.

8.2 Analyse et arbitrage du service – Termes de comparaison et valeurs retenues

La valeur vénale est arbitrée à 141 000 €.

9. DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à 141 000 €.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 15 % portant la valeur minimale de cession sans justification particulière arrondie à 120 000 €.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de

cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 . DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 .OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 . COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur départemental des Finances
publiques
et par délégation,



Sylvain LACHENAL
inspecteur des finances publiques

Département :
ISERE

Commune :
SASSENAGE

Section : AY
Feuille : 000 AY 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 01/09/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 038-213804743-20250930-DEL-2025_09_10-DE

Cadastrale Centre des Finances
Publiques 38047
38047 GRENOBLE CEDEX 2
tél. 04 76 39 38 76 -fax
ptgc.sud-isere@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
ISERE

Commune :
SASSENAGE

Section : BB
Feuille : 000 BB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 01/09/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

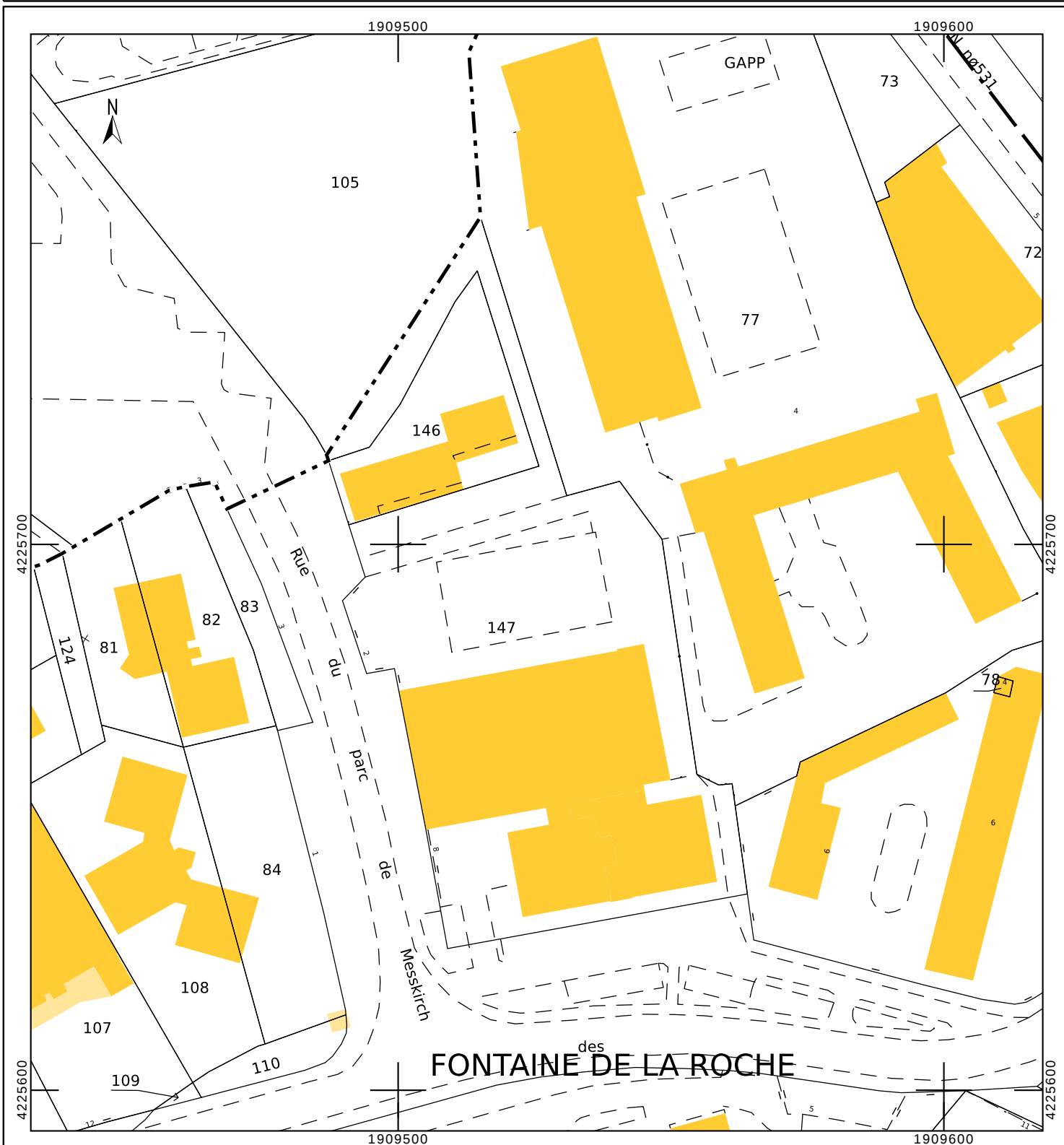
Publié le

ID : 038-213804743-20250930-DEL-2025-09-11-DE

Cadastrale Centre des Finances
Publiques 38047
38047 GRENOBLE CEDEX 2
tél. 04 76 39 38 76 -fax
ptgc.sud-isere@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

ISERE AMENAGEMENT

4 Rue Léon SESTIER
38000 GRENOBLE



www.semaphores.fr

Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Bilan et compte de résultat par activité	6
Annexe	10
<i>Règles et méthodes comptables 2024</i>	11
<i>Notes sur le bilan</i>	17
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	25
<i>Autres informations</i>	26
<i>Capital restant dû sur emprunts</i>	27

Etats de synthèse des comptes



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	12 430 302	1 494 827	10 935 475	11 187 930
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	1 047 204		1 047 204	206 441
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				32 159
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	13 477 506	1 494 827	11 982 680	11 426 531
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	64 961 669		64 961 669	60 617 961
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	560 988		560 988	605 732
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	9 466 852	137 950	9 328 902	8 958 998
Autres créances	8 056 463		8 056 463	10 268 954
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	25 033 507		25 033 507	30 401 900
Charges constatées d'avance (3)	17 321 674		17 321 674	13 466 538
TOTAL ACTIF CIRCULANT	125 401 153	137 950	125 263 203	124 320 084
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	138 878 659	1 632 777	137 245 882	135 746 615
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 180 000	1 180 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	73 973	69 339
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	895 565	807 522
Report à nouveau	509 915	509 915
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	57 304	92 677
Subventions d'investissement	526 907	559 426
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 243 662	3 218 878
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	675 119	873 092
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	675 119	873 092
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	21 462 040	27 128 083
Emprunts et dettes financières diverses (3)	72 017 324	62 854 118
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	312 705	162 705
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 596 845	6 022 948
Dettes fiscales et sociales	267 537	507 539
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	25 517 484	29 005 552
Produits constatés d'avance	8 153 167	5 973 700
TOTAL DETTES	133 327 101	131 654 645
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	137 245 882	135 746 615
(1) Dont à plus d'un an (a)	17 164 162	82 534 963
(1) Dont à moins d'un an (a)	115 850 234	48 956 977
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	316 318	172 007
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	11 056 424		11 056 424	15 631 879
Production vendue (services)	4 630 517		4 630 517	3 449 106
Chiffre d'affaires net	15 686 941		15 686 941	19 080 984
Production stockée			3 830 797	-5 683 251
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			3 140 822	3 912 258
Autres produits			2	1
Total produits d'exploitation (I)			22 658 563	17 309 993
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			19 272 736	14 628 083
Impôts, taxes et versements assimilés			81 250	78 271
Salaires et traitements			71 033	66 583
Charges sociales			28 652	29 471
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			252 455	241 088
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			69 494	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			666 929	864 903
Autres charges			2 177 062	1 347 542
Total charges d'exploitation (II)			22 619 611	17 255 943
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			38 952	54 050
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			563 410	348 933
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			563 410	348 933
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			511 843	281 939
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			511 843	281 939
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			51 567	66 994
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			90 519	121 044

Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	154	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	154	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	154	
Participation des salariés aux résultats (IX)		-367
Impôts sur les bénéfices (X)	33 369	28 735
Total des produits (I+III+V+VII)	23 222 126	17 658 926
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	23 164 823	17 566 249
BENEFICE OU PERTE	57 304	92 677
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Bilan et compte de résultat par activité

Bilan actif

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de Recherche & développement				
Concessions, Brevets, Droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions			10 935 475	10 935 475
Installations techniques, Outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours			1 047 204	1 047 204
Avances & Acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par Mise en Équivalence				
Autres participations				
Créances Rattachées à des participations				
Autres Titres immobilisés				
Prêts				
Autres Immobilisations Financières				
ACTIF IMMOBILISE			11 982 680	11 982 680
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de Matières Premières				
Stocks d'en-cours de production de biens			64 961 669	64 961 669
Stocks en-cours production de services				
Stocks de produits intermédiaires, finis				
Stocks de Marchandises				
Avances, acomptes versés s/commandes	65	509 241	51 682	560 988
CREANCES				
Créances clients & comptes rattachés	1 316 129	3 728 576	4 284 196	9 328 902
Mandants		5 502 368		5 502 368
Autres créances	304 388	450 086	1 799 621	2 554 095
Capital souscrit, appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	25 033 507			25 033 507
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 247		17 320 427	17 321 674
ACTIF CIRCULANT	26 655 337	10 190 271	88 417 595	125 263 203
Charges à répartir s/plsrs exercices				
Primes remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
Comptes de liaison	14 116 005	23 531 261	12 570 484	50 217 750
TOTAL GENERAL	40 771 342	33 721 532	112 970 759	187 463 633

Bilan et compte de résultat par activité

Bilan passif

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Capital social	1 180 000			1 180 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	73 973			73 973
Réserves statutaires & contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	895 565			895 565
Report à nouveau	509 915			509 915
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	57 304			57 304
Subventions d'investissement			526 907	526 907
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	2 716 755		526 907	3 243 662
Produits des émissions de titres participatifs				
Apport du concédant				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			675 119	675 119
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			675 119	675 119
DETTE FINANCIERE				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes auprès étab. crédit	316 318	2 100 000	19 045 722	21 462 040
Emprunt & dettes fin. divers			72 017 324	72 017 324
Avances & acomptes reçus	1 455		311 250	312 705
DETTE D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	1 062 024	2 723 362	1 811 459	5 596 845
Dettes fiscales & sociales	197 716		69 821	267 537
DETTE DIVERSE				
Dettes sur immob & cptes rattachés				
Mandants		23 293 164		23 293 164
Autres Dettes	12 262	323 227	1 888 831	2 224 320
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance	385 500		7 767 667	8 153 167
DETTE	1 975 275	28 439 753	102 912 073	133 327 101
Ecart de conversion passif				
Comptes de liaison	36 079 311	5 281 779	8 856 660	50 217 750
TOTAL GENERAL	40 771 342	33 721 532	112 970 759	187 463 633

Bilan et compte de résultat par activité

Compte de résultat

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Ventes de marchandises				
Productions vendues de biens			11 056 424	11 056 424
Production vendues de services	3 948 987		681 530	4 630 517
CHIFFRES D'AFFAIRES	3 948 987		11 737 954	15 686 941
Production stockée			3 830 797	3 830 797
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises amortiss.,provis., transf.charges	1 545 182		1 595 640	3 140 822
Autres produits	2			2
PRODUITS EXPLOITATION	5 494 171		17 164 391	22 658 563
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats matières premières, approvision.				
Variation des stocks [mat.premières]				
Autres achats & charges externes	5 452 415		13 820 322	19 272 736
Impôts, taxes & versements assimilés	5 052		76 198	81 250
Salaires & traitements	71 033			71 033
Charges sociales	28 652			28 652
Dotations amortissement s/immobilisations			252 455	252 455
Dotations aux provisions s/immobilisations				
Dotations aux provisions s/actif circulant			69 494	69 494
Dotations provisions risques & charges			666 929	666 929
Autres charges	3		2 177 058	2 177 062
CHARGES EXPLOITATION	5 557 154		17 062 456	22 619 611
RESULTAT D'EXPLOITATION	-62 983		101 935	38 952
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation				
Produits autres valeurs mobilières				
Autres intérêts & produits assimilés	563 410			563 410
Reprises s/provisions, transferts charges				
Différences positives de change				
Produits nets cessions valeurs mob.placements				
PRODUITS FINANCIERS	563 410			563 410
Dotations financières amortis.,provisions				
Intérêts & charges assimilées	409 908		101 935	511 843
Différences négatives de change				
Charges nette cessions valeurs mob.placement				
CHARGES FINANCIERES	409 908		101 935	511 843
RESULTAT FINANCIER	153 502		-101 935	51 567
RESULTAT COURANT AVANT IS	90 519		0	90 519

Bilan et compte de résultat par activité

Compte de résultat (suite)

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Produits exceptionnels s/o.pe.gestion				
Produits exceptionnels S/opé. en capital	153,83			154
Reprises provisions & transferts de charges				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	154			154
Charges exceptionnelles s/opé.gestion				
Charges exceptionnelles s/opé en capital				
Dotations exceptionnelles amortiss.,provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RESULTAT EXCEPTIONNEL	154			154
Participation et intéressement des salariés				
Impôts sur les bénéfices	33 369			33 369
TOTAL PRODUITS	6 057 735		17 164 391	23 222 126
TOTAL CHARGES	6 000 432		17 164 391	23 164 823
RESULTAT NET	57 304			57 304

Annexe



Règles et méthodes comptables 2024

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Dans le cadre de l'application des nouvelles règles concernant les actifs la méthode retenue est la méthode prospective.

Conformément à la nouvelle réglementation comptable sur les actifs et aux mesures de simplification, la SPL ISERE AMENAGEMENT a choisi de maintenir les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants : (L = linéaire).

Immobilisations	Amortis. pour dépréciation	Amortis. fiscal pratiqués
Construction sur le sol d'autrui		
- concessions de travaux ARTIS Echirolles, ARTIS Grenoble, Hébergement ENAC	4 % L	Idem
- concession de travaux ENAC	5 % L	Idem

2 Valeurs d'exploitation

Concession d'aménagement

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable général. Il existe une exception à ce principe général sur les encours de concessions d'aménagement qui font l'objet de l'analyse ci-dessous.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique « Stocks et en-cours » de production de biens concerne l'encours de la concession d'aménagement. Ce montant résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT (frais financiers et frais exceptionnels compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés en fin d'exercice, de manière globale, par application au coût de revient prévu par le compte rendu financier de la fraction établie comme suit :

Au numérateur : le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante,

Au dénominateur : le montant global des produits prévus par le compte rendu financier hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante.

La comptabilité traduit les Concessions d'Aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

- stocks : pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés.
- comptes de régularisation actif et passif : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire des opérations d'aménagement concédées aux risques de la Collectivité.
- comptes de provisions pour risques et charges : pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice pour le montant des coûts de liquidation des opérations.

Règles et méthodes comptables 2024

3 Subventions

Les subventions d'investissement sont comptabilisées à la notification. Elles sont reprises au même rythme que les amortissements des actifs sous-jacents auxquels elles sont affectées.

Informations complémentaires

1 Transfert de charges vers les opérations d'aménagement

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concession selon les modalités définies par les contrats de concession. Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges d'exploitation, il a été imputé au titre de l'année 2024 un montant de 1 545 K€

2 Principales informations relatives à la Concession d'Aménagement

Les écritures comptables liées à l'application à la clôture de l'exercice de l'avis n° 99-05 du Conseil National de la Comptabilité du 18 mars 1999 ont été déterminées à partir des éléments figurant dans le bilan prévisionnel annexé à la convention de concession.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des informations relatives aux en-cours de la concession d'aménagement.

Règles et méthodes comptables 2024

Concessions d'Aménagement - opérations en cours :

Nom de l'opération	Concédant	Date de signature convention	Date expiration convention	Prise en charge résultat	Résultat prévisionnel à terminaison l'opération (hors part .concédant)	Participation du concédant prévue	Cumul dépenses au 31/12/2024	Cumul recettes hors part. concédant au 31/12/2024	Cumul participation du au 31/12/2024	Stocks au 31/12/2024	Provision pour charges	Participation de la collectivité locale concédante au 31/12/2024	Participation à recevoir (13)=(6)-(9)	Date de délibération CRAC pris en compte
-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	(13)=(6)-(9)		
1053 ZAC SOUS LE PRE VIF	Commune de Vif	27/06/2016	31/12/2026	En cas de boni : 90% concédant et 10% concessionnaire // En cas de mali : concédant	-650 252	650 252	4 542 995	2 067 984	209 943	2 227 131	0	37 938	440 309	CRAC base 31/12/2023
1071 ZAC ECOQUARTIER DAUDET	Commune de St Martin d'Hères	18/10/2013	18/10/2023	Concédant	-662 395	662 395	8 968 288	8 334 743	662 401	0	28 874	18	-6	CRAC base 31/12/2023
1073 ZAC PORTES DU VERCORS	Grenoble Alpes Métropole	03/04/2014	03/04/2030	Concédant	-28 120 000	28 120 000	24 441 064	5 533 757	0	12 600 565	0	6 306 742	28 120 000	CRAC base 31/12/2023
1074 ZIP SALAISE SABLONS	Syndicat mixte de la zone Industriolo-portuaire de Salaise Sablons	22/04/2014	22/04/2036	Concédant	-58 741 000	58 741 000	31 173 339	2 198 046	7 003 237	26 413 073	0	-4 441 017	51 737 763	CRAC base 31/12/2023
1075 ZAC DU SAUT DU MOINE	Grenoble Alpes Métropole	27/02/2014	27/02/2029	Concédant	1 412 097	-1 412 097	13 456 357	7 181 933	23 628	6 326 524	0	-624 853	-1 435 725	CRAC base 31/12/2023
1140 GRENOBLE FRICHE ALLIANCE	Grenoble Alpes Métropole	05/08/2016	05/08/2026	Concédant	-1 000 000	1 000 000	1 784 030	800 177	485 000	582 570	0	-84 257	515 000	CRAC base 31/12/2023
1143 ZAC des Minotiers Pont de Claix	Commune de Pont de Claix	25/01/2018	25/01/2038	En cas de boni : 50% concédant et 50% concessionnaire // En cas de mali : concédant	-10 670 000	10 670 000	17 662 219	6 066 628	0	10 369 986	0	1 290 742	10 670 000	CRAC base 31/12/2023
1144 CCT Beaufort ZAC Cham	Communauté de communes du Territoire de Beaufort	20/07/2017	20/07/2029	Concédant	-2 517 358	2 517 358	2 315 647	380 718	150 000	1 825 077	0	-40 147	2 367 358	CRAC base 31/12/2023
1145 Les Papeteries Pont de Claix	Grenoble Alpes Métropole	30/08/2018	30/08/2026	Concédant	-5 633 907	5 633 907	7 911 909	3 155 133	2 137 708	1 622 656	0	2 049 159	3 496 199	CRAC base 31/12/2023
1146 Le Secretan A Montbonnot	Communauté de Communes Le Grésivaudan	14/07/2019	14/07/2027	Concédant	-266	266	801 603	9 236	0	792 101	0	0	266	CRAC base 31/12/2023
1147	Commune de Susville	22/06/2020	22/06/2032	Concédant	0	0	401 253	91 142	0	310 111	0	0	0	CRAC base 31/12/2022
1149	Communauté de communes Bièvre Isère Communauté	29/06/2021	29/06/2026	Concédant	-808 934	808 934	583 798	0	544 000	583 798	0	-544 000	264 934	Bilan prévisionnel
1150 LE PRE SEC	La commune de Tencin	04/02/2022	04/02/2028	Concédant	-100 000	100 000	175 287	0	0	175 287	0	0	100 000	Bilan prévisionnel
1152 ZAC LES QUARTIERS DU 15/9	La ville de Briançon	11/02/2015	11/02/2027	Concédant	-9 846 181	9 846 181	18 733 774	11 737 652	0	0	609 959	7 606 081	9 846 181	Bilan prévisionnel
1153 EXTENSION PARC DES FONTAINES	Communauté de Communes Le Grésivaudan	18/01/2023	18/01/2031	Concédant	0	0	867 508	2 974	0	864 534	0	0	0	Bilan prévisionnel
1154 REQUALIFICATION DU SITE DE L'ANCIEN HOPITAL DE VOIRON	Commune de Voiron	22/01/2024	22/01/2034	Concédant	-6 290 000	6 290 000	260 965	0	62 500	260 965	0	-62 500	6 227 500	Bilan prévisionnel annexé au traité de concession
							134 080 036	47 560 121	11 278 417	64 954 378	638 833	11 493 907	112 349 779	

Règles et méthodes comptables 2024

Concessions d'Aménagement - opérations clôturées ou en cours de clôture :

Nom de l'opération	Concédant	Date de signature convention	Date expiration convention	Prise en charge résultat	Résultat prévisionnel à terminaison l'opération (hors part .concédant)	Participation du concédant prévue	Cumul dépenses au 31/12/2023	Cumul recettes hors part. concédant au 31/12/2023	Cumul participation du au 31/12/2023	Stocks au 31/12/2023	Provision pour charges	Participation de la collectivité locale concédante au 31/12/2023	Participation à recevoir (13)=(6)-(9)	Date de délibération CRAC pris en compte
1009 PARC OXFORD	Grenoble Alpes Metropole	08/07/2011	21/07/2024	Concédant	-483 989	483 989	7 287 562	6 813 184	939 000	-	9 605	-455 018	-455 011	Bilan de clôture
1010 ETAMAT	Grenoble Alpes Metropole	08/07/2011	08/07/2019	Concédant	-3 274 937	3 274 937	14 776 961	18 049 894	70 948	-860	0	2 870	3 203 989	Bilan de clôture
1108 VEUREY VOROIZE	Grenoble Alpes Metropole	27/02/2014	27/02/2029	Concédant	-11 491	11 491	9 135 774	9 132 476	1 544 364	8 160	8 189	30	-1 532 873	Bilan de clôture
1129 PONT de CLAIX Aménagement des 120 TOISES	Commune de Pont de Claix	26/11/2015	26/11/2022	Concédant	685 652	-685 652	2 269 514	2 959 472	0	0	4 306	-685 652	-685 652	Bilan de clôture
1142 CROLLES Zac Ecoquartier	Commune de Crolles	20/07/2017	20/07/2025	En cas de boni : si résultat > 1 806 556€ alors 70% concédant et 30% concessionnaire sinon seulement concédant // En cas de mail : concédant	-26 846	26 846	5 612 402	5 599 741	0	-9	14 185	26 846	26 846	Pré-bilan de clôture
							39 082 213	42 554 788	2 554 312	7 290	36 285	-1 110 924	557 299	

- Nom de la collectivité contractante
- Date signature de la convention par la SPL et le concédant
- Date d'expiration de la convention
- Répartition conventionnelle du résultat de l'opération selon la convention publique d'aménagement conclue
- Résultat à terminaison de l'opération (hors participation du concédant) selon le CRACL 2023 servant de base à l'arrêté des comptes annuels 2024
- Participation du concédant inscrite dans le CRACL 2023 servant de base à l'arrêté des comptes annuels 2024
- Montant du cumul des charges comptabilisées au 31/12/2024
- Montant du cumul des produits hors participation du concédant comptabilisés au 31/12/2024
- Montant des participations du concédant comptabilisées au 31/12/2024
- Montant du stock de la concession d'aménagement en cours au 31/12/2024 (cumul des charges diminuées du coût de revient des lots vendus)
- Montant déterminé en fonction de l'avancement de l'opération pour compléter le coût de revient des éléments cédés constaté au 31/12/2024
- Il s'agit soit de la participation comptabilisée d'avance (montant négatif) ou de la participation à recevoir (montant positif) constatée respectivement soit en produits constatés d'avance soit en charges constatées d'avance au 31 décembre 2024
- Participation globale du concédant inscrite dans le CRACL 2023 diminuée des participations comptabilisées au 31/12/2024.

Règles et méthodes comptables 2024

Concessions de travaux :

Nom de l'opération	Concédant	Date de convention	Date expiration convention	Prise en charge résultat	Résultat prévisionnel à terminaison l'opération (hors part .concédant)	Participation du concédant prévue	Cumul au 31/12/2024	Cumul recettes hors part. concédant au 31/12/2024	Cumul participation du au 31/12/2023	Stocks au 31/12/2023	Provision pour charges	Participation de la collectivité locale concédante au 31/12/2024	Participation à recevoir	
1023 ARTIS ECHIROLLES	Grenoble Alpes Métropole	29 /11/ 2011	29 /11/ 2038	Concédant	0		0	0	0	0	0	-31 375	0	
1040 ARTIS GRENOBLE	Grenoble Alpes Métropole	30 /11/ 2012	28 /02/ 2040	Concédant	0	0	0	0	0	0	0	-118 394	0	
1030 ENAC	Département de l'Isère	10 /01/ 2020	30 /11/ 2042	En cas de boni : concédant // En cas de mali : clause de revoyure	0	0	0	0	0	0	0	107 046	0	
1031 GLAIRONS SMH	SYMBH	19 /05/ 2021	19 /05/ 2047	En cas de boni : 50/50 // En cas de mali : clause de revoyure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
							0	0	0	0	0	-42 723	0	

3 Faits significatifs de l'exercice

Néant

4 Autres informations

■ Conséquences du contexte géopolitique et économique

Les contextes géopolitique et économique sont susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière.

Méthodologie suivie :

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'évènement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'évènement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Effets ponctuels de l'évènement sur l'exercice :

Le contexte géopolitique et économique n'a pas eu d'impact majeur sur les dépenses de l'exercice.

Par ailleurs, la société n'est pas en mesure d'évaluer les conséquences à moyen et long terme de cet évènement sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Règles et méthodes comptables 2024

- **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes comptabilisé en charges au cours de l'exercice s'élève à 16 500 € au titre du contrôle légal des comptes.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 500		6 500	
Immobilisations incorporelles	6 500		6 500	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	12 430 302			12 430 302
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	206 441	872 546	31 782	1 047 204
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	12 636 743	872 546	31 782	13 477 506
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	32 159		32 159	
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	32 159		32 159	
ACTIF IMMOBILISE	12 675 403	872 546	70 442	13 477 506

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 500		6 500	
Immobilisations incorporelles	6 500		6 500	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	1 242 372	252 455		1 494 827
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 242 372	252 455		1 494 827
ACTIF IMMOBILISE	1 248 872	252 455	6 500	1 494 827

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 34 844 989 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 466 852	9 466 852	
Autres	8 056 463	8 056 463	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 321 674	17 321 674	
Total	34 844 989	34 844 989	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	196 577
Avoirs à recevoir - fournisseurs	25 131
Etat - produits à recevoir	3 540
Divers - produits à recevoir	319 486
Total	544 733

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 180 000,00 euros décomposé en 11 800 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 09/04/2024.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	509 915
Résultat de l'exercice précédent	92 677
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	602 591
Affectations aux réserves	92 677
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	509 915
Total des affectations	602 591

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2024
Capital	1 180 000				1 180 000
Réserve légale	69 339	4 634	4 634		73 973
Réserves générales	807 522	88 043	88 043		895 565
Report à Nouveau	509 915	509 915	509 915	509 915	509 915
Résultat de l'exercice	92 677	-92 677	57 304	92 677	57 304
Subvention d'investissement	559 426		-32 519		526 907
Total Capitaux Propres	3 218 878	509 915	627 376	602 591	3 243 662

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	873 092	666 929	864 903		675 119
Total	873 092	666 929	864 903		675 119
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation Financières Exceptionnelles		666 929	864 903		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 133 014 396 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	316 318	316 318		
- à plus de 1 an à l'origine	21 145 722	3 981 560	14 730 425	2 433 737
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	72 017 324	72 017 324		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 596 845	5 596 845		
Dettes fiscales et sociales	267 537	267 537		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	25 517 484	25 517 484		
Produits constatés d'avance	8 153 167	8 153 167		
Total	133 014 396	115 850 234	14 730 425	2 433 737
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	5 810 355			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues	604 866
Fournisseurs - pénalités	432
Intérêts courus à recevoir	316 318
Personnel - charges à payer	6 996
Organismes sociaux - charges à payer	3 217
Autres charges à payer	304
Total	932 132

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Participations à recevoir concédant	17 320 427		
Charges constatées d'avance	1 247		
Total	17 321 674		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Neutralisation boni annuel concessions	6 937 444		
Produits constatés d'avances - concessions de travaux	830 223		
Produits constatés d'avance - structure	385 500		
Total	8 153 167		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2024
Production vendue de biens	11 056 423
Production vendue de services	4 630 517
TOTAL	15 686 941

Répartition par marché géographique

	31/12/2024
Chiffre d'affaires France	15 686 941
TOTAL	15 686 941

Charges et produits d'exploitation et financiers

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
7910000000 - TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	63 807	
7912200000 - REM FONCIERE INTERNE CONCESSION	3 000	
7912300000 - REM AUTO CONCESSION	326 519	
7912310000 - REM FORFAITAIRE CONCESSION	1 167 620	
7913800000 - PROVISION POUR CHARGES PREVISIONNEL	666 929	
7961010000 - REM/GESTION LOCATIVE	48 044	
	2 275 919	
Total	2 275 919	

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concessions selon les modalités définies par les contrats (rémunération forfaitaire, proportionnelle). Par l'intermédiaire d'un compte de transfert, il a été imputé en 2024 1 542 K€ au titre de la rémunération de la société sur les concessions.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Garanties consenties par les associés sur emprunts</i>	15 001 970
Autres engagements reçus	15 001 970
Total	15 001 970
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

EMPRUNTS SUR OPERATIONS

CRD au 31/12/2024

en euros

Opération	Banque	contrat	Durée	Dernière échéance	total CRD au 31/12/2024	CRD CT	CRD MT	CRD LT	Garant	taux de garantie
1073 ZAC Portes du Vercors	Caisse des Dépôts	7 000 000	13 ans	15/04/2029	7 000 000		7 000 000		METRO (80 %) et Caisse d'Epargne (20 %)	100%
1023 Artis Echirolles	Crédit Agricole	1 736 000	20 ans	01/03/2035	947 791	92 467	369 869	485 454	Grenoble Alpes Métropole	50%
1040 Artis Grenoble	Crédit Coopératif	1 712 000	20 ans	30/01/2036	1 023 264	90 957	363 827	568 480	Grenoble Alpes Métropole	50%
1143 Zac Minotiers	Crédit Coopératif	6 000 000	7 ans	15/11/2026	2 424 486	1 208 125	1 216 361		Ville de Pont-de-Claix	80%
1152 ZAC CŒUR DE VILLE	ARKEA	2 500 000	4 ans	30/10/2026	1 026 667	513 333	513 333		Ville de Briançon	40%
1030 CONCESSION DE TRAVAUX HEBERGEMENT RESIDENCE HOTELIERE	Crédit Coopératif	2 275 000	20 ans	10/01/2043	2 108 752	101 829	627 119	1 379 804	Département de l'Isère	50%
1146 AMENAGT SECRETAN	BANQUE POSTALE	700 000	3 ans	15/02/2025	700 000	700 000			Communauté de Communes Le Grésivaudan	80%
1053 AMENGT ZONE SOUS LE PRE	CAISSE EPARGNE	3 500 000	48 MOIS	05/07/2026	2 214 763	874 848	1 339 915		Ville de VIF	80%
1075 ZAC DU SAULT DU MOINE	BANQUE POSTALE	2 000 000	5 ans	15/11/2028	1 600 000	400 000	1 200 000		Grenoble Alpes Métropole	80%
2455 AMENAGT PARKING BUS	CAISSE EPARGNE	2 100 000		22/08/2026	2 100 000		2 100 000			
TOTAL		34 523 000			21 145 722	3 981 559	14 730 425	2 433 737		

RAPPORT DE GESTION

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE	4
1 - L'ACTIONNARIAT	4
2 - LA GOUVERNANCE	9
3 - LES DIRIGEANTS.....	9
4 - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	10
5 - PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ.....	11
6 - LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE.....	11
7 - LES CONTRÔLES EXTERNES	11
8 - LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	11
DEUXIÈME PARTIE : LA PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE	12
1 - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS	12
2 - EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS.....	12
2.1 Résultat de l'exercice.....	12
2.2 Compte de résultat de la société – Partie fonctionnement	13
2.3 Soldes intermédiaires de gestion – Partie fonctionnement.....	16
2.4 Ratios d'analyse financière – Partie fonctionnement	16
3 - INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT	18
4 - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT	19
5 - AFFECTATION DU RÉSULTAT	19
6 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS.....	19
TROISIÈME PARTIE : L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULÉ.....	20
7 - LE CHIFFRE D'OPÉRATIONS	20
8 - LES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT	20
8.1 Les contrats de concession	20
8.2 Les dépenses d'aménagement	21
8.3 Les commercialisations.....	21
8.4 Concessions de travaux	24
9 - LES MANDATS.....	24
10 - ÉTUDES / AMO	25
11 - LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	26
12 - L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR	26
13 - LES ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	26
QUATRIÈME PARTIE : LES MANDATAIRES SOCIAUX	27
ANNEXE	29
A – TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	29

PRÉAMBULE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte notamment de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2024, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

L'exercice social couvre 12 mois. Il commence le premier janvier.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

1 - L'ACTIONNARIAT

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

ISÈRE AMENAGEMENT

1 180 000 euros divisé en 11 800 actions de 100 euros.

ACTIONNAIRES ET ADMINISTRATEURS	%	Nb actions
Département de l'Isère, - représenté au Conseil d'administration par : - o Monsieur Jean-Pierre BARBIER, - o Madame Anne GÉRIN, - o Madame Joëlle HOURS, - o Monsieur Franck LONGO, - o Monsieur Cyrille MADINIER, - o Madame Sandrine MARTIN-GRAND, - o Madame Annick MERLE, - o Monsieur Bernard PERAZIO, - o Madame Sophie ROMERA, - o Monsieur Christophe SUSZYLO, - représenté à l'Assemblée générale par Madame Sandrine MARTIN-GRAND	51.36 %	6 060
Grenoble Alpes Métropole, - représentée au Conseil d'administration par : - o Madame Christine GARNIER, - o Monsieur Jean-Yves PORTA, - o Monsieur Eric ROSSETTI, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Yves PORTA	19.32 %	2 280
Département des Hautes-Alpes, - représenté à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Marie BERNARD, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Marie BERNARD.	1.02 %	120
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, (CAPV) - représentée au Conseil d'administration par Madame Adrienne PERVÈS, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Adrienne PERVÈS.	3.22 %	380
Communauté d'agglomération Vienne Condrieu - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Thierry KOVACS, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Thierry KOVACS.	1.02 %	120
Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Pierre GIRARD, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Marguerite BACCAM	1.02 %	120

Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Christian GIROUD - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Christian GIROUD	1.02 %	120
Communauté de Communes Bièvre-Est, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Antoine REBOUL - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Antoine REBOUL.	1.02 %	120
Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Martial SIMONDANT, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Martial SIMONDANT.	1.02 %	120
Communauté de communes entre Bièvre et Rhône, (EBER) - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Sylvie DEZARNAUD, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Sylvie DEZARNAUD.	1.02 %	120
Communauté de Communes Le Grésivaudan, - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Martine KOHLY, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Martine KOHLY.	1.02 %	120
Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Paul BONNETAIN, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Paul BONNETAIN.	1.02 %	120
Communauté de Communes Saint-Marcellin-Vercors-Isère, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur André ROUX, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur André ROUX.	1.02 %	120
EPAGE de la Bourbre, - représenté à l'Assemblée spéciale par Monsieur André GUICHERD - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur André GUICHERD	1.02 %	120
Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) (ex SMTG) - représenté à l'Assemblée spéciale par Monsieur Laurent THOVISTE, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Laurent THOVISTE.	1.02 %	120
Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI), - représenté à l'Assemblée spéciale par Monsieur Gilles STRAPPAZZON, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Gilles STRAPPAZZON.	1.02 %	120
Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise-Sablons (INSPIRA), - représenté au Conseil d'administration par Monsieur Robert DURANTON, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Robert DURANTON.	3.22 %	380
Commune de Biviers, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Thierry FEROTIN, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Thierry FEROTIN.	0.13 %	15
Commune de Bourg d'Oisans, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Georges GOFFMAN, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Georges GOFFMAN.	0.25 %	30
Commune de Briançon, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Arnaud MURGIA, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Arnaud MURGIA.	0.25 %	30
Commune de Claix, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Patrick ROUSSET, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Patrick ROUSSET.	0.25 %	30

Commune de Corenc, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Bernard MORIN, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Xavier CASSACI.	0.25 %	30
Commune de Crémieu, - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Isabelle FLORES, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Isabelle FLORES.	0.25 %	30
Commune de Crolles, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Patrick PEYRONNARD, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Patrick AYACHE.	0.25 %	30
Commune d'Echirolles, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Daniel BESSIRON, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Laetitia RABIH.	0.25 %	60
Commune d'Eybens, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Nicolas RICHARD, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Nicolas RICHARD.	0.25 %	30
Commune de Fontaine, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Franck LONGO, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Franck LONGO.	0.25 %	30
Commune de Grenoble, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Pierre-André JUVEN, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre-André JUVEN.	1.02 %	120
Commune de La Tour du Pin - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Corinne HONNET, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Corinne HONNET.	0.25 %	30
Commune de La Tronche - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Pierre DESPRES, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre DESPRES.	0.51 %	60
Commune de Le Cheylas - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Roger COHARD, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Roger COHARD.	0.13 %	15
Commune de Montbonnot, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Dominique BONNET, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Dominique BONNET.	0.13 %	15
Commune de Noyarey - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Nathalie GOIX, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Nathalie GOIX.	0.25 %	30
Commune du Péage de Roussillon - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur André MONDANGE, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Louis MERCIER.	0.25 %	30
Commune du Poisat - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Hervé FANTON, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Hervé FANTON.	0.25 %	30
Commune de Pont-de-Claix, - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Sam TOSCANO, en tant que représentant de l'Assemblée spéciale, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Sam TOSCANO.	0.38 %	45

Commune de Saint-Egrève, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Laurent AMADIEU, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Laurent AMADIEU.	0.25 %	30
Commune de Saint-Jean-de-Bournay, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Franck POURRAT, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Franck POURRAT.	0.25 %	30
Commune de Saint-Marcellin, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Christian DREYER, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Christian DREYER.	0.25 %	30
Commune de Saint-Martin d'Hères, - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Brahim CHERAA, en tant que représentant de l'Assemblée spéciale, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Brahim CHERAA.	0.51 %	60
Commune de Saint-Maximin, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Olivier ROZIAU, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Olivier ROZIAU.	0.13 %	15
Commune de Saint-Paul de Varces, - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Cécile CURTET, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Cécile CURTET.	0.25 %	30
Commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI.	0.25 %	30
Commune de Sassenage, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER.	0.25 %	30
Commune de Seyssins, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Fabrice HUGELÉ, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Fabrice HUGELÉ.	0.13 %	15
Commune de Susville, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Emile BUCH, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Emile BUCH.	0.25 %	30
Commune de Tencin, - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame France DENANS, - représentée à l'Assemblée générale par Madame France DENANS.	0.25 %	30
Commune de Vif, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Guy GENET, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Guy GENET.	0.25 %	30
Commune de Villard-Bonnot, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Hervé LENOIRE, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Hervé LENOIRE.	0.25 %	30
Commune de Villard de Lans, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Serge BIRGÉ, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Serge BIRGÉ.	0.25 %	30
Commune de Voiron, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Antony MOREAU, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Julien POLAT.	0.25 %	30

Commune de Voreppe, - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Olivier GOY, en tant que représentant de l'Assemblée spéciale - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Olivier GOY.	0.25 %	30
	100%	11 800

La société est composée de :

- 52 actionnaires, dont 4 directement représentés au Conseil d'administration et 48 représentés par les délégués de l'Assemblée spéciale.
- 18 administrateurs.

Il y a eu 5 nouveaux actionnaires en 2024 : les communes de Biviers, Fontaine, Saint-Maximin, Seyssins et du Versoud.

2 - LA GOUVERNANCE

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Par délibération en date du 13 juillet 2010, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par délibération en date du 10 février 2017, le Conseil d'administration a décidé d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par délibération en date du 28 septembre 2021, le Conseil d'administration a décidé de conserver l'unification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

3 - LES DIRIGEANTS

Le Département de l'Isère représenté par Madame Sandrine MARTIN-GRAND a été désignée Présidente du Conseil d'administration.

Président(e)	Représentant(e)	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
Département de l'Isère	Monsieur Christian COIGNÉ	9 juin 2015	9 juin 2015	28 septembre 2021
Département de l'Isère	Madame Sandrine MARTIN-GRAND	28 septembre 2021	28 septembre 2021	

Par délibération en date du 28 septembre 2021, Madame Sandrine MARTIN-GRAND a été désignée Présidente et Directrice Générale, pour la durée de son mandat électif.

Directeur/Trice Général(e)	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
Monsieur Christian COIGNÉ	10 février 2017	10 février 2017	28 septembre 2021
Madame Sandrine MARTIN-GRAND	28 septembre 2021	28 septembre 2021	

Conformément à l'article 21.2 des statuts, la Directrice Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Elle exerce ses pouvoirs dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

La Directrice Générale représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée, même par les actes de la Directrice Générale qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers sût que l'acte en cause dépassait l'objet social, ou qu'elle ne pouvait l'ignorer compte-tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer la preuve.

Directeur Général Délégué

Par délibération en date du 28 septembre 2021, le Conseil d'administration a renouvelé la désignation de Monsieur Christian BREUZA dans ces fonctions de Directeur Général Délégué, décidée par le Conseil d'administration du 10 février 2017, jusqu'au terme du mandat de la Présidente Directrice Générale.

Directeur Général Délégué	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
Monsieur Christian BREUZA	28 septembre 2021	10 février 2017	

Conformément aux dispositions de l'article 21.4 des statuts, le Conseil d'administration a fixé, par délibération en date du 28 septembre 2021, les limitations de pouvoirs du Directeur Général Délégué qui s'exerceront selon les modalités suivantes :

Autorisation préalable du Directeur Général :

- Les projets de transaction (valant règlement amiable d'un litige) d'un montant supérieur à 100 000 €,
- Les placements financiers hors comptes à terme, SICAV monétaires et parts sociales de banques,
- La souscription de tout emprunt, contrat de crédit-bail et/ou tout remboursement anticipé de dettes contractées par la société, d'un montant supérieur ou égal à 500 000 €,
- Pour les opérations d'aménagement, toute acquisition et toute cession de terrain ou d'immeuble et d'une manière générale toute opération constitutive de droit réel immobilier d'un montant supérieur ou égal à 5 000 000 € HT,
- Tout marché de fournitures courantes et services, ou de prestations intellectuelles, d'un montant supérieur ou égal à 500 000 € HT,
- Tout marché de travaux d'un montant supérieur ou égal à 5 000 000 € HT,
- Toute prise ou renonciation d'engagement sous forme de caution, aval ou garantie.

4 - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les tableaux ci-dessous récapitulent les mandats des Commissaires aux comptes.

Nous vous informons qu'aucun mandat des Commissaires aux comptes n'est parvenu à son terme, ayant été renouvelé pour 6 exercices jusqu'à l'approbation des comptes 2028, par l'Assemblée Générale des actionnaires du 2 mai 2023.

Commissaires aux comptes	Durée du mandat	AGO					
		1	2	3	4	5	6
Titulaire : EUREX AUDIT RHONE ALPES Représenté par Madame Géraldine MADRIGAL	6 exercices	09/04/24	08/04/25				

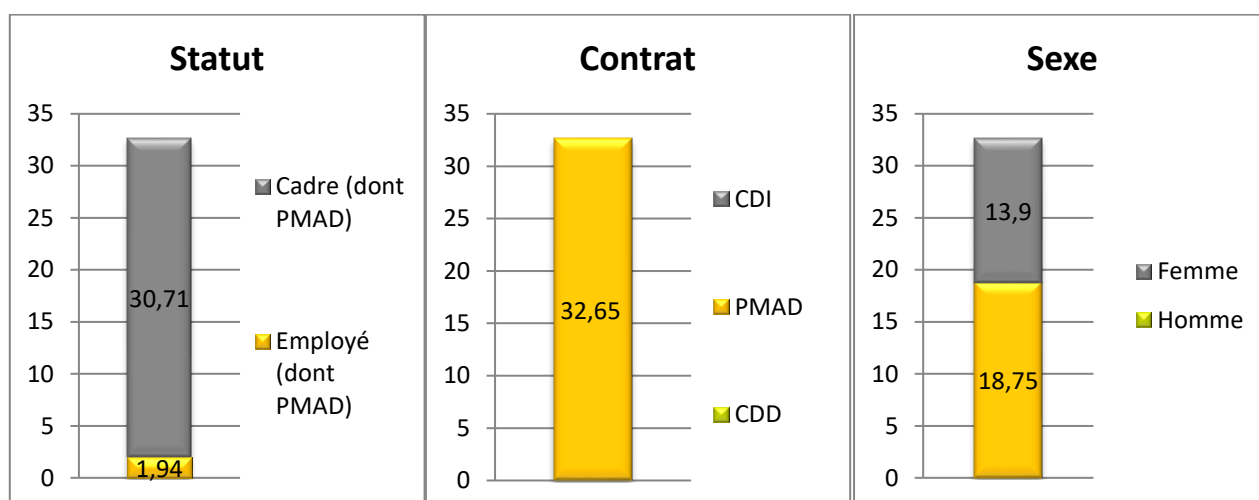
Suppléant : Cabinet AUDIT EUREX M. Philippe JULITA	6 exercices	09/04/24	08/04/25				
--	-------------	----------	----------	--	--	--	--

5 - PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ

L'analyse de l'effectif de la société intègre le personnel mis à disposition (PMAD).

Au 31 décembre 2024, la société dispose uniquement d'effectifs mis à disposition par le Groupement d'Employeurs, soit 63 personnes représentant 32,65 équivalent temps plein (ETP), ces chiffres étant issus des temps passés.

Au 31 décembre 2024, la répartition des personnels (en ETP) par statut, type de contrat et sexe s'établit comme suit :



L'âge moyen de l'effectif est de 40 ans.

6 - LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE

Depuis le mois d'avril 2024, ISÈRE Aménagement partage ses locaux au sein du GIE ELEGIA situé dans l'immeuble LE ZENTO à GRENOBLE (38000) au 4 rue Léon Sestier.

7 - LES CONTRÔLES EXTERNES

- Par courrier du 2 septembre 2024, la Direction départementale des finances publiques a notifié à la société un avis d'examen de la comptabilité portant sur les exercices 2018 à 2023, pour procéder à l'examen des déclarations fiscales relatives aux droits et taxes de mutation. Au 31 décembre 2024, la procédure est en cours.

8 - LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs n'ont bénéficié d'aucun avantage, ni reçu aucune rémunération ou jeton de présence.

DEUXIÈME PARTIE : LA PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

1 - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de vous présenter dans cette partie du rapport de gestion les résultats les plus significatifs, dans les domaines comptables et financiers.

En annexe des comptes annuels, figure le compte de résultat de la société ventilé par activité. Compte tenu de l'activité spécifique des SPL, cette présentation doit vous permettre une analyse pertinente de l'activité intrinsèque de notre société, dont les valeurs sont présentées dans la colonne « fonctionnement ».

Les autres colonnes vous permettent par ailleurs d'isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités de la SPL.

Conformément aux normes comptables, on désignera par « Chiffre d'affaires comptable » la somme de la production vendue de biens (produits de cessions de charges foncières) et de la production vendue de services (rémunérations sur mandats et études).

Par convenance, on utilisera le terme de « Chiffre d'affaires » pour désigner la somme des rémunérations perçues par Isère Aménagement (sur les concessions, les mandats et les études) et les éventuels autres produits.

2 - EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

2.1 Résultat de l'exercice

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2024, les résultats économiques et financiers concernant la société et ses opérations sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires comptable HT s'établit à 15 686 941 euros, décomposés comme suit :
 - Production vendue de services 4 630 517 euros,
 - Production vendue de biens : 11 056 424 euros ;
- La production stockée en concessions s'élève à 3 830 797 euros ;
- Les reprises sur provisions (fonctionnement et concessions) s'élèvent à 3 140 822 euros ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève ainsi à 22 658 563 euros ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 22 619 611 euros ;
- Le résultat d'exploitation est de 38 952 euros ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 71 033 euros, dont 3 053 euros au titre de l'intéressement ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 28 652 euros.

Il est précisé que la société a supporté 2 290 683 euros de dépenses réaffectées par le Groupement d'Intérêt Economique ELEGIA et 3 042 285 euros de charges pour le personnel mis à disposition par le Groupement d'employeurs ELEGIA.

Compte tenu d'un résultat financier positif de 51 567 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 90 519 euros.

Avec un résultat exceptionnel de 154 euros et l'impôt sur les bénéfices qui s'élève à 33 369 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 57 304 euros.

Au 31/12/2024, le montant des fonds propres s'élève à 2 716 755 euros pour la partie fonctionnement et le total du bilan de la société s'élève à 137 245 882 euros.

Au cours de cet exercice, la société n'a pas contracté de nouvel emprunt. Le montant du poste emprunt et dettes s'établit à 21 462 040 euros.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

2.2 Compte de résultat de la société – Partie fonctionnement

Les analyses qui suivent portent exclusivement sur les données issues de la colonne « fonctionnement » du compte de résultat. Ces analyses doivent vous permettre d'évaluer la santé financière de notre société et de juger de son potentiel de développement.

2.2.a Les produits d'exploitation

ISÈRE Aménagement intervient suivant 3 modes opératoires : les études/AMO, les mandats et les concessions d'aménagement. D'un point de vue comptable, seules les rémunérations sur les études et les mandats sont considérées comme de la production vendue et intégrées à ce titre au chiffre d'affaires comptable.

Lorsqu'ISÈRE Aménagement intervient dans le cadre d'une concession d'aménagement, la société impute ses charges en compte de fonctionnement (salaires et autres charges) et effectue un transfert de charges vers le compte de l'opération.

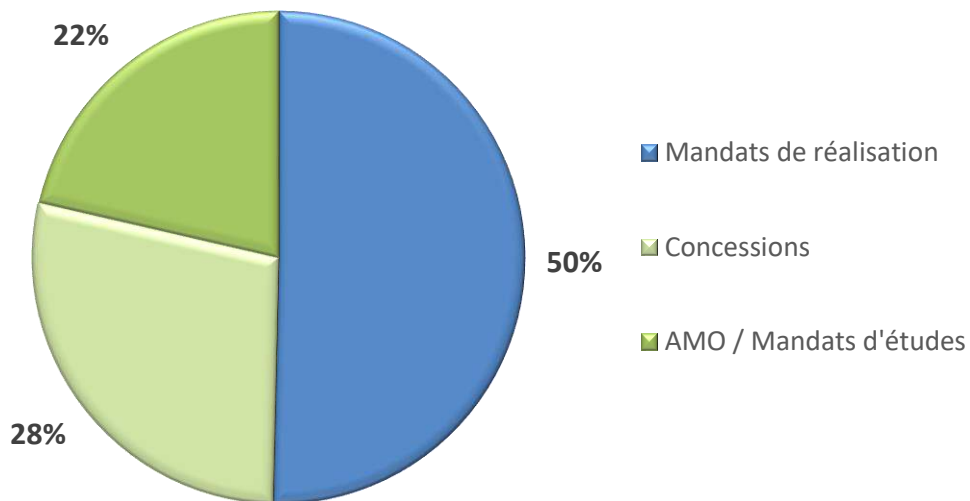
Au 31/12/2024, le montant total des produits d'exploitation s'établit à 5 494 171 euros, avec la répartition suivante :

- Production vendue de services : 3 948 987 euros, décomposés comme suit :
 - 1 171 203 euros de rémunération sur des études / AMO,
 - 2 756 623 euros de rémunération sur mandats de réalisation,
 - 21 161 euros de rémunération sur des autres prestations de services,
- Transfert de charges : 1 545 182 euros de rémunération sur concessions.
- Autres produits : 2 euros.

En conséquence, la rémunération globale perçue par la société (chiffre d'affaires) s'établit à 5 494 171 euros pour l'exercice.

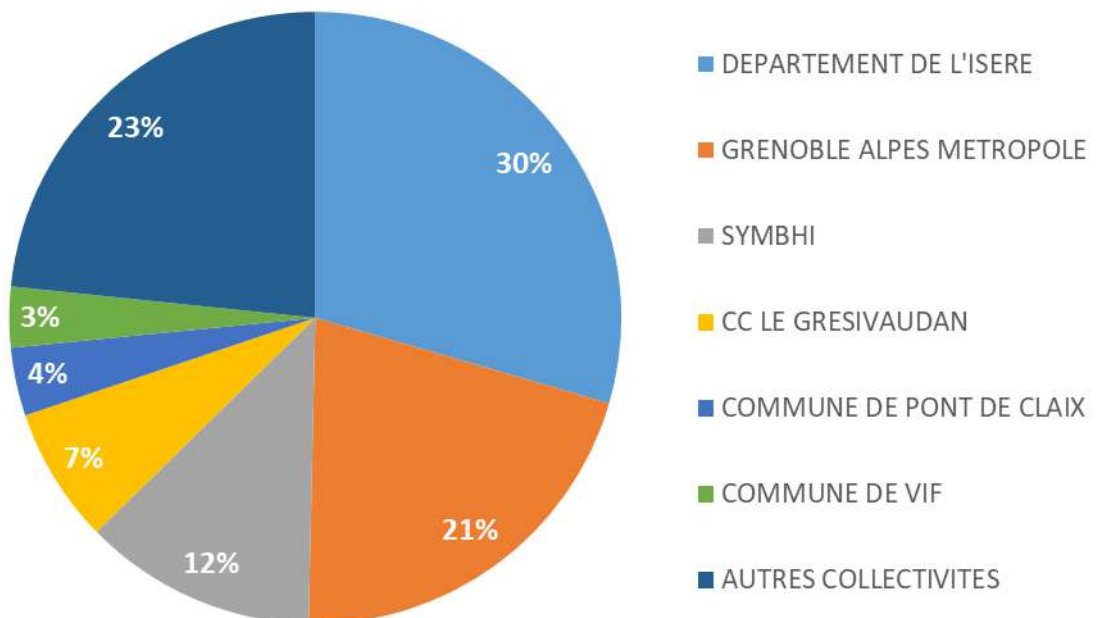
Le chiffre d'affaires est composé à 50% de la rémunération issue des mandats, à 28% de la rémunération issue des concessions d'aménagement et à 22% de celle des études et AMO.

Composition du chiffre d'affaires 2024



Par client, il est notamment composé à 30% de rémunérations sur des contrats avec le Département de l'Isère, 21% avec Grenoble Alpes Métropole, 12% avec le SYMBHI, 7% avec la Communauté de Communes du Grésivaudan, 4% avec la Commune de Pont de Claix, 3% avec la Commune de Vif et de 23% avec les autres collectivités actionnaires.

Composition du chiffre d'affaires 2024 par actionnaire

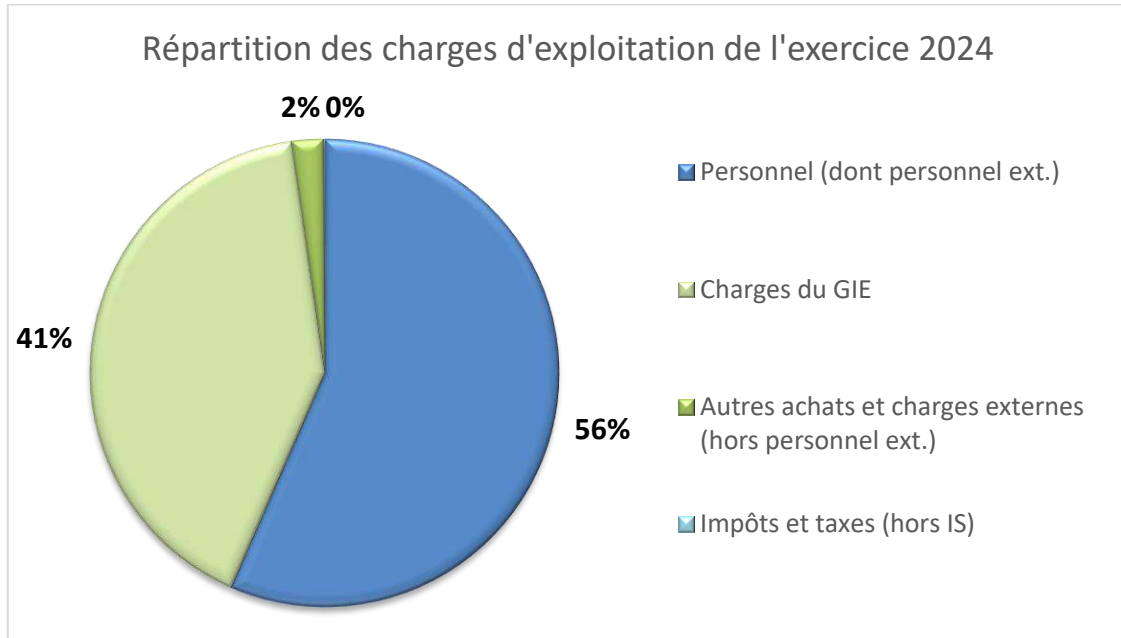


2.2.b Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent les charges de personnel, les autres charges et achats externes, les dotations aux amortissements et provisions, ainsi que les impôts et taxes.

Au 31/12/2024, elles s'élèvent à 5 557 154 euros.

Ce montant représente environ 101% du chiffre d'affaires.



Premier poste des charges d'exploitation (56% en 2024), les charges de personnel propres dont le montant s'élève à 99 685 euros et celui du personnel mis à disposition à 3 042 285 euros. Les principaux ratios de productivité 2024 s'établissent comme suit :

- Chiffre d'affaires / ETP : 168 K€,
- Chiffre d'affaires / Responsable d'opérations : 108 K€,
- Charges de personnel */ Chiffre d'affaires : 80%.

* Les charges de personnel sont retraitées de manière à intégrer en complément des salariés de la société et ceux mis à disposition par le Groupement d'employeurs, la part de charges de personnel refacturée par le GIE (1 271 732 euros représentant 18,41 ETP, soit 50% des charges de personnel du GIE).

Second poste des charges d'exploitation (41% en 2024), la contribution aux charges du GIE ELEGIA qui s'élève à 2 290 683 euros, correspondant à 52% de l'ensemble des charges du GIE.

Les « autres achats et charges externes » comprennent (hors charges du GIE et du personnel mis à disposition) les frais d'assurances, honoraires (Commissaire aux comptes, expert-comptable, avocats, prestataires pour des prestations sous traitées sur les missions de programmation, ...), frais de publicité, de déplacement, de réception, ainsi que les frais bancaires. Ces charges de fonctionnement s'établissent à 119 447 euros pour l'exercice 2024.

Les impôts et taxes s'élèvent à 5 052 euros en 2024. Sont intégrées : la taxe d'apprentissage, la participation à la formation continue, la cotisation sur la valeur ajoutée, la cotisation foncière des entreprises et la taxe sur les salaires.

Les dotations aux amortissements s'établissent à 0 euro. Les dépenses de matériel informatique, licences et mobilier, sont portées par le GIE et refacturées par ailleurs.

2.3 Soldes intermédiaires de gestion – Partie fonctionnement

En vue d'une analyse plus approfondie des chiffres que nous venons de vous présenter, nous avons souhaité vous préciser les principaux soldes intermédiaires de gestion, adaptés aux spécificités d'une SPL. Ceux-ci permettent notamment de comprendre la formation du résultat de la société et apportent un éclairage sur sa productivité.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) s'élève pour l'exercice à un montant de – 62 983 euros. Il mesure la performance économique de la société, c'est-à-dire celle que réalise sa seule exploitation, avant prise en compte de décisions politiques ou d'incidences fiscales qui n'affectent, elles, que le résultat final. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
EBE	420 016 €	118 623 €	-19 234 €	-40 564 €	-62 983 €

Comparativement à l'EBE, le résultat d'exploitation (REX) intègre les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation. Il s'établit à – 62 983 euros pour l'exercice. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
REX	388 861 €	118 840 €	19 234 €	-40 564 €	-62 983 €

La capacité d'autofinancement (CAF), qui quantifie le potentiel de l'entreprise à dégager des ressources par son activité au cours de l'exercice, s'élève à 90 673 euros. L'évolution de cet indicateur sur les 6 derniers exercices est rappelée dans le tableau suivant :

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
CAF	438 721 €	144 536 €	44 182 €	121 044 €	90 673 €

2.4 Ratios d'analyse financière – Partie fonctionnement

Nous complétons cette présentation par quelques ratios classiques d'analyse financière de rentabilité qui permettent :

- une comparaison sectorielle par rapport aux sociétés du même secteur d'activité,
- un suivi historique de la performance de la société.

Le taux d'EBE ou taux de marge brute d'exploitation (EBE/Chiffre d'affaires), qui permet de mesurer la performance économique de l'entreprise, est de - 1,15% pour l'exercice. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'EBE	9,32%	2,76%	-0,45%	-0,87%	-1,15%

Le taux de marge nette (Résultat net/Chiffre d'affaires), qui permet d'apprécier le résultat net généré par la société en termes de chiffre d'affaires, s'élève à 1,04 %. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de marge nette	6,71%	2,35%	0,61%	2,00%	1,04%

Le taux de rentabilité financière (Résultat net/Capitaux propres), qui mesure la capacité des capitaux investis par les actionnaires à dégager du profit, s'établit à 2,11 % pour l'exercice.

L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Rentabilité financière	12,41%	3,97%	1,01%	3,48%	2,11%

3 - INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 à la clôture de l'exercice, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues et émises en 2024 ayant connu un retard de paiement en cours de l'exercice

	Article D. 441 II.- 1° : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II.- 2° : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	2284					1282	504					292
Montant cumulé des factures concernées TTC	37 734 897,21	11 261 360,34	1 551 115,80	134 041,86	121 220,56	13 067 738,56	18 740 085,42	11 828 434,87	3 696 347,94	687 950,96	298 694,92	16 511 428,69
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	74,28%	22,17%	3,05%	0,26%	0,24%	25,72%						
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année							53,16%	33,55%	10,49%	1,95%	0,85%	46,84%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou delai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					

4 - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement.

5 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 57 303,58 euros de la manière suivante :

ORIGINE : Résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 57 303,58 euros.

AFFECTATION : Dotation aux réserves et report à nouveau

- A la réserve légale, 5% du bénéfice, soit 2 865,18 euros,
- En autres réserves, le solde, soit 54 438,40 euros.

Après affectation du résultat, les capitaux propres s'élèveront à 3 243 662 euros.

6 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des quatre précédents exercices.

TROISIÈME PARTIE : L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULÉ

L'activité opérationnelle de la société se mesure à partir :

- D'une part, des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées lors de l'exercice sur les concessions d'aménagement et les mandats ;
- Et d'autre part, des commercialisations de charges foncières dans les concessions.

7 - LE CHIFFRE D'OPÉRATIONS

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2024, constitué des dépenses d'acquisitions foncières, d'études et de travaux (hors rémunération de l'aménageur, frais financiers et frais divers) sur les concessions et les mandats, s'élève à 36 514 263 euros HT. L'historique et la répartition de cet indicateur sont détaillés dans le tableau suivant :

	Chiffre d'opérations (€ HT)				
	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL GENERAL	63 976 276	39 943 782	48 142 457	41 934 398	36 514 263
Concession	11 327 829	11 638 222	10 829 030	7 394 211	11 502 650
1 ACQUISITIONS	5 205 175	2 056 924	1 692 725	1 825 558	2 239 318
2 ETUDES ET HONORAIRES	550 742	361 551	447 131	364 280	687 141
3 TRAVAUX	4 324 758	8 046 502	7 523 433	4 223 824	7 345 941
4 HONORAIRES SUR TRAVAUX	1 247 154	1 173 245	1 165 742	980 548	1 230 250
Mandat	52 648 447	28 305 560	37 313 427	34 540 187	25 011 614
1 ACQUISITIONS	-	-	-	-	-
2 ETUDES ET HONORAIRES	771 599	707 717	1 189 675	2 254 434	2 146 771
3 TRAVAUX	48 276 977	25 200 090	32 636 020	29 704 313	19 683 703
4 HONORAIRES SUR TRAVAUX	3 599 871	2 397 753	3 487 731	2 581 440	3 181 140

Pour ce qui concerne les acquisitions, nous retenons systématiquement, dans le chiffre d'opérations, le montant effectivement « réglé » sur l'exercice et non le montant figurant dans les actes, afin de tenir compte des règlements.

8 - LES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT

8.1 Les contrats de concession

En 2024, ISÈRE Aménagement s'est vu confier un nouveau contrat de concession :

N°	Opération	Concédant	Date de convention	Rémunération
1154	Requalification du site de l'ancien hôpital à Voiron	Commune de Voiron	25/01/2024	668 642 € HT sur 10 ans

8.2 Les dépenses d'aménagement

Pour 2024, les dépenses d'investissement sur les concessions s'élèvent à 11 502 650 euros HT, décomposées comme suit :

	Constaté 2024
Acquisitions	2 239 318
Etudes et honoraires	1 917 391
Travaux	7 345 941
TOTAL	11 502 650

Les principales dépenses d'investissement ont été réalisées sur les opérations suivantes :

Opérations	Montant
1143 ZAC des Minotiers	3 021 052
1073 ZAC Portes du Vercors	2 694 223
1144 CCT Beaurepaire ZAC Champlard	1 504 763
1152 ZAC Cœur de Ville quartier du 15/9 à Briançon	1 117 021
1031 Concession de travaux SYMBHI	682 246
1053 Aménagement zone Sous le Pré à Vif	535 543
1075 ZAC du Saut du Moine à Champagnier	531 086
1153 Extension Parc des Fontaines à Bernin	289 222
1074 ZIP SALAISE SABLONS	270 737
1071 ZAC Ecoquartier Daudet SMH	207 422

8.3 Les commercialisations

8.3.a Logements

Les actes de ventes :

En 2024, nous avons signé sept actes de vente représentant un total de 259 logements :

	Concession	Quantité	Prix
Logements (nb)	LE CHEVALEMENT	4	62 722
	QUARTIER 15-9	86	800 000
	QUARTIER 15-9	43	878 602
	SOUS LE PRE	12	321 648
	SOUS LE PRE	50	1 224 300
	SOUS LE PRE	34	464 100
	MINOTIERS	30	401 730
Total Logements (nb)		259	4 153 102

Les promesses de ventes :

En 2024, on comptabilise dix programmes représentant un total de 346 logements :

	Concession	Quantité	Prix
Logements (nb)	SOUS LE PRE	32	884 260
	SOUS LE PRE	22	331 800
	SOUS LE PRE	10	289 940
	SOUS LE PRE	6	88 200
	FRICHE ALLIANCE VIZILLE	50	705 000
	PORTE DU VERCORS	41	1 081 500
	PORTE DU VERCORS	36	950 905
	PORTE DU VERCORS	39	535 742
	PORTE DU VERCORS	80	2 081 100
	MINOTIERS	30	401 730
Total Logements (nb)		346	7 350 177

8.3.b Bureaux

Les actes de ventes :

Au cours de l'année 2024, nous avons signé un acte de vente :

	Concession	Quantité	Prix
Bureaux (m²)	MINOTIERS	1 062	106 200
Total Bureaux (m²)		1 062	106 200

Les promesses de ventes :

En 2024, nous avons signé une promesse de vente :

	Concession	Quantité	Prix
Bureaux (m²)	MINOTIERS	1 062	106 200
Total Bureaux (m²)		1 062	106 200

8.3.c Commerces

Les actes de ventes :

En 2024, nous n'avons pas signé d'acte de vente.

Les promesses de ventes :

En 2024, nous avons signé trois promesses de vente :

	Concession	Quantité	Prix
Commerces (m²)	PORTE DU VERCORS	340	68 000
	PORTE DU VERCORS	407	81 400
	PORTE DU VERCORS	1 300	260 000
Total Commerces (m²)		2 047	409 400

8.3.d Activités économiques

Les actes de ventes :

En 2024, quatre actes de vente ont été signés représentant au total 1,9 ha :

	Concession	Quantité	Prix
Activités (ha)	SAUT DU MOINE	1,4	811 800
	INSPIRA	0,6	63 281
	INSPIRA	0,0	3 002
	INSPIRA	0,0	10 330
Total Activités (ha)		1,9	888 413

Les promesses de ventes :

En 2024, deux promesses de vente ont été signées, représentant 1 ha :

	Concession	Quantité	Prix
Activités (ha)	PAPETERIES	0,4	334 480
	INSPIRA	0,6	63 281
Total Activités (ha)		1,0	397 761

8.3.e Tableaux de synthèse

Actes de vente

Catégorie	Unité	Budget 2024	Atterrissage 2024	Situation au 31 décembre 2024	% d'exécution
Logements	Nombre	332	251	259	78%
Commerces	m² SP	0	0	0	
Bureaux	m² SP	1 070	1 070	1 062	99%
Activités économiques	Ha	1,4	2,0	1,9	137%

Logements	€	5 582 746	4 123 280	4 153 102	74%
Commerces	€	0	0	0	
Bureaux	€	107 000	106 200	106 200	99%
Activités économiques	€	811 800	888 413	888 413	109%
Total	€	6 501 546	5 117 893	5 147 715	79%

Promesses de vente

Catégorie	Unité	Budget 2024	Atterrissage 2024	Situation au 31 décembre 2024	% d'exécution
Logements	Nombre	213	243	346	162%
Commerces	m² SP	1 685	450	2 047	121%
Bureaux	m² SP	1 070	1 070	1 062	99%
Activités économiques	Ha	0,0	1,9	0,98	100%

Logements	€	4 415 570	5 133 030	7 350 177	166%
Commerces	€	329 000	89 400	409 400	124%
Bureaux	€	107 000	106 200	106 200	99%
Activités économiques	€	0	411 094	397 761	100%
Total	€	4 851 570	5 739 724	8 263 538	170%

Au 31/12/2024, le stock de promesses de vente s’élève à environ 13,1 M€ HT.

8.4 Concessions de travaux

Les travaux pour la construction d’un ensemble immobilier sur la commune de Saint Martin d’Hères pour le compte du SYMBHI ont démarré en avril 2024. La livraison du bâtiment est attendue pour fin 2025.

En 2024, la Société ISÈRE Aménagement s’est vue confier la concession de travaux pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire pour le compte de la Commune d’Eybens. Les travaux ont débuté fin février 2024 et la réception du bâtiment est prévue pour juillet 2026.

9 - LES MANDATS

En 2024, ISÈRE Aménagement s’est vue confier les nouveaux mandats suivants représentant un total de rémunérations futures de 2 914 214 euros :

N°	Mandat	Mandant	Date de convention	Rémunération
2488	MR Tourbière de la RNR du Grand Lemps	Département de l’Isère	02/01/2024	54 983 € HT sur 1 an
2491	Mandat de réalisation de réparation d'ouvrages en Matheysine 2023/2025	Département de l’Isère	29/04/2024	171 251 € HT sur 3 ans
2492	MR pour la pose d'échelles limnimétriques sur la Gresse & la Lignarre	SYMBHI	18/03/2024	13 346 € HT sur 1 an
2493	MR Place d'Armes	Commune de Saint Marcellin	25/07/2024	52 925,5 € HT sur 3 ans
2494	Aire d'accueil des gens du voyage Montbonnot	Communauté de Communes du Grésivaudan	14/06/2024	296 396 € HT sur 5 ans
2495	Aire d'accueil des gens du voyage Le Versoud	Communauté de Communes du Grésivaudan	10/06/2024	213 279 € HT sur 4 ans
2496	Etudes et réparation d'ouvrages d'art Trièves	Département de l’Isère	28/11/2024	298 987,31 € HT sur 4 ans
2497	Etudes et réparation d'ouvrages d'art Sud Grésivaudan	Département de l’Isère	19/11/2024	264 507,1 € HT sur 5 an
2498	Réhabilitation phase 2 collège M. Bouvier Les Abrets	Département de l’Isère	19/11/2024	416 964,5 € HT sur 7 ans
2499	Réhabilitation phase 2 collège C. Munch Grenoble	Département de l’Isère	19/11/2024	494 515 € HT sur 8 ans
2500	Réhabilitation phase 2 collège Les Mattons Vizille	Département de l’Isère	19/11/2024	471 131 € HT sur 8 ans
2501	MR travaux mairie et école Saint Maximin	Commune de Saint Maximin	08/07/2024	165 928,5 € HT sur 6 ans

Le montant des dépenses d’investissement au 31/12/2024 s’élève à 25 011 614 € HT (hors honoraires du mandataire et frais divers).

Ce montant des dépenses d’investissement se répartit comme suit :

Constaté 2024	
Acquisitions	-
Etudes et honoraires	5 327 910
Travaux	19 683 703
TOTAL	25 011 614

Les principales dépenses d’investissement ont été réalisées sur les opérations suivantes :

Opérations	Montant
2423 Restructuration du collège Edouard Vaillant	2 521 492
2129 ME travaux sécurisation prioritaires Romanche Oisans	1 722 549
2432 MR Quartier Champ de la cour à Voreppe	1 356 458
2485 MR Aménagement du Champ de Mars	1 325 548
2459 Réparation et entretien ouvrages d'art Territoire de la Math	1 250 092
2483 MR musée des minéraux Bourg d'Oisans	1 075 006
2453 MR restructuration collège de Montalieu Vercieu	898 209
2456 Amgt et réhabilitation paysagère du col de Lautaret	867 682
2452 MR restructuration collège de Crolles	735 237
2461 Réparation d'ouvrages d'art	723 474

10 - ÉTUDES / AMO

En 2024, ISÈRE Aménagement s’est vue confier les nouvelles opérations suivantes représentant un total de rémunérations futures de 790 471 euros :

N°	Mandat	Maître d’ouvrage	Date de convention	Rémunération
2302	Site Bergès - Potentiel d'évolution des bâtiments	Communauté de Communes le Grésivaudan	17/05/2024	71 656 € HT sur 1 an
2303	ME préfiguration SPV projets PV aéroport Grenoble Alpes Isère	Département de l’Isère	01/02/2024	40 000 € HT sur 1 an
2304	ME entretien ouvrages "ponts suspendus"	Département de l’Isère	09/08/2024	149 901 € HT sur 2 ans
3317	Etude de faisabilité restructuration de l'école	Commune de Saint Paul de Varcès	23/01/2024	7 521 € HT sur 1 an
3318	Etude de programmation pour la restructuration du CTM d'Eybens	Grenoble Alpes Métropole	19/08/2024	20 320 € HT sur 1 an
3319	Prog. Collège des Collines	Département de l’Isère	20/11/2024	29 154 € HT sur 1 an
3320	PRG collège Pompidou à Claix	Département de l’Isère	13/09/2024	28 392 € HT sur 1 an

3321	Prog. Collège Les Dauphins	Département de l'Isère	04/12/2024	28 392 € HT sur 1 an
3322	Prog. Collège de l'Isle	Département de l'Isère	20/11/2024	29 154 € HT sur 1 an
3323	Prog. Collège DA Ravier	Département de l'Isère	20/11/2024	29 154 € HT sur 1 an
3324	Prog. Collège S. de Beauvoir	Département de l'Isère	20/11/2024	29 154 € HT sur 1 an
3325	Prog. Collège les Pierres Plantes	Département de l'Isère	20/11/2024	29 154 € HT sur 1 an
3326	Prog. Collège Ph. Cousteau	Département de l'Isère	20/11/2024	29 154 € HT sur 1 an
3328	AMO Borne IRVE Métro/SMMAG 2024/2025	Grenoble Alpes Métropole	03/01/2024	132 273 € HT sur 2 ans
3330	PRG et AMO choix MOE extension gymnase de Saulaie	Commune de Saint Marcellin	26/09/2024	33 737 € HT sur 1 an
3331	PRG travaux siège CC Les Vals du Dauphiné à La Tour du Pin	Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné	26/11/2024	32 788 € HT sur 1 an
3334	GAM plan d'alignement Nicolas Chorier	Grenoble Alpes Métropole	25/11/2024	54 800 € HT sur 2 ans
3335	Hangar Maraicher à Pontcharra	Communauté de Communes le Grésivaudan	16/09/2024	19 008 € HT sur 2 ans

11 - LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

12 - L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Le budget prévisionnel 2025 approuvé par le conseil d'administration du 17 décembre 2024 est prévu positif avec un résultat de 137 K€ après impôts.

13 - LES ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, il convient de souligner les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi :

- Néant.

QUATRIÈME PARTIE : LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2024 dans tout type de société anonyme par chacun des mandataires sociaux de la société, telle que cette information nous a été communiquée.

Mandataires sociaux	Fonction/Mandat
Mme Sandrine MARTIN-GRAND	Présidente Directrice Générale d'ISÈRE Aménagement (SPL) Administratrice de TERRITOIRES 38 (SEM), Administratrice de ELEGIA (GIE), Administratrice de l'OPH Alpes Isère Habitat (EPL)
M. Christian BREUZA	Administrateur de ELEGIA (GIE) Président du Groupement d'Employeurs ELEGIA (Association loi 1901) Directeur Général Délégué d'ISÈRE Aménagement (SPL) Directeur Général Délégué de TERRITOIRES 38 (SEM) Directeur Général de SARA Aménagement (SPLA) Directeur Général de SARA Développement (SEM)
Administrateurs	
M. Jean-Pierre BARBIER	Président Directeur Général de TERRITOIRES 38 (SEM) Président du GIE ELEGIA
Mme Anne GÉRIN	Administratrice de TERRITOIRES 38 (SEM) Administratrice de la SA HLM habitation des Alpes (PLURALIS) Administratrice de M TAG (SPL)
Mme Joëlle HOURS	Néant
M. Franck LONGO	Néant
M. Cyrille MADINIER	Administrateur de TERRITOIRES 38 (SEM)
Mme Annick MERLE	Administratrice de TERRITOIRES 38 (SEM), Administratrice du GIE ELEGIA, Vice-Présidente de MINATEC Entreprises (SEM)
M. Bernard PERAZIO	SFRTF, Tunnel Alpin de Fréjus
Mme Sophie ROMERA	Néant
M. Christophe SUSZYLO	Administrateur de MINATEC Entreprises (SEM)
Mme Christine GARNIER	Administratrice de Société ALEC (SPL) Administratrice de la Société GEG (SEM) Membre du Conseil de Surveillance de GreenAlp (SA)

Mandataires sociaux	Fonction/Mandat
M. Jean-Yves PORTA	Administrateur de TERRITOIRES 38 (SEM) Administrateur à la SPL M-TAG
M. Eric ROSSETTI	Administrateur de GRENOBLE HABITAT (SAIEM) Administrateur de ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE (EPIC) Administrateur de SCEREA (SA) Administrateur SOC DAUPHINOISE POUR L’HABITAT – SDH (SA)
Mme Adrienne PERVÈS	Néant
M. Brahim CHERAA	Administrateur de INNOVATION (SPL), Administrateur de TERRITOIRES 38 (SEM), Administrateur du GIE ELEGIA
M. Sam TOSCANO	Administrateur de la Société SAGES (SA)
M. Olivier GOY	Néant
M. Robert DURANTON	Administrateur de TERRITOIRES 38 (SEM)

ANNEXE

A – TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 180 000	1 180 000	1 180 000	1 180 000	1 180 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	11 800	11 800	11 800	11 800	11 800
- à dividende prioritaire					
Nombre d'actions maximum à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaires Hors Taxes	15 686 941	19 080 984	19 491 946	8 527 728	10 747 242
Résultat avant impôts, participation					
dot. amortissements et provisions	1 079 551	985 948	1 398 261	3 213 341	3 120 020
Impôt sur les bénéfices	33 369	28 735	10 598	36 319	104 377
Participation des salariés	0	-367	7713	7298	471
Dotations amortissements et provisions	988 878	864 903	1 354 079	3 068 806	2 712 447
Résultat net	57 304	92 677	25 871	100 918	302 725
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation					
avant dot. amortissements	89	81	117	269	256
et provisions					
Résultat après impôt, participation					
après dot. amortissements	5	8	2	9	26
et provisions					
Dividende distribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	0	0	10	22	22
Masse salariale	71 033	66 583	451 985	994 928	971 252
Sommes versées en avantages sociaux (ss, œuvres sociales ...)	28 652	29 471	200 651	419 709	410 551

**EUREX-AUDIT
RHONE-ALPES**

Société de
Commissaires aux
Comptes inscrite sur
la liste nationale des
Commissaires aux
comptes de la CRCC
Dauphiné-Savoie

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE
ISERE AMENAGEMENT**

Les reflets du Drac
34, rue Gustave Eiffel
38 028 GRENOBLE CEDEX 01

524 119 641 RCS GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

EUREX-AUDIT RHONE-ALPES

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros - Siren n° 812 717 320 RCS Annecy

TVA FR 33 812 717 320 - Code Naf 6920 Z

Siège Social : 1 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex - Tél : 04 50 69 03 04

Bureau de Lyon : 53 rue Vauban - 69006 Lyon - Tél : 04 72 75 49 00 - E-mail : eurex.lyon@eurex.fr
www.eurex.fr

SPL ISERE AMENAGEMENT

**Les reflets du Drac
34, rue Gustave Eiffel
38 028 GRENOBLE CEDEX 01**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A l'assemblée de la SPL ISERE AMENAGEMENT,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SPL ISERE AMENAGEMENT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 4. Autres Informations » de l'annexe des comptes annuels concernant les conséquences du contexte géopolitique et économique.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Seynod, le 21 mars 2025

EUREX-AUDIT RHONE-ALPES

Commissaire aux Comptes

Géraldine MADRIGAL

Signé par Geraldine Madrigal
Le 21/03/25

ID: tx_qan6a5ZnnPkM

 **EUREX**

ANNEXE AU RAPPORT

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	12 430 302	1 494 827	10 935 475	11 187 930
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	1 047 204		1 047 204	206 441
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				32 159
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	13 477 506	1 494 827	11 982 680	11 426 531
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	64 961 669		64 961 669	60 617 961
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	560 988		560 988	605 732
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	9 466 852	137 950	9 328 902	8 958 998
Autres créances	8 056 463		8 056 463	10 268 954
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	25 033 507		25 033 507	30 401 900
Charges constatées d'avance (3)	17 321 674		17 321 674	13 466 538
TOTAL ACTIF CIRCULANT	125 401 153	137 950	125 263 203	124 320 084
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	138 878 659	1 632 777	137 245 882	135 746 615
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 180 000	1 180 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	73 973	69 339
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	895 565	807 522
Report à nouveau	509 915	509 915
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	57 304	92 677
Subventions d'investissement	526 907	559 426
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 243 662	3 218 878
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	675 119	873 092
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	675 119	873 092
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	21 462 040	27 128 083
Emprunts et dettes financières diverses (3)	72 017 324	62 854 118
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	312 705	162 705
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 596 845	6 022 948
Dettes fiscales et sociales	267 537	507 539
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	25 517 484	29 005 552
Produits constatés d'avance	8 153 167	5 973 700
TOTAL DETTES	133 327 101	131 654 645
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	137 245 882	135 746 615
(1) Dont à plus d'un an (a)	17 164 162	82 534 963
(1) Dont à moins d'un an (a)	115 850 234	48 956 977
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	316 318	172 007
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	11 056 424		11 056 424	15 631 879
Production vendue (services)	4 630 517		4 630 517	3 449 106
Chiffre d'affaires net	15 686 941		15 686 941	19 080 984
Production stockée			3 830 797	-5 683 251
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			3 140 822	3 912 258
Autres produits			2	1
Total produits d'exploitation (I)			22 658 563	17 309 993
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			19 272 736	14 628 083
Impôts, taxes et versements assimilés			81 250	78 271
Salaires et traitements			71 033	66 583
Charges sociales			28 652	29 471
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			252 455	241 088
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			69 494	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			666 929	864 903
Autres charges			2 177 062	1 347 542
Total charges d'exploitation (II)			22 619 611	17 255 943
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			38 952	54 050
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			563 410	348 933
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			563 410	348 933
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			511 843	281 939
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			511 843	281 939
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			51 567	66 994
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			90 519	121 044

Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	154	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	154	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	154	
Participation des salariés aux résultats (IX)		-367
Impôts sur les bénéfices (X)	33 369	28 735
Total des produits (I+III+V+VII)	23 222 126	17 658 926
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	23 164 823	17 566 249
BENEFICE OU PERTE	57 304	92 677
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Bilan et compte de résultat par activité

Bilan actif

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de Recherche & développement				
Concessions, Brevets, Droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions			10 935 475	10 935 475
Installations techniques, Outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours			1 047 204	1 047 204
Avances & Acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par Mise en Équivalence				
Autres participations				
Créances Rattachées à des participations				
Autres Titres immobilisés				
Prêts				
Autres Immobilisations Financières				
ACTIF IMMOBILISE			11 982 680	11 982 680
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de Matières Premières				
Stocks d'en-cours de production de biens			64 961 669	64 961 669
Stocks en-cours production de services				
Stocks de produits intermédiaires, finis				
Stocks de Marchandises				
Avances, acomptes versés s/commandes	65	509 241	51 682	560 988
CREANCES				
Créances clients & comptes rattachés	1 316 129	3 728 576	4 284 196	9 328 902
Mandants		5 502 368		5 502 368
Autres créances	304 388	450 086	1 799 621	2 554 095
Capital souscrit, appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	25 033 507			25 033 507
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 247		17 320 427	17 321 674
ACTIF CIRCULANT	26 655 337	10 190 271	88 417 595	125 263 203
Charges à répartir s/plsrs exercices				
Primes remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
Comptes de liaison	14 116 005	23 531 261	12 570 484	50 217 750
TOTAL GENERAL	40 771 342	33 721 532	112 970 759	187 463 633

Bilan et compte de résultat par activité

Bilan passif

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Capital social	1 180 000			1 180 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	73 973			73 973
Réserves statutaires & contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	895 565			895 565
Report à nouveau	509 915			509 915
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	57 304			57 304
Subventions d'investissement			526 907	526 907
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	2 716 755		526 907	3 243 662
Produits des émissions de titres participatifs				
Apport du concédant				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			675 119	675 119
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			675 119	675 119
DETTE FINANCIERE				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes auprès étab. crédit	316 318	2 100 000	19 045 722	21 462 040
Emprunt & dettes fin. divers			72 017 324	72 017 324
Avances & acomptes reçus	1 455		311 250	312 705
DETTE D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	1 062 024	2 723 362	1 811 459	5 596 845
Dettes fiscales & sociales	197 716		69 821	267 537
DETTE DIVERSE				
Dettes sur immob & cptes rattachés				
Mandants		23 293 164		23 293 164
Autres Dettes	12 262	323 227	1 888 831	2 224 320
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance	385 500		7 767 667	8 153 167
DETTE	1 975 275	28 439 753	102 912 073	133 327 101
Ecart de conversion passif				
Comptes de liaison	36 079 311	5 281 779	8 856 660	50 217 750
TOTAL GENERAL	40 771 342	33 721 532	112 970 759	187 463 633

Bilan et compte de résultat par activité

Compte de résultat

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Ventes de marchandises				
Productions vendues de biens			11 056 424	11 056 424
Production vendues de services	3 948 987		681 530	4 630 517
CHIFFRES D'AFFAIRES	3 948 987		11 737 954	15 686 941
Production stockée			3 830 797	3 830 797
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises amortiss.,provis., transf.charges	1 545 182		1 595 640	3 140 822
Autres produits	2			2
PRODUITS EXPLOITATION	5 494 171		17 164 391	22 658 563
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats matières premières, approvision.				
Variation des stocks [mat.premières]				
Autres achats & charges externes	5 452 415		13 820 322	19 272 736
Impôts, taxes & versements assimilés	5 052		76 198	81 250
Salaires & traitements	71 033			71 033
Charges sociales	28 652			28 652
Dotations amortissement s/immobilisations			252 455	252 455
Dotations aux provisions s/immobilisations				
Dotations aux provisions s/actif circulant			69 494	69 494
Dotations provisions risques & charges			666 929	666 929
Autres charges	3		2 177 058	2 177 062
CHARGES EXPLOITATION	5 557 154		17 062 456	22 619 611
RESULTAT D'EXPLOITATION	-62 983		101 935	38 952
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation				
Produits autres valeurs mobilières				
Autres intérêts & produits assimilés	563 410			563 410
Reprises s/provisions, transferts charges				
Différences positives de change				
Produits nets cessions valeurs mob.placements				
PRODUITS FINANCIERS	563 410			563 410
Dotations financières amortis.,provisions				
Intérêts & charges assimilées	409 908		101 935	511 843
Différences négatives de change				
Charges nette cessions valeurs mob.placement				
CHARGES FINANCIERES	409 908		101 935	511 843
RESULTAT FINANCIER	153 502		-101 935	51 567
RESULTAT COURANT AVANT IS	90 519		0	90 519

Bilan et compte de résultat par activité

Compte de résultat (suite)

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Produits exceptionnels s/ope.gestion				
Produits exceptionnels S/opé. en capital	153,83			154
Reprises provisions & transferts de charges				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	154			154
Charges exceptionnelles s/opé.gestion				
Charges exceptionnelles s/opé en capital				
Dotations exceptionnelles amortiss.,provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RESULTAT EXCEPTIONNEL	154			154
Participation et intéressement des salariés				
Impôts sur les bénéfices	33 369			33 369
TOTAL PRODUITS	6 057 735		17 164 391	23 222 126
TOTAL CHARGES	6 000 432		17 164 391	23 164 823
RESULTAT NET	57 304			57 304

Annexe



Règles et méthodes comptables 2024

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Dans le cadre de l'application des nouvelles règles concernant les actifs la méthode retenue est la méthode prospective.

Conformément à la nouvelle réglementation comptable sur les actifs et aux mesures de simplification, la SPL ISERE AMENAGEMENT a choisi de maintenir les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants : (L = linéaire).

Immobilisations	Amortis. pour dépréciation	Amortis. fiscal pratiqués
Construction sur le sol d'autrui		
- concessions de travaux ARTIS Echirolles, ARTIS Grenoble, Hébergement ENAC	4 % L	Idem
- concession de travaux ENAC	5 % L	Idem

2 Valeurs d'exploitation

Concession d'aménagement

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable général. Il existe une exception à ce principe général sur les encours de concessions d'aménagement qui font l'objet de l'analyse ci-dessous.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique « Stocks et en-cours » de production de biens concerne l'encours de la concession d'aménagement. Ce montant résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT (frais financiers et frais exceptionnels compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés en fin d'exercice, de manière globale, par application au coût de revient prévu par le compte rendu financier de la fraction établie comme suit :

Au numérateur : le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante,

Au dénominateur : le montant global des produits prévus par le compte rendu financier hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante.

La comptabilité traduit les Concessions d'Aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

- stocks : pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés.
- comptes de régularisation actif et passif : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire des opérations d'aménagement concédées aux risques de la Collectivité.
- comptes de provisions pour risques et charges : pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice pour le montant des coûts de liquidation des opérations.

Règles et méthodes comptables 2024

3 Subventions

Les subventions d'investissement sont comptabilisées à la notification. Elles sont reprises au même rythme que les amortissements des actifs sous-jacents auxquels elles sont affectées.

Informations complémentaires

1 Transfert de charges vers les opérations d'aménagement

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concession selon les modalités définies par les contrats de concession. Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges d'exploitation, il a été imputé au titre de l'année 2024 un montant de 1 545 K€

2 Principales informations relatives à la Concession d'Aménagement

Les écritures comptables liées à l'application à la clôture de l'exercice de l'avis n° 99-05 du Conseil National de la Comptabilité du 18 mars 1999 ont été déterminées à partir des éléments figurant dans le bilan prévisionnel annexé à la convention de concession.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des informations relatives aux en-cours de la concession d'aménagement.

Règles et méthodes comptables 2024

Concessions d'Aménagement - opérations en cours :

Nom de l'opération	Concédant	Date de signature convention	Date expiration convention	Prise en charge résultat	Résultat prévisionnel à terminaison l'opération (hors part .concédant)	Participation du concédant prévue	Cumul dépenses au 31/12/2024	Cumul recettes hors part. concédant au 31/12/2024	Cumul participation du au 31/12/2024	Stocks au 31/12/2024	Provision pour charges	Participation de la collectivité locale concédante au 31/12/2024	Participation à recevoir (13)=(6)-(9)	Date de délibération CRAC pris en compte
-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	(13)=(6)-(9)		
1053 ZAC SOUS LE PRE VIF	Commune de Vif	27/06/2016	31/12/2026	En cas de boni : 90% concédant et 10% concessionnaire // En cas de mali : concédant	-650 252	650 252	4 542 995	2 067 984	209 943	2 227 131	0	37 938	440 309	CRAC base 31/12/2023
1071 ZAC ECOQUARTIER DAUDET	Commune de St Martin d'Hères	18/10/2013	18/10/2023	Concédant	-662 395	662 395	8 968 288	8 334 743	6 62 401	0	28 874	18	-6	CRAC base 31/12/2023
1073 ZAC PORTES DU VERCORS	Grenoble Alpes Métropole	03/04/2014	03/04/2030	Concédant	-28 120 000	28 120 000	24 441 064	5 533 757	0	12 600 565	0	6 306 742	28 120 000	CRAC base 31/12/2023
1074 ZIP SALAISE SABLONS	Syndicat mixte de la zone Industriolo-portuaire de Salaise Sablons	22/04/2014	22/04/2036	Concédant	-58 741 000	58 741 000	31 173 339	2 198 046	7 003 237	26 413 073	0	-4 441 017	51 737 763	CRAC base 31/12/2023
1075 ZAC DU SAUT DU MOINE	Grenoble Alpes Métropole	27/02/2014	27/02/2029	Concédant	1 412 097	-1 412 097	13 456 357	7 181 933	23 628	6 326 524	0	-624 853	-1 435 725	CRAC base 31/12/2023
1140 GRENOBLE FRICHE ALLIANCE	Grenoble Alpes Métropole	05/08/2016	05/08/2026	Concédant	-1 000 000	1 000 000	1 784 030	800 177	485 000	582 570	0	-84 257	515 000	CRAC base 31/12/2023
1143 ZAC des Minotiers Pont de Claix	Commune de Pont de Claix	25/01/2018	25/01/2038	En cas de boni : 50% concédant et 50% concessionnaire // En cas de mali : concédant	-10 670 000	10 670 000	17 662 219	6 066 628	0	10 369 986	0	1 290 742	10 670 000	CRAC base 31/12/2023
1144 CCT Beaufort ZAC Cham	Communauté de communes du Territoire de Beaufort	20/07/2017	20/07/2029	Concédant	-2 517 358	2 517 358	2 315 647	380 718	150 000	1 825 077	0	-40 147	2 367 358	CRAC base 31/12/2023
1145 Les Papeteries Pont de Claix	Grenoble Alpes Métropole	30/08/2018	30/08/2026	Concédant	-5 633 907	5 633 907	7 911 909	3 155 133	2 137 708	1 622 656	0	2 049 159	3 496 199	CRAC base 31/12/2023
1146 Le Secretan A Montbonnot	Communauté de Communes Le Grésivaudan	14/07/2019	14/07/2027	Concédant	-266	266	801 603	9 236	0	792 101	0	0	266	CRAC base 31/12/2023
1147	Commune de Susville	22/06/2020	22/06/2032	Concédant	0	0	401 253	91 142	0	310 111	0	0	0	CRAC base 31/12/2022
1149	Communauté de communes Bièvre Isère Communauté	29/06/2021	29/06/2026	Concédant	-808 934	808 934	583 798	0	544 000	583 798	0	-544 000	264 934	Bilan prévisionnel
1150 LE PRE SEC	La commune de Tencin	04/02/2022	04/02/2028	Concédant	-100 000	100 000	175 287	0	0	175 287	0	0	100 000	Bilan prévisionnel
1152 ZAC LES QUARTIERS DU 15/9	La ville de Briançon	11/02/2015	11/02/2027	Concédant	-9 846 181	9 846 181	18 733 774	11 737 652	0	0	609 959	7 606 081	9 846 181	Bilan prévisionnel
1153 EXTENSION PARC DES FONTAINES	Communauté de Communes Le Grésivaudan	18/01/2023	18/01/2031	Concédant	0	0	867 508	2 974	0	864 534	0	0	0	Bilan prévisionnel
1154 REQUALIFICATION DU SITE DE L'ANCIEN HOPITAL DE VOIRON	Commune de Voiron	22/01/2024	22/01/2034	Concédant	-6 290 000	6 290 000	260 965	0	62 500	260 965	0	-62 500	6 227 500	Bilan prévisionnel annexé au traité de concession
							134 080 036	47 560 121	11 278 417	64 954 378	638 833	11 493 907	112 349 779	

Règles et méthodes comptables 2024

Concessions d'Aménagement - opérations clôturées ou en cours de clôture :

Nom de l'opération	Concédant	Date de signature convention	Date expiration convention	Prise en charge résultat	Résultat prévisionnel à terminaison l'opération (hors part .concédant)	Participation du concédant prévue	Cumul dépenses au 31/12/2023	Cumul recettes hors part. concédant au 31/12/2023	Cumul participation du au 31/12/2023	Stocks au 31/12/2023	Provision pour charges	Participation de la collectivité locale concédante au 31/12/2023	Participation à recevoir (13)=(6)-(9)	Date de délibération CRAC pris en compte
1009 PARC OXFORD	Grenoble Alpes Metropole	08/07/2011	21/07/2024	Concédant	-483 989	483 989	7 287 562	6 813 184	939 000	-	9 605	-455 018	-455 011	Bilan de clôture
1010 ETAMAT	Grenoble Alpes Metropole	08/07/2011	08/07/2019	Concédant	-3 274 937	3 274 937	14 776 961	18 049 894	70 948	-860	0	2 870	3 203 989	Bilan de clôture
1108 VEUREY VOROIZE	Grenoble Alpes Metropole	27/02/2014	27/02/2029	Concédant	-11 491	11 491	9 135 774	9 132 476	1 544 364	8 160	8 189	30	-1 532 873	Bilan de clôture
1129 PONT de CLAIX Aménagement des 120 TOISES	Commune de Pont de Claix	26/11/2015	26/11/2022	Concédant	685 652	-685 652	2 269 514	2 959 472	0	0	4 306	-685 652	-685 652	Bilan de clôture
1142 CROLLES Zac Ecoquartier	Commune de Crolles	20/07/2017	20/07/2025	En cas de boni : si résultat > 1 806 556€ alors 70% concédant et 30% concessionnaire sinon seulement concédant // En cas de mali : concédant	-26 846	26 846	5 612 402	5 599 741	0	-9	14 185	26 846	26 846	Pré-bilan de clôture
							39 082 213	42 554 788	2 554 312	7 290	36 285	-1 110 924	557 299	

- Nom de la collectivité contractante
- Date signature de la convention par la SPL et le concédant
- Date d'expiration de la convention
- Répartition conventionnelle du résultat de l'opération selon la convention publique d'aménagement conclue
- Résultat à terminaison de l'opération (hors participation du concédant) selon le CRACL 2023 servant de base à l'arrêté des comptes annuels 2024
- Participation du concédant inscrite dans le CRACL 2023 servant de base à l'arrêté des comptes annuels 2024
- Montant du cumul des charges comptabilisées au 31/12/2024
- Montant du cumul des produits hors participation du concédant comptabilisés au 31/12/2024
- Montant des participations du concédant comptabilisées au 31/12/2024
- Montant du stock de la concession d'aménagement en cours au 31/12/2024 (cumul des charges diminuées du coût de revient des lots vendus)
- Montant déterminé en fonction de l'avancement de l'opération pour compléter le coût de revient des éléments cédés constaté au 31/12/2024
- Il s'agit soit de la participation comptabilisée d'avance (montant négatif) ou de la participation à recevoir (montant positif) constatée respectivement soit en produits constatés d'avance soit en charges constatées d'avance au 31 décembre 2024
- Participation globale du concédant inscrite dans le CRACL 2023 diminuée des participations comptabilisées au 31/12/2024.

Règles et méthodes comptables 2024

Concessions de travaux :

Nom de l'opération	Concédant	Date de convention	Date expiration convention	Prise en charge résultat	Résultat prévisionnel à terminaison l'opération (hors part .concédant)	Participation du concédant prévue	Cumul au 31/12/2024	Cumul recettes hors part. concédant au 31/12/2024	Cumul participation du au 31/12/2023	Stocks au 31/12/2023	Provision pour charges	Participation de la collectivité locale concédante au 31/12/2024	Participation à recevoir
1023 ARTIS ECHIROLLES	Grenoble Alpes Métropole	29/11/2011	29/11/2038	Concédant	0		0	0	0	0	0	-31 375	0
1040 ARTIS GRENOBLE	Grenoble Alpes Métropole	30/11/2012	28/02/2040	Concédant	0	0	0	0	0	0	0	-118 394	0
1030 ENAC	Département de l'Isère	10/01/2020	30/11/2042	En cas de boni : concédant // En cas de mali : clause de revoyure	0	0	0	0	0	0	0	107 046	0
1031 GLAIRONS SMH	SYMBH	19/05/2021	19/05/2047	En cas de boni : 50/50 // En cas de mali : clause de revoyure	0	0	0	0	0	0	0	0	0
							0	0	0	0	0	-42 723	0

3 Faits significatifs de l'exercice

Néant

4 Autres informations

■ Conséquences du contexte géopolitique et économique

Les contextes géopolitique et économique sont susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière.

Méthodologie suivie :

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Effets ponctuels de l'évènement sur l'exercice :

Le contexte géopolitique et économique n'a pas eu d'impact majeur sur les dépenses de l'exercice.

Par ailleurs, la société n'est pas en mesure d'évaluer les conséquences à moyen et long terme de cet évènement sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Règles et méthodes comptables 2024

- **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes comptabilisé en charges au cours de l'exercice s'élève à 16 500 € au titre du contrôle légal des comptes.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 500		6 500	
Immobilisations incorporelles	6 500		6 500	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	12 430 302			12 430 302
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	206 441	872 546	31 782	1 047 204
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	12 636 743	872 546	31 782	13 477 506
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	32 159		32 159	
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	32 159		32 159	
ACTIF IMMOBILISE	12 675 403	872 546	70 442	13 477 506

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 500		6 500	
Immobilisations incorporelles	6 500		6 500	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	1 242 372	252 455		1 494 827
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 242 372	252 455		1 494 827
ACTIF IMMOBILISE	1 248 872	252 455	6 500	1 494 827

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 34 844 989 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 466 852	9 466 852	
Autres	8 056 463	8 056 463	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 321 674	17 321 674	
Total	34 844 989	34 844 989	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	196 577
Avoirs à recevoir - fournisseurs	25 131
Etat - produits à recevoir	3 540
Divers - produits à recevoir	319 486
Total	544 733

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 180 000,00 euros décomposé en 11 800 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 09/04/2024.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	509 915
Résultat de l'exercice précédent	92 677
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	602 591
Affectations aux réserves	92 677
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	509 915
Total des affectations	602 591

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2024
Capital	1 180 000				1 180 000
Réserve légale	69 339	4 634	4 634		73 973
Réserves générales	807 522	88 043	88 043		895 565
Report à Nouveau	509 915	509 915	509 915	509 915	509 915
Résultat de l'exercice	92 677	-92 677	57 304	92 677	57 304
Subvention d'investissement	559 426		-32 519		526 907
Total Capitaux Propres	3 218 878	509 915	627 376	602 591	3 243 662

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	873 092	666 929	864 903		675 119
Total	873 092	666 929	864 903		675 119
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation Financières Exceptionnelles		666 929	864 903		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 133 014 396 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	316 318	316 318		
- à plus de 1 an à l'origine	21 145 722	3 981 560	14 730 425	2 433 737
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	72 017 324	72 017 324		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 596 845	5 596 845		
Dettes fiscales et sociales	267 537	267 537		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	25 517 484	25 517 484		
Produits constatés d'avance	8 153 167	8 153 167		
Total	133 014 396	115 850 234	14 730 425	2 433 737
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	5 810 355			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues	604 866
Fournisseurs - pénalités	432
Intérêts courus à recevoir	316 318
Personnel - charges à payer	6 996
Organismes sociaux - charges à payer	3 217
Autres charges à payer	304
Total	932 132

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Participations à recevoir concédant	17 320 427		
Charges constatées d'avance	1 247		
Total	17 321 674		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Neutralisation boni annuel concessions	6 937 444		
Produits constatés d'avances - concessions de travaux	830 223		
Produits constatés d'avance - structure	385 500		
Total	8 153 167		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2024
Production vendue de biens	11 056 423
Production vendue de services	4 630 517
TOTAL	15 686 941

Répartition par marché géographique

	31/12/2024
Chiffre d'affaires France	15 686 941
TOTAL	15 686 941

Charges et produits d'exploitation et financiers

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
7910000000 - TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	63 807	
7912200000 - REM FONCIERE INTERNE CONCESSION	3 000	
7912300000 - REM AUTO CONCESSION	326 519	
7912310000 - REM FORFAITAIRE CONCESSION	1 167 620	
7913800000 - PROVISION POUR CHARGES PREVISIONNEL	666 929	
7961010000 - REM/GESTION LOCATIVE	48 044	
	2 275 919	
Total	2 275 919	

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concessions selon les modalités définies par les contrats (rémunération forfaitaire, proportionnelle). Par l'intermédiaire d'un compte de transfert, il a été imputé en 2024 1 542 K€ au titre de la rémunération de la société sur les concessions.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Garanties consenties par les associés sur emprunts</i>	15 001 970
Autres engagements reçus	15 001 970
Total	15 001 970
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

EMPRUNTS SUR OPERATIONS

CRD au 31/12/2024

en euros

Opération	Banque	contrat	Durée	Dernière échéance	total CRD au 31/12/2024	CRD CT	CRD MT	CRD LT	Garant	taux de garantie
1073 ZAC Portes du Vercors	Caisse des Dépôts	7 000 000	13 ans	15/04/2029	7 000 000		7 000 000		METRO (80 %) et Caisse d'Epargne (20 %)	100%
1023 Artis Echirolles	Crédit Agricole	1 736 000	20 ans	01/03/2035	947 791	92 467	369 869	485 454	Grenoble Alpes Métropole	50%
1040 Artis Grenoble	Crédit Coopératif	1 712 000	20 ans	30/01/2036	1 023 264	90 957	363 827	568 480	Grenoble Alpes Métropole	50%
1143 Zac Minotiers	Crédit Coopératif	6 000 000	7 ans	15/11/2026	2 424 486	1 208 125	1 216 361		Ville de Pont-de-Claix	80%
1152 ZAC CŒUR DE VILLE	ARKEA	2 500 000	4 ans	30/10/2026	1 026 667	513 333	513 333		Ville de Briançon	40%
1030 CONCESSION DE TRAVAUX HEBERGEMENT RESIDENCE HOTELIERE	Crédit Coopératif	2 275 000	20 ans	10/01/2043	2 108 752	101 829	627 119	1 379 804	Département de l'Isère	50%
1146 AMENAGT SECRETAN	BANQUE POSTALE	700 000	3 ans	15/02/2025	700 000	700 000			Communauté de Communes Le Grésivaudan	80%
1053 AMENGT ZONE SOUS LE PRE	CAISSE EPARGNE	3 500 000	48 MOIS	05/07/2026	2 214 763	874 848	1 339 915		Ville de VIF	80%
1075 ZAC DU SAULT DU MOINE	BANQUE POSTALE	2 000 000	5 ans	15/11/2028	1 600 000	400 000	1 200 000		Grenoble Alpes Métropole	80%
2455 AMENAGT PARKING BUS	CAISSE EPARGNE	2 100 000		22/08/2026	2 100 000		2 100 000			
TOTAL		34 523 000			21 145 722	3 981 559	14 730 425	2 433 737		

Capital restant dû sur emprunts

INDICATEURS ÉNERGIE

METRO

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le
ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_13-DE



AGENCE LOCALE
DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
Grande Région Grenobloise
Société Publique Locale

Indicateurs de suivi des dispositifs métropolitains sur votre commune*

MAJ 05/2025



	ÉTAT DES LIEUX Connaissance du territoire communal		AVANCEMENT à fin 2024 Mise en œuvre des dispositifs sur le territoire communal							 Territoire GAM
MUR MUR maisons individuelles	MAISONS INDIVIDUELLES		Total ménages accompagnés <i>(inscrits dans le dispositif depuis lancement fin 2016)</i>	Maisons rénovées en 2022	Maisons rénovées en 2023	Maisons rénovées en 2024	Total maisons rénovées depuis fin 2016	Maisons rénovées/an	Total maisons rénovées/parc	Moyenne territoire GAM
	48432		4310	210	248	231	1102	138	2,28%	2,28%
MUR MUR copropriétés	COPROPRIETES	LOGEMENTS	COPROPRIETES		LOGEMENTS				Moyenne territoire GAM	
			Total copropriétés accompagnées <i>(inscrites dans le dispositif depuis lancement en 2010)</i>	Total copropriétés rénovées depuis 2010	Total logements accompagnés depuis 2010	Total logements rénovés depuis 2010	Logements rénovés/an	Total logements rénovés/parc		
	8137	154909	1182	225	45064	10404	694	6,72%	6,72%	
PRIME AIR BOIS	MAISONS INDIVIDUELLES CHAUFFEES AU BOIS		Appareils remplacés 2022	Appareils remplacés 2023	Appareils remplacés 2024	Total appareils remplacés depuis le début du dispositif (fin 2015)		Appareils remplacés / an	Appareils remplacés /parc	Moyenne territoire GAM
	33323		495	383	413	4150		461	12%	12%
ESPACE INFO ÉNERGIE										
			Nombre d'habitants	Contacts EIE						
				2022	2023	2024	Évolution	% population		
			Commune	448488	4413	4065	5102	25,5%	0,91%	
			Territoire GAM	448488	4413	4065	5102	25,5%	0,91%	+ haut GAM 14,19%

* Précaution d'usage : cette fiche a vocation à donner des ordres de grandeur par commune.
Les indicateurs sont issus de l'activité de la SPL ALEC en tant qu'opérateur de ces dispositifs métropolitains, ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble des opérations d'efficacité énergétique réalisées sur le territoire, et dépendent de la disponibilité des données à l'instant T.

Lexique



MUR MUR maisons individuelles		MUR MUR copropriétés		Prime Air Bois	
Etat des lieux		Etat des lieux		Etat des lieux	
Maisons individuelles	Nombre total de maisons individuelles situées sur la commune (données GAM)	Copropriétés/logements	Nombre total de copropriétés/logements situés sur la commune (observatoire des copropriétés de GAM)	Maisons individuelles chauffées au bois	Nombre d'appareils individuels de chauffage au bois (cuisinière,insert,poêle,chaudière buche) considérés comme non performants (avant 2002 et foyer ouvert), situés sur la commune
Avancement		Avancement		Avancement	
Total ménages accompagnés (inscrits dans le dispositif depuis lancement en 2016)	Ménages accompagnés par l'ALEC dans leur projet de rénovation de maisons individuelles	Total copropriétés accompagnées (inscrites dans le dispositif depuis lancement en 2010)	Nombre de copropriétés inscrites à Mur Mur2 (hors Mur Mur1)	Appareils remplacés 20XX	Nombre de dossier PAB instruits dans l'année considérée
Maisons rénovées 20XX	Nombre de rénovations Mur Mur réalisées (travaux terminés) dans le courant de l'année considérée	Total copropriétés rénovées depuis le lancement du dispositif	Copropriétés ayant voté des travaux depuis 2010 (Mur Mur 1 & 2)	Total appareils remplacés depuis le début du dispositif	Nombre total de dossier PAB instruits depuis le lancement du dispositif
Total maisons rénovées depuis lancement dispositif	Nombre total de rénovations Mur Mur réalisées (travaux terminés)	Logements rénovés/an	Nombre moyen de logements ayant voté des travaux depuis 2010 (année de vote de la première rénovation Mur Mur)	Appareils remplacés/an	Moyenne annuelle des dossiers PAB instruits
Maisons rénovées/an	Moyenne annuelle de rénovations Mur Mur réalisées (travaux terminés)	Logements rénovées/parc	Pourcentage de logements collectifs ayant voté des travaux par rapport au parc total de logements collectifs de la commune	Appareils remplacés/parc	Nombre de dossiers instruits/parc d'appareils non performants
Maisons rénovées/parc	Pourcentage de rénovations Mur Mur par rapport au parc total de maisons de la commune	Moyenne territoire GAM	... sur le pourcentage précédent	Moyenne territoire GAM	... sur le pourcentage précédent
Moyenne territoire GAM	... sur le pourcentage précédent				
ESPACE INFO ÉNERGIE					
Nombre d'habitants commune	Population de la commune	Evolution Contacts EIE	Pourcentage d'évolution entre les années indiquées	+ haut GAM	Taux de la commune ayant le plus haut taux de population conseillée
Nombre d'habitants GAM	Population de la Métropole grenobloise	% de la population commune	Part de la population communale conseillée	+ bas GAM	Taux de la commune ayant le plus bas taux de population conseillée
Contacts EIE 20XX	Nombre de conseils Grand public réalisés sur l'année considérée	% de la population métropole	Part de la population métropolitaine conseillée		

Indicateurs de suivi des dispositifs métropolitains sur votre commune*

MAJ 05/2025



	ÉTAT DES LIEUX Connaissance du territoire communal		AVANCEMENT à fin 2024 Mise en œuvre des dispositifs sur le territoire communal							 Territoire GAM
MUR MUR maisons individuelles	MAISONS INDIVIDUELLES		Total ménages accompagnés <i>(inscrits dans le dispositif depuis lancement fin 2016)</i>	Maisons rénovées en 2022	Maisons rénovées en 2023	Maisons rénovées en 2024	Total maisons rénovées depuis fin 2016	Maisons rénovées/an	Total maisons rénovées/parc	Moyenne territoire GAM
	2269		119	1	5	8	26	3	1,15%	2,28%
MUR MUR copropriétés	COPROPRIETES	LOGEMENTS	COPROPRIETES		LOGEMENTS				Moyenne territoire GAM	
			Total copropriétés accompagnées <i>(inscrites dans le dispositif depuis lancement en 2010)</i>	Total copropriétés rénovées depuis 2010	Total logements accompagnés depuis 2010	Total logements rénovés depuis 2010	Logements rénovés/an	Total logements rénovés/parc		
	161	3479	9	2	854	150	10	4,31%	6,72%	
PRIME AIR BOIS	MAISONS INDIVIDUELLES CHAUFFEES AU BOIS		Appareils remplacés 2022	Appareils remplacés 2023	Appareils remplacés 2024	Total appareils remplacés depuis le début du dispositif (fin 2015)		Appareils remplacés / an	Appareils remplacés /parc	Moyenne territoire GAM
	1463		19	6	22	154		17	11%	12%
ESPACE INFO ÉNERGIE										
			Nombre d'habitants	Contacts EIE						
				2022	2023	2024	Évolution	% population		
		Commune	11577	201	196	211	7,7%	1,69%		
		Territoire GAM	448488	4413	4065	5102	25,5%	0,91%	+ haut GAM 14,19%	+ bas GAM 0,09%

* **Précaution d'usage** : cette fiche a vocation à donner des ordres de grandeur par commune.
Les indicateurs sont issus de l'activité de la SPL ALEC en tant qu'opérateur de ces dispositifs métropolitains, ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble des opérations d'efficacité énergétique réalisées sur le territoire, et dépendent de la disponibilité des données à l'instant T.

Lexique



MUR MUR maisons individuelles		MUR MUR copropriétés		Prime Air Bois	
Etat des lieux		Etat des lieux		Etat des lieux	
Maisons individuelles	Nombre total de maisons individuelles situées sur la commune (données GAM)	Copropriétés/logements	Nombre total de copropriétés/logements situés sur la commune (observatoire des copropriétés de GAM)	Maisons individuelles chauffées au bois	Nombre d'appareils individuels de chauffage au bois (cuisinière, insert, poêle, chaudière buche) considérés comme non performants (avant 2002 et foyer ouvert), situés sur la commune
Avancement		Avancement		Avancement	
Total ménages accompagnés (inscrits dans le dispositif depuis lancement en 2016)	Ménages accompagnés par l'ALEC dans leur projet de rénovation de maisons individuelles	Total copropriétés accompagnées (inscrites dans le dispositif depuis lancement en 2010)	Nombre de copropriétés inscrites à Mur Mur2 (hors Mur Mur1)	Appareils remplacés 20XX	Nombre de dossier PAB instruits dans l'année considérée
Maisons rénovées 20XX	Nombre de rénovations Mur Mur réalisées (travaux terminés) dans le courant de l'année considérée	Total copropriétés rénovées depuis le lancement du dispositif	Copropriétés ayant voté des travaux depuis 2010 (Mur Mur 1 & 2)	Total appareils remplacés depuis le début du dispositif	Nombre total de dossier PAB instruits depuis le lancement du dispositif
Total maisons rénovées depuis lancement dispositif	Nombre total de rénovations Mur Mur réalisées (travaux terminés)	Logements rénovés/an	Nombre moyen de logements ayant voté des travaux depuis 2010 (année de vote de la première rénovation Mur Mur)	Appareils remplacés/an	Moyenne annuelle des dossiers PAB instruits
Maisons rénovées/an	Moyenne annuelle de rénovations Mur Mur réalisées (travaux terminés)	Logements rénovées/parc	Pourcentage de logements collectifs ayant voté des travaux par rapport au parc total de logements collectifs de la commune	Appareils remplacés/parc	Nombre de dossiers instruits/parc d'appareils non performants
Maisons rénovées/parc	Pourcentage de rénovations Mur Mur par rapport au parc total de maisons de la commune	Moyenne territoire GAM	... sur le pourcentage précédent	Moyenne territoire GAM	... sur le pourcentage précédent
Moyenne territoire GAM	... sur le pourcentage précédent				
ESPACE INFO ÉNERGIE					
Nombre d'habitants commune	Population de la commune	Evolution Contacts EIE	Pourcentage d'évolution entre les années indiquées	+ haut GAM	Taux de la commune ayant le plus haut taux de population conseillée
Nombre d'habitants GAM	Population de la Métropole grenobloise	% de la population commune	Part de la population communale conseillée	+ bas GAM	Taux de la commune ayant le plus bas taux de population conseillée
Contacts EIE 20XX	Nombre de conseils Grand public réalisés sur l'année considérée	% de la population métropole	Part de la population métropolitaine conseillée		

RAPPORT DE GESTION

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	4
PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	5
1. L'ACTIONNARIAT	5
2. LA GOUVERNANCE.....	8
3. LES DIRIGEANTS	8
4. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	9
5. LE PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ	10
6. LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE	11
7. LES CONTRÔLES EXTERNES	11
8. LES RÉMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	11
DEUXIÈME PARTIE :	12
LA PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE	12
1 - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS.....	12
2 - EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	12
Résultat de l'exercice	12
Compte de résultat de la société	13
Compte de résultat de la société – Partie « fonctionnement »	13
Compte de résultat de la société – Partie « opérations propres »	16
Soldes intermédiaires de gestion – Parties fonctionnement et opération propre	17
Ratios d'analyse financière – Parties fonctionnement et opération propre	18
3 - INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT	19
4 - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT	20
5 - AFFECTATION DU RÉSULTAT	20
6 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS	20
TROISIÈME PARTIE :	21
L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULÉ.....	21
1 - LE CHIFFRE D'OPÉRATIONS	21
2 - LES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT	21
2.1 Les contrats de concession.....	21
2.2 Les dépenses d'aménagement.....	22
2.3 Les commercialisations.....	22
3 - LES MANDATS.....	23
4 - LES OPÉRATIONS EN COMPTE PROPRE	24
4.1 Les contrats	24
4.2 Les dépenses	24
5 - LES ÉTUDES / AMO	25
6 - LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	25
7 - L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR	26

8 - LES ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	26
QUATRIÈME PARTIE : LES MANDATAIRES SOCIAUX	27
CINQUIÈME PARTIE : FILIALES ET PARTICIPATIONS	29
ANNEXE	33
A – TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	33

PRÉAMBULE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte notamment de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2024, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

L'exercice social couvre 12 mois. Il commence le premier janvier.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. L'ACTIONNARIAT

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

TERRITOIRES 38

1 703 996 euros divisé en 224 210 actions.

ACTIONNAIRES ET ADMINISTRATEURS	%	Nb actions
Département de l'Isère, - Représenté au Conseil d'administration par : - Monsieur Jean-Pierre BARBIER, - Madame Anne-Sophie CHARDON, - Monsieur Robert DURANTON, - Madame Anne GÉRIN, - Monsieur Cyrille MADINIER, - Madame Sandrine MARTIN-GRAND, - Madame Annick MERLE, - Monsieur David QUEIROS. - Représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Pierre BARBIER.	46.00 %	103 143
Grenoble Alpes Métropole, - représentée au Conseil d'administration par : - Madame Françoise CHARAVIN, - Monsieur Alfio PENNISI, - Monsieur Jean-Yves PORTA. - Représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Yves PORTA.	14.31 %	32 085
Ville de Grenoble, - Représentée au Conseil d'administration par Madame Katia BACHER et Pierre-André JUVEN, - Représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre-André JUVEN.	9.20 %	20 630
Ville d'Echirolles, - Représentée à l'Assemblée générale par Madame Laetitia RABIH.	1.83 %	4 098
Ville d'Eybens, - Représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Gilles BUGLI.	1.86 %	4 163
Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) - Représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Laurent THOVISTE.	1.59 %	3 555
Ville de St-Egrève, - Représentée à l'assemblée générale par Monsieur Laurent AMADIEU.	0.97 %	2 176
Ville de Pont-de-Claix, - Représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Sam TOSCANO.	0.42 %	936
Ville de Vienne, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Thierry KOVACS.	0.40 %	898

Ville de Meylan, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Antoine JAMMES.	0.26 %	583
Ville de Saint-Martin-d'Hères, - Représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Brahim CHERAA.	0.21 %	468
Syndicat Intercommunal de la Zone Verte du Grésivaudan (SIZOV), - représenté au Conseil d'administration par Monsieur Thierry FEROTIN.	0.16 %	356
Symbhi, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Fabien MULYK.	0.11 %	250
Ville de Sassenage, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER.	0.08 %	187
Ville de Bourg d'Oisans, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Camille CARREL.	0.08 %	187
Ville de Voreppe, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Olivier GOY.	0.08 %	187
Ville de La Tronche - représentée au Conseil d'Administration par Monsieur Pierre DESPRES.	0.08 %	178
Ville de Fontaine, - représentée au Conseil d'Administration par Monsieur Laurent THOVISTE.	0.07 %	150
Communauté de communes entre Bièvre et Rhône, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Laurent TEIL.	0.07 %	150
Ville de Voiron, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Julien POLAT.	0.07 %	150
Ville de St-Marcellin, - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Christian DREYER.	0.05 %	115
Ville de Claix, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Patrick ROUSSET.	0.04 %	100
Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné, - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Jean-Paul BONNETAIN.	0.04 %	89
Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Antoine CLOPPET.	0.03 %	74
Ville de Beaurepaire, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Béatrice MOULIN-MARTIN.	0.03 %	74
Commune de Pont de Chéruy, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Louis ANDREU.	0.03 %	70
Ville de Gresse-en-Vercors, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Marc BELLOT.	0.01 %	20
Ville de Valbonnais - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Quentin COEUR.	0.01 %	20
Ville de Villard de Lans - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Christophe ROBERT.	0.01 %	20
Ville de Chatte, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Daniel BERNARD.	0.00 %	10
TOTAL ACTIONNAIRES PUBLICS	78.11 %	175 122

Groupe Caisse des dépôts et consignations, - Représenté au Conseil d'Administration par Madame Corinne STEINBRECHER ; - Représenté à l'Assemblée générale par Madame Corinne STEINBRECHER.	11.20 %	25 101
Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, - Représenté au Conseil d'Administration par Madame Edwige FOUQUET ; - Représenté à l'Assemblée générale par Madame Edwige FOUQUET.	3.47 %	7 778
Dexia Crédit Local, - Représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre CREVITS.	2.34 %	5246
Caisse d'Epargne Rhône Alpes, - Représentée au Conseil d'Administration par Madame Géraldine ROLLAND - Représentée à l'Assemblée générale par Madame Géraldine ROLLAND.	1.37 %	3 067
Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble - Représentée au Conseil d'administration par Monsieur Yvan MORYUSSEF ; - Représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Yvan MORYUSSEF.	0.50 %	1123
Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Isère, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Bertrand CONVERSO.	0.42 %	936
Chambre des Métiers de l'Isère, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Christian ROSTAING	0.18 %	393
Chambre d'Agriculture de l'Isère, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Claude DARLET.	0.16 %	350
Chambre de Commerce Nord Isère, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Thierry DELMAS.	0.11 %	250
MEDEF Isère, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre STREIFF.	0.11 %	240
SAFILAF, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Michel JAFFRIN.	0.46 %	1024
Alpes Isère Habitat, - représenté à l'Assemblée générale par Madame Claire DEBOST.	0.32 %	728
Société d'Habitation des Alpes – Pluralis, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Didier MONNOT.	0.21 %	468
SDH, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Patricia DUDONNE.	0.21 %	468
PROCIVIS Alpes Dauphiné, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Didier MONNOT.	0.42 %	936
Action Logement Immobilier, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Koumaran PAJANIRADJA.	0.20 %	449
ACTIS, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre PAYRARD.	0.06 %	125
Fédération des Promoteurs Immobiliers, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Vincent DAVY.	0.06 %	125
ADVIVO, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Nicolas BERTHON.	0.01 %	20
Société d'Exploitation Montagne et Loisirs du Grésivaudan -SEMLG, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Régine MILLET.	0.08 %	187

SOLHA Isère Savoie, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Francis PILLOT.	0.04 %	74
TOTAL ACTIONNAIRES PRIVÉS	21.89 %	49 088
TOTAL GÉNÉRAL	100.00 %	224 210

La société est composée de :

- 51 actionnaires,
- 18 administrateurs.

2. LA GOUVERNANCE

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Par délibération en date du 13 juillet 2010, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par délibération en date du 10 février 2017, le Conseil d'administration a décidé d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

3. LES DIRIGEANTS

Le Département de l'Isère représenté par M. Jean-Pierre BARBIER a été désigné Président du Conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Président	Représentant	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
Département de l'Isère	Jean-Pierre BARBIER	28 septembre 2017	28 septembre 2017	

Par délibération en date du 28 septembre 2021, M. Jean-Pierre BARBIER a été renouvelé dans ses fonctions de Président et Directeur Général, pour la durée de son mandat électif.

Directeur Général	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
M. Jean-Pierre BARBIER	28 septembre 2021	19 septembre 2017	

Conformément à l'article 18 des statuts, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée, même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait l'objet social, ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer la preuve.

Directeur Général Délégué

Par délibération en date du 28 septembre 2021, le Conseil d'administration a renouvelé la désignation de M. Christian BREUZA dans ses fonctions de Directeur Général Délégué, décidé par le Conseil d'administration du 10 février 2017, jusqu'au terme du mandat du Président Directeur Général.

Directeur Général Délégué	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
M. Christian BREUZA	28 septembre 2021	10 février 2017	

Conformément aux dispositions de l'article 18.5 des statuts, le Conseil d'administration a fixé, par délibération en date du 28 septembre 2021, les limitations de pouvoirs du Directeur Général Délégué qui s'exerceront selon les modalités suivantes.

Autorisation préalable du Directeur Général :

- Les projets de transaction (valant règlement amiable d'un litige) d'un montant supérieur à 100 000 €,
- Les placements financiers hors comptes à terme, SICAV monétaires et parts sociales de banques,
- La souscription de tout emprunt, contrat de crédit-bail et/ou tout remboursement anticipé de dettes contractées par la société, d'un montant supérieur ou égal à 500 000 €,
- Toute décision d'engagement de fonds propres de la société dans toute opération immobilière pour son compte propre (acquisition d'actifs et/ou de droits réels immobiliers),
- Pour les opérations d'aménagement, toute acquisition et toute cession de terrain ou d'immeuble et d'une manière générale toute opération constitutive de droit réel immobilier d'un montant supérieur ou égal à 5 000 000 € HT,
- Pour les opérations en compte propre, toute décision représentant un engagement, un coût ou une responsabilité, même potentielle, pour la société, d'un montant supérieur à 10% des fonds propres de la société,
- Tout marché de fournitures courantes et services, ou de prestations intellectuelles, d'un montant supérieur ou égal à 500 000 € HT,
- Tout marché de travaux d'un montant supérieur ou égal à 5 000 000 € HT,
- Toute prise ou renonciation d'engagement sous forme de caution, aval ou garantie.

Les mandats des mandataires sociaux sont listés en quatrième partie du présent rapport.

4. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les tableaux ci-dessous récapitulent les mandats des Commissaires aux comptes.

Nous vous informons qu'aucun des mandats des Commissaires aux comptes n'est parvenu à son terme, ayant été renouvelés par l'Assemblée Générale des actionnaires intervenue le 25 mai 2021 relative à l'approbation des comptes 2020.

Commissaires aux comptes	Durée du mandat	AGO					
		1	2	3	4	5	6
Titulaire : M. Jean-Marc BAUMANN KPMG SA	6 exercices	10/05/22	02/05/23	09/04/24	08/04/25		
Suppléant : M. SALUSTRO SALUSTRO REYDEL	6 exercices	10/05/22	02/05/23	09/04/24	08/04/25		

5. LE PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ

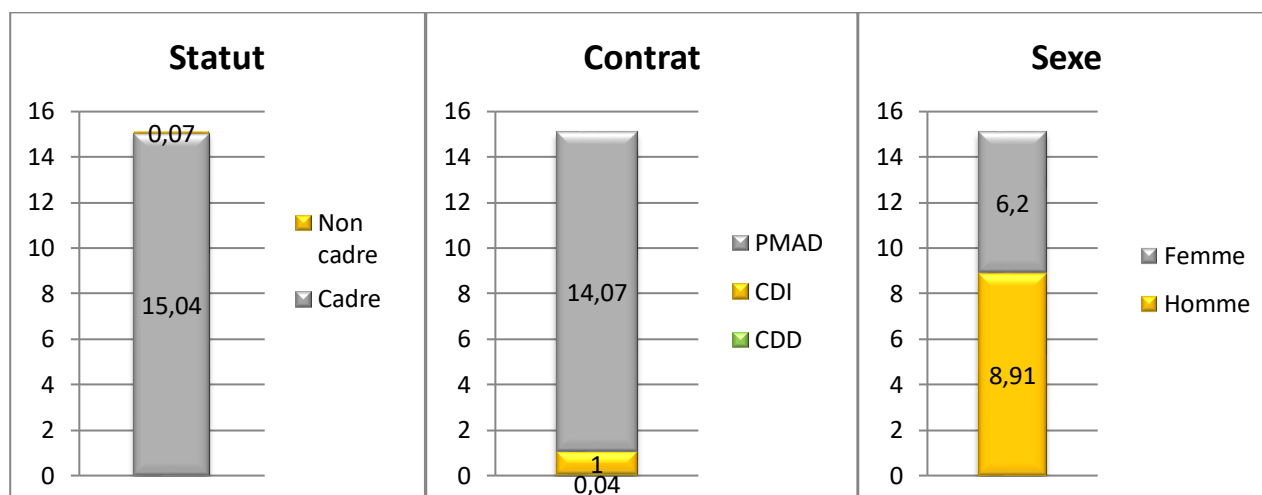
L'analyse de l'effectif de la société intègre le personnel mis à disposition (PMAD).

Pour l'exercice 2024, le nombre d'équivalent temps plein (ETP) est de 15,11 ETP, décomposé comme suit :

- 1 ETP des salariés TERRITOIRES 38,
- 14,11 ETP des salariés mis à disposition par le GE ELEGIA.

L'effectif salarié propre au 31/12/2024, hors les 2 mandataires sociaux, est de 1 poste. La société dispose d'effectifs mis à disposition par le Groupement d'Employeurs correspondant à 40 salariés.

Au 31 décembre 2024, la répartition des personnels (en ETP) par statut, type de contrat et sexe s'établit comme suit :



L'âge moyen de l'effectif est de 40 ans.

6. LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE

Depuis le mois d'avril 2024, TERRITOIRES 38 partage ses locaux au sein du GIE ELEGIA situé dans l'immeuble LE ZENTO à GRENOBLE (38000) au 4 rue Léon Sestier.

7. LES CONTRÔLES EXTERNES

Au cours de l'exercice écoulé, aucun contrôle externe (URSSAF, Chambre Régionale des Comptes, Services fiscaux, etc.) n'a eu lieu.

8. LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs n'ont bénéficié d'aucun avantage, ni reçu aucune rémunération ou jeton de présence.

DEUXIÈME PARTIE :

LA PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

1 - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de vous présenter dans cette partie du rapport de gestion les résultats les plus significatifs, dans les domaines comptables et financiers.

En annexe des comptes annuels, figure le compte de résultat de la société ventilé par activité. Compte tenu de l'activité spécifique des SEM, cette présentation doit vous permettre une analyse pertinente de l'activité intrinsèque de notre société, dont les valeurs sont présentées dans la colonne « fonctionnement ».

Les autres colonnes vous permettent par ailleurs d'isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités de la SEM.

Conformément aux normes comptables, on désignera par « Chiffre d'affaires comptable » la somme de la production vendue de biens (produits de cessions de charges foncières, produits à l'avancement sur opération de construction) et de la production vendue de services (rémunérations sur mandats et études).

Par convenance, on utilisera le terme de « Chiffre d'affaires » pour désigner la somme des rémunérations perçues par TERRITOIRES 38 (sur les opérations en compte propre, sur les concessions, les mandats et les études), les produits à l'avancement sur opération de construction et les éventuels autres produits.

2 - EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Résultat de l'exercice

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2024, les résultats économiques et financiers concernant la société et ses opérations sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires comptable HT s'établit à 9 124 619 euros, décomposé comme suit :
 - Production vendue de biens : 5 939 136 euros,
 - Production vendue de services : 3 185 483 euros,
- La production stockée à hauteur de – 2 154 842 euros ;
- Les subventions d'exploitations : 160 000 euros ;
- Les reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges pour 1 768 094 euros ;
- Les autres produits pour 4 187 euros ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 8 902 058 euros ;

- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 8 833 006 euros ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 70 688 euros, dont 3 053 euros au titre de l'intéressement ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 28 536 euros ;
- Le résultat d'exploitation est de 69 053 euros ;

Compte tenu d'un résultat financier de 343 441 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 412 493 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel de 482 euros, de la régularisation de la participation 2023 de 36 euros et de l'impôt sur les bénéfices de 98 331 euros (dont une provision pour impôt différé sur les opérations propres en cours de réalisation de 76 euros et 244 697 euros de reprise de la provision d'impôt différés sur opérations livrées en 2024), le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 314 609 euros.

Au 31/12/2024, le total du bilan de la société s'élève à 40 993 772 euros.

Au cours de cet exercice, la société n'a pas contracté de nouvelles dettes financières à moyen et long terme.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

Compte de résultat de la société

Les analyses qui suivent portent exclusivement sur les données issues des colonnes « fonctionnement » et « opération propre » du compte de résultat. Ces analyses doivent vous permettre d'évaluer la santé financière de notre société et de juger de son potentiel de développement.

Le montant total des produits d'exploitation perçu par la société s'établit à 6 493 803 euros pour l'exercice. Il intègre les honoraires perçus par TERRITOIRES 38 y compris les transferts de charges et les produits générés par les opérations pour compte propre.

Compte de résultat de la société – Partie « fonctionnement »

Les produits d'exploitation

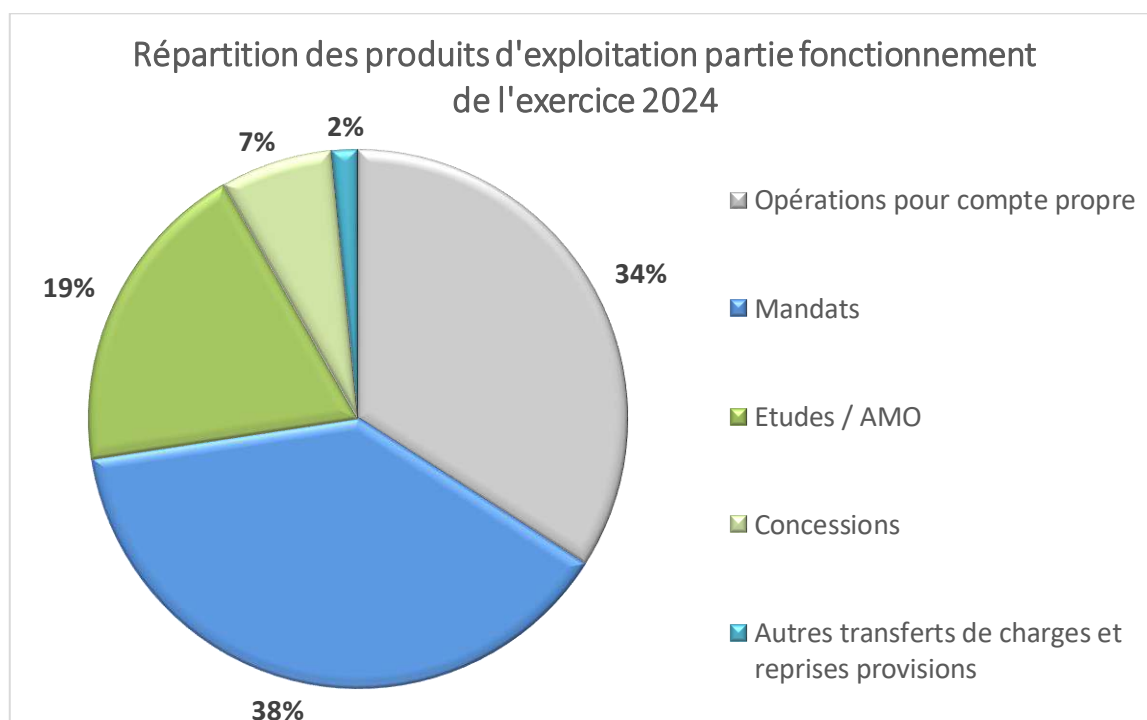
TERRITOIRES 38 intervient suivant 4 modes opératoires : les études/AMO, les mandats, les concessions d'aménagement et les opérations « en compte propre ». D'un point de vue comptable, seules les rémunérations sur les études, les rémunérations sur les mandats et les produits à l'avancement sur les opérations de construction sont considérées comme de la production vendue et intégrées à ce titre au chiffre d'affaires comptable. Lorsque TERRITOIRES 38 intervient dans le cadre d'une concession d'aménagement ou d'une opération en compte propre, la société impute ses charges en compte de fonctionnement (salaires et autres charges) et effectue un transfert de charges vers le compte de l'opération.

Au 31/12/2024, le montant total des produits d'exploitation s'établit 2 538 852 euros, avec la répartition suivante :

- Production vendue de biens : - 941 euros de rémunération sur AMO.
- Production vendue de services : 2 275 643 euros, décomposés comme suit :
 - o 976 652 euros de rémunération sur mandats,
 - o 812 318 euros sur les prestations de développement immobilier,
 - o 483 584 euros de rémunération sur études / AMO,
 - o 2 819 euros sur autres prestations de service.
- Transfert de charges et reprises de provisions : 261 273 euros, décomposés comme suit :
 - o 171 001 euros de rémunération sur concessions,
 - o 50 636 euros de rémunération d'honoraires sur opérations pour compte propre en contrat de promotion immobilière ou en aménagement privé,
 - o 39 636 euros d'autres transferts de charges correspondant à des charges supportées par la société et refacturées au GIE ELEGIA.
- Autres produits : 2 877 euros.

En conséquence, la rémunération globale perçue par la société s'établit à 2 538 852 euros pour l'exercice.

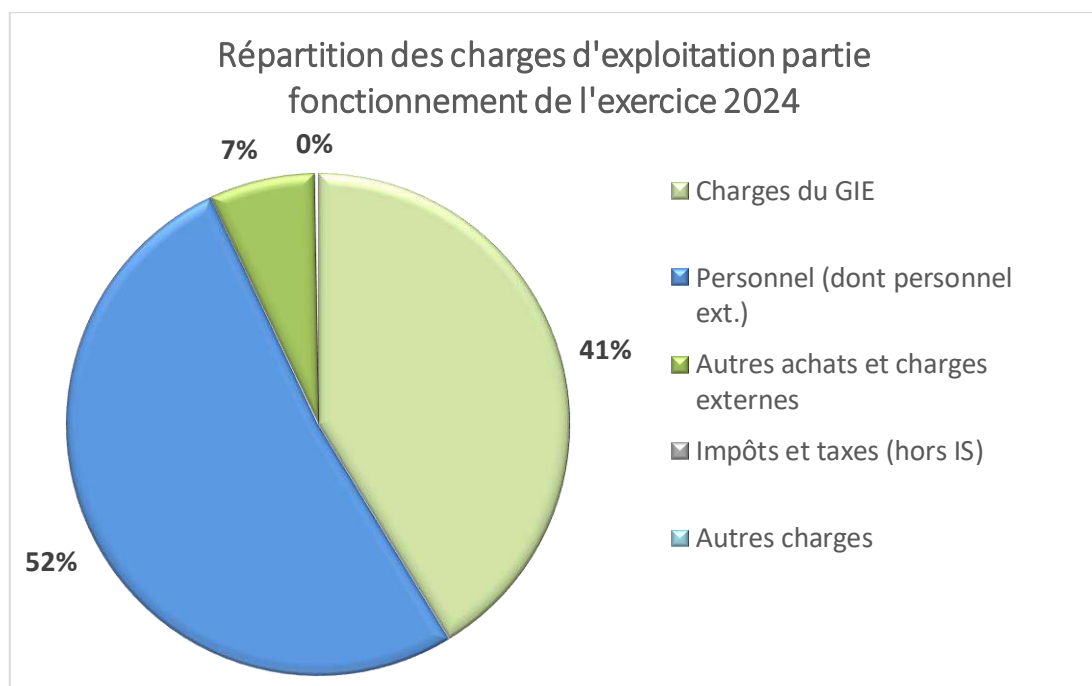
La rémunération globale est composée à 34% des rémunérations sur opérations pour compte propres, 38% de la rémunération issue des mandats, 19% des études et AMO, 7% de la rémunération issue des concessions d'aménagement et 2% des autres transferts de charges.



Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent les charges de personnel, les autres charges et achats externes, les dotations aux amortissements et provisions, ainsi que les impôts et taxes.

Au 31/12/2024, elles s'élèvent à 3 056 546 euros, décomposés comme suit :



Le premier poste de charges correspond aux charges de personnel : 1 580 087 euros, dont 99 224 euros de charges de personnel propres et 1 480 863 euros correspondant à celles du personnel mis à disposition.

Les principaux ratios de productivité 2024 s'établissent comme suit :

- Rémunération globale / ETP : 99 K€,
- Rémunération globale / Responsable d'opérations : 168 K€,
- Charges de personnel* / Rémunération globale : 91%.

* Les charges de personnel sont retraitées de manière à intégrer en complément des salariés de la société et ceux mis à disposition par le Groupement d'employeurs, la part de charges de personnel refacturée par le GIE (733 343 euros représentant 10,62 ETP, soit 29% des charges de personnel du GIE).

Second poste des charges d'exploitation fonctionnement (41% en 2024), la contribution aux charges du GIE ELEGIA qui s'élève à 1 261 886 euros (soit 29% des charges du GIE).

Les « autres achats et charges externes » (hors charges du GIE et du personnel mis à disposition) comprennent les frais d'assurances, les honoraires (Commissaire aux comptes, expert-comptable, avocats, prestataires pour des prestations sous traitées sur les missions de programmation, etc.), les frais de publicité, de déplacement, de réception, les frais de recrutement ainsi que les frais bancaires. Ces charges de fonctionnement s'établissent à 206 412 euros pour l'exercice 2024.

Les impôts et taxes s'élèvent à 8 076 euros en 2024. Sont intégrées : la taxe d'apprentissage, la participation à la formation continue, la cotisation sur la valeur ajoutée, la cotisation foncière des entreprises (refacturée au GIE) et les droits d'enregistrement.

Les autres charges s'élèvent à 85 euros.

Ces charges d'exploitation représentent environ 120% du chiffre d'affaires.

Le résultat financier

Pour l'exercice 2024, le résultat financier s'élève à 343 441 euros. Le résultat financier de la société se compose ainsi :

- Intérêts des comptes bancaires de la société (64 852 euros) et des opérations (273 165 euros) ;
- Intérêts des comptes courants associés : 110 822 euros, provenant de la SCI Le Zento et des SAS ELEGIA Développement, ELEGIA Réalisations et ELEGIA Energies ;
- Dividendes des filiales : 110 936 euros, dont 55 791 euros correspondant à la remontée de marge du programme Pré Nouvel à Seyssins et 55 144 euros issus des marges des opérations propres réalisées par la SAS ELEGIA Réalisations ;
- Différentiel d'intérêts calculés sur les trésoreries des opérations en concessions et en mandats : - 102 655 euros ;
- Pertes des filiales incorporées au résultat de la Société à la suite de l'approbation de l'affectation du résultat par les AG des filiales (106 549 euros sur la SCCV du Dauphiné et 7 129 euros sur la SCCV CONTEMPORA).

Compte de résultat de la société – Partie « opérations propres »

TERRITOIRES 38 réalise des opérations pour compte propre qui génèrent du résultat pour la société. Elles sont de deux natures :

- Contrat de promotion immobilière pour la réalisation de nouveaux bâtiments : le chiffre d'affaires est comptabilisé au pourcentage de l'avancement des dépenses. Lorsqu'une opération est en phase étude, on bascule en production stockée les dépenses engagées ;
- Aménagement privé : le chiffre d'affaires est comptabilisé au prorata de l'avancement global calculé ainsi : avancement commercial x avancement technique. Les charges correspondantes sont constatées, les autres charges sont stockées.

Au global, le compte de résultat des opérations propres s'établit ainsi :

- Production vendue de biens : 5 318 951 euros,
- Production vendue de services : 909 841 euros,
- Production stockée : - 2 435 150 euros,
- Les produits d'exploitation s'élèvent ainsi à 3 954 951 euros,
- Les charges d'exploitation sont de 3 368 204 euros.

Le résultat d'exploitation généré s'établit à 586 747 euros.

Les opérations réalisées par TERRITOIRES 38 et les résultats générés (marges) en 2024 sont détaillés dans le tableau suivant :

K€	4040 CSTB	4101 ALEDIA Echirolles	4102 ILOT M	4103 ECOSIS	4104 Les Glairons	4106 ALEDIA Champagnier	4107 Armonia	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION :								
Productions vendue biens	-	-	2 547	2 772	-	-	-	5 319
Production vendue services	153	-	755	-	-	-	2	910
Montant net du chiffre d'affaires	153	-	3 302	2 772	-	-	2	6 229
Production stockée	-	-	-	2 442	7	-	-	2 435
Subvention d'exploitation	-	-	-	-	-	160	-	160
Reprises sur provisions	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits	-	1	-	-	-	-	-	1
TOTAL (I)	153	1	3 302	330	7	160	2	3 955
CHARGES D'EXPLOITATION :								
Autres achats et charges externes	153	-	3 178	21	6	-	1	3 359
Autres charges	-	9	-	-	-	-	-	9
TOTAL (2)	153	9	3 178	21	6	-	1	3 368
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-	-	124	309	0	160	1	587

Soldes intermédiaires de gestion – Parties fonctionnement et opération propre

En vue d'une analyse plus approfondie des chiffres que nous venons de vous présenter, nous avons souhaité vous préciser les principaux soldes intermédiaires de gestion, adaptés aux spécificités d'une SEM. Ceux-ci permettent notamment de comprendre la formation du résultat de la société et apportent un éclairage sur sa productivité.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) s'élève pour l'exercice à un montant 69 053 euros. Il mesure la performance économique de la société, c'est-à-dire celle que réalise sa seule exploitation, avant prise en compte de décisions politiques ou d'incidences fiscales qui n'affectent, elles, que le résultat final. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
EBE	376 893 €	867 234 €	625 478 €	201 215 €	69 053 €
Fonctionnement	-56 569 €	-15 259 €	-75 079 €	-582 110 €	-517 695 €
OP propres	433 462 €	882 493 €	700 556 €	783 325 €	586 747 €

Comparativement à l'EBE, le résultat d'exploitation (REX) intègre les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation. Il s'établit à 69 053 euros pour l'exercice. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
REX	323 908 €	833 656 €	616 984 €	198 612 €	69 053 €
Fonctionnement	-109 554 €	-48 837 €	-83 573 €	-584 713 €	-517 695 €
OP propres	433 462 €	882 493 €	700 556 €	783 325 €	586 747 €

La capacité d'autofinancement (CAF), qui quantifie le potentiel de l'entreprise à dégager des ressources par son activité au cours de l'exercice, s'élève à 412 976 euros. L'évolution de cet indicateur sur les 5 derniers exercices est rappelée dans le tableau suivant :

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
CAF	464 922 €	907 263 €	675 660 €	881 042 €	412 976 €

Ratios d'analyse financière – Parties fonctionnement et opération propre

Nous complétons cette présentation par quelques ratios classiques d'analyse financière de rentabilité qui permettent :

- une comparaison sectorielle par rapport aux sociétés du même secteur d'activité,
- un suivi historique de la performance de la société.

Le chiffre d'affaires retenu pour le calcul des ratios est le total des produits d'exploitation des parties « fonctionnement » et « opérations propres », soit un montant de 6 493 803 euros pour 2024.

Le taux d'EBE ou taux de marge brute d'exploitation (EBE/Chiffre d'affaires), qui permet de mesurer la performance économique de l'entreprise, est de 1,06% pour l'exercice. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'EBE	3,02%	2,48%	2,95%	1,17%	1,06%

Le taux de marge nette (Résultat net/Chiffre d'affaires), qui permet d'apprécier le résultat net généré par la société en termes de chiffre d'affaires, s'élève à 4,84%. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de marge nette	2,41%	2,35%	2,21%	4,48%	4,84%

Le taux de rentabilité financière (Résultat net/Capitaux propres), qui mesure la capacité des capitaux investis par les actionnaires à dégager du profit, s'établit à 3,6% pour l'exercice. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Rentabilité financière	4,73%	11,41%	6,13%	9,13%	3,60%

3 - INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 à la clôture de l'exercice, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues et émises en 2024 ayant connu un retard de paiement en cours de l'exercice

	Article D. 441 II.- 1° : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II.- 2° : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	744					377	155					191
Montant cumulé des factures concernées TTC	15 529 851,75	5 632 738,73	969 346,62	201 943,42	50 610,71	6 854 639,48	17 515 073,24	2 397 697,85	844 071,27	124 532,89	196 260,50	3 562 562,51
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	69,38%	25,16%	4,33%	0,90%	0,23%	30,62%						
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année							83,10%	11,38%	4,00%	0,59%	0,93%	16,90%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou delai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					

4 - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement.

5 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 314 608,69 euros de la manière suivante :

ORIGINE : Résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 314 608,69 euros.

AFFECTATION : Dotation aux réserves

- Aux autres réserves, soit 314 608,69 euros.

Après affectation du résultat, les capitaux propres de la société s'élèvent à 8 743 641 euros.

6 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des quatre précédents exercices.

TROISIÈME PARTIE :

L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULÉ

L'activité opérationnelle de la société se mesure à partir :

- D'une part, des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées lors de l'exercice sur les concessions d'aménagement et les mandats ;
- Et d'autre part, des commercialisations de charges foncières dans les concessions.

1 - LE CHIFFRE D'OPÉRATIONS

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2024, constitué des dépenses d'acquisitions foncières, d'études et de travaux (hors rémunération de l'aménageur, frais financiers et frais divers) sur les concessions et les mandats, s'élève à 15 323 523 € HT.

L'historique et la répartition de cet indicateur sont détaillés dans le tableau suivant :

	Chiffre d'opérations (€ HT)				
	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL GENERAL	40 436 938	41 772 456	43 291 142	30 957 887	15 323 523
Concession	1 410 326	1 104 859	1 655 875	652 920	2 132 601
1 ACQUISITIONS	250 539	894 273	1 534 736	70 707	1 341
2 ETUDES ET HONORAIRES	51 963	3 441	22 834	97 352	126 596
3 TRAVAUX	1 107 824	207 145	98 306	484 862	2 004 664
Mandat	30 643 527	16 448 183	23 383 511	17 776 919	10 021 714
1 ACQUISITIONS	-	-	-	-	-
2 ETUDES ET HONORAIRES	2 775 149	1 605 229	1 626 269	2 069 896	3 092 604
3 TRAVAUX	27 868 378	14 842 954	21 757 242	15 707 022	6 929 110
Opération propre	8 383 086	24 219 413	18 251 755	12 528 048	3 169 208
1 ACQUISITIONS	12 557	2 557 610	2 257 021	1 564 628	2 608
2 ETUDES ET HONORAIRES	268 499	1 468 454	890 360	423 717	145 804
3 TRAVAUX	8 102 030	20 193 349	15 104 374	10 539 703	3 020 796

2 - LES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT

2.1 Les contrats de concession

En 2024, TERRITOIRES 38 ne s'est pas vu confier après appel d'offres de nouveau contrat de concession.

2.2 Les dépenses d'aménagement

Pour 2024, les dépenses d'investissement sur les concessions s'élèvent à 2 132 601 € HT, décomposées comme suit :

	Constaté 2024
Acquisitions	1 341
Etudes et honoraires	126 596
Travaux	2 004 664
TOTAL	2 132 601

Les dépenses d'investissement portent sur les opérations suivantes :

Opérations	Montant
1166 St Martin Hères ZAC Neyrpc	2 083 792
947 SEYSSINS PRE NOUVEL ZONE NAb	48 809

2.3 Les commercialisations

2.3.a. Logements

En 2024, nous n'avons pas signé d'acte de vente ni de nouvelle promesse de vente.

2.3.b Commerces

En 2024, nous n'avons pas signé d'acte de vente ni de promesse.

2.3.c. Bureaux

En 2024, nous n'avons pas signé de nouvelle promesse ou d'acte de vente.

2.3.d Activités économiques

Les actes de ventes :

En 2024, nous avons signé un acte de vente :

	Concession	Quantité	Prix
Activités (ha)	ECOSIS	5,0	2 772 130
Total Activités (ha)		5,0	2 772 130

Les promesses de ventes :

En 2024, nous n'avons pas signé de promesse de vente.

2.3.e. Tableaux de synthèse

Actes de vente

Catégorie	Unité	Budget 2024	Atterrissage 2024	Situation au 31 décembre 2024	% d'exécution
Logements	Nombre	0	0	0	
Commerces	m² SP	0	0	0	
Bureaux	m² SP	0	0	0	
Activités économiques	Ha	4,9	5,0	5,0	103%
Logements	€	0	0	0	
Commerces	€	0	0	0	
Bureaux	€	0	0	0	
Activités économiques	€	2 715 130	2 772 130	2 772 130	102%
Total	€	2 715 130	2 772 130	2 772 130	102%

Promesses de vente

Catégorie	Unité	Budget 2024	Atterrissage 2024	Situation au 31 décembre 2024	% d'exécution
Logements	Nombre	0	0	0	
Commerces	m² SP	300	0	0	0%
Bureaux	m² SP	0	0	0	
Activités économiques	Ha	0,5	0,0	0,0	0%
Logements	€	0	0	0	
Commerces	€	36 600	0	0	0%
Bureaux	€	0	0	0	
Activités économiques	€	550 000	0	0	0%
Total	€	586 600	0	0	0%

Au 31/12/2024, le stock de promesses de vente s'élève à environ 1,5 M€ HT.

3 - LES MANDATS

En 2024, TERRITOIRES 38 s'est vu confier le nouveau mandat suivants représentant un total de rémunérations futures de 354 659 euros :

N°	Mandat	Mandant	Date de convention	Rémunération
2252	MR Construction d'un nouveau collège et de son équipement sportifs à Publier	Département de Haute Savoie	07/03/2024	354 659 € HT sur 5 ans

Pour 2024, les dépenses d'investissement sur les mandats s'élèvent à 10 021 714 € HT, décomposées comme suit :

	Constaté 2024
Acquisitions	-
Etudes et honoraires	3 092 604
Travaux	6 929 110
TOTAL	10 021 714

Les principales dépenses réalisées sur l'exercice portent sur les mandats suivants :

Opérations	Montant
2168 RRA Lycée Deschaux Sassenage	2 262 116
2181 Lycée de Romans RRA	2 019 508
2239 MR Lycée de Meximieux	1 824 576
2223 COMUE Restructuration Hall Ampère CSIU MSE	1 154 847
2205 Reprise étanchéité toiture école d'architecture	1 147 442
2209 Tramway Saint Julien	1 032 341
2213 Réalisation Nouvelle Unité de Production sur Presqu'île	286 946
2247-01 Extension Briffaut 1 à Valence	131 561
2240 CCAS Grenoble mise en accessibilité 45 bâtiments	43 947
2184-02 Assainissement SIEG	34 527

4 - LES OPÉRATIONS EN COMPTE PROPRE

4.1 Les contrats

En 2024, TERRITOIRES 38 n'a pas signé de nouveaux contrats de promotion immobilière et a signé une convention pour la réalisation de l'opération propres Jules Vallès à Saint-Martin-d'Hères avec ELEGIA Réalisations.

4.2 Les dépenses

Pour 2024, les dépenses d'investissement sur les opérations propres s'élèvent à 3 169 208 € HT, décomposées comme suit :

	Constaté 2024
Acquisitions	2 608
Etudes et honoraires	145 804
Travaux	3 020 796
TOTAL	3 169 208

Les dépenses ont été réalisées principalement sur les opérations suivantes :

Opérations	Montant
4102 CPI Le Zento	2 792 371
4107 CPI Clinique Vétérinaire	249 696
4106 CPI Aledia Champagnier	84 259
4105 CPI Sassenage Premium Lot 1	30 586
4103 Aménagement ECOSIS à Voreppe	9 300
4104 Aménagement du site Les Glairons à Saint-Martin-d'Hères	2 997

La construction du bâtiment Le Zento s'est terminée au cours du premier trimestre de l'année et a été livré en avril 2024.

5 - LES ÉTUDES / AMO

En 2024, TERRITOIRES 38 s'est vu confier les nouvelles opérations suivantes représentant un total de rémunérations futures de 271 336 euros :

N°	Mandat	Maître d'ouvrage	Date de convention	Rémunération
2253	ME préfiguration amgt parcelle AL 398 des Geymonds	Communauté de Commune du Massif du Vercors	19/07/2024	6 407 € HT sur 1 an
5301	AMO rénovation et réhabilitation thermique école Blanche Rochas Seyssins	Commune de Seyssins	27/03/2024	13 190 € HT sur 1 an
5302	AMO recrutement MOE projet de rénovation salle des fêtes	Commune de Chatte	30/04/2025	8 836 € HT sur 1 an
5303	PRG et AMO choix MOE rénovation espace culturel	Commune de Jarrie	21/08/2024	24 356 € HT sur 1 an
5304	PRG et AMO choix MOE rénovation cantine scolaire	Commune de Jarrie	21/08/2024	20 792 € HT sur 1 an
5305	Négociation foncière Le Rival SMH	Isère Aménagement	15/03/2024	3 960 € HT sur 1 an
5306	PRG construction neuve - pôle de vie Grivelière	Commune de Biviers	25/11/2024	27 318 € HT sur 1 an
5307	PRG restructuration bat existant - pôle de vie Grivelière	Commune de Biviers	26/11/2024	21 839 € HT sur 1 an
5308	PRG nouvelle gendarmerie de Vulbens	Syndicat du pays du Vuache	02/10/2024	17 797 € HT sur 1 an
5309	AMO construction d'une halle sportive	Commune du Grand Lemps	05/12/2024	37 796 € HT sur 1 an
5311	Assistance foncière Epape de la Bourbre	Epape de la Bourbre	26/07/2024	3 500 € HT sur 1 an
5312	Assistance foncière passage petite faune Notre Dame de l'Osier	Isère Aménagement	18/12/2024	38 900 € HT sur 1 an

6 - LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

7 - L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

La société a poursuivi les orientations définies dans le plan stratégique 2018-2021 approuvé en mars 2018 notamment par un positionnement sur l'activité immobilière pour compte propre. La prise de participation dans la SAS ELEGIA Réalisations va en ce sens. Il nous faut également renforcer notre positionnement dans le domaine de la rénovation des bâtiments.

Il est également précisé que le budget prévisionnel 2025 approuvé par le conseil d'administration du 17 décembre 2024 est prévu positif avec un résultat de 86 K€ après impôts.

8 - LES ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, il convient de souligner les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi :

Néant

QUATRIÈME PARTIE : LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2024 dans tout type de société anonyme par chacun des mandataires sociaux de la société, telle que cette information nous a été communiquée.

Mandataires sociaux	Fonction/Mandat
M. Jean-Pierre BARBIER	Président Directeur Général de la SEM TERRITOIRES 38 Président du GIE ELEGIA Administrateur de la SPL ISÈRE Aménagement
M. Christian BREUZA	Administrateur du GIE ELEGIA, Directeur Général Délégué de la SEM TERRITOIRES 38, Directeur Général Délégué de la SPL ISÈRE Aménagement, Directeur Général de la SPLA SARA Aménagement, Directeur Général de la SA EML SARA Développement.
Administrateurs	
Mme Katia BACHER	
Mme Françoise CHARAVIN	Administratrice de la SCP HLM
Mme Anne-Sophie CHARDON	Néant
M. Brahim CHERAA	Administrateur de la SPL INNOVATION, Administrateur de la SPL ISÈRE Aménagement, Administrateur du GIE ELEGIA.
M. Robert DURANTON	Administrateur de la SPL ISÈRE Aménagement
M. Yvan MORYUSSEF	
Mme Edwige FOUQUET	Administratrice de la SA DELTAGER, Administratrice de la SAS Foncières des Alpes, Administratrice de la SAS FINAURA Censeur de la SPL Sages Censeur de la SEM Chamrousse
Mme Anne GÉRIN	Administratrice d'Isère Aménagement (SPL), Administratrice de la SA HLM habitation des Alpes (PLURALIS), Administratrice de la SPL M TAG.

M. Pierre-André JUVEN	Administrateur de la SA SAGES, Administrateur de la SEM INNOVIA, Représentant à l'Assemblée Générale de la SPL ISÈRE Aménagement.
M. Cyrille MADINIER	
Mme Sandrine MARTIN-GRAND	Présidente Directrice Générale de la SPL ISÈRE Aménagement Administratrice du GIE ELEGIA Administratrice de l'EPL l'OPH Alpes Isère Habitat
Mme Annick MERLE	Administratrice de la SPL ISÈRE Aménagement Administratrice du GIE ELEGIA Vice-Présidente de la SEM MINATEC Entreprises
M. Jean-Yves PORTA	Administrateur de la SPL ISÈRE Aménagement Administrateur de la SPL M TAG
M. Alfio PENNISI	Néant
M. David QUEIROS	Néant
Mme Géraldine ROLLAND	Administratrice de GRAND BOURG HABITAT (OPH) Administratrice Les Energies de l'AIN (SEM LEA) Administratrice ALPES ISERE HABITAT (OPH) Administratrice ACTIS (OPH) Administratrice GRENOBLE HABITAT (SEM)
Mme Corinne STEINBRECHER	Administratrice SEM CRISTAL HABITAT Administratrice SEM GRENOBLE HABITAT Administratrice SEM TERACTION

CINQUIÈME PARTIE : FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous récapitule les prises de participations de la société :

Nom filiales	catégorie	partenaires	capital	% détenus par Territoires 38	Avances en compte courant consenties par Territoires 38 au 31/12/2024	Chiffre d'affaires	Résultat net de l'exercice	Année clôture
SAS Elegia Développement	Immobilier d'entreprises	Caisse Dépôt et Consignations, Crédit Agricole Sud RA, Caisse d'Epargne RA	6 000 000	51%	408 000	665 800	137 200	31/12/2023
SAS Elegia Energies	Ingénierie & Etude Techniques	Financement Régional OSER	50 000	51%	214 022	-	-	47 907 31/12/2023
SAS Elegia Réalisations	Construction immobilier	SARA Développement	500 000	85%	1 200 200	4 689 671	129 752	31/12/2023
SAS Dessaix Aménagement	Logements	Imaprim, 6ème Sens promotion	1 000	33%	-	-	-	8 518 31/12/2023
SAS ESEB	Economie de la construction	/	75 600	100%	-	471 514	-	8 186 31/10/2024
SCCV QUARTIER DESSAIX	Logements	Imaprim, 6ème Sens promotion, Altana Promotion	1 000	10%	834 179	-	-	1 086 034 31/10/2023
SCCV du Dauphiné	Logements	Bouygues Immobilier	1 000	49%	1 016 983	-	-	8 819 31/12/2023
SCCV Contemporanea	Logements	Safilaf	1 000	15%	227 857	-	-	44 618 31/12/2023
SCCV les Jardins de Prévert	Logements	Edifim	1 000	40%	-	11 579 289	1 019 313	31/10/2023
SCCV Silvae	Logements	Edifim	1 000	49%	79 842	-	-	31/12/2023
SCI Le Zento	Immobilier d'entreprises	Elegia Développement, Crédit Agricole	100 000	14%	329 886	-	-	56 288 31/12/2023

NB : Les comptes 2024 des filiales de Territoires 38 n'ont pas encore été arrêtés à l'exception de la SAS ESEB

Commentaires :

- SAS ELEGIA Développement :**

Aucune opération n'a été livrée sur 2024 ou est en phase de travaux à ce jour.

La revente de la MSP Gières est en cours et interviendra sur le premier semestre 2025.

Les comptes 2024 n'ont pas encore été arrêtés à ce jour.

- SAS ELEGIA Energies :**

La SAS a clôturé son 1^{er} exercice social au 31 décembre 2023, avec une perte de 47 K€, conforme au plan d'affaires. Les comptes 2024 n'ont pas encore été arrêtés à ce jour.

Récapitulatif des 4 opérations en cours sur la structure :

- Alédia Champagner : Panneaux mis en service en toiture depuis décembre 2023.
- Parvis – Voiron : Panneaux mis en service en toiture depuis juillet 2024. Production effective, en attente de signature du contrat de facturation à EDF OA.

- PLM – Meylan : Panneaux mis en service progressivement selon l’avancement du programme immobilier depuis janvier 2024. Production effective, en attente de signature du contrat de facturation à EDF OA.
- Diderot Labs – SMH : Panneaux installés en toiture en attente à ce jour d’une mise en service pour démarrer la production d’énergie.
- Isère ENR SAS : Filiale détenue à 49% avec comme associé majoritaire le Département de l’Isère dans le but d’héberger un ou plusieurs projets photovoltaïques dans le département. Un projet d’ombrières sur le parking du département est en cours de montage pour lequel les travaux débiteront sur 2025.

- **SAS ELEGIA Réalisations :**

La Société a clôturé son premier exercice social au 31 décembre 2023. Les comptes clos au 31 décembre 2024 n’ont pas encore été arrêtés.

Livrés sur l’exercice 2024 :

- Diderot Labs 1 à Saint-Martin-d’Hères : Réalisation d’un bâtiment mixte (tertiaire/labos et activités) pour la SCI DIDEROT Labs sous forme de CPI. Le bâtiment a été livré le 12 avril 2024.

En montage / commercialisation :

- Clos des sens - Cime de Vaulx à Vaulx Milieu : Réalisation de 35 maisons individuelles. Le foncier a été acquis. Le permis de construire a été obtenu et purgé de tout recours. L’opération est actuellement en commercialisation depuis juin 2024. Le début des travaux est attendu pour le deuxième semestre 2025. Une sous-opération concernant deux lots à bâtir sur ce programme est également en cours. A ce jour, un des deux lots est réservé pour une vente prévue pour novembre 2025.
- Horizon Alpin et Cœur de Bourg à Bourg d’Oisans : Réalisation de 2 bâtiments de logements en VEFA, dont un en réhabilitation. Les terrains sont sous promesse de vente. Le permis de construire a été obtenu et purgé de tout recours. L’opération est actuellement en commercialisation depuis juin 2024. Le début des travaux est attendu pour le deuxième semestre 2025.
- MSP Sassenage : Réalisation d’une maison de santé à Sassenage. Le permis est obtenu et purgé. La Commercialisation en cours. L’équilibre financier du dossier est fragile. La commercialisation est difficile. Des solutions sont en cours de discussion avec la commune et les praticiens.
- HYPARC 4 : Réalisation de bâtiment de bureaux, activité à Sassenage pour le compte d’un investisseur à déterminer. Le foncier est sous promesse de vente avec la métropole de Grenoble. Le permis est obtenu. La commercialisation en cours.
- Diderot Labs 2 : Réalisation d’un second bâtiment mixte (tertiaire/labos et activités) pour la SCI DIDEROT Labs sous forme de CPI. Le démarrage des travaux est prévu pour le premier semestre 2025 pour une livraison avant fin 2026. A ce stade, un BEFA avec un prospect major du bassin grenoblois a été signé pour environ 60% du bâtiment.
- Diderot Labs 3 : Réalisation d’un second bâtiment mixte (tertiaire/labos et activités) destiné à la revente par lot à des investisseurs externes. Le démarrage des travaux est

prévu pour la fin du premier semestre 2025 pour une livraison fin 2026 / début 2027. A ce stade, deux prospects sont à un stade avancé de contractualisation pour un total d'environ 60% du bâtiment.

A noter, d'autres programmes sont actuellement étudiés par ELEGIA Réalisations mais sont actuellement à des niveaux de montage moins avancés que les programmes décrits ci-dessus.

De manière générale, la commercialisation des programmes immobiliers a connu un fort ralentissement depuis 2023 dans un contexte économique compliqué, qui explique le décalage du lancement en travaux des opérations d'ELEGIA Réalisations. La situation économique du secteur de l'immobilier en France pourrait se desserrer progressivement à partir de mi-2025 grâce à la baisse des taux et des différents dispositifs incitatifs mis en place par la Loi de Finance.

- **SAS ESEB :**

La société ESEB a été acquise le 28/03/2024 par Territoires 38 qui en est dorénavant l'actionnaire unique. L'activité d'ESEB consiste en l'économie de la construction qui est complémentaire avec les activités du groupe ELEGIA. L'exercice comptable est clos au 31/10/2024.

- **SCCV du Dauphiné :**

L'opération est en cours de commercialisation, l'acquisition du terrain et le lancement des travaux ont lieu sur mai 2024. La livraison de l'opération est prévue pour le 3^{ème} trimestre 2026.

- **SCCV Contempora :**

Après un lancement commercial prometteur en mai 2023, l'opération connaît un fort ralentissement de la commercialisation, qui entraîne un décalage du lancement des travaux en 2024. Il est prévu une revente de nos parts sociales au co-promoteur SAFILAF afin de se désengager de l'opération.

- **SCCV les Jardins de Prévert :**

L'opération a été livrée en juin 2023. 40 K€ de dividendes ont été perçus sur l'exercice 2024, portant à 392K€ les dividendes reçus depuis le début de l'opération. Le solde d'environ 20 K€ sera perçu en 2025.

- **SAS DESSAIX Aménagement :**

La SAS a vendu le terrain à la SCCV QUARTIER DESSAIX en décembre 2022, et a levé tous ses engagements.

- **SCCV QUARTIER DESSAIX :**

Les travaux de la première tranche ont démarré au 1^{er} trimestre 2023. La commercialisation se poursuit, avec un rythme ralenti par le contexte économique. Des négociations se poursuivent pour la vente du local commercial, ainsi que la résidence Senior et l'hôtel.

- **SCI le ZENTO :**

Le bâtiment a été livré le 2 avril 2024 dans le cadre du CPI avec TERRITOIRES 38. Les lots encore vacants sont en cours de commercialisation.

- **SCCV SILVAE :**

Opération de co-promotion avec EDIFIM. Opération sous recours contentieux contre le permis de construire. Nous attendons une réponse du tribunal début 2025.

ANNEXE

A – TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 703 996	1 703 996	1 703 996	1 703 996	1 703 996
Nombre d'actions					
- ordinaires	224 210	224 210	224 210	224 210	224 210
- à dividende prioritaire					
Nombre d'actions maximum à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaires Hors Taxes	9 124 619	19 340 587	21 180 183	32 477 247	8 572 169
Résultat avant impôts, participation					
dot. amortissements et provisions	412 940	881 318	671 518	901 376	465 270
Impôt sur les bénéfices	98 331	109 245	193 344	47 150	111 337
Participation des salariés	36	-276	4 142	5 782	-348
Dotations amortissements et provisions	0	2 603	8 494	33 578	52 985
Résultat net	314 609	769 470	469 680	820 648	300 948
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation					
avant dot. amortissements	1,40	3,44	2,13	3,81	1,58
et provisions					
Résultat après impôt, participation					
après dot. amortissements	1,40	3,43	2,09	3,66	1,34
et provisions					
Dividende distribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1	1	8	14	14
Masse salariale	70 688	81 819	328 441	757 816	755 590
Sommes versées en avantages sociaux (ss, œuvres sociales ...)	28 536	28 733	140 517	332 392	328 008

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

TERRITOIRES 38

4 Rue Léon SESTIER
38000 GRENOBLE



www.semaphores.fr

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_14-DE

Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Bilan et Compte de Résultat par activités T38 2024	6
Annexe	11
<i>Règles et méthodes comptables</i>	12
<i>Règles et méthodes comptables</i>	13
<i>Notes sur le bilan</i>	18
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	26
<i>Liste des filiales et participations 2024</i>	27

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_14-DE

Etats de synthèse des comptes



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	5 717		5 717	5 717
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	3 630 788	457	3 630 331	3 530 331
Créances rattachées aux participations	4 368 291		4 368 291	2 816 140
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	20		20	20
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 004 816	457	8 004 359	6 352 208
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	3 682 554		3 682 554	5 839 396
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	874 546		874 546	353 794
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 799 456	2 316	1 797 140	7 437 734
Autres créances	8 054 201		8 054 201	8 442 460
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	13 557		13 557	13 298
Disponibilités	15 103 744		15 103 744	13 225 724
Charges constatées d'avance (3)	3 463 670		3 463 670	3 402 038
TOTAL ACTIF CIRCULANT	32 991 729	2 316	32 989 413	38 714 444
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	40 996 545	2 773	40 993 772	45 066 652
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			101 455	
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 703 996	1 703 996
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	170 400	170 400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 732 949	1 963 479
Report à nouveau	3 821 688	3 821 688
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	314 609	769 470
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 743 641	8 429 032
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	31 603	
Provisions pour charges	16 411	1 767 852
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	48 014	1 767 852
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	169 311	2 185 163
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 032 248	2 032 248
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	17 741	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 079 829	5 956 227
Dettes fiscales et sociales	568 303	1 262 683
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	53 296	1 173 997
Autres dettes	19 863 219	14 261 902
Produits constatés d'avance	4 418 171	7 997 547
TOTAL DETTES	32 202 117	34 869 768
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	40 993 772	45 066 652
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	32 184 376	34 869 768
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	169 311	2 185 163
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	5 939 136		5 939 136	16 694 392
Production vendue (services)	3 185 483		3 185 483	2 646 195
Chiffre d'affaires net	9 124 619		9 124 619	19 340 587
Production stockée			-2 154 842	-1 583 095
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			160 000	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			1 768 094	3 294 245
Autres produits			4 187	2 265
Total produits d'exploitation (I)			8 902 058	21 054 001
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			7 172 915	18 110 865
Impôts, taxes et versements assimilés			8 076	7 268
Salaires et traitements			70 688	81 819
Charges sociales			28 536	28 733
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				2 603
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			31 603	1 506 820
Autres charges			1 521 188	1 117 282
Total charges d'exploitation (II)			8 833 006	20 855 389
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			69 053	198 612
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			110 936	351 934
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			515 495	554 180
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			626 431	906 114
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			282 990	226 287
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			282 990	226 287
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			343 441	679 827
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			412 493	878 439

Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	349	
Sur opérations en capital	133	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	482	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	482	
Participation des salariés aux résultats (IX)	36	-276
Impôts sur les bénéfices (X)	98 331	109 245
Total des produits (I+III+V+VII)	9 528 971	21 960 115
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 214 363	21 190 645
BENEFICE OU PERTE	314 609	769 470
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier	152 878	152 878
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Bilan et Compte de Résultat par activités T38 2024

Bilan actif

	Fonctionnement	Opérations propres	Mandats	Concessions	Total Net
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de Recherche & développement					
Concessions, Brevets, Droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, Outillage					
Autres immobilisations corporelles	5 717				5 717
Immobilisations en cours					
Avances & Acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations par Mise en Équivalence					
Autres participations	3 630 331				3 630 331
Créances Rattachées à des participations	4 368 291				4 368 291
Autres Titres immobilisés					
Prêts					
Autres Immobilisations Financières	20				20
ACTIF IMMOBILISE	8 004 359				8 004 359
STOCKS ET EN-COURS					
Stocks de Matières Premières					
Stocks d'en-cours de production de biens		579 974		3 102 580	3 682 554
Stocks en-cours production de services					
Stocks de produits intermédiaires, finis					
Stocks de Marchandises					
Avances, acomptes versés s/commandes			874 546		874 546
CREANCES					
Créances clients & comptes rattachés	1 029 394	714 992		52 754	1 797 140
Mandants			76 032		76 032
Autres créances	4 061 357	341 766	131 935	3 443 111	7 978 170
Capital souscrit, appelé non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	13 557				13 557
Disponibilités	15 103 744				15 103 744
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	2 420	12 740		3 448 510	3 463 670
ACTIF CIRCULANT	20 210 472	1 649 472	1 082 512	10 046 956	32 989 413
Charges à répartir s/plsrs exercices					
Primes remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif					
Comptes de liaison	2 524 688	1 964 295	13 742 590	716 312	18 947 885
TOTAL GENERAL	30 739 519	3 613 767	14 825 102	10 763 268	59 941 657

Bilan et Compte de Résultat par activités T38 2024

Bilan passif

	Fonctionnement	Opérations propres	Mandats	Concessions	Total Net
Capital social	1 703 996				1 703 996
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	170 400				170 400
Réserves statutaires & contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	2 732 949				2 732 949
Report à nouveau	3 821 688				3 821 688
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-516 760	831 368			314 609
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
CAPITAUX PROPRES	7 912 273	831 368			8 743 641
Produits des émissions de titres participatifs					
Apport du concédant					
AUTRES FONDS PROPRES					
Provisions pour risques				31 603	31 603
Provisions pour charges		13 285		3 126	16 411
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		13 285		34 729	48 014
DETTES FINANCIERES					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts & dettes auprès étab. crédit	169 311			0	169 311
Emprunt & dettes fin. divers	2 000 000			32 248	2 032 248
Avances & acomptes reçus		17 741			17 741
DETTES D'EXPLOITATION					
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	690 748	1 963 171	2 256 589	169 322	5 079 829
Dettes fiscales & sociales	451 137	116 870		295	568 303
DETTES DIVERSES					
Dettes sur immob & cptes rattachés		53 296			53 296
Mandants			12 568 513		12 568 513
Autres Dettes	3 028 368	8 616		4 257 721	7 294 705
COMPTES DE REGULARISATION					
Produits constatés d'avance	64 485	12 740		4 340 946	4 418 171
DETTES	6 404 050	2 172 433	14 825 102	8 800 532	32 202 117
Ecart de conversion passif					
Comptes de liaison	16 423 197	596 681		1 928 007	18 947 885
TOTAL GENERAL	30 739 519	3 613 767	14 825 102	10 763 268	59 941 657

Bilan et Compte de Résultat par activités T38 2024

Compte de résultat

	Fonctionnement	Opérations propres	Mandats	Concessions	Total Net
Ventes de marchandises					
Productions vendues de biens	-941	5 318 951		621 126	5 939 136
Production vendues de services	2 275 643	909 841			3 185 483
CHIFFRES D'AFFAIRES	2 274 701	6 228 792		621 126	9 124 619
Production stockée		-2 435 150		280 309	-2 154 842
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation		160 000			160 000
Reprises amortiss.,provis., transf.charges	261 273			1 506 820	1 768 094
Autres produits	2 877	1 310			4 187
PRODUITS EXPLOITATION	2 538 852	3 954 951		2 408 255	8 902 058
Achats de marchandises					
Variation de stocks de marchandises					
Achats matières premières, approvision.					
Variation des stocks [mat.premières]					
Autres achats & charges externes	2 949 161	3 359 208		864 545	7 172 915
Impôts, taxes & versements assimilés	8 076				8 076
Salaires & traitements	70 688				70 688
Charges sociales	28 536				28 536
Dotations amortissement s/immobilisations					
Dotations aux provisions s/immobilisations					
Dotations aux provisions s/actif circulant					
Dotations provisions risques & charges				31 603	31 603
Autres charges	85	8 996		1 512 107	1 521 188
CHARGES EXPLOITATION	3 056 546	3 368 204		2 408 255	8 833 006
RESULTAT D'EXPLOITATION	-517 695	586 747			69 053
OPERATIONS EN COMMUN					
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
PRODUITS FINANCIERS					
Produits financiers de participation	110 936				110 936
Produits autres valeurs mobilières					
Autres intérêts & produits assimilés	515 495				515 495
Reprises s/provisions, transferts charges					
Différences positives de change					
Produits nets cessions valeurs mob.placements					
PRODUITS FINANCIERS	626 431				626 431
Dotations financières amortiss.,provisions					
Intérêts & charges assimilées	282 990				282 990
Différences négatives de change					
Charges nette cessions valeurs mob.placement					
CHARGES FINANCIERES	282 990				282 990
RESULTAT FINANCIER	343 441				343 441
RESULTAT COURANT AVANT IS	-174 254	586 747			412 493

Bilan et Compte de Résultat par activités T38 2024

Compte de résultat (suite)

	Fonctionnement	Opérations propres	Mandats	Concessions	Total Net
Produits exceptionnels s/ope.gestion	349				349
Produits exceptionnels S/opé. en capital	133				133
Reprises provisions & transferts de charges					
PRODUITS EXCEPTIONNELS	482				482
Charges exceptionnelles s/opé.gestion					
Charges exceptionnelles s/opé en capital					
Dotations exceptionnelles amortiss.,provisions					
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
RESULTAT EXCEPTIONNEL	482				
Participation et intéressement des salariés	36				36
Impôts sur les bénéfices (*)	342 952	-244 621			98 331
TOTAL PRODUITS	3 165 765	3 954 951		2 408 255	9 528 971
TOTAL CHARGES	3 682 524	3 123 583		2 408 255	9 214 363
RESULTAT NET	-516 760	831 368			314 609

Impôts sur les bénéfices (*)
-244 621
correspond à la reprise de provision pour impôts

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_14-DE

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA TERRITOIRES 38

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 40 993 772 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 314 609 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement ANC 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général.

Les états financiers, ci-joints, sont établis conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité 99-05 concernant les opérations de concession d'aménagement. L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la FNSEM (guides comptables professionnels des SEM activités immobilières et actions, et opérations d'aménagement) a été respecté.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1/ Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Dans le cadre de l'application des nouvelles règles concernant les actifs la méthode retenue est la méthode prospective.

Conformément à la nouvelle réglementation comptable sur les actifs et aux mesures de simplification, la SEM TERRITOIRES 38 a choisi de maintenir les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants : (L = linéaire).

Immobilisations	Amortis. Pour dépréciation	Amortis. Fiscal pratiqués
Construction sur le sol d'autrui	4 % L	Idem
Logiciels	1 à 4 ans L	Idem
Agencements, installations	5 à 15 ans L	Idem
Matériel de bureau	2,4 ou 8 ans L	Idem
Matériel informatique	2 à 5 ans L	Idem
Mobilier de bureau	8 à 10 ans L	Idem

Les charges financières relatives à la période de construction sont activées et incorporées dans le coût de revient des immobilisations.

Règles et méthodes comptables

2/ Immobilisations financières

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

3/ Valeurs d'exploitation

Concession d'aménagement

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable général. Il existe une exception à ce principe général sur les encours de concessions d'aménagement qui font l'objet de l'analyse ci-dessous.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique « Stocks et en-cours » de production de biens concerne l'encours de la concession d'aménagement. Ce montant résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT (frais financiers et frais exceptionnels compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés en fin d'exercice, de manière globale, par application au coût de revient prévu par le compte rendu financier de la fraction établie comme suit :

Au numérateur : le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante,

Au dénominateur : le montant global des produits prévus par le compte rendu financier hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante.

La comptabilité traduit les Concessions d'Aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

- a) Stocks : pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés.
- b) Comptes de régularisation actif et passif : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire des opérations d'aménagement concédées aux risques de la Collectivité.
- c) Comptes de provisions pour risques et charges : pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice pour le montant des coûts de liquidation des opérations.

4/ Mandats

Les opérations traitées en mandat sont traduites dans le bilan dans les rubriques « Autres créances » ou « Autres dettes ». A ces postes ne figure que le solde représentant le montant de la dette ou de la créance des collectivités mandantes.

5/ Opérations d'aménagement privées

La société porte deux opérations d'aménagement privées. Pour ces dernières, la société constate le chiffre d'affaires à l'avancement.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique « Stocks et en-cours » de production de biens concerne l'encours de l'opération d'aménagement. Ce montant résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT (frais financiers et frais exceptionnels compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés en fin d'exercice, de manière globale, par application au coût de revient prévisionnel du produit établi comme suit :

Taux d'avancement technique (total des coûts cumulés constatés / total des coûts prévisionnels)

X

Taux d'avancement commercial (total des recettes constatées / total des recettes prévisionnelles)

6/ Opérations propres

Comme pour les opérations d'aménagement privées, la société constate le chiffre d'affaires à l'avancement des contrats.

Le taux d'avancement calculé correspond à l'avancement technique de l'opération, soit le rapport entre les coûts cumulés constatés sur les coûts totaux prévisionnels. Les coûts cumulés constatés tiennent compte des terrains.

Règles et méthodes comptables

7/ Provision pour impôts

Les marges sur opérations d'aménagement privées et opérations propres sont constatées à l'avancement. La marge n'est cependant imposable que l'année de l'achèvement. La société a fait le choix de constater une provision pour impôt. Cette dernière s'élève à 13 285 € au 31 décembre 2024.

Autres achats et charges externes

L'intégralité des dépenses liées aux opérations d'aménagement est présentée au poste « autres achats et charges externes » du compte de résultat.

Informations complémentaires

1/ Transfert de charges vers les opérations d'aménagement

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concession selon les modalités définies par les contrats de concession. Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges d'exploitation, il a été imputé au titre de l'année 2024 un montant de 171 001 €.

2/ Transfert de charges vers les opérations propres et d'aménagement privées

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations d'aménagement privées et opérations selon les modalités définies par les contrats. Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges d'exploitation, il a été imputé au titre de l'année 2024 un montant de 50 636 €.

3/ Principales informations relatives à la Concession d'Aménagement

Les écritures comptables liées à l'application à la clôture de l'exercice 2024 de l'avis n° 99-05 du Conseil National de la Comptabilité du 18 mars 1999 ont été déterminées à partir des éléments figurant dans le bilan prévisionnel annexé à la convention de concession.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des informations relatives aux en-cours des concessions d'aménagement.

Règles et méthodes comptables

	Nom de l'opération	Concédant	Date de signature convention	Date d'expiration convention	Prise en charge résultat	% avancement au 31/12/2024	Résultat à terminaison de l'opération (hors part .concédant)	Participation du concédant prévue	Cumul dépenses au 31/12/2024	Cumul recettes hors part. concédant au 31/12/2024	Cumul participation du concédant au 31/12/2024	Stocks au 31/12/2024	Provision pour charges	Participation de la collectivité locale concédante au 31/12/2024	Participation à recevoir	CRAC pris en compte pour constater les écritures d'inventaire
		-1	-2	-3	-4		-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	(13)=(-6)+(-9)	
En Cours de clôture																
591	ZAC DE L'OLMET	Oz en Oisans C.C Pays Bièvre Liars	avr-87	nov-18	Concédant	100%	3 405 000	-3 405 000	11 255 230	14 831 888	0	-13 766	0	-3 407 890	-3 405 000	Bilan de clôture
1187	ZA RIVAL-OLAGNIERES		nov-08	déc-18	Concédant	100%	-1 136 490	1 136 364	6 483 874	5 352 975	1 602 545	68	3 126	0	-466 181	Bilan de clôture
Autres																
947	ZONE NAB PRE N	Seyssins	août-04	août-24	Concédant	86%	-1 330 065	1 330 065	12 426 185	9 720 054	1 185 065	1 557 424	0	-36 359	145 000	CRAC base 31/12/2023
1166	ZAC NEYRPIIC	Saint Marin d'Hères	mai-08	mai-24	Concédant	98%	-13 913 894	13 913 894	56 979 531	42 949 996	10 242 738	477 838	0	3 448 510	3 671 156	CRAC base 31/12/2023
1166-01	ZAC NEYRPIIC GELIOT															
1166-02	ZAC NEYRPIIC MONDIAL															
1215	ZA CHAMP PERROU	C.C Cœur de Chartreuse	mar-14	nov-24	Concédant	42%	-1 459 000	1 535 000	1 879 372	191 657	1 535 000	1 081 016	31 603	-896 698	0	Projet de bilan de clôture

- 1 Nom de la collectivité contractante
- 2 Date signature de la convention par la sem et le concédant
- 3 Date d'expiration de la convention
- 4 Répartition conventionnelle du résultat de l'opération selon la convention publique d'aménagement conclue
- 5 Résultat à terminaison de l'opération (hors participation du concédant) selon le CRACL servant de base à l'arrêté des comptes annuels 2024
- 6 Participation du concédant inscrite dans le CRACL servant de base à l'arrêté des comptes annuels 2024
- 7 Montant du cumul des charges comptabilisées au 31/12/2024
- 8 Montant du cumul des produits hors participations du concédant comptabilisées au 31/12/2024
- 9 Montant des participations versées par le concédant comptabilisées au 31/12/2024
- 10 Montant du stock des concessions d'aménagement en cours au 31/12/2024 (cumul des charges diminuées du coût de revient des lots vendus)
- 11 Montant déterminé en fonction de l'avancement de l'opération pour compléter le coût de revient des éléments cédés constaté au 31/12/2024
- 12 Il s'agit soit de la participation comptabilisée d'avance (montant négatif) ou de la participation à recevoir (montant positif) constatée respectivement soit en produits constatés d'avance soit en charges constatées d'avance au 31 décembre 2024
- 13 Participation globale du concédant inscrite dans le CRACL diminuée des participations comptabilisées au 31/12/2024

Note sur l'opération 1166 Neyrpic : le solde de la participation à recevoir s'élève à 3 448 510 €. Ce montant a déjà fait l'objet d'un versement par la collectivité, pour autant il apparaît dans la colonne 13 car la remise des équipements publics n'a pas été totalement réalisée. La participation sera enregistrée en produit dans l'opération lors de la remise des équipement publics et la participation à recevoir sera soldée comptablement à cette occasion.

Note sur l'opération 591 ZAC de L'Olmet : la participation globale du concédant ayant servi de base est celle issue du CRACL au 31/12/2017.

Règles et méthodes comptables

4/ Autres informations

- Le montant des honoraires de commissariat aux comptes comptabilisé en charges au cours de l'exercice s'élève à 24 627 € au titre du contrôle légal des comptes.
- Effectif moyen du personnel : 1
- Conséquences du contexte géopolitique et économique

Les contextes géopolitique et économique sont susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière.

Méthodologie suivie :

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Effets ponctuels de l'évènement sur l'exercice :

Le contexte géopolitique et économique n'a pas eu d'impact majeur sur les dépenses de l'exercice.

Par ailleurs, la société n'est pas en mesure d'évaluer les conséquences à moyen et long terme de cet évènement sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

5/ Evènements significatifs de l'exercice

La société a acquis la totalité des actions de la SAS ESEB, société d'économie de la construction, pour un montant de 100 000 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	135 682		135 682	
Immobilisations incorporelles	135 682		135 682	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	562 470		562 470	
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	162 250		162 250	
- Emballages récupérables et divers	5 717			5 717
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	730 437		724 720	5 717
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	6 346 929	1 885 952	233 802	7 999 079
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	20			20
Immobilisations financières	6 346 949	1 885 952	233 802	7 999 099
ACTIF IMMOBILISE	7 213 068	1 885 952	1 094 204	8 004 816

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

Les flux s'analysent comme suit :

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	135 682		135 682	
Immobilisations incorporelles	135 682		135 682	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	562 470		562 470	
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	162 250		162 250	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	724 720		724 720	
ACTIF IMMOBILISE	860 402		860 402	

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 17 685 639 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	4 368 291	101 455	4 266 836
Prêts			
Autres	20		20
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 799 456	1 799 456	
Autres	8 054 201	8 054 201	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 463 670	3 463 670	
Total	17 685 639	13 418 782	4 266 856
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus	101 455
Factures à établir	127 504
Avoirs à recevoir	711 466
Etat - produits à recevoir	24 225
Divers - produits à recevoir	106 369
Total	1 071 019

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 703 996,00 euros décomposé en 224 210 titres d'une valeur nominale de 7,60 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 09/04/2024.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	3 821 688
Résultat de l'exercice précédent	769 470
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	4 591 158
Affectations aux réserves	769 470
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	3 821 688
Total des affectations	4 591 158

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2024
Capital	1 703 996				1 703 996
Réserve légale	170 400				170 400
Réserves générales	1 963 479	769 470	769 470		2 732 949
Report à Nouveau	3 821 688				3 821 688
Résultat de l'exercice	769 470	-769 470	314 609	769 470	314 609
Total Capitaux Propres	8 429 032		1 084 079	769 470	8 743 641

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts	257 906	76	244 697		13 285
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	1 509 946	31 603	1 506 820		34 729
Total	1 767 852	31 679	1 751 517		48 014
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		31 603	1 506 820		
Financières					
Exceptionnelles		76	244 697		

Autres provisions pour charges :

A la fin de chaque exercice et pour chaque opération d'aménagement concédée, il est procédé à une évaluation des coûts des droits à construire ou des terrains cédés depuis le début de l'opération. Conformément aux dispositions de l'avis CNC n°99-05 du 18 mars 1999, cette évaluation, effectuée à partir des comptes rendus financiers annuels (CRACL) est globale. Elle est réalisée en appliquant à l'ensemble des coûts prévisionnels cumulés de l'opération, un pourcentage calculé selon le rapport : montant des produits comptabilisés depuis le début de l'opération sur le montant des produits cumulés prévus par le CRACL. Les coûts correspondants aux cessions, ainsi évalués, sont rapprochés des coûts cumulés comptabilisés depuis le début de l'opération. Lorsque les coûts comptabilisés sont supérieurs ou égaux au résultat du calcul des coûts estimés, il n'y a pas lieu de régulariser. Dans le cas contraire, une provision globale par opération est dotée. La provision pour charges s'élève à 3 K€ au 31.12.2024.

Provisions pour risques :

En vertu du principe de prudence, les bénéfices des concessions ne sont dégagés qu'à la clôture définitive des opérations. En cours de concessions, les bonis sont neutralisés par la constitution d'une provision. Les provisions pour neutralisation des résultats intermédiaires (provisions pour risques) s'élèvent à 32 K€ au 31.12.2024.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 32 184 376 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	169 311	169 311		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 032 248	2 032 248		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 079 829	5 079 829		
Dettes fiscales et sociales	568 303	568 303		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	53 296	53 296		
Autres dettes (**)	19 863 219	19 863 219		
Produits constatés d'avance	4 418 171	4 418 171		
Total	32 184 376	32 184 376		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues	2 275 877
Fournisseurs - pénalités	522
Intérêts courus à recevoir	169 311
Personnel - charges à payer	6 996
Congés payés	6 468
Charges sociales sur congés payés	2 587
Organismes sociaux - charges à payer	2 899
Autres	76 032
Total	2 540 691

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Participation à recevoir du concédant Charges constatées d'avance	3 448 510 15 160		
Total	3 463 670		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Participation constatée d'avance concédant Produits constatés d'avance	4 340 946 77 225		
Total	4 418 171		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2024
Production vendue de biens	5 939 136
Production vendue de services	3 185 483
TOTAL	9 124 619

Répartition par marché géographique

	31/12/2024
Chiffre d'affaires France	9 124 619
TOTAL	9 124 619

Charges et produits d'exploitation et financiers

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
7910000000 - TRANSFERT DE CHARGES	39 636	
7911100000 - REMUNERATION SUR OP.PROPRE	50 636	
7912300000 - REM AUTO/CONCESSION	93 230	
7912310000 - REM FORFAITAIRE/CONCESSION	8 975	
7912400000 - REM COMM/CONC INTERNE ZA	58 307	
7961000000 - REM 3%/CONCESSION	10 488	
	261 273	
Total	261 273	

Liste des filiales et participations 2024

Liste des filiales et participations

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE												
- Filiales												
détenues à + 50%												
Capital	QP capital détenu	VC Brute des titres détenus	Dépréciation des titres	VC Nette des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés (hors intérêts courus de l'année en cours)	Dépréciation des comptes courants	Cautions et Avals donnés	Données au JJ/MM/AAAA, correspondant aux derniers états financiers disponibles	Chiffres d'Affaires Hors Taxes du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Capitaux propres	Dividendes encaissés sur l'exercice
SAS Elegia Développement	6 000 000 €	51%	3 060 200 €	3 060 200 €	414 038 €			31/12/2023	665 800 €	137 200 €	5 928 592 €	- €
SAS Elegia Réalisations	500 000 €	85%	425 000 €	425 000 €	1 225 301 €			31/12/2023	4 689 671 €	129 752 €	629 752 €	55 144 €
SAS Elegia Energies	50 000 €	51%	25 500 €	25 500 €	216 024 €			31/12/2023	- €	47 907 €	2 093 €	- €
SAS ESEB	75 600 €	100%	100 000 €	100 000 €	- €			31/10/2024	471 514 €	8 186 €	146 811 €	
- Participations												
Détenues entre 10% et 50%												
SAS Dessaix Aménagement	1 000 €	33%	330 €	330 €	- €			31/12/2023	- €	8 518 €	911 €	- €
SCCV Quartier Dessaix	1 000 €	10%	100 €	100 €	834 179 €			31/10/2023	- €	1 086 034 €	1 358 319 €	- €
SCCV les Jardins de prévert	1 000 €	40%	400 €	400 €	15 791 €			31/10/2023	11 579 289 €	1 019 313 €	1 020 313 €	
SCCV du Dauphiné	1 000 €	49%	490 €	490 €	910 434 €		-	31/12/2023	- €	8 819 €	7 819 €	- €
SCCV Contempora	1 000 €	15%	150 €	150 €	220 727 €		-	31/12/2023	- €	44 618 €	43 618 €	- €
SCI le Zento	100 000 €	14%	14 000 €	14 000 €	350 500 €			31/12/2023	-	56 288 €	43 712 €	
SCCV SILVAE	1 000 €	49%	490 €	490 €	79 842 €			31/12/2023	-	- €	1 000 €	
B. RENSEIGNEMENT GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES												
Filiales françaises												
Filiales étrangères												
Participations françaises												
Participations étrangères												

ID : 035-



KPMG SA
51 Chemin de la Taillat
38240 Meylan

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 
ID : 038-213804743-20250930-DEL_2025_09_14-DE

SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES DE L'ISERE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES DE L'ISERE
4, Rue Léon Sestier 38000 GRENOBLE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
51 Chemin de la Taillat
38240 Meylan

SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES DE L'ISERE

4, Rue Léon Sestier 38000 GRENOBLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES DE L'ISERE (« TERRITOIRES 38 »),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de TERRITOIRES 38 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 3 de la rubrique Règles et méthodes comptables de l'annexe « Valeurs d'exploitation ; Concession d'aménagement » expose les règles d'évaluation des encours d'aménagement.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu et testé le processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les en cours de concession et nous nous sommes assurés que la note 3 de l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Meylan, le 21 mars 2025

KPMG SA

**Jean-Marc
Baumann**

Signature
numérique de Jean-
Marc Baumann
Date : 2025.03.21
17:46:07 +01'00'

Jean-Marc BAUMANN

Associé

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	5 717		5 717	5 717
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	3 630 788	457	3 630 331	3 530 331
Créances rattachées aux participations	4 368 291		4 368 291	2 816 140
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	20		20	20
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 004 816	457	8 004 359	6 352 208
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	3 682 554		3 682 554	5 839 396
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	874 546		874 546	353 794
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 799 456	2 316	1 797 140	7 437 734
Autres créances	8 054 201		8 054 201	8 442 460
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	13 557		13 557	13 298
Disponibilités	15 103 744		15 103 744	13 225 724
Charges constatées d'avance (3)	3 463 670		3 463 670	3 402 038
TOTAL ACTIF CIRCULANT	32 991 729	2 316	32 989 413	38 714 444
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	40 996 545	2 773	40 993 772	45 066 652
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			101 455	
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 703 996	1 703 996
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	170 400	170 400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 732 949	1 963 479
Report à nouveau	3 821 688	3 821 688
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	314 609	769 470
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 743 641	8 429 032
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	31 603	
Provisions pour charges	16 411	1 767 852
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	48 014	1 767 852
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	169 311	2 185 163
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 032 248	2 032 248
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	17 741	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 079 829	5 956 227
Dettes fiscales et sociales	568 303	1 262 683
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	53 296	1 173 997
Autres dettes	19 863 219	14 261 902
Produits constatés d'avance	4 418 171	7 997 547
TOTAL DETTES	32 202 117	34 869 768
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	40 993 772	45 066 652
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	32 184 376	34 869 768
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	169 311	2 185 163
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	5 939 136		5 939 136	16 694 392
Production vendue (services)	3 185 483		3 185 483	2 646 195
Chiffre d'affaires net	9 124 619		9 124 619	19 340 587
Production stockée			-2 154 842	-1 583 095
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			160 000	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			1 768 094	3 294 245
Autres produits			4 187	2 265
Total produits d'exploitation (I)			8 902 058	21 054 001
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			7 172 915	18 110 865
Impôts, taxes et versements assimilés			8 076	7 268
Salaires et traitements			70 688	81 819
Charges sociales			28 536	28 733
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				2 603
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			31 603	1 506 820
Autres charges			1 521 188	1 117 282
Total charges d'exploitation (II)			8 833 006	20 855 389
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			69 053	198 612
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			110 936	351 934
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			515 495	554 180
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			626 431	906 114
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			282 990	226 287
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			282 990	226 287
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			343 441	679 827
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			412 493	878 439

Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	349	
Sur opérations en capital	133	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	482	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	482	
Participation des salariés aux résultats (IX)	36	-276
Impôts sur les bénéfices (X)	98 331	109 245
Total des produits (I+III+V+VII)	9 528 971	21 960 115
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 214 363	21 190 645
BENEFICE OU PERTE	314 609	769 470
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier	152 878	152 878
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Bilan et Compte de Résultat par activités T38 2024

Bilan actif

	Fonctionnement	Opérations propres	Mandats	Concessions	Total Net
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de Recherche & développement					
Concessions, Brevets, Droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, Outillage					
Autres immobilisations corporelles	5 717				5 717
Immobilisations en cours					
Avances & Acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations par Mise en Équivalence					
Autres participations	3 630 331				3 630 331
Créances Rattachées à des participations	4 368 291				4 368 291
Autres Titres immobilisés					
Prêts					
Autres Immobilisations Financières	20				20
ACTIF IMMOBILISE	8 004 359				8 004 359
STOCKS ET EN-COURS					
Stocks de Matières Premières					
Stocks d'en-cours de production de biens		579 974		3 102 580	3 682 554
Stocks en-cours production de services					
Stocks de produits intermédiaires, finis					
Stocks de Marchandises					
Avances, acomptes versés s/commandes			874 546		874 546
CREANCES					
Créances clients & comptes rattachés	1 029 394	714 992		52 754	1 797 140
Mandants			76 032		76 032
Autres créances	4 061 357	341 766	131 935	3 443 111	7 978 170
Capital souscrit, appelé non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	13 557				13 557
Disponibilités	15 103 744				15 103 744
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	2 420	12 740		3 448 510	3 463 670
ACTIF CIRCULANT	20 210 472	1 649 472	1 082 512	10 046 956	32 989 413
Charges à répartir s/plsrs exercices					
Primes remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif					
Comptes de liaison	2 524 688	1 964 295	13 742 590	716 312	18 947 885
TOTAL GENERAL	30 739 519	3 613 767	14 825 102	10 763 268	59 941 657

Bilan et Compte de Résultat par activités T38 2024

Bilan passif

	Fonctionnement	Opérations propres	Mandats	Concessions	Total Net
Capital social	1 703 996				1 703 996
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	170 400				170 400
Réserves statutaires & contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	2 732 949				2 732 949
Report à nouveau	3 821 688				3 821 688
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-516 760	831 368			314 609
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
CAPITAUX PROPRES	7 912 273	831 368			8 743 641
Produits des émissions de titres participatifs					
Apport du concédant					
AUTRES FONDS PROPRES					
Provisions pour risques				31 603	31 603
Provisions pour charges		13 285		3 126	16 411
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		13 285		34 729	48 014
DETTES FINANCIERES					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts & dettes auprès étab. crédit	169 311			0	169 311
Emprunt & dettes fin. divers	2 000 000			32 248	2 032 248
Avances & acomptes reçus		17 741			17 741
DETTES D'EXPLOITATION					
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	690 748	1 963 171	2 256 589	169 322	5 079 829
Dettes fiscales & sociales	451 137	116 870		295	568 303
DETTES DIVERSES					
Dettes sur immob & cptes rattachés		53 296			53 296
Mandants			12 568 513		12 568 513
Autres Dettes	3 028 368	8 616		4 257 721	7 294 705
COMPTES DE REGULARISATION					
Produits constatés d'avance	64 485	12 740		4 340 946	4 418 171
DETTES	6 404 050	2 172 433	14 825 102	8 800 532	32 202 117
Ecart de conversion passif					
Comptes de liaison	16 423 197	596 681		1 928 007	18 947 885
TOTAL GENERAL	30 739 519	3 613 767	14 825 102	10 763 268	59 941 657

Bilan et Compte de Résultat par activités T38 2024

Compte de résultat

	Fonctionnement	Opérations propres	Mandats	Concessions	Total Net
Ventes de marchandises					
Productions vendues de biens	-941	5 318 951		621 126	5 939 136
Production vendues de services	2 275 643	909 841			3 185 483
CHIFFRES D'AFFAIRES	2 274 701	6 228 792		621 126	9 124 619
Production stockée		-2 435 150		280 309	-2 154 842
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation		160 000			160 000
Reprises amortiss.,provis., transf.charges	261 273			1 506 820	1 768 094
Autres produits	2 877	1 310			4 187
PRODUITS EXPLOITATION	2 538 852	3 954 951		2 408 255	8 902 058
Achats de marchandises					
Variation de stocks de marchandises					
Achats matières premières, approvision.					
Variation des stocks [mat.premières]					
Autres achats & charges externes	2 949 161	3 359 208		864 545	7 172 915
Impôts, taxes & versements assimilés	8 076				8 076
Salaires & traitements	70 688				70 688
Charges sociales	28 536				28 536
Dotations amortissement s/immobilisations					
Dotations aux provisions s/immobilisations					
Dotations aux provisions s/actif circulant					
Dotations provisions risques & charges				31 603	31 603
Autres charges	85	8 996		1 512 107	1 521 188
CHARGES EXPLOITATION	3 056 546	3 368 204		2 408 255	8 833 006
RESULTAT D'EXPLOITATION	-517 695	586 747			69 053
OPERATIONS EN COMMUN					
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
PRODUITS FINANCIERS					
Produits financiers de participation	110 936				110 936
Produits autres valeurs mobilières					
Autres intérêts & produits assimilés	515 495				515 495
Reprises s/provisions, transferts charges					
Différences positives de change					
Produits nets cessions valeurs mob.placements					
PRODUITS FINANCIERS	626 431				626 431
Dotations financières amortiss.,provisions					
Intérêts & charges assimilées	282 990				282 990
Différences négatives de change					
Charges nette cessions valeurs mob.placement					
CHARGES FINANCIERES	282 990				282 990
RESULTAT FINANCIER	343 441				343 441
RESULTAT COURANT AVANT IS	-174 254	586 747			412 493

Bilan et Compte de Résultat par activités T38 2024

Compte de résultat (suite)

	Fonctionnement	Opérations propres	Mandats	Concessions	Total Net
Produits exceptionnels s/ope.gestion	349				349
Produits exceptionnels S/opé. en capital	133				133
Reprises provisions & transferts de charges					
PRODUITS EXCEPTIONNELS	482				482
Charges exceptionnelles s/opé.gestion					
Charges exceptionnelles s/opé en capital					
Dotations exceptionnelles amortiss.,provisions					
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
RESULTAT EXCEPTIONNEL	482				
Participation et intéressement des salariés	36				36
Impôts sur les bénéfices (*)	342 952	-244 621			98 331
TOTAL PRODUITS	3 165 765	3 954 951		2 408 255	9 528 971
TOTAL CHARGES	3 682 524	3 123 583		2 408 255	9 214 363
RESULTAT NET	-516 760	831 368			314 609

Impôts sur les bénéfices (*) -244 621 correspond à la reprise de provision pour impôts

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA TERRITOIRES 38

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 40 993 772 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 314 609 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement ANC 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général.

Les états financiers, ci-joints, sont établis conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité 99-05 concernant les opérations de concession d'aménagement. L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la FNSEM (guides comptables professionnels des SEM activités immobilières et actions, et opérations d'aménagement) a été respecté.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1/ Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Dans le cadre de l'application des nouvelles règles concernant les actifs la méthode retenue est la méthode prospective.

Conformément à la nouvelle réglementation comptable sur les actifs et aux mesures de simplification, la SEM TERRITOIRES 38 a choisi de maintenir les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants : (L = linéaire).

Immobilisations	Amortis. Pour dépréciation	Amortis. Fiscal pratiqués
Construction sur le sol d'autrui	4 % L	Idem
Logiciels	1 à 4 ans L	Idem
Agencements, installations	5 à 15 ans L	Idem
Matériel de bureau	2,4 ou 8 ans L	Idem
Matériel informatique	2 à 5 ans L	Idem
Mobilier de bureau	8 à 10 ans L	Idem

Les charges financières relatives à la période de construction sont activées et incorporées dans le coût de revient des immobilisations.

Règles et méthodes comptables

2/ Immobilisations financières

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

3/ Valeurs d'exploitation

Concession d'aménagement

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable général. Il existe une exception à ce principe général sur les encours de concessions d'aménagement qui font l'objet de l'analyse ci-dessous.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique « Stocks et en-cours » de production de biens concerne l'encours de la concession d'aménagement. Ce montant résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT (frais financiers et frais exceptionnels compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés en fin d'exercice, de manière globale, par application au coût de revient prévu par le compte rendu financier de la fraction établie comme suit :

Au numérateur : le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante,

Au dénominateur : le montant global des produits prévus par le compte rendu financier hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante.

La comptabilité traduit les Concessions d'Aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

- a) Stocks : pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés.
- b) Comptes de régularisation actif et passif : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire des opérations d'aménagement concédées aux risques de la Collectivité.
- c) Comptes de provisions pour risques et charges : pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice pour le montant des coûts de liquidation des opérations.

4/ Mandats

Les opérations traitées en mandat sont traduites dans le bilan dans les rubriques « Autres créances » ou « Autres dettes ». A ces postes ne figure que le solde représentant le montant de la dette ou de la créance des collectivités mandantes.

5/ Opérations d'aménagement privées

La société porte deux opérations d'aménagement privées. Pour ces dernières, la société constate le chiffre d'affaires à l'avancement.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique « Stocks et en-cours » de production de biens concerne l'encours de l'opération d'aménagement. Ce montant résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT (frais financiers et frais exceptionnels compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés en fin d'exercice, de manière globale, par application au coût de revient prévisionnel du produit établi comme suit :

Taux d'avancement technique (total des coûts cumulés constatés / total des coûts prévisionnels)

X

Taux d'avancement commercial (total des recettes constatées / total des recettes prévisionnelles)

6/ Opérations propres

Comme pour les opérations d'aménagement privées, la société constate le chiffre d'affaires à l'avancement des contrats.

Le taux d'avancement calculé correspond à l'avancement technique de l'opération, soit le rapport entre les coûts cumulés constatés sur les coûts totaux prévisionnels. Les coûts cumulés constatés tiennent compte des terrains.

Règles et méthodes comptables

7/ Provision pour impôts

Les marges sur opérations d'aménagement privées et opérations propres sont constatées à l'avancement. La marge n'est cependant imposable que l'année de l'achèvement. La société a fait le choix de constater une provision pour impôt. Cette dernière s'élève à 13 285 € au 31 décembre 2024.

Autres achats et charges externes

L'intégralité des dépenses liées aux opérations d'aménagement est présentée au poste « autres achats et charges externes » du compte de résultat.

Informations complémentaires

1/ Transfert de charges vers les opérations d'aménagement

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concession selon les modalités définies par les contrats de concession. Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges d'exploitation, il a été imputé au titre de l'année 2024 un montant de 171 001 €.

2/ Transfert de charges vers les opérations propres et d'aménagement privées

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations d'aménagement privées et opérations selon les modalités définies par les contrats. Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges d'exploitation, il a été imputé au titre de l'année 2024 un montant de 50 636 €.

3/ Principales informations relatives à la Concession d'Aménagement

Les écritures comptables liées à l'application à la clôture de l'exercice 2024 de l'avis n° 99-05 du Conseil National de la Comptabilité du 18 mars 1999 ont été déterminées à partir des éléments figurant dans le bilan prévisionnel annexé à la convention de concession.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des informations relatives aux en-cours des concessions d'aménagement.

Règles et méthodes comptables

	Nom de l'opération	Concédant	Date de signature convention	Date d'expiration convention	Prise en charge résultat	% avancement au 31/12/2024	Résultat à terminaison de l'opération (hors part .concédant)	Participation du concédant prévue	Cumul dépenses au 31/12/2024	Cumul recettes hors part. concédant au 31/12/2024	Cumul participation du concédant au 31/12/2024	Stocks au 31/12/2024	Provision pour charges	Participation de la collectivité locale concédante au 31/12/2024	Participation à recevoir	CRAC pris en compte pour constater les écritures d'inventaire
		-1	-2	-3	-4		-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	(13)=(-6)-(-9)	
En Cours de clôture																
591	ZAC DE L'OLMET	Oz en Oisans C.C Pays Bièvre Liars	avr-87	nov-18	Concédant	100%	3 405 000	-3 405 000	11 255 230	14 831 888	0	-13 766	0	-3 407 890	-3 405 000	Bilan de clôture
1187	ZA RIVAL-OLAGNIERES		nov-08	déc-18	Concédant	100%	-1 136 490	1 136 364	6 483 874	5 352 975	1 602 545	68	3 126	0	-466 181	Bilan de clôture
Autres																
947	ZONE NAB PRE N	Seyssins	août-04	août-24	Concédant	86%	-1 330 065	1 330 065	12 426 185	9 720 054	1 185 065	1 557 424	0	-36 359	145 000	CRAC base 31/12/2023
1166	ZAC NEYRPIIC	Saint Marin d'Hères	mai-08	mai-24	Concédant	98%	-13 913 894	13 913 894	56 979 531	42 949 996	10 242 738	477 838	0	3 448 510	3 671 156	CRAC base 31/12/2023
1166-01	ZAC NEYRPIIC GELIOT															
1166-02	ZAC NEYRPIIC MONDIAL															
1215	ZA CHAMP PERROU	C.C Cœur de Chartreuse	mars-14	nov-24	Concédant	42%	-1 459 000	1 535 000	1 879 372	191 657	1 535 000	1 081 016	31 603	-896 698	0	Projet de bilan de clôture

- 1 Nom de la collectivité contractante
- 2 Date signature de la convention par la sem et le concédant
- 3 Date d'expiration de la convention
- 4 Répartition conventionnelle du résultat de l'opération selon la convention publique d'aménagement conclue
- 5 Résultat à terminaison de l'opération (hors participation du concédant) selon le CRACL servant de base à l'arrêté des comptes annuels 2024
- 6 Participation du concédant inscrite dans le CRACL servant de base à l'arrêté des comptes annuels 2024
- 7 Montant du cumul des charges comptabilisées au 31/12/2024
- 8 Montant du cumul des produits hors participations du concédant comptabilisées au 31/12/2024
- 9 Montant des participations versées par le concédant comptabilisées au 31/12/2024
- 10 Montant du stock des concessions d'aménagement en cours au 31/12/2024 (cumul des charges diminuées du coût de revient des lots vendus)
- 11 Montant déterminé en fonction de l'avancement de l'opération pour compléter le coût de revient des éléments cédés constaté au 31/12/2024
- 12 Il s'agit soit de la participation comptabilisée d'avance (montant négatif) ou de la participation à recevoir (montant positif) constatée respectivement soit en produits constatés d'avance soit en charges constatées d'avance au 31 décembre 2024
- 13 Participation globale du concédant inscrite dans le CRACL diminuée des participations comptabilisées au 31/12/2024

Note sur l'opération 1166 Neyrpic : le solde de la participation à recevoir s'élève à 3 448 510 €. Ce montant a déjà fait l'objet d'un versement par la collectivité, pour autant il apparaît dans la colonne 13 car la remise des équipements publics n'a pas été totalement réalisée. La participation sera enregistrée en produit dans l'opération lors de la remise des équipement publics et la participation à recevoir sera soldée comptablement à cette occasion.

Note sur l'opération 591 ZAC de L'Olmet : la participation globale du concédant ayant servi de base est celle issue du CRACL au 31/12/2017.

Règles et méthodes comptables

4/ Autres informations

- Le montant des honoraires de commissariat aux comptes comptabilisé en charges au cours de l'exercice s'élève à 24 627 € au titre du contrôle légal des comptes.
- Effectif moyen du personnel : 1
- Conséquences du contexte géopolitique et économique

Les contextes géopolitique et économique sont susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière.

Méthodologie suivie :

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Effets ponctuels de l'évènement sur l'exercice :

Le contexte géopolitique et économique n'a pas eu d'impact majeur sur les dépenses de l'exercice.

Par ailleurs, la société n'est pas en mesure d'évaluer les conséquences à moyen et long terme de cet évènement sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

5/ Evènements significatifs de l'exercice

La société a acquis la totalité des actions de la SAS ESEB, société d'économie de la construction, pour un montant de 100 000 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	135 682		135 682	
Immobilisations incorporelles	135 682		135 682	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	562 470		562 470	
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	162 250		162 250	
- Emballages récupérables et divers	5 717			5 717
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	730 437		724 720	5 717
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	6 346 929	1 885 952	233 802	7 999 079
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	20			20
Immobilisations financières	6 346 949	1 885 952	233 802	7 999 099
ACTIF IMMOBILISE	7 213 068	1 885 952	1 094 204	8 004 816

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

Les flux s'analysent comme suit :

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	135 682		135 682	
Immobilisations incorporelles	135 682		135 682	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	562 470		562 470	
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	162 250		162 250	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	724 720		724 720	
ACTIF IMMOBILISE	860 402		860 402	

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 17 685 639 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	4 368 291	101 455	4 266 836
Prêts			
Autres	20		20
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 799 456	1 799 456	
Autres	8 054 201	8 054 201	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 463 670	3 463 670	
Total	17 685 639	13 418 782	4 266 856
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus	101 455
Factures à établir	127 504
Avoirs à recevoir	711 466
Etat - produits à recevoir	24 225
Divers - produits à recevoir	106 369
Total	1 071 019

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 703 996,00 euros décomposé en 224 210 titres d'une valeur nominale de 7,60 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 09/04/2024.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	3 821 688
Résultat de l'exercice précédent	769 470
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	4 591 158
Affectations aux réserves	769 470
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	3 821 688
Total des affectations	4 591 158

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2024
Capital	1 703 996				1 703 996
Réserve légale	170 400				170 400
Réserves générales	1 963 479	769 470	769 470		2 732 949
Report à Nouveau	3 821 688				3 821 688
Résultat de l'exercice	769 470	-769 470	314 609	769 470	314 609
Total Capitaux Propres	8 429 032		1 084 079	769 470	8 743 641

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts	257 906	76	244 697		13 285
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	1 509 946	31 603	1 506 820		34 729
Total	1 767 852	31 679	1 751 517		48 014
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		31 603	1 506 820		
Financières					
Exceptionnelles		76	244 697		

Autres provisions pour charges :

A la fin de chaque exercice et pour chaque opération d'aménagement concédée, il est procédé à une évaluation des coûts des droits à construire ou des terrains cédés depuis le début de l'opération. Conformément aux dispositions de l'avis CNC n°99-05 du 18 mars 1999, cette évaluation, effectuée à partir des comptes rendus financiers annuels (CRACL) est globale. Elle est réalisée en appliquant à l'ensemble des coûts prévisionnels cumulés de l'opération, un pourcentage calculé selon le rapport : montant des produits comptabilisés depuis le début de l'opération sur le montant des produits cumulés prévus par le CRACL. Les coûts correspondants aux cessions, ainsi évalués, sont rapprochés des coûts cumulés comptabilisés depuis le début de l'opération. Lorsque les coûts comptabilisés sont supérieurs ou égaux au résultat du calcul des coûts estimés, il n'y a pas lieu de régulariser. Dans le cas contraire, une provision globale par opération est dotée. La provision pour charges s'élève à 3 K€ au 31.12.2024.

Provisions pour risques :

En vertu du principe de prudence, les bénéfices des concessions ne sont dégagés qu'à la clôture définitive des opérations. En cours de concessions, les bonis sont neutralisés par la constitution d'une provision. Les provisions pour neutralisation des résultats intermédiaires (provisions pour risques) s'élèvent à 32 K€ au 31.12.2024.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 32 184 376 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	169 311	169 311		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 032 248	2 032 248		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 079 829	5 079 829		
Dettes fiscales et sociales	568 303	568 303		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	53 296	53 296		
Autres dettes (**)	19 863 219	19 863 219		
Produits constatés d'avance	4 418 171	4 418 171		
Total	32 184 376	32 184 376		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues	2 275 877
Fournisseurs - pénalités	522
Intérêts courus à recevoir	169 311
Personnel - charges à payer	6 996
Congés payés	6 468
Charges sociales sur congés payés	2 587
Organismes sociaux - charges à payer	2 899
Autres	76 032
Total	2 540 691

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Participation à recevoir du concédant Charges constatées d'avance	3 448 510 15 160		
Total	3 463 670		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Participation constatée d'avance concédant Produits constatés d'avance	4 340 946 77 225		
Total	4 418 171		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2024
Production vendue de biens	5 939 136
Production vendue de services	3 185 483
TOTAL	9 124 619

Répartition par marché géographique

	31/12/2024
Chiffre d'affaires France	9 124 619
TOTAL	9 124 619

Charges et produits d'exploitation et financiers

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
7910000000 - TRANSFERT DE CHARGES	39 636	
7911100000 - REMUNERATION SUR OP.PROPRE	50 636	
7912300000 - REM AUTO/CONCESSION	93 230	
7912310000 - REM FORFAITAIRE/CONCESSION	8 975	
7912400000 - REM COMM/CONC INTERNE ZA	58 307	
7961000000 - REM 3%/CONCESSION	10 488	
	261 273	
Total	261 273	

Liste des filiales et participations 2024

Liste des filiales et participations

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE													
- Filiales													
détenues à + 50%													
	Capital	QP capital détenu	VC Brute des titres détenus	Dépréciation des titres	VC Nette des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés (hors intérêts courus de l'année en cours)	Dépréciation des comptes courants	Cautions et Avals donnés	Données au JJ/MM/AAAA, correspondant aux derniers états financiers disponibles	Chiffres d'Affaires Hors Taxes du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Capitaux propres	Dividendes encaissés sur l'exercice
SAS Elegia Développement	6 000 000 €	51%	3 060 200 €		3 060 200 €	414 038 €			31/12/2023	665 800 €	137 200 €	5 928 592 €	- €
SAS Elegia Réalisations	500 000 €	85%	425 000 €		425 000 €	1 225 301 €			31/12/2023	4 689 671 €	129 752 €	629 752 €	55 144 €
SAS Elegia Energies	50 000 €	51%	25 500 €		25 500 €	216 024 €			31/12/2023	- €	47 907 €	2 093 €	- €
SAS ESEB	75 600 €	100%	100 000 €		100 000 €	- €			31/10/2024	471 514 €	8 186 €	146 811 €	
- Participations													
Détenues entre 10% et 50%													
SAS Dessaix Aménagement	1 000 €	33%	330 €		330 €	- €			31/12/2023	- €	8 518 €	911 €	- €
SCCV Quartier Dessaix	1 000 €	10%	100 €		100 €	834 179 €			31/10/2023	- €	1 086 034 €	1 358 319 €	- €
SCCV les Jardins de prévert	1 000 €	40%	400 €		400 €	15 791 €			31/10/2023	11 579 289 €	1 019 313 €	1 020 313 €	
SCCV du Dauphiné	1 000 €	49%	490 €		490 €	910 434 €		-	31/12/2023	- €	8 819 €	7 819 €	- €
SCCV Contempora	1 000 €	15%	150 €		150 €	220 727 €		-	31/12/2023	- €	44 618 €	43 618 €	- €
SCI le Zento	100 000 €	14%	14 000 €		14 000 €	350 500 €			31/12/2023	-	56 288 €	43 712 €	
SCCV SILVAE	1 000 €	49%	490 €		490 €	79 842 €			31/12/2023	- €	- €	1 000 €	
B. RENSEIGNEMENT GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES													
Filiales françaises													
Filiales étrangères													
Participations françaises													
Participations étrangères													

ID : 035-